UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 02158122 8

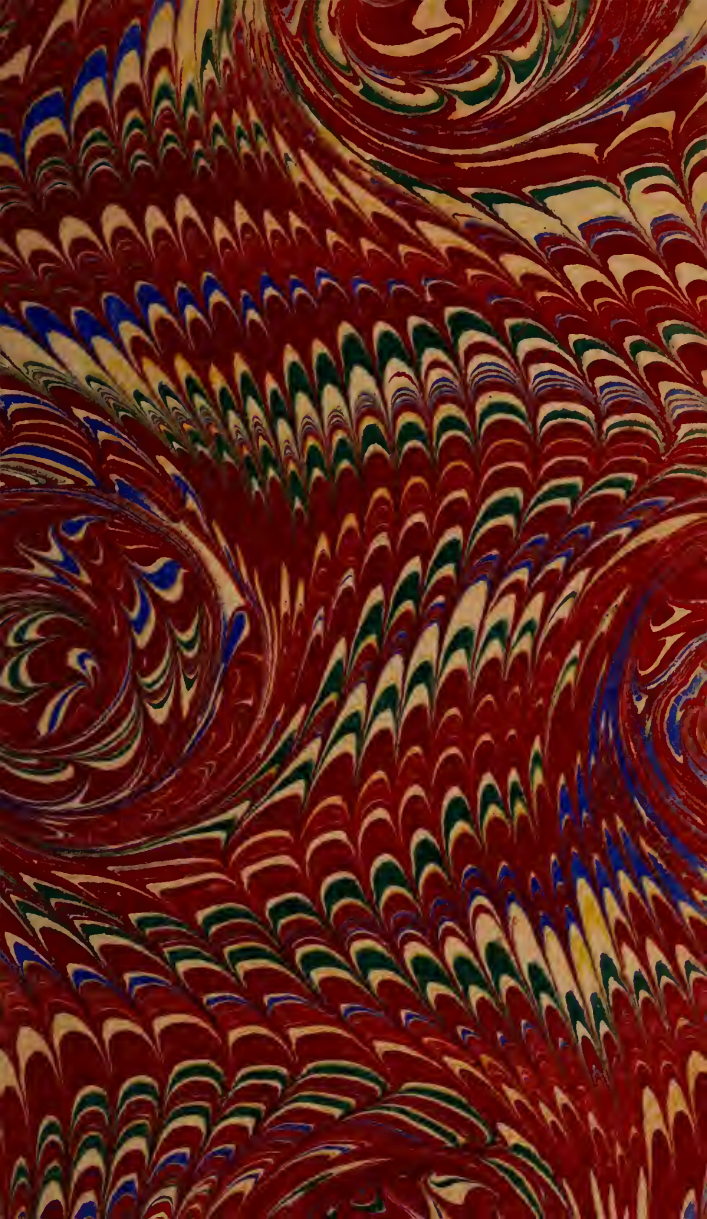

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE LIBRARY

L'EGLISE CATHOLIQUE

ET LA LIBERTÉ

AUX ÉTATS-UNIS

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

ET

LA LIBERTÉ

AUX ÉTATS-UNIS

PAR

Le Vicomte de MEAUX

DEUXIÈME ÉDITION

H. J. Simard
3.20.99
2

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

RUE BONAPARTE, 90

1893

LETTRE DE S. EM. LE CARDINAL GIBBONS

A L'AUTEUR

Baltimore, 27 décembre 1892.

CHER MONSIEUR,

J'ai lu avec un vif intérêt aussi bien qu'avec un réel profit ce que vous avez écrit sur la situation sociale et religieuse des États-Unis. Vos pages sur *la diversité des cultes* m'ont particulièrement satisfait. Ces études dénotent une ampleur de vues, une profondeur de connaissances vraiment surprenantes chez un étranger. Elles ont été rarement égalées, même par les écrivains américains, pour l'exactitude des informations et la justesse des appréciations, et ne pouvaient venir que

d'un penseur pareillement capable d'observer et de généraliser.

Elles seront comparées sans désavantage aux travaux de votre illustre compatriote Tocqueville, qui a si bien décrit, il y a soixante ans, nos institutions politiques et sociales et qu'on cite encore aujourd'hui avec admiration.

Je suis heureux d'apprendre que vous allez publier ces pages en volume, et je suis sûr qu'elles seront lues en Amérique avec autant de plaisir qu'en France et en Europe. Il nous est avantageux, comme le dit le poète Burns, « de nous voir nous-même, comme les autres nous voient, » surtout quand il se rencontre, pour nous regarder, un esprit philosophique, et, pour nous dépeindre, une plume impartiale et bienveillante aussi affranchie des préjugés défavorables que peu disposée aux éloges immérités.

J. Card. Gibbons,
Archevêque de Baltimore.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LA LIBERTÉ
AUX ÉTATS-UNIS

CHAPITRE PREMIER

UN CENTENAIRE. — PREMIER COUP D'ŒIL

Le 15 août 1790, dans la chapelle domestique d'un manoir anglais, où se perpétuait, sans bruit, le culte catholique proscrit par les lois anglaises, le premier évêque de Baltimore, John Carroll, était sacré : une bulle du Pape Pie VI, rendue le 6 novembre 1789, venait d'ériger cet évêché, en lui assignant pour domaine les Etats-Unis d'Amérique, récemment affranchis du joug de la Grande-Bretagne. Auparavant, ce pays, dont Carroll était l'enfant et le principal missionnaire, avait relevé du vicaire apostolique résidant à Londres. Une nouvelle Eglise naissait en même temps qu'un nouveau peuple.

A peine sacré, l'évêque des Etats-Unis était retourné à son poste; il avait trouvé, pour l'assister dans son ministère, trente prêtres issus de sept ou huit nations différentes, étrangers entre

eux et presque tous étrangers au pays qu'ils devaient évangéliser; pour composer son troupeau, quarante mille catholiques environ, épars au milieu de trois à quatre millions de protestants (1); enfin, pour abriter son culte, une église pauvre et nue, nouvellement édifiée par ses soins et dont il avait eu peine à prendre possession. On racontait que l'entrepreneur protestant chargé de la construire l'avait tenue quelque temps fermée, alléguant qu'il n'était pas entièrement payé. Il avait fallu que les soldats français qui venaient de prendre part à la guerre de l'Indépendance passassent par Baltimore, avant de se rembarquer après leur victoire, et s'informassent d'une église où faire célébrer la messe. Conduits devant une porte close, ils s'étaient aussitôt écriés qu'ils n'avaient pas besoin de clefs pour l'ouvrir, l'avaient enfoncée à coups de crosse de fusil, et depuis lors cette porte ne s'était plus fermée pour les catholiques. L'église est devenue une école de frères de la Doctrine chrétienne; on y montre encore l'autel en bois peint où Carroll a continué de dire la messe jusqu'à son dernier jour (2). Ainsi commença, dans la nouvelle république, l'épiscopat catholique,

Le 10 novembre 1889 était fêté, à Baltimore, le centième anniversaire de cette institution. Le cardinal archevêque, huitième successeur de Carroll,

1. *Pastoral letter of cardinal Gibbons on the celebration of the One Heudredth anniversary of the Establishment of the catholic hierarchy in the United States.*

2. L'anecdote que je rapporte ici m'a été contée par le supérieur de cette école de frères, qui la tenait lui-même, m'a-t-il dit, du cardinal Gibbons.

avait convoqué autour de lui tous les évêques des Etats-Unis : on en comptait quatre-vingt-quatre. Des centaines de prêtres, enfants de l'Amérique, des religieux de divers ordres avec leur froc blanc, noir ou brun, des religieuses avec leurs voiles noirs ou leurs cornettes blanches, leur faisaient cortège. Un autre cardinal, d'autres évêques, venus d'autres contrées américaines, un envoyé du Saint-Siège, s'associaient à la solennité. La cathédrale, que Carroll avait commencée, jugeant sa première église insuffisante, mais qu'il n'avait pu terminer, faute de ressources, cette cathédrale, qui passait, il y a soixante ans, pour le plus grand édifice religieux des Etats-Unis, devenu aujourd'hui l'un des plus modestes, ne pouvait contenir le peuple fidèle ; la liturgie romaine y déployait sa magnificence. Ce jour-là l'Eglise militante des Etats-Unis paraissait triomphante (1).

Du haut de la chaire, la voix des évêques a célébré ce triomphe. A la messe pontificale du Centenaire, l'archevêque de Philadelphie (2), considérant le siècle écoulé, mesurant le chemin parcouru, a rapporté le progrès qui réjouissait autour de lui toutes les âmes, à Dieu d'abord et à ses ministres, ensuite aux institutions libres des Etats-Unis. Il a montré le catholicisme profitant, plus que tout autre culte, de la liberté de religion, a revendiqué pour les catholiques l'honneur d'a-

1. Après avoir assisté aux fêtes et au congrès du Centenaire, je me suis aidé, pour les retracer ici, des journaux de Baltimore, qui en ont donné des comptes rendus très développés : *Baltimore Sun*, *Baltimore Daily News*, et du compte rendu officiel : *Souvenir volume of the centennial celebration and catholic Congress.*

2. Most Reverend Patrick John Ryan.

voir inauguré cette liberté dans le Maryland et remercié les quakers de l'avoir instituée et défendue en Pensylvanie. Sans méconnaître qu'en d'autres temps et d'autres contrées l'union de l'Eglise et de l'Etat avait été salutaire autant que légitime, il a déclaré qu'il n'est pas dans la constitution des Etats-Unis de disposition plus bienfaisante que celle qui, dans ce pays, les tient séparés. Sous ce régime, l'Eglise a pu appeler toutes les vertus et toutes les facultés naturelles de l'homme à la défense des vérités surnaturelles, et si parfois, dans le combat, à travers la contradiction des doctrines, il arrive aux chrétiens fidèles de s'aventurer au delà des justes bornes, mieux vaut, après tout, s'est écrié cet archevêque, la liberté avec ses méprises que la servitude avec ses abaissements. Dans son patriotisme, il est allé jusqu'à chercher une affinité mystérieuse entre la démocratie cosmopolite des Etats-Unis destinée à mêler ensemble les races les plus diverses, en les émancipant, et l'Eglise catholique appelant tous les hommes, sans distinction d'origine, à la liberté et à l'égalité des enfants de Dieu. Toutefois ce patriotisme ne l'aveugle pas ; il sait que, libérale envers les races européennes, la grande république a mortellement opprimé les races inférieures de l'Amérique et de l'Afrique, les Indiens et les nègres : il a terminé son discours en signalant à la génération présente le devoir d'expiation et de réparation légué par les générations passées.

A l'office du soir, l'archevêque de Saint-Paul (1)

1. Most Reverend John Ireland.

a envisagé l'avenir : « Aimons notre siècle, a-t-il dit, et préparons celui qui s'approche. Aimons notre siècle, puisque c'est le temps que Dieu nous donne pour travailler. A travers ses agitations sachons discerner ses tendances. Il aspire à la lumière, à la liberté, à la fraternité entre les hommes. Lorsqu'en poursuivant son but il s'est égaré dans ses voies, l'Eglise a condamné ses écarts. Mais à l'Eglise il appartient aussi de lui tendre la main pour qu'il remplisse sa destinée. Qu'elle aille au-devant du peuple, qu'elle apprenne au capital ses devoirs envers le travail. Qu'elle donne une satisfaction légitime aux besoins et aux sentiments populaires. Il lui reste plus de chemin à parcourir qu'elle n'en a présentement parcouru, plus d'âmes à gagner qu'elle n'en a gagné jusqu'à ce jour; le plus grand nombre ne lui appartient pas encore. La tâche du dix-neuvième siècle a consisté à planter l'Eglise catholique aux Etats-Unis, la tâche du vingtième siècle sera de rendre catholique tout le peuple américain. En avant l'Eglise et les catholiques ! *Go ahead!* »

Dès le lendemain, à la parole des évêques répondait une assemblée laïque. Pour la première fois un congrès catholique, semblable à ceux de Belgique ou d'Allemagne, se réunissait dans le nouveau monde. Pour la première fois, les laïques délibéraient entre eux sur leurs intérêts religieux, confiés jusqu'alors aux seuls évêques. Quinze cents délégués, venus des divers Etats de l'Union, particulièrement des lointains et vigoureux Etats de l'Ouest, et rangés en bon ordre sous la bannière de leurs Etats respectifs, écoutaient et acclamaient

les orateurs. Le congrès avait pour président un Carroll, ancien gouverneur du Maryland, parent éloigné du premier évêque de Baltimore, petit-fils d'un signataire de l'acte d'indépendance, et, pour marquer le caractère de cette assemblée, le gouverneur Carroll l'ouvrait en disant : « Si l'on nous demande pourquoi nous sommes ici, sous quelle autorité, en vertu de quel droit, nous répondrons : sous l'autorité de nos évêques, en vertu de notre droit de citoyens. »

Ainsi formé, le congrès avait pour objet de rechercher et de revendiquer tous les avantages découlant pour les catholiques du principe de liberté religieuse, inscrit dans la loi fondamentale. Depuis sa naissance en ce pays, l'Eglise romaine s'est développée sous l'égide du droit commun; mais ni cette Eglise considérée longtemps en étrangère, ni ses enfants pauvres et nouveaux venus d'abord, pour la plupart, sur le territoire américain, n'occupent aujourd'hui, dans la société civile et politique, la place que comporte leur accroissement. Aussi entendait-on se succéder dans leurs discours, tantôt les accents d'une virile confiance inspirée par un progrès continu, tantôt un écho de la plainte de saint Paul, tant de fois répétée d'âge en âge depuis que les premiers chrétiens se voyaient traités, dans le monde grec et romain, « comme inconnus quoique très connus, comme mourants quoique pleins de vie, comme indigents quoique répandant autour d'eux la richesse (1). »

Si les catholiques sont entièrement libres aux

1. Epître de saint Paul aux Corinthiens, II, 6.

Etats-Unis, cependant, en ce pays où tout procède de l'élection, presque aucun d'entre eux ne siège au Capitole, n'exerce les grands emplois, aucun n'est jamais porté, par exemple, à la présidence de la république, et, ce qui les touche davantage, l'instruction religieuse est bannie des écoles entretenues à grands frais par les Etats ; selon eux, ces écoles conviennent mal à leurs enfants, et néanmoins ils sont forcés de contribuer à leur entretien, ils ont donc des griefs à faire valoir et des griefs qui ressemblent aux nôtres ; chez eux comme chez nous est en jeu l'âme des générations nouvelles. La pleine possession de la liberté ne les exempte pas de la lutte, seulement elle les arme et les aguerrit pour la soutenir. Cette lutte est destinée à grandir à mesure qu'ils grandissent eux-mêmes. Laissés en repos tant qu'ils paraissaient faibles, ils se susciteront sans doute des ennemis en manifestant leur force, en réclamant leur place. Mais c'est le propre de ce peuple robuste et bien portant de ne point prévoir de loin les périls et les malheurs : il les affronte, il les surmonte sans les avoir anticipés. Un étranger instruit par les vicissitudes et les mécomptes de l'Europe annonce-t-il donc aux catholiques américains un retour offensif provoqué contre eux par leur progrès même : ils n'y croient guère et surtout ne l'appréhendent pas, ils sont sûrs d'eux-mêmes et du terrain sur lequel ils marchent. La liberté commune à tous les cultes chrétiens, ayant pour corollaire l'incompétence absolue de l'Etat en matière religieuse, a permis à leur culte de s'étendre en ce pays plus rapidement que nulle part ailleurs; ils comptent

sur cette liberté et ne comptent que sur elle pour l'étendre encore, et comme elle est le bien de tous, la sauvegarde de chaque conscience, la propriété de chaque citoyen, comme ils sont eux-mêmes résolus à la respecter chez tous, à la défendre au profit de tous, ils tiennent pour certain qu'elle ne leur sera pas ravie. Leur Eglise a grandi avec leur patrie, la croissance de l'une et de l'autre leur paraît merveilleuse; c'est pourquoi, chrétiens et citoyens, au nom de leur foi comme au nom de leur patriotisme, ils proclament les institutions des Etats-Unis les meilleures des temps modernes.

A cet égard, entre les prêtres et les laïques, nulle différence d'accent ni de langage ; les uns et les autres n'ont pas oublié que le vieux préjugé protestant accuse les « papistes » de dépendre d'un souverain étranger, aussi mettent-ils une particulière insistance et comme une sorte d'affectation à professer leur sentiment le plus sincère: leur « loyalisme » républicain. Au dehors, ils ont à cœur l'indépendance du Saint-Siège, ils s'affligent et s'indignent qu'elle ne soit pas garantie en Europe. Mais, chez eux, ils constatent avec une satisfaction sans réserve l'indépendance de leur Eglise.

Si cette Eglise est encore loin à leurs yeux du terme où elle doit atteindre, aucune barrière n'arrête sa marche en avant ; elle avance donc et ses enfants avec elle. Jusqu'à présent, ils sont restés, nous l'avons dit, habituellement confinés dans la vie privée : le congrès de Baltimore marquera peut-être leur avènement à la vie publique. Non qu'ils prétendent constituer un parti distinct et compacte comme le parti catholique en Bel-

gique ou le centre en Allemagne. Les promoteurs du congrès se défendent d'un tel projet; ils savent qu'il serait contraire à l'esprit de la constitution, qu'il réunirait contre leur Eglise tout ce qui est en dehors d'elle et que, plus nombreuse que chaque communion protestante en particulier, mais beaucoup moins nombreuse que tous les protestants ensemble, elle aurait tout à perdre et rien à gagner dans une lutte inégale. Les deux partis qui se disputent le gouvernement de l'Union n'ont pas été organisés en vue des questions religieuses; l'un, qui prend le titre de républicain, s'est formé pour étendre les attributions du gouvernement fédéral; et l'autre, qui se qualifie de démocrate, pour les restreindre; loin de vouloir briser les cadres de ces partis, les catholiques s'enrôlent dans leurs rangs, et même, à mesure qu'ils s'étendent et se multiplient, ils se partagent moins inégalement entre l'un et l'autre. Jadis faibles et cantonnés dans quelques rares Etats, ils redoutaient le pouvoir central : ils étaient presque tous démocrates. Depuis qu'ils se fortifient et se répandent partout, ils perdent leur méfiance, on rencontre plus fréquemment parmi eux des républicains.

Telle est l'attitude des simples fidèles. Quant au clergé, les évêques toujours prêts à intervenir pour assurer la justice et la paix sociale ou améliorer la condition des travailleurs, les évêques se tiennent eux-mêmes et tiennent leurs prêtres à l'écart des querelles purement politiques, des compétitions électorales.

Dans ces conditions, s'il est vrai que le moment

approche où, par le jeu naturel des partis et, soit à titre de démocrates, soit à titre de républicains, les catholiques participeront de plus près au gouvernement, s'ils voient désormais s'ouvrir devant eux la carrière politique avec ses labeurs, ses devoirs et ses périls, que peut en attendre, dans cette nouvelle carrière, l'Eglise qui les a nourris et formés? Qu'a-t-elle à leur demander? C'est d'abord qu'ils l'honorent en s'honorant eux-mêmes; qu'il l'accréditent en portant dans la vie publique plus de vertus que le commun des hommes publics. C'est ensuite qu'au besoin ils la défendent; qu'habituellement divisés sur les questions de gouvernement, ils soient prêts à s'unir dans les conjonctures où leur religion est menacée, et qu'en faisant ainsi pencher la balance entre les partis rivaux, ils préservent sa liberté de toute atteinte.

Le congrès de Baltimore avait à préparer cette ligue de légitime défense. Il avait aussi, loin de l'arène où se débattent les partis, à signaler la variété, la fécondité, l'efficacité des œuvres catholiques. Il a montré des hommes d'opinions, de races, de conditions différentes rapprochés par une foi commune; ils ont franchi d'immenses espaces pour se tendre la main; ils sont venus du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, des rivages de l'Atlantique et de ceux du Pacifique, du bord des Grands Lacs, du pied des grandes montagnes, de la frontière glacée du Canada et de l'embouchure tropicale du Mississipi; ils ont siégé deux jours, et tel a paru leur accord, telle est la puissance attestée par leurs actes, révélée par leurs paroles, qu'un journaliste étranger à leurs croyances écri-

vait le lendemain : « Si les délégués du congrès de Baltimore sont la représentation exacte de leur communion, si cette élite a derrière elle un peuple qui lui ressemble, qu'on y prenne garde ! tout notre pays sera catholique dans un demi-siècle (1). » Ce journaliste repétait sans le savoir peut-être la prédiction de l'archevêque de Saint-Paul ; le cri d'alarme de la presse protestante faisait écho au cri de triomphe de la chaire catholique.

Les laïques avaient encore à rendre un hommage à leur Eglise : à l'assemblée délibérante a succédé la procession populaire.

Ces processions laïques sont fort usitées aux Etats-Unis, quand les partisans d'une cause ou d'un homme veulent se compter ou se faire compter par leurs amis et leurs adversaires. Mais jusque-là, dit-on, les catholiques ne s'étaient pas manifestés de la sorte en leur qualité de catholiques. Pour la première fois, le 12 novembre au soir, à travers les rues de Baltimore, illuminées et pavoisées aux couleurs des Etats-Unis et du Saint-Siège, au milieu d'une foule paisible et joyeuse, trente mille fidèles ont défilé devant le cardinal et les évêques. C'étaient des bandes d'hommes à pied et à cheval, des voitures, landaus, omnibus et charrettes remplis de monde et chargés de fleurs, des costumes et des insignes de toute forme et de toute couleur, des myriades de torches, de lanternes vénitiennes et chinoises, de feux de bengale et d'étoiles électriques, des drapeaux, des devises et des emblèmes. Les musiques

1. *New-York Herald*, 13 novembre 1889.

jouaient des airs patriotiques, principalement la marche du Maryland ; de toutes parts retentissaient les acclamations. Les portraits de l'archevêque Carroll et du cardinal Gibbons étaient arborés, les paroisses suivaient l'effigie de leur patron ; les fils de l'Irlande se pressaient autour de saint Patrick et ceux de l'Allemagne autour de saint Boniface. Les frères de la Doctrine chrétienne conduisaient en rangs serrés les enfants des écoles paroissiales et ceux recueillis dans les asiles d'orphelins ou formés dans les patronages d'apprentis. Les collèges qui préparent aux professions libérales avaient envoyé des députations. L'âge mûr alternait avec la jeunesse : des associations diverses se succédaient dans le cortège, associations de charité, d'assistance mutuelle et de pure dévotion ; sociétés de Saint-Vincent de Paul, sociétés de tempérance et cette société d'assurance sur la vie, *Catholic benevolent legion*, répandue à travers les divers Etats de l'Union comme une sorte de franc-maçonnerie catholique. Sous l'image du Sacré-Cœur et de Notre-Dame de Lourdes, hautement déployées, s'avançaient la ligue du Sacré-Cœur, l'Apostolat de la prière, les confréries de la Sainte-Vierge. Enfin les nègres n'avaient pas été laissés à l'écart : abrités par leur apôtre saint Pierre Claver, ils marchaient avec une fierté naïve, au son du tambour, vêtus d'étoffes éclatantes, et pour eux le clergé réservait ses plus vifs applaudissements, comme si, se conformant à la parole de l'archevêque de Philadelphie, il avait à cœur de réconnaître la lourde dette de l'Amérique envers cette pauvre race.

Cependant les heures de la nuit s'écoulaient, et la procession ne s'arrêtait pas ; les évêques quittaient peu à peu la terrasse où ils s'étaient rassemblés; le cardinal, resté longtemps au seuil de sa demeure, était remonté dans son appartenent. Mais là, debout à la fenêtre, il continuait de passer son peuple en revue. Derrière la vitre éclairée par le reflet de l'illumination, les bataillons fidèles apercevaient de loin son manteau rouge; et comme ils approchaient, ils se réjouissaient de voir se pencher vers eux son pâle et mince visage; ses mains ne se lassaient pas de saluer et d'applaudir; ni le dernier drapeau s'inclinant devant lui, ni le dernier enfant levant la tête pour l'acclamer, n'ont échappé à son ardent, rapide et clair regard.

Les fêtes du Centenaire n'étaient pas terminées. Ce n'était pas assez pour l'Église catholique d'étaler les ressources que depuis un siècle elle tire des institutions et des facultés du peuple américain : plus puissante désormais, elle se propose d'acquérir elle-même et de procurer à ce peuple ce qui leur manque encore. Une nouvelle entreprise devait inaugurer un siècle nouveau : le 13 novembre a été solennellement ouverte l'université catholique de Washington.

Jusqu'à présent, le peuple des Etats-Unis, jeté sur un continent vaste, inculte et sauvage, avait à prendre possession de sa terre. Il lui a fallu construire, meubler, approvisionner sa demeure, tout entier et sans relâche travailler pour vivre; et ce rude labeur où s'est merveilleusement déployé son génie ne lui a guère laissé ni le temps ni le goût des études désintéressées, honneur suprême de

l'esprit humain, couronnement de la civilisation.

De son côté, le clergé catholique, dans ce mouvement continu, ne suffisait pas à fonder des diocèses et des paroisses, à bâtir des églises et des écoles, à rompre le pain de chaque jour pour un troupeau chaque jour accru, à lui distribuer la parole divine et les sacrements; c'était le temps des apôtres, l'âge des docteurs n'était pas encore venu. Les prêtres ont reçu l'instruction commune qui convient au plus grand nombre; nul enseignement ne s'est rencontré pour en élever quelques-uns jusqu'aux sommets de la science sacrée; à ces sommets d'où la lumière est descendue jadis sur la vieille Europe et ses ténèbres, d'où la lumière peut descendre encore sur le monde moderne, ses contradictions, ses doutes et ses orages.

Au moyen âge, les rois fondaient et dotaient les universités; dans la république américaine, les citoyens parvenus à une richesse royale, « les rois de l'or », comme on les appelle, sont enclins à des générosités pareilles. Ils n'ont pas hérité d'un patrimoine lentement amassé, ils savent qu'autour d'eux ni les familles ni les fortunes ne sont stables, et ne présument point que leur postérité conservera longtemps ce qu'ils ont rapidement acquis : pour perpétuer leur mémoire et leur nom, ils comptent sur des établissements publics; ils fondent des hôpitaux, des bibliothèques et des collèges; au milieu de la démocratie, c'est leur manière de se survivre. Jusqu'ici, toutefois, l'exemple des Peabody, des Hopkins et des Astor n'avait guère été suivi par les catholiques; les « rois de

l'or » ne se rencontraient pas parmi eux, et d'ailleurs, occupés chaque jour de fournir à leur Eglise le nécessaire, ils ne songeaient point à lui procurer ce qui pouvait paraître le superflu; ils faisaient peu de fondations. La fondatrice de l'université catholique est une jeune fille, une orpheline, héritière d'une fortune immense et inattendue (1). Sa sœur, d'autres jeunes filles, des femmes, quelques hommes enfin, ont marché à sa suite, ont apporté leurs offrandes, magnifique hommage rendu par la richesse à la religion et à la science. Du milieu des prés et des bois qui forment à la ville de Washington une paisible ceinture, un noble édifice s'est donc élevé, des chaires ont été instituées, et la nouvelle université a commencé sa carrière. Non qu'elle ait été complète en naissant; elle ne comptait qu'une seule faculté : la théologie, elle ne s'ouvrait qu'aux étudiants ecclésiastiques. L'enseignement des lettres et de la philosophie devait suivre; il vient d'être fondé par un curé de New-York, le docteur Mac Mahon; en troisième lieu sera institué l'enseignement des sciences. Dieu, l'homme la nature, tel est, selon les maîtres de l'université, l'ordre normal des connaissanses humaines, celui qu'ils ont entendu suivre, et si les sciences d'application, le droit, la médecine, doivent quelque jour être professées parmi eux, elles arriveront à leur rang; la pratique ne passera qu'après la théorie, c'est vers la région des idées pures et du savoir désintéressé qu'ils se proposent de tourner l'esprit américain. Tentative singulièrement méritoire! car

1. Miss Mary Gwendolen Byrd Caldwell.

elle consiste, pour élever plus haut une race jeune et forte, à marcher à l'encontre de ses penchants ou de ses habitudes, à la pousser du côté où elle n'incline pas. Aussi, pour créer un tel enseignement, il a fallu recourir à des professeurs étrangers : il en est venu de France et de Belgique, d'Angleterre et d'Allemagne ; d'autres sont partis d'Amérique pour se former à Berlin, à Leipzig, à Paris et à Rome.

Mais le lien qui les unit entre eux, l'âme de l'institution, c'est le recteur, l'évêque Keane (1), un Américain de race irlandaise. Avant vingt-cinq ans, il ne songeait pas à devenir prêtre ; ses études classiques ont été tardives. Il était vicaire à Washington lorsqu'on l'a fait évêque de Richmond, diocèse ruiné par la guerre civile, où il trouvait peu de catholiques et beaucoup de nègres. Au bout de dix ans, on l'a tiré du milieu de ces pauvres gens, pour susciter et façonner de savants hommes. On le connaissait capable de tout comprendre et de tout entreprendre. Son vaste front, le regard brillant que conservent ses yeux fatigués, ses traits mobiles et facilement émus, son franc sourire, sa parole limpide et chaude décèlent un esprit et un cœur largement ouverts ; il a des hardiesses qui étonnent, et des élans qui entraînent ; ni pour son Eglise ni pour sa patrie, il ne doute de l'avenir, et le pape Léon XIII songeait sans doute à lui, il avait reçu confidence de ses projets et de ses espérances, lorsque, voulant encourager les promoteurs de la difficile entreprise, il disait : « Rien n'est impossible aux Américains. »

1. Right Reverend. John Keane.

En effet, la première pierre de l'édifice avait été posée en 1888, et, le 13 novembre 1889 il était prêt à recevoir maîtres et élèves. Il recevait aussi une foule d'hôtes et d'amis. Tous les évêques assemblés pour le Centenaire, les supérieurs d'ordres religieux, de congrégations, de séminaires et de collèges, six cents ecclésiastiques, plusieurs milliers de laïques, assistaient à l'inauguration. Pour les satisfaire, il a fallu deux sermons à la fois, car tous ne pouvaient tenir dans la même enceinte, et tous voulaient entendre prêcher; sans discours, il n'est pas de fête pour les Américains Après la cérémonie religieuse, deux cent cinquante convives prenaient place au banquet d honneur; quatorze cents se succédaient autour d'un buffet dressé dans une salle voisine.

Le gouvernement des Etats-Unis s'associait à la fête, le secrétaire d'Etat, Blaine, s'asseyait à la table des cardinaux, et vers la fin du repas, la musique, jouant l'air national : *Hail to the chief*, « Salut au chef », annonçait l'arrivée du président Harrisson et des autres ministres. Son prédécesseur, son antagoniste, M. Cleveland, qui passait pour favorable aux catholiques, avait accepté d'assister à la pose de la première pierre. Héritier des vieux puritains et mal dégagé de leurs préjugés, M. Harrisson n'a pas décliné non plus l'invitation du cardinal, tant il importe à tous les partis de ménager désormais une communion que tous méprisaient jadis. Il est donc venu parmi les catholiques sans y paraître à l'aise; il leur a adressé quelques paroles courtoises et contraintes, et il a été accueilli par leurs applaudissements unanimes

et redoublés : sa présence seule témoignait de leur puissance.

Au sortir du banquet, dans une salle où le portrait de Léon XIII figure entre celui de l'archevêque Carroll et celui de Washington, la nouvelle université a reçu les vœux du vieux monde. Les Anglais et les Américains résidant à Rome lui ont offert un buste de saint Thomas d'Aquin. Des télégrammes et des adresses lui sont venus du Canada, de l'Irlande, de l'Angleterre, de la Belgique, de la France et de l'Italie. Ses sœurs aînées, enfantées comme elle en ce siècle sous le régime du droit commun et de la liberté, les universités de Laval et d'Ottawa, de Louvain, de Paris et de Lyon, ont célébré sa naissance : heureuses si toutes avaient pu grandir jusqu'ici, comme elle grandira : sans entraves!

A la vue de cette institution, monument d'une foi qui cherche la lumière et travaille au progrès de la raison humaine; au milieu de cette multitude fidèle croissant chaque jour en nombre et en puissance, devant ces évêques multipliés plus rapidement qu'en aucun pays, dans aucun siècle, en face de cette hiérarchie romaine s'épanouissant sous d'autres cieux et comme rajeunie au contact d'un peuple jeune, les âmes chrétiennes se sentaient emportées vers les radieuses perspectives d'un idéal avenir; elles voyaient s'ouvrir une ère glorieuse et bénie, les nuages se dissipaient à l'horizon, l'aurore d'un beau soleil semblait se lever sur le monde, et le prédicateur populaire (1)

1. Le P. Fidelis, passionniste.

entonnait un chant de victoire : « Que vous semble, disait-il, de l'épouse du Christ? A-t-elle le visage ridé, la taille courbée, la démarche chancelante? Porte-t-elle des parures surannées et des vêtements rongés des vers? Trouvez-vous qu'elle redoute de se fier à notre civilisation nouvelle? L'Eglise catholique ne change jamais ni de caractère, ni de mission, ni de doctrine, ni de gouvernement, car ces choses en elle sont de Dieu ; mais elle change de costume, d'allure et d'équipage selon les races et les peuples qu'elle aborde. Voilà cent ans qu'elle a pris demeure dans notre pays, et de même que l'Eglise du moyen âge avait différé de l'Eglise des Pères, de même aussi elle s'est adaptée à un état de choses que jusqu'alors elle ne connaissait pas, elle est devenue américaine sans cesser un instant d'être catholique, et, nous apportant ce qui lui appartient en propre, elle a vivifié, elle a ennobli notre caractère national. C'est le sage économe de l'Evangile tirant de son trésor ce qui est ancien et ce qui est nouveau; c'est la cité sainte descendue du ciel parmi les hommes, et pour elle il a été dit du haut du trône : *Voici que je renouvelle toutes choses.*

Les images bibliques se pressaient sur les lèvres de l'orateur sacré : « Nous avons été tirés de la terre de servitude ; nos pères ont traversé la mer Rouge, et maintenant nous, leurs enfants, nous voici parvenus à la terre promise, assis sans crainte à l'ombre de notre vigne et de notre figuier, tandis que de tous côtés croulent autour de nous, comme sous la touche d'une main invisible, toutes les antiques forteresses de l'oppression. Les ténèbres

sont passées; l'hiver est fini. Lève-toi et brille, ô Jérusalem, la gloire du Seigneur s'est répandue sur toi, » — « Lève-toi et regarde, ô Jérusalem, » répétait le cardinal Gibbons, s'emparant à son tour de la prophétie d'Isaïe, « de tous côtés des enfants te sont arrivés ; ils se sont assemblés de loin, les rois marcheront à ta lumière, les fils du peuple souverain viendront ici apprendre de toi la science et la sagesse (1). »

Les fêtes du Centenaire étaient achevées, elles devaient avoir un épilogue. La plupart des évêques rentraient dans leur diocèse, revenaient après les jours de réjouissance et d'action de grâces à leur laborieux ministère. Quelques-uns cependant et notamment l'archevêque de Saint-Paul, Mgr Ireland, s'arrêtaient encore à Baltimore; mais ce n'était plus pour célébrer les vertus du peuple américain, c'était pour déclarer la guerre à son vice capital : l'ivrognerie.

L'ivrognerie est le mal commun à la race anglo-saxonne et à la race irlandaise. Dans les prisons de Londres, sur dix condamnés, on en compte neuf conduits au crime, par l'intempérance. Aux Etats-Unis, ce sont les émigrants irlandais qui étalent davantage au grand jour cet ignoble penchant, et par conséquent c'est au clergé catholique qu'il appartient particulièrement de le combattre. Le combat, toutefois, ne doit pas se renfermer dans l'enceinte des églises ; comme le fléau est également funeste au corps et à l'âme, à la famille et à la

1. *Solemnities of the dedication and opening of the catholic University of America.* — November 13.-1889. Official report.

cité, il convient dans cette lutte que la loi civile vienne en aide à la conscience religieuse et que les chrétiens des diverses communions se concertent ensemble. Les remèdes, d'ailleurs, sont découverts et même essayés.

D'une part, un apôtre, le P. Matthew, a fondé les sociétés de tempérance; les fidèles qui s'y enrôlent prennent envers Dieu, entre les mains du prêtre, l'engagement, perpétuel ou temporaire, de s'abstenir des boissons fermentées.

D'autre part, des légistes ont proposé tantôt de prohiber la vente publique de ces boissons, tantôt de la régler et de la restreindre, d'exiger des débitants un cautionnement élevé (*high licence*), qui diminue leur nombre; de leur imposer des prescriptions qui préviennent tout excès et, s'ils les enfreignent, de confisquer leur cautionnement, d'interdire leur commerce. Le premier système, soutenu par plusieurs congrégations protestantes, adopté même dans quelques villes et quelques comtés, paraît à la plupart des catholiques excessif et dangereux : excessif, parce qu'afin d'empêcher un abus, il refuse satisfaction à des besoins qui peuvent être légitimes; dangereux, parce qu'il incite à la fraude et multiplie les tavernes clandestines; ils estiment que l'abstinence des liqueurs fortes doit être volontaire et non forcée. Le système restrictif, au contraire, celui des *high licences*, rencontre parmi eux nombre de partisans. Propager les libres sociétés de tempérance, et préconiser le régime légal des *high licences :* tels sont, à leurs yeux, les moyens les plus efficaces de combattre le grand ennemi du peuple américain; tel est le

double objet de la croisade dont l'archevêque de Saint-Paul s'est fait le Pierre l'Ermite.

Cette croisade a été prêchée à Baltimore, la métropole catholique des Etats-Unis, le dimanche qui a suivi la célébration du Centenaire, dans une vaste salle de spectacle, remplie, du parterre au faîte, d'hommes et de femmes, de catholiques et de protestants. Le cardinal Gibbons a paru sur la scène pour présider le meeting; il y venait, a-t-il dit, « non pas seulement en qualité d'homme d'Eglise, mais de citoyen, soucieux du bien moral et de la prospérité de sa ville natale, qui est en même temps sa résidence, en ami des pauvres gens et des travailleurs ; » la séance s'est ouverte par le discours d'un prêtre anglais, le P. Nugent, successeur du P. Matthew, et fermée par le discours d'un journaliste presbytérien ; mais l'orateur, que tous voulaient entendre, c'était l'archevêque Ireland. Avec ses grands traits, ses larges épaules, sa haute taille, avec sa voix forte et souple, son langage saisissant, ses gestes parfois violents et son âme impétueuse, il est fait pour parler à la foule ; elle le connaît et l'aime, elle l'applaudit avant qu'il ouvre la bouche, et les applaudissements accompagnent tout son discours. Le P. Nugent avait recommandé surtout la tempérance individuelle et volontaire ; l'archevêque a réclamé les mesures de police. Il a pris à parti, ce tribun ecclésiastique, les débitants de boisson, puissance redoutable en tout pays de suffrage universel, il les a accusés d'ouvrir leurs cabarets, leurs salons (*saloons*, comme on dit là-bas), et de donner à boire le dimanche, malgré la loi qui l'interdit, d'éluder, de

violer la loi du dimanche, sachant bien que nulle accusation ne pouvait paraître plus grave aux Américains; il continuera de dénoncer ce commerce corrupteur; il le poursuivra de ville en ville, aussi longtemps qu'il ne l'aura pas mis à la raison; il soulèvera l'opinion pour provoquer, tôt ou tard, le vote des législatures, un jour dans le Maryland, le lendemain ailleurs, promenant partout son infatigable et vigoureuse éloquence. Ainsi s'opèrent les réformes en ce pays, où le mal connu est presque toujours combattu (1).

En huit jours, l'Eglise catholique des Etats-Unis, clergé et peuple, venait de se montrer sous toutes ses faces. Elle avait déployé sa hiérarchie sacrée, organisé, parmi les laïques, une assemblée délibérante et une manifestation populaire, inauguré une institution savante, enfin signalé un mal social, entrepris de le guérir et, non contente de son propre effort, fait appel aux pouvoirs publics, aux communions dissidentes. Elle apparaissait se conformant au génie de la société américaine, s'appropriant ses progrès et, tout ensemble, s'efforçant de donner à cette société ce qui lui manque, de corriger ce qui la dépare. Transplantée, depuis un siècle, sur une terre neuve et fertile, on voyait renaître et croître cette Eglise immortelle.

A ce spectacle, un catholique venu d'Europe et désaccoutumé de la joie, se demande s'il n'est pas dupe d'une illusion, si ses coreligionnaires américains ne se trompent pas eux-mêmes par leurs

1. C'est encore dans le *Baltimore's Sun*, qu'après avoir assisté à ce meeting, j'en ai trouvé un compte rendu développé dont je pouvais, par moi-même, constater l'exactitude.

manifestations bruyantes, si leur religion tient en réalité aux Etats-Unis la place qu'ils se figurent.

Mais aussitôt des faits et des chiffres lui répondent; il ouvre un annuaire, il interroge une statistique, il visite au hasard quelques paroisses. Il y voit l'église et l'école remplies, les sacrements fréquentés, le culte assidûment pratiqué par la plupart des paroissiens. Ayant ainsi reconnu que la foi catholique est une foi vivante chez ceux qui la professent, il apprend combien leur nombre s'est accru durant un siècle. En 1789, nous l'avons dit, ils étaient quarante mille; en 1889, ils sont huit millions. Ils se sont multipliés en même temps que la population totale des Etats-Unis, mais dans une proportion beaucoup plus rapide. Par rapport à cette population, on en comptait environ un sur cent il y a cent ans; on en compte un sur sept aujourd'hui. En 1789, nous l'avons dit encore, ils avaient un évêque et trente prêtres; en 1889, ils ont quatre-vingt-quatre évêques, huit mille prêtres, et ces huit mille prêtres ont à desservir plus de dix mille églises ou chapelles. Dans une seule année, l'année du Centenaire, quatre évêchés ont été érigés, et deux cent cinquante-huit églises commencées ou achevées sur le territoire de l'Union (1).

Dans cet examen sommaire l'étranger veut-il passer de la religion à la charité, de l'exercice du culte aux bonnes œuvres? Il lui suffit de débarquer à New-York. C'est dans les ports de l'Atlantique que le flot de l'émigration euro-

1. *Pastoral letter*, déjà citée, et *Sadler's catholic directory*, 1890.

péenne a jusqu'ici déposé son écume et laissé derrière lui le plus de misères. A mesure qu'on pénètre dans l'intérieur du continent à travers les villes qui tout à coup sortent de terre, à travers les campagnes plus lentement peuplées, on rencontre beaucoup de travailleurs et peu de pauvres. Mais New-York, où se déchargent les cargaisons humaines tirées de l'Irlande, de l'Allemagne et de l'Italie, New-York, la métropole commerciale, est tout ensemble le principal foyer de l'indigence et le principal théâtre de la charité catholique aux Etats-Unis. Là, quarante-neuf conférences de Saint-Vincent de Paul, affiliées aux nôtres et formées à leur image, visitent chaque année plus de cinq mille familles (1). Là, s'élèvent des hospices, des asiles, des institutions bienfaisantes de toute sorte dont plusieurs ne sont égalées peut-être et certainement ne sont surpassées nulle part dans la chrétienté.

Parmi ces établissements confiés à des mains tholiques, il en est qui reçoivent des subventions de la ville ou de l'Etat de New-York. Mais veut-on savoir jusqu'où montent les dons volontaires des fidèles ayant à pourvoir d'ailleurs à leurs églises, à leur clergé, à leur culte, à leurs écoles? On estime à 5 millions de dollars (27.500.000 fr.) la valeur des immeubles consacrés aux bonnes œuvres, à 800.000 dollars (4 millions de francs) les contributions annuelles. Tel est le bilan de la charité catholique à New-York (2).

1. Report of the superior council of New-York to the general council of Paris for the year, 1888.

2. Cette indication sur les œuvres de la charité catholique est tirée

Pour entretenir d'un bout à l'autre de l'Union cette vie chrétienne et charitable, les vocations religieuses se propagent. Il n'est guère d'ordre ou de congrégation établis en Europe qui ne soient importés aux Etats-Unis. Les instituts du moyen âge, ceux des temps modernes et ceux du siècle présent y poussent des rejetons. Les milices les plus nombreuses et les plus actives ont eu leur berceau et gardent leur maison mère en France. Mais, quelle que soit l'origine de ces communautés, la plupart se recrutent maintenant aux Etats-Unis; elles sont presque entièrement composées d'indigènes. Certaines congrégations même ont été créées dans ce pays, afin de répondre, avant tout, à ses besoins particuliers; tels sont « les prêtres Missionnaires de Saint-Paul apôtre », les *Paulistes*, institués par le P. Hecker, pour accueillir les ministres protestants convertis et préparer, par leur moyen, d'autres conversions.

Voilà donc les fruits que porte l'Eglise catholique aux Etats-Unis; la voilà dans la vigueur et la beauté de la jeunesse. Toutefois certains esprits chagrins persistent à redouter pour elle les difficultés de l'âge mûr, annoncent que sa croissance approche du terme et qu'en tout cas elle ne prévaudra jamais au sein de la grande république. Ils ne peuvent nier les faits éclatants que nous si-

d'un long article publié dans l'*Evening Post* de New-York, le 27 novembre 1889, sous ce titre : *Roman catholic charity*. Elle a été donnée au rédacteur de l'article par le secrétaire de la chancellerie à l'archevêché, et l'archevêque m'en a personnellement attesté l'exactitude.

gnalons, mais ils en contestent la portée. Ils observent que le progrès considérable du catholicisme est dû non point aux conversions, mais à l'agrandissement du territoire de l'Union, à l'émigration européenne et à la fécondité des familles d'émigrés. Ils ajoutent que, si l'on tient compte de la multiplicité des enfants dans ces familles, le nombre des catholiques devrait être plus grand encore qu'il n'est aujourd'hui, que beaucoup de parents catholiques ont eu une postérité protestante et qu'ainsi, en dépit des apparences, l'Eglise romaine a perdu plus de terrain qu'elle n'en a gagné depuis un siècle. Ils prévoient le moment où le territoire américain, qui déjà se ferme aux Chinois, s'ouvrira moins libéralement aux Européens, où les Etats-Unis, satisfaits de leur population, s'efforceront d'écarter la main-d'œuvre étrangère, aussi bien que les marchandises, et, l'émigration s'arrêtant, le catholicisme s'arrêtera. Ils rappellent, au surplus, que le protestantisme se trouve à la base de la société américaine, que cette société doit aux puritains son indépendance et sa vigueur natives, et, d'autre part, ils voient le sort de l'Eglise romaine lié de plus en plus au sort de la race irlandaise, race incapable de se gouverner elle-même et, par conséquent, de pratiquer les institutions libres; elle peut, à un rang subalterne, rendre d'utiles services, mais elle n'est pas destinée à la prépondérance dans une démocratie qui, pour son honneur et son salut, échappe à la fois à l'anarchie et à la servitude.

Ces objections, où des faits exacts se mêlent à des conjectures plus ou moins gratuites, méritent

d'être examinées de près : elles soulèvent de graves problèmes.

S'il est vrai que l'émigration européenne ne doit point continuer toujours, les Etats-Unis n'ont-ils pas à leur portée des contrées qu'ils s'annexeront tôt ou tard, et ces contrées, Cuba. le Mexique, le Canada, ne sont-elles pas catholiques ? N'augmenteront-elles pas la proportion des catholiques au sein de l'Union ?

Sans tenir compte de ces chances d'un agrandissement incertain et tout extérieur, les champions de l'Eglise romaine recherchent à quelle cause doivent être imputées les pertes subies par cette Eglise parmi les descendants d'émigrés, et ils les attribuent au manque de prêtres dans le début de l'émigration ; ils estiment que la foi a péri là où le culte ne s'exerçait pas; que les agneaux se sont écartés du troupeau là où ils ne trouvaient pas de pasteurs ; ils en concluent que, les Etats-Unis possédant maintenant un clergé indigène qui s'accroît d'année en année, le troupeau conservera désormais tout ce qui lui appartient par droit de naissance et qu'il s'étendra même au delà, que leur Eglise, au lieu d'être dépouillée de ses enfants, en acquerra « qu'en son sein elle n'a point portés » ; ils en ont pour gage des conversions peu fréquentes encore, mais significatives. Quant aux qualités morales, honneur et soutien de la société américaine, quant aux vertus civiques transmises par ses fondateurs à leur postérité, ils sont loin de les méconnaître, mais ils demandent quelle en est la source. Est-ce l'esprit chrétien des premiers colons ? Est-ce leur esprit sectaire? Leur esprit sec-

taire les portait à se défier de la liberté; leur esprit chrétien les a rendus capables de la pratiquer; et cet esprit chrétien, nécessaire à la démocratie américaine, se retrouve, selon les catholiques, élargi et complété dans leur Eglise. Enfin ils protestent contre l'infériorité prétendue de la race irlandaise. Opprimée, ruinée, persécutée durant des siècles sur sa terre natale, où donc cette race aurait-elle pris les mœurs et déployé jusqu'ici les qualités d'un peuple libre? Respirant enfin sous un ciel plus clément, elle a d'abord trouvé moyen de vivre; elle est devenue industrieuse et laborieuse; elle fait fortune, son intelligence s'élève, sa volonté s'affermit à mesure que sa condition s'améliore; les bienfaits de la liberté lui apprennent à en pratiquer les devoirs.

En présence de ces appréciations contradictoires, il convient d'ouvrir une enquête sur le progrès du catholicisme aux Etats-Unis. La question est importante. Ne fût-on pas catholique, il y a là un fait curieux et considérable à observer, un étonnant phénomène.

Comment le plus vieux des cultes chrétiens s'est-il acclimaté chez la plus jeune des nations civilisées? Comment l'Eglise de Rome échappe-t-elle à la décadence vraie ou prétendue des races latines, pour renaître au delà des mers dans une société anglo-saxonne? Comment cette Eglise, contemporaine de l'Empire romain, compagne de la féodalité et des monarchies absolues en Europe, parvient-elle à s'approprier à la démocratie de la libre Amérique? Et pour les chrétiens, pour les catholiques, quelles perspectives? Serait-il vrai

qu'une ère nouvelle s'ouvre à leur foi dans le nouveau monde, qu'elle grandit chez un peuple qui s'élève à mesure qu'elle décline chez ceux qui vieillissent et que son avenir parmi les hommes pourra de la sorte égaler son passé ? Tandis qu'en Europe, aux yeux d'un grand nombre, nous accompagnons en gémissant le Christ au tombeau, sommes-nous destinés à le voir ressusciter en Amérique ? Assisterons-nous sur la terre à cette nouvelle manifestation de sa vie divine ?

Depuis Tocqueville, les écrivains français ont souvent observé et supérieurement décrit les institutions politiques et l'état social de la grande république américaine. Sa vie industrielle, son mouvement économique, ont été suivis de près (1). Je voudrais examiner son état religieux. Mes études antérieures m'ont acheminé de loin vers cette étude, un souvenir ineffaçable m'a déterminé à l'entreprendre.

J'ai longtemps recherché en France et en Europe comment l'Eglise catholique a résisté à l'assaut du protestantisme, survécu à la diversité des croyances chrétiennes, subi et surmonté l'épreuve de la liberté de conscience et de culte(2). Or cette diversité des croyances, elle l'a rencontrée dès son arrivée sur le rivage américain ; cette liberté de conscience et de culte, contrariée et combattue, altérée et travestie en Europe, s'est développée en

1. Notamment par M. Claudio Jannet dans les études économiques que publie le *Correspondant*.

2. Les luttes religieuses en France au XVIe siècle (1 vol. 1879). La Réforme et la Politique française jusqu'à la paix de Wesphalie 2 vol. 1889).

même temps qu'elle au delà de l'Atlantique ; là, elle n'a jamais prospéré sous un autre régime. C'est donc là que peuvent être le mieux saisis les résultats du nouvel état de choses ; l'examen commencé sur notre continent peut et doit se poursuivre aux Etats-Unis.

Il y a trois siècles, une grande renaissance catholique avait suivi les troubles et les ruines de la Réformation et s'était épanouie surtout en France. J'ai essayé de la dépeindre. Une autre renaissance religieuse a été espérée après la Révolution française ; elle aurait purifié, ennobli, fortifié la société moderne. Cette renaissance a paru plus d'une fois germer en France, entre deux tempêtes, au souffle de la liberté. Mais c'est aux Etats-Unis qu'elle s'épanouit à cette heure. Et dès lors, malgré la distance qui nous en sépare, malgré la différence des traditions et des origines d'où découle la différence légitime des institutions, n'est-ce pas du côté des Etats-Unis que doivent regarder les catholiques qui ne consentent à désespérer, en ce monde, ni de leur foi ni de leur siècle?

Ainsi pensait, il y a déjà vingt-cinq ans, M. de Montalembert. Après avoir consumé sa vie à poursuivre en Europe l'alliance de la religion et de la liberté, il voulait voir cette alliance et les fruits qu'elle porte en Amérique. Il allait s'embarquer quand le mal dont il devait mourir l'arrêta soudain. Dès lors, condamné pendant quatre ans à souffrir, immobile et sans repos, de ce mal implacable, je l'ai vu souffrir plus cruellement encore pour les causes qui lui étaient chères et sacrées. Je l'ai vu, tant qu'a duré cette suprême épreuve, plus per-

suadé, plus pénétré que jamais de l'intime action de l'Eglise sur les âmes fidèles, mais aussi plus que jamais inquiet pour son action publique et son autorité sur le monde. Il savait bien, pourtant, qu'elle n'était pas faite pour périr avec tout ce qui croulait en Europe. Il avait attendu, pressenti, revendiqué pour elle une place au foyer de la société moderne, et cette place, dans les contrées qu'il connaissait, dans son pays, chez les vieilles nations catholiques, elle ne la possédait pas, elle ne l'occupait point. Son regard attristé et déçu cherchait autour de lui quelque chose qu'il ne lui était pas donné de voir, dernier regret qui l'a suivi jusqu'à la mort : *in novissima luce, aliquid oculi sui desideravere* (1).

J'ai accompli le voyage qu'avait médité M. de Montalembert ; j'ai contemplé le spectacle qu'il avait souhaité se donner. Lorsqu'il croyait se mettre en route, il s'était choisi un jeune compagnon qui partageait ses pensées ; privé d'un tel guide, M. de Chabrol était parti néanmoins et il avait su discerner ce qu'il importait de mettre en lumière. Mais bientôt les désastres de la France, les labeurs d'une vie publique courte et pleine, et plus tard d'autres soucis, d'autres douleurs, l'ont détourné de l'Amérique. Maintenant, M. de Chabrol et moi, nous échangeons ensemble nos souvenirs. Par les yeux de cet ami à qui je me fie plus qu'à moi-même, j'ai vu l'Eglise catholique aux Etats-Unis, telle qu'elle était il y a vingt-cinq ans ; je l'ai vue de mes propres yeux, telle qu'elle est aujour-

1. Tacite, *Agricola*.

d'hui, et je puis ainsi mesurer la dernière étape du chemin parcouru.

En débarquant à New-York, j'ai trouvé pour me servir de guide un autre compatriote un autre ami, M. de Chambrun. Transplanté sur la fin de sa jeunesse aux Etats-Unis, il avait embrassé la profession la plus estimée en ce pays ; par un étrange effort d'intelligence et de volonté, il s'était fait avocat, maniant une langue, interprétant des lois que jusqu'alors il n'avait pas étudiées, et forçant les cours de justice de New-York et de Washington à reconnaître sa compétence et l'habileté de sa parole. Il me prodiguait les renseignements les plus précieux. J'admirais en l'écoutant comment il savait allier les meilleures qualités de l'esprit français à la connaissance profonde des institutions et des mœurs américaines, le coup d'œil élevé du publiciste à l'expérience du légiste, comment il jugeait en étranger les institutions qu'il pratiquait en Américain. Aujourd'hui je recueille un écho de ses entretiens dans un ouvrage qu'il composait alors et qu'il n'achèvera pas (1). Usé par le travail, il a succombé prématurément sur cette terre lointaine, en rendant par sa religieuse fermeté en face de la mort un dernier témoignage à sa foi catholique. Au moment où je publie les pages qui vont suivre, je dois un douloureux hommage à sa

1. Deux portions de cet ouvrage, qui devait être très étendu, ont paru : l'une en 1876, sous ce titre : *le Pouvoir exécutif aux Etats-Unis*, et l'autre en 1891 sous ce titre : *Droits et Libertés aux Etats-Unis*. Le premier de ces deux volumes a même été traduit à l'usage des Américains par une des personnes les plus considérables et les plus distinguées de la société de Washington, Mrs M. V. Dahlgren.

mémoire; car avant de s'éteindre il a éclairé ma route.

Enfin, j'ai vu les hommes qui dirigent ou représentent l'Eglise catholique rassemblés pour les fêtes du Centenaire; j'ai pu en aborder un grand nombre à Baltimore, avant d'en visiter quelques-uns dans leurs lointaines résidences, sur le théâtre de leur apostolat. Leurs portes et leurs cœurs s'ouvraient quand j'invoquais la mémoire de M. de Montalenbert; leurs réponses prévenaient mes questions. Partout, d'ailleurs, chez les protestants comme chez les catholiques, chez les hommes politiques et les hommes de loi, comme chez les hommes d'Eglise, j'ai rencontré l'empressement, l'obligeance et la franchise. Peut-être, en témoignant ici ma gratitude, ferai-je soupçonner mon impartialité; on m'accusera de m'être laissé séduire par un trop bienveillant accueil. C'est pourtant chez ce peuple un trait de caractère à noter. Contents d'eux-mêmes et de leur sort, les Américains se laissent volontiers pénétrer par l'étranger qui les aborde avec une curiosité attentive et désintéressée; ils sont bien aises qu'on les connaisse, ils se montrent tels qu'ils sont avec une simplicité cordiale et fière.

Cette disposition, commune à tous les habitants des Etats-Unis, est particulièrement marquée chez les catholiques, quand on s'enquiert de leur religion et de son avenir. Leur optimisme m'a semblé d'abord exagéré; à mesure que j'ai vu les choses de plus près, j'ai mieux compris leur sentiment. En examinant comment se compose le peuple catholique et comment se comporte le

clergé, dans quels termes peuple et clergé vivent ensemble et quelles œuvres ils accomplissent, quelles contributions volontaires entretiennent le culte et le développent, en étudiant le régime des écoles, en mesurant la place que prend l'Eglise romaine parmi les autres communions chrétiennes, enfin, en recherchant quelles ressources et quelles difficultés lui apportent les institutions et les mœurs de cette démocratie libre, j'ai partagé davantage le contentement de nos coreligionnaires du nouveau monde. Non que je méconnaisse, soit les lacunes de la civilisation américaine, — elles éclatent à tous les yeux — soit les épreuves réservées en ce pays à l'Eglise. Elle est loin du terme où elle prétend atteindre, elle n'a pas fait la moitié de la route, et sur le chemin qui lui reste à faire, les difficultés et les périls ne seront pas moindres.

Mais enfin, au milieu d'un peuple qui croît chaque jour en nombre, en richesse et en force, elle ne cesse de croître elle-même. Elle sait ce qui lui manque et travaille à l'acquérir, elle combat tous les vices du peuple et tire parti de toutes ses vertus; elle ne connaît, cette Eglise des Etats-Unis, ni la lassitude, ni le découragement, ni la peur. Voilà pourquoi j'ai confiance dans ses destinées, et cette confiance, je voudrais la communiquer autour de moi. Quand le dégoût des hommes et des choses envahit les nobles âmes, quand un doute inquiet sur l'avenir du genre humain les désole et les affaiblit, il est bon de trouver et de saisir des motifs d'espérance, fallût-il les chercher par delà l'Atlantique.

CHAPITRE II

LE PEUPLE

I

Lorsque j'ai visité, à la porte de New-York, sous les ombrages d'une paisible cité du New-Jersey (1), l'historien de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, M. Gilmary Shea, cet homme, rare à plus d'un titre et singulièrement épris du passé, au milieu d'un peuple occupé tout entier des moyens de vivre dans le présent, m'a montré, parmi les vieux papiers et les vieux livres qui encombraient sa demeure, un volume sorti des presses de Venise, en 1516, et précieux pour l'Amérique. C'est un psautier en langue hébraïque, arabe, grecque et latine, où se rencontre, selon M. Shea, à travers les gloses qui accompagnent le texte sacré, la vie la plus anciennement imprimée que l'on connaisse de Christophe Colomb. Elle est contenue dans un commentaire sur ce verset du psaume dix-huitième : *In omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terræ verba eorum :* « Les voix

1. *Elisabeth City.*

qui annoncent la gloire de Dieu retentissent dans toute la terre, leurs paroles parviennent aux extrémités du monde. » Le commentateur rapporte que Colomb voyait dans ce verset la prophétie de son entreprise et, à ce propos, il raconte l'entreprise.

La prophétie qui poussait le grand chrétien à sa découverte ne s'est accomplie qu'après trois siècles et ne s'est pas accomplie de la manière qu'il imaginait. C'est seulement au dix-neuvième siècle que la parole divine, telle que l'entendait Colomb, s'est propagée dans toute l'Amérique, et ce n'est pas parmi les races inconnues au-devant desquelles il allait. Par le crime des Européens, les Indiens ont été presque entièrement détruits avant d'être éclairés. Une autre race mise en contact avec les Européens, vers la même époque, et transportée par eux sur le nouveau continent, les nègres, ont été pareillement exploités et opprimés sans disparaître cependant. Aujourd'hui, le peu qui reste d'Indiens et la foule des nègres attendent encore la lumière que leur devait l'Europe. La destruction des uns, la dégradation des autres est une tache et une plaie pour la civilisation américaine. Plus loin j'indiquerai les efforts que l'on prépare aujourd'hui pour effacer cette tache et guérir cette plaie. Ici je laisse encore de côté les œuvres que le passé a léguées à l'avenir, je considère, dans son état présent, la société chrétienne et en particulier, la société catholique aux Etats-Unis.

Les Européens qui observent cette chrétienté nouvelle n'ont pas affaire à une race inconnue. La doctrine et ceux qui la professent sont pareillement

venus du vieux monde; chez elle, c'est l'histoire de l'Europe qui se continue, c'est la vie religieuse de l'Europe qui se renouvelle. L'Amérique du Nord a été, au seizième et au dix-septième siècle, la patrie des hommes qui ne pouvaient pas pratiquer leur foi sur notre continent; au dix-neuvième siècle, elle est devenue la patrie des hommes qui ne pouvaient y gagner leur vie. Parmi les premiers il s'est rencontré des catholiques, mais la plupart ont été des protestants: la société chrétienne, aux Etats-Unis, a d'abord été protestante. Parmi les seconds, parmi les enfants de l'Europe que la terre d'Europe ne se prête pas à nourrir, le plus grand nombre s'est trouvé catholique; de là, au milieu des communions protestantes, la place chaque jour croissante de la population catholique.

En 1784, au lendemain de l'émancipation, on comptait, aux Etats-Unis, environ 45.000 catholiques; en 1829, 500.000; en 1856, leur nombre s'élève à 3.500.000; en 1875, à 6 millions; en 1890 il va de 8 à 9 millions (1).

1. Le nombre des catholiques en 1829 a été établi par le premier concile de Baltimore tenu à cette époque. Les autres chiffres depuis 1784 jusqu'à 1889 m'ont été donnés par M. G. Shea. Quant au dernier chiffre que j'indique, l'Annuaire du clergé américain (*Hoffman's Catholic Directory* 1891) porte le nombre des catholiques en 1890 à 8.579.966. D'autre part, le recensement officiel décennal opéré en 1890 s'occupe pour la première fois des différents cultes au nombre de 122 que se partage la population des Etats-Unis. Dans les Eglises protestantes il est d'usage de compter seulement les « communiants, » c'est-à-dire « les personnes en âge de participer à la communion, là où cette pratique est ordonnée. » Les jeunes enfants ne sont pas compris dans ce dénombrement. L'Eglise catholique au contraire répute comme lui appartenant toute personne baptisée dans son sein et ses propres statistiques sont dressées en conséquence. Pour dénombrer les

Pendant ce temps, soit agrandissement de territoire, soit émigration, soit multiplication des naissances, la population totale de l'Union a passé, de 3 à 4 millions à 65 millions d'habitants. La population totale est vingt fois plus nombreuse qu'il y a un siècle, et la population catholique deux cents fois. En 1784 on comptait un catholique sur cent habitants; en 1890 on en compte un sur huit.

A cet accroissement de nos coreligionnaires, les conversions ont une faible part. Sans doute, depuis John Thayer, le plus ancien converti dont on se souvienne, devenu, en 1790, le premier curé catholique de Boston, jusqu'au docteur Ives, venant déposer aux pieds de Pie IX, en 1858, son anneau d'évêque protestant, il s'est opéré des conquêtes qui attestent la force vitale de l'Eglise et la flamme du prosélytisme dans le clergé; il s'en opère toujours. Les Paulistes du P. Hecker, voués spécialement à cette œuvre, ne sont que trente : chaque année ils obtiennent de

catholiques sur le même pied que les membres des autres cultes et les comparer avec eux, il a donc fallu dans le recensement officiel substituer aux « baptisés » les « communiants » en comprenant sous ce titre tous les fidèles adultes capables de recevoir les sacrements de pénitence et d'Eucharistie. Le recensement en porte le nombre pour 1890 à 6.250.045. Qu'on admette que la première communion se fasse à partir de l'âge de neuf ans, qu'on admette d'autre part que les enfants au-dessous de neuf ans figurent pour un quart dans le chiffre de la population catholique, comme ils figurent en effet pour un quart dans le chiffre général de la population, ces deux suppositions n'ont assurément rien d'excessif, et pour avoir le nombre total des catholiques, il faudra ajouter aux 6.250.000 communiants 2.150.000 enfants baptisés. Ce qui donnera, pour 1890, 8.400.000 fidèles, soit un chiffre analogue au chiffre porté dans les annuaires catholiques. (Voy. le *Census Bulletin* du 23 juillet 1891.) Ce chiffre est certainement plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité.

trois à cinq cents abjurations. Et parmi les grands convertis de ce siècle, comment ne pas nommer tout d'abord Hecker lui-même et celui qui l'a précédé et comme guidé dans la recherche laborieuse de la vérité : Brownson? L'un et l'autre, partis des régions qu'éclairent à peine les dernières lueurs du christianisme, ont traversé toutes les doctrines avant d'entrer dans l'Eglise romaine, et ils en sont devenus les plus hardis champions; ils en demeurent, dans leur tombeau, la lumière et l'honneur ; l'un et l'autre, le prêtre et le laïque, sont présentés à la génération venue après eux comme les deux types du catholicisme américain (1).

Plus tard, durant la guerre de Sécession, la courageuse charité déployée dans les deux camps par les religieuses hospitalières et par les prêtres catholiques a ramené à leur foi, en face de la mort, plus d'un soldat. Un missionnaire qui s'est consacré aux Indiens, les ayant quittés alors pour suivre, en qualité de chapelain, l'état-major de l'armée du Nord, le P. Stephan a baptisé, à lui seul, onze cents combattants (2). A Saint-Louis, un autre chapelain, le père Ryan, devenu, depuis cette époque, archevêque de Philadelphie, a baptisé six cents blessés ou prisonniers de guerre. « L'Eglise des Sœurs, » disaient ces soldats, « doit être l'Eglise de Dieu », et c'est ainsi qu'ils com-

1. *The typical American Priest*, a dit du P. Hecker l'archevêque de Saint-Paul Ireland, dans l'introduction qu'il vient d'écrire pour la vie de ce prêtre et encore en parlant de lui et de ses premiers collaborateurs : « *It used to be said of them in reproach that they were the « Yankee » catholic church*; *the reproach was their praise.* » (*Catholic World*, june 1890.)

2. Je le tiens du P. Stephan lui-même.

mençaient à examiner la doctrine catholique (1).

Aujourd'hui, en compulsant les registres de la cathédrale de Baltimore, on trouve, m'a-t-on assuré, que sur cent baptêmes il est inscrit vingt baptêmes d'adultes, c'est-à-dire de convertis. Dans l'ensemble de son diocèse, le cardinal Gibbons rencontre huit à dix adultes sur cent confirmands. L'évêque de Vincennes, en Indiana, Mgr Chatard (2) me donnait pour cette contrée fort différente et fort éloignée du Maryland, des chiffres analogues, en même temps qu'il m'expliquait les difficultés et les ressources de la propagande catholique à travers toute l'Union. C'est un prélat, Américain de naissance, Français d'origine et Romain de goût et d'habitude; car il a passé la meilleure partie de sa vie à Rome. Il y dirigeait le Collège américain avant d'être transplanté au centre des Etats-Unis, loin de la mer et des grandes villes, parmi tout un peuple de cultivateurs allemands. En ce pays, me disait-il, les conversions ne ressemblent pas à celles de l'Orient, par exemple, où toute une paroisse, tout un diocèse, se soumettent au Pape avec leur pope ou leur évêque. Elles sont purement individuelles, amenées par l'étude et la réflexion, déterminées par le travail de l'âme qu'éclaire une lumière intérieure. C'est pourquoi elles sont rares; moins rares cependant, ajoutait-il, qu'elles ne seraient chez un autre peuple placé dans les mêmes conditions, car le niveau de l'in-

1. *The Centenary celebration*, Archbishop's Ryan sermon. *Annales de la congrégation de la Mission*, t. XXIII, p. 504.
2. Right Reverend Francis Chatard

telligence populaire est plus élevé qu'en Europe; nulle part, dit-on, on ne rencontre aussi peu de savants, autant d'hommes instruits; l'ouvrier qui travaille de ses mains est accoutumé à lire et formé à réfléchir. Aussi, selon l'évêque de Vincennes, le difficile, pour le prêtre catholique, n'est pas de se faire comprendre du protestant, c'est de l'aborder, et il me contait par quels procédés lui-même, voué soudain à un ministère nouveau pour lui, avait souvent surmonté cette difficulté; comment il mettait à profit, soit la curiosité de « nos frères séparés », soit leur disposition sincère au libre examen. Lorsque, dans ses tournées pastorales, il rencontrait une église trop étroite pour contenir l'auditoire, il lui était arrivé de prêcher, tantôt dans une cour de justice à la demande des juges, tantôt même dans un temple protestant à la demande des ministres. Une fois, dans une ville d'eaux, comme une pluie violente fermait tout à coup l'accès de l'église, il avait abrité sa prédication sous les lambris d'une salle de bal public.

Mais il n'est pas donné à tous les orateurs catholiques de se faire écouter comme l'évêque de Vincennes; d'ailleurs, le clergé suffit à peine aux fidèles. Il y a peu de temps, il était loin d'y suffire encore, les pasteurs manquaient aux troupeaux. Tantôt le prêtre a peine à atteindre les paroissiens dispersés à grande distance à travers la campagne; tantôt, dans les villes, il est entouré d'Irlandais qui, sans cesse, recourent à lui en toute chose et le mêlent à leur vie entière. Il ne lui reste d'ordinaire ni le loisir ni la liberté d'esprit qu'il faudrait pour entreprendre des conquêtes.

Si donc les conversions obtenues autorisent l'espérance pour l'avenir, elles sont peu fréquentes jusqu'à ce jour; elles ne compensent pas ce qu'au début a coûté à l'Eglise romaine la transmigration de ses enfants sur une terre étrangère. En tenant compte, en effet, de la quantité de familles catholiques qui ont débarqué depuis un siècle aux Etats-Unis, en évaluant leur postérité, il n'est guère contesté que le nombre de catholiques devrait être aujourd'hui plus considérable. Plusieurs parmi eux ont abandonné leur foi, beaucoup l'ont laissé perdre dans leur descendance, moins par un acte d'apostasie formel que par un entraînement fatal, faute de prêtres, faute de culte, faute d'écoles à leur portée; ils se sont rangés ou ils ont rangé leurs enfants à la religion de la société où ils cherchaient place, à la religion des familles où ils entraient. Aujourd'hui, parmi les prêtres catholiques, les uns appréhendent les mariages mixtes, les autres, au contraire, les envisagent avec confiance, et il est certain que l'Eglise, exigeant pour les permettre la promesse que les enfants seront élevés catholiquement, devrait y gagner toujours au lieu d'y perdre. La question est de savoir comment la promesse est observée et si l'époux catholique en impose habituellement l'exécution. En général, quand la femme le veut fermement, c'est sa religion qui prévaut parmi les enfants et souvent même est embrassée par le mari. Mais dans quelles circonstances peut-on compter sur cette ferme résolution de la femme catholique épousant un protestant? Entraînée par le désir du mariage, la jeune fille qui recherche un fiancé ne risque-t-elle

pas d'oublier sa foi, et la jeune mère d'en méconnaître ensuite les obligations? Selon les observateurs les plus autorisés, quand l'Eglise est déjà forte, soit par le nombre, soit par la qualité de ses membres, les mariages mixtes lui profitent; ils tournent contre elle dans le cas contraire.

Ils ne pouvaient donc manquer de lui être funestes au début de l'émigration. Qu'on se représente les pauvres émigrants, des hommes, pour la plupart, partis de pays catholiques pour chercher fortune, exposés, depuis leur départ jusqu'à leur débarquement, à tous les genres de souffrance et de corruption et prenant enfin femme en Amérique. L'Amérique ignore ou méprise le culte auquel ils appartiennent par leur naissance; autour d'eux ils ne le voient ni pratiqué ni enseigné. Faut-il s'étonner s'il ne s'est pas toujours perpétué chez leurs descendants? Aujourd'hui, les causes qui en ont amené l'abandon disparaissent; il n'est plus dédaigné par les autres communions; le clergé se multiplie, des écoles paroissiales s'établissent: aussi l'Eglise a cessé de perdre du terrain, elle n'a pas regagné celui qu'elle avait perdu.

A considérer les choses de près, il n'y a donc pas lieu de triompher, comme on se l'imagine au premier aspect, de l'accroissement des catholiques aux Etats-Unis. Mais à ce sujet d'admiration qui disparaît devant un regard attentif en succède aussitôt un autre. Non, dans le spectacle que cette Eglise nouvelle présente au monde chrétien, ce qu'il convient d'admirer, ce n'est pas le nombre, c'est la vie. Là, dans ce corps grandissant, pas de membres morts, pas d'indifférents comme en

Europe, pas de catholiques de naissance et de nom qui aient cessé de pratiquer et de croire; ceux-là sont sortis de l'Eglise: ceux qui demeurent dans son sein lui appartiennent en esprit et en vérité. Là, parmi les hommes comme parmi les femmes, le catholique qui n'observe pas sa religion est une exception : le clergé l'atteste et quelques faits saisis çà et là dans mon rapide voyage me l'ont montré.

A New-York, dans un quartier reculé, au milieu d'une population qui vit péniblement du salaire de chaque jour et se renouvelle fréquemment, j'ai visité une paroisse desservie par les Paulistes ; sur 13.000 paroissiens en âge de raison, 10.000 au moins font leurs pâques. A Chicago, dans une église encore inachevée, non loin d'une gare, chaque dimanche, à six heures du matin, il se dit une messe pour les hommes de peine requis sur le chemin de fer, parce que, malgré le respect unanime des Américains pour le repos dominical, malgré l'interruption du trafic, quelques trains marchent encore. Ces pauvres gens viennent à ce pauvre sanctuaire en costume de travail, apportant dans une boîte de fer-blanc le dîner préparé d'avance à leur logis, et s'en vont de là droit à leur besogne.

Mais les fidèles ne s'en tiennent pas à la messe du dimanche et aux pâques. A Détroit en Michigan, grande et belle ville sur la route du Niagara, des Grands Lacs et du Canada, j'entrais le matin du premier dimanche de l'Avent dans une église remplie d'hommes ; presque tous ayant à leur boutonnière les insignes rouges ou bleus de

quelque confrérie, s'approchaient de la table sainte, et le prêtre qui montait en chaire donnait pour certains jours de la semaine et pour le dimanche suivant de pareils rendez-vous à d'autres confréries d'hommes et de femmes. A quatre cent mille de là, au milieu des monts Alleghany, à Pittsburg, des Pères du Saint-Esprit m'entretenaient de leur laborieux et consolant ministère à travers la campagne du voisinage. Ils me citaient entre autres une paroisse de 400 familles, c'est-à-dire d'environ 2.000 âmes où chaque samedi deux prêtres se voient retenus au confessionnal de deux à six heures du soir. A Washington, à Chicago, je pourrais citer des exemples analogues: je connais, dans ces deux villes, des paroisses de 7.000, de 25.000 âmes et qui sont aussi ferventes. Les prêtres des Etats-Unis ont donc lieu d'être contents de leur peuple; en tenant compte de la fréquentation des sacrements, ils demandent s'il est en Europe une nation où le catholicisme soit aussi vivant, une ville catholique qui surpasse ou même égale New-York.

II

Après avoir indiqué quelle vie chrétienne anime ce peuple fidèle, il reste à rechercher comment il se recrute, d'où il vient, quelle est sa condition sociale aux Etats-Unis.

Nous l'avons indiqué déjà; il se recrute par l'émigration, et cette émigration a commencé au cours du siècle présent, elle ne remonte guère au

delà de 1830. La Louisiane seule, ancienne colonie espagnole et française, doit être exceptée. Là, les catholiques au nombre de plus de 300.000 forment le tiers de la population totale de l'Etat (1), et si dans les villes il se rencontre parmi eux des Irlandais, des Italiens, des Allemands survenus depuis cinquante ans, si à la Nouvelle-Orléans il s'élève des paroisses anglaises, allemandes, italiennes à côté des paroisses françaises, dans les campagnes fécondées par des eaux abondantes et par le soleil des tropiques et plus peuplées qu'ailleurs, le ministère ecclésiastique ne s'exerce pas autrement qu'en français, les paroisses se composent de descendants d'anciens colons établis sous le régime français. On les nomme encore les créoles de la Louisiane; beaucoup sont issus des Acadiens chassés de leur pays après la conquête anglaise ; Longfellow y reconnaîtrait les arrière-neveux d'Evangeline. Le diocèse de la Nouvelle-Orléans offre quelques traits de l'ancien monde. Dans les familles rurales, la foi s'est perpétuée par une tradition, transmise elle-même et maintenue au moyen de la langue française, foi vive et ferme, mais ignorante. Parmi les habitants des villes, au contraire, s'est longtemps conservé l'esprit du dix-huitième siècle, l'esprit voltairien. Il disparaît peu à peu au souffle de l'esprit meilleur et plus jeune qui se répand de nos jours d'un bout à l'autre des Etats-Unis.

1. Chaque fois que j'ai à parler du nombre des catholiques dans les différents Etats, dans les différents diocèses, je me réfère ici au *Sadler's catholic Directory*, 1890. Les chiffres qu'il donne se rapportent à l'année 1889, l'année du Centenaire.

Le spectacle change quand on sort de la Louisiane. Sur le rivage de l'Atlantique, les anciennes colonies anglaises, suédoises, hollandaises et plus loin entre l'Atlantique et le Pacifique, les forêts vierges, les prairies solitaires, que jusqu'en nos jours l'homme blanc ne franchissait pas, s'ouvrent désormais à toutes les races humaines. C'est le besoin, l'ambition, la fortune des Etats-Unis d'attirer à eux ces races diverses et de les fondre ensemble en les rajeunissant par le travail et la liberté. Sur leur plage hospitalière l'Océan dépose les déshérités que rejette la terre natale, et les progrès du catholicisme se mesurent au nombre de catholiques qui se rencontrent parmi ces déshérités. Il en vient de l'Asie même : dernièrement un envoyé de la Propagande découvrait 900 maronites à Chicago, 40.000 dans toute l'Union (1), et le jour de Noël devant 400 ou 500 d'entre eux un sermon était prêché dans leur langue, un office était célébré selon leur rit à New-York (2).

Au surplus l'émigration ne s'opère pas seulement par mer. Le race française y tient une place qui n'est pas sans importance, et pourtant bien peu de Français passent l'Atlantique. Des colons de Saint-Domingue se sont réfugiés jadis aux Etats-Unis. Des prêtres, qu'on appelait alors missionnaires de France, sont venus les assister; le plus célèbre et le plus éprouvé d'entre eux, M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, banni de son diocèse à la suite de la révolution de Juillet, a fondé à New-York la paroisse française que, sous le nom de

1. Je tiens ce fait d'un curé de Chicago.
2. *New-York Herald*, 12 janvier 1890.

« Pères de la Miséricorde », les héritiers de ces missionnaires dirigent encore. En ce moment quelques vignerons chassés par le phylloxera se transplantent en Californie. Mais ces rares épaves de notre patrie se perdent dans le flot des autres peuples. L'homme qui naît et pousse en France ne se déracine pas. Si les paroisses françaises se multiplient, si la langue française se fait entendre dans la chaire des églises, on le doit, d'un côté, au sud de l'Union, aux créoles de la Louisiane dont nous venons de parler, de l'autre, au nord, aux habitants du Canada. Ces derniers, presque tous catholiques, s'infiltrent par un mouvement continu à travers une frontière facile à franchir.

En 1880, époque du précédent recensement, on comptait aux Etats-Unis 610.000 habitants nés au Canada et 900.000 environ issus de parents canadiens. Depuis lors, assurément, l'émigration canadienne ne s'est pas ralentie, la fécondité sans rivale des familles canadiennnes n'a pas diminué. Que l'on suppute l'accroissement probable de cette population ; qu'on y joigne le diocèse de la Nouvelle-Orléans et l'on en conclura que sur 9 millions de catholiques aux Etats-Unis, 1.400.000 à 2 millions ont du sang français dans les veines.

Quant à l'émigration qui vient d'Europe, on en peut suivre la trace jusqu'aux confins de la Russie. Les évêques des Etats-Unis démêlent dans leur troupeau des Bohémiens, des Polonais. Il y a trois paroisses bohémiennes à Chicago, deux à Baltimore, une à Milwaukee, à New-York, à Saint-Paul. Il y a six paroisses polonaises à Chicago, quatre à Milwaukee, deux à Baltimore, une à Cin-

cinnati, à New-York, à Philadelphie, à Saint-Paul, à Winona. Jusqu'à présent, l'Amérique du Nord n'attirait pas les Européens du Midi, les riverains de la Méditerranée. Depuis peu d'années, des Italiens, des paysans du Piémont, des Abruzzes et de la Calabre y viennent poussés par la misère (1). Soit dégoût de la vie qu'ils quittent, soit insouciance, soit espoir, ils paraissent s'expatrier sans regret. J'en ai vu une troupe sur le bâtiment où j'avais moi-même pris passage; dès que la mer était belle, hommes et femmes chantaient et dansaient à l'arrière du navire. Avec une humeur prompte, des passions vives, des mœurs faciles, un esprit inculte et l'habitude de vivre de peu, ils apportent une foi naïve, mais superstitieuse et mal éclairée. Souvent leur ignorance religieuse étonne le prêtre américain.

Toutefois ce courant, indice d'un trouble profond dans la Péninsule, est trop récent pour avoir modifié la loi qui, jusqu'à ce jour, a régi le peuplement du nouveau monde. Depuis les premiers colons partis, il y a trois siècles, des côtes de Hollande, de Suède et d'Angleterre, l'Amérique du Nord est destinée aux Européens du Nord; ils y abordaient en petit nombre quand la navigation était difficile et lente, ils s'y jettent en foule maintenant que la vapeur a rapproché les deux rives de l'Atlantique. C'est dans les ports de Brême, de Hambourg, d'Anvers et de Liverpool que s'amas-

1. En 1888, l'émigration italienne a été de 43.927 personnes, presque aussi nombreuse que celle des Irlandais. (*Annual Report of the Commissionners of emigration of the state of New-York*, 1888.)

sent les grandes cargaisons d'émigrants ; c'est principalement d'Allemands et d'Irlandais qu'elles se composent. En 1880, la population des États-Unis comprenait 1.854.000 Irlandais, 1.966.000 Allemands, et de plus 4 millions et demi d'Américains issus de parents irlandais, près de 5 millions issus de parents allemands (1). De 1880 à 1889, d'après les registres de l'émigration, il a dû arriver à New-York environ 1.200.000 Allemands et 500 ou 600.000 Irlandais (2). Or presque tous les Irlandais et le tiers ou le quart des Allemands viennent de familles catholiques (3). Si l'on se tenait à ce dénombrement, le chiffre de 9 millions serait de beaucoup dépassé : on est ainsi amené à reconnaître le fait signalé plus haut : le déchet éprouvé par l'Eglise romaine à son début sur le territoire des Etats-Unis. Aujourd'hui, dans ce peuple fidèle de 9 millions d'âmes, plus de la moitié est irlan-

1. *Compendium of the tenth census of the United States*, table XXX et table CVII. Le *Compendium* du recensement de 1890 n'a pas encore paru.

2. *Annual Report of the Commissionners of emigration*, 1888. Je n'ai pas sous les yeux les rapports antérieurs, non plus que celui de 1889, qui n'était pas encore dressé à mon départ des Etats-Unis ; mais je vois qu'en 1888 le nombre des émigrants allemands a été de 78.145, le nombre des émigrants irlandais de 44.307, et je ne crois rien exagérer en évaluant en moyenne au même chiffre l'émigration des trois dernières années. Quant aux années précédentes, l'émigration allemande, d'après le rapport de l'œuvre de Saint-Raphaël, a dépassé en moyenne 150.000 personnes par an, et je porte à la moitié le chiffre de l'émigration irlandaise.

3. Cette proportion du tiers m'a été indiquée par le secrétaire général de l'OEuvre de Saint-Raphaël, mais elle est en général tenue pour exagérée par le clergé américain. M. Gilmary Shea, en 1879, ne la portait qu'au quart ou au cinquième. (*The catholic church in the United States.*)

dais, un quart allemand, un cinquième ou un sixième français, l'appoint est fourni par les autres races européennes, par un petit nombre d'Indiens et de nègres et par les Américains convertis.

On le voit, la destinée du catholicisme aux Etats-Unis se rattache avant tout à la destinée de la race irlandaise et de la race allemande. S'il est vrai, comme nous l'avons avancé, que la vie religieuse de l'Europe se renouvelle en Amérique, il faut ajouter, en ce qui concerne l'Eglise romaine, qu'elle se renouvelle en dehors des races latines : elle se développe parmi deux races du Nord. L'une toujours fidèle, mais toujours misérable sur notre continent, refleurit et prospère sous l'égide de la religion qui l'a vouée à un long martyre. Quant à l'autre, coupée en deux il y a trois siècles, sa portion la plus vivace s'est alors tournée contre cette religion, elle en a paru la plus redoutable ennemie ; aujourd'hui, sous d'autres cieux, elle contribue et participe à sa renaissance. L'avènement des Celtes d'Irlande et des Teutons de Germanie au premier rang des peuples catholiques, voilà peut-être le plus étonnant phénomène que le nouveau monde, au terme de ce siècle, offrira aux regards de l'ancien. Suivons dans leur exode ces Teutons et ces Celtes; observons-les sur leur terre promise.

L'exode a été douloureuse. Il a fallu d'étranges souffrances pour arracher des millions d'Irlandais et des millions d'Allemands de leur terre natale, souffrances que l'Irlande étale, que l'Allemagne cherche à cacher en entravant l'émigration, mais qu'au cours de ses triomphes et dans l'orgueil de

sa puissance elle ne parvient pas encore à guérir. Cependant leur mauvais sort suivait les émigrants sur mer et au delà. Longtemps on a pu comparer les navires qui les transportaient à ceux qui faisaient la traite des nègres; entassés pêle-mêle hommes et femmes, jeunes et vieux, et laissés dans l'entrepont sans air et sans pain, ils périssaient en foule, neuf sur cent dans les vaisseaux américains, trente sur cent dans les vaisseaux anglais. Ceux qui survivaient devenaient, à leur débarquement, la proie des entrepreneurs de transport; sans argent pour payer leur passage, ils étaient réduits à se louer à vil prix et pour un temps plus ou moins long à ces entrepreneurs qui vendaient leur travail. Ils travaillaient parfois plusieurs années sans rien gagner pour eux-mêmes; leur condition restait celle des esclaves. Ainsi commença cette émigration dont nous admirons aujourd'hui les résultats. Voilà le berceau du peuple catholique.

Les choses ont changé peu à peu. En Europe les gouvernements et les sociétés de bienfaisance ont pris soin des émigrants. En 1850, l'Angleterre la première a imposé pour eux, à bord de ses vaisseaux, la séparation des sexes. Dans la même année, quelques précautions ont enfin été prises pour les empêcher de mourir de faim. Les compagnies de navigation ont été forcées de comprendre leur nourriture dans le prix de leur transport, et ils ont pu prendre passage sur des bâtiments à vapeur, leur traversée a été adoucie et abrégée. De 1855 à 1876, presque toutes les puissances dont le pavillon flotte sur l'Atlantique,

Angleterre, France, Villes hanséatiques, Hollande et Belgique, ont édicté des règlements de police afin de protéger leur embarquement et leur voyage. En 1868, les catholiques allemands ont fondé la Société de Saint-Raphaël dont le patronage s'exerce sans distinction de culte sur tous ses nationaux. Ses représentants dans les ports les renseignent et les assistent gratuitement, veillent sur eux au départ et les accueillent à l'arrivée. Dans le port de Brême, de 1873 à 1887, plus de 178.000 émigrants ont eu recours au prêtre chargé de ce ministère; pour eux, il a dit la messe et prêché 1126 fois le sermon des adieux, écrit plus de 20,000 lettres et transmis plus de 5 millions de marks (1).

Aux Etats-Unis, tous abordent au port de New-York, où les attend une législation protectrice, une surveillance efficace. Tout engagement de travail contracté en Europe, tout louage d'ouvrage antérieur au débarquement est présumé usuraire, considéré comme un rétablissement déguisé de l'esclavage et annulé; prescription arbitraire et d'une exécution difficile, mais que les abus ont amené. Sous prétexte de préserver la liberté de l'émigrant, elle garantit la main-d'œuvre américaine contre la concurrence étrangère et prévient l'avilissement des salaires. Cependant l'émigrant doit justifier de ses moyens d'existence; l'Américain n'admet plus sur son territoire l'Européen qui retomberait à sa charge. A l'entrée du port, sur l'emplacement d'un ancien bastion, l'Etat de New-York a d'abord construit le vaste dépôt de Castle-Garden où

1. Die deutschen Auswanderer und der Saint-Raphael-Verein von P. Cahensly Landtagsabgeordneten. Frankfurt A. M., 1887.

étaient débarqués tous les émigrants, c'est-à-dire tous les passagers sans cabine. Plus tard l'émigration intéressant le peuple entier, un établissement fédéral régi par les lois et administré par les autorités fédérales a remplacé sur un autre point de la rade le dépôt dont New-York s'était longtemps chargé. Là des commissaires s'enquièrent de la nationalité des émigrants, de leur âge, de leur santé, de leurs antécédents, de leurs ressources. S'ils sont atteints de quelque infirmité, s'ils ont encouru quelque condamnation, si de plus ils n'apportent pas avec eux quelques avances ou ne parviennent pas à trouver du travail à bref délai, ils sont renvoyés et les compagnies qui les ont amenés doivent les rapatrier à leurs frais. Elles le savent et ne s'y exposent pas, elles font elles-mêmes la police de l'émigration au départ. Quant au travail, il suffit aux hommes et aux femmes d'être valides pour en obtenir. Les diverses industries et les bureaux de placement envoient sur le port des agents qui attendent les émigrants et qui les enrôlent. Sur 2 millions d'émigrants qui ont passé par Castle-Garden de 1882 à 1887, 6.000 seulement ont été rapatriés comme indigents et les autres ont introduit avec eux dans leur nouvelle patrie 140 millions de dollars. Durant leur court séjour au dépôt, ils y trouvent leur nourriture à bon compte, et de plus un hôpital s'ils sont malades ; s'ils en sortent pour quelques instants, ils doivent y laisser leur pécule ; tant qu'ils n'ont pas d'ouvrage, il ne leur est permis d'emporter que très peu d'argent à travers les rues de New-York. Ainsi

à leurs premiers pas sur cette terre libre dont ils deviendront bientôt citoyens, le gouvernement les tient en tutelle. Le gouvernement n'est pas seul d'ailleurs à veiller sur eux. Dès 1764 à Philadelphie et dès 1784 à New-York il s'était formé une société allemande pour assister les Allemands. Depuis lors ces sociétés religieuses et charitables se sont étendues et multipliées. Aujourd'hui les différentes communions chrétiennes élèvent autour du port des maisons pour recueillir leurs coreligionnaires, pour abriter en particulier les jeunes filles à qui d'ailleurs il est réservé dans le dépôt un quartier séparé. Une maison luthérienne se fait remarquer par sa bonne apparence et sa bonne tenue. La société de Saint-Raphaël met à New-York aussi bien qu'à Brême un prêtre allemand au service des catholiques allemands. Un prêtre irlandais ne quitte pas le dépôt ; il y vit constamment entouré et invoqué par ses compatriotes. Lui aussi ouvre aux jeunes filles des asiles sûrs; à sa requête, des communautés religieuses leur donnent l'hospitalité, et parfois il en a plusieurs centaines à sa charge.

Enfin, l'*Emigrants Industrial Saving Bank* a été fondée pour préserver leur épargne. A l'époque de mon voyage aux Etats-Unis cet établissement avait à sa tête un homme qui le dirigeait depuis vingt-cinq ans et devait bientôt mourir : M. Hoguet. Il était pourtant plein de jeunesse encore et de flamme sous ses cheveux blancs, et j'étais fier de saluer parmi les grands bienfaiteurs de New-York, en même temps qu'un coreligionnaire, un demi-compatriote. Car ce citoyen des Etats-Unis, né en

Irlande, était issu de parents français, avait été élevé en France, s'était uni à une Française et, comme l'a dit le prêtre américain qui a rendu hommage à sa mémoire, il n'avait pas cessé « d'aimer tendrement la terre de ses pères (1). » Lorsque j'ai visité le palais que la banque des émigrants s'est bâti, après avoir traversé le vaste *hall* où, sous la haute coupole de verre, tout un peuple d'employés manie incessamment des milliers de dollars, je suis entré dans le cabinet du directeur et là je n'ai pas été peu surpris de trouver le portrait en pied d'un archevêque en robe violette. « C'est notre fondateur, » m'a dit M. Hoguet, « Mgr Hughes, le grand archevêque de New-York. Il a eu compassion des pauvres Irlandais qui, jadis étrangers aux hommes de finance et mal accueillis par eux à New-York, ne savaient à qui confier leur modeste pécule et le laissaient perdre. Il a créé, en leur faveur, cette caisse, designant d'abord, pour la gérer, dix catholiques et huit protestants; depuis, la fortune des catholiques s'est augmentée, leur condition s'est élevée, aujourd'hui les administrateurs qui se choisissent entre eux sont tous catholiques. Cela n'a pas empêché l'institution de grandir et sa clientète de s'étendre. » La bonne œuvre s'est changée en bonne affaire. La caisse de l'archevêque est aujourd'hui, sans comparaison, la première caisse d'épargne du monde entier.

En 1851, l'année qui avait suivi sa fondation, le nombre des déposants était de 1098, le chiffre des

1. « He loved fondly the land of his fathers. »

dépôts de 189.473 dollars et le chiffre des intérêts alloués aux déposants de 4271. Trente-cinq ans plus tard, en 1886 (c'est le dernier bilan que j'aie eu sous les yeux durant mon voyage), le nombre des déposants était de 59.525, le chiffre des dépôts de 31.952.573 et le chiffre des intérêts de 990.021 dollars.

Mais depuis qu'elle est devenue aussi prospère, une telle entreprise ne suffisait plus à l'activité désintéressée, à l'impétuosité bienfaisante de son directeur. Sans se départir de sa sollicitude pour les émigrants qui savent épargner, M. Hoguet a cherché des êtres plus abandonnés à relever et à façonner à son gré. Associé à d'autres hommes de bien et de foi comme lui, il a recueilli dans le *Catholic Protectory* les enfants vagabonds, les petits malfaiteurs que la police ramasse à travers les rues et livre aux tribunaux. Il a appelé des Frères de la doctrine chrétienne et des Sœurs de charité à les élever et les instruire, d'habiles contremaîtres à leur apprendre des métiers, enfin, il a entrepris de transformer en bons chrétiens et en bons ouvriers ce rebut de toute race et de tout pays. L'œuvre est le fruit d'un accord entre la municipalité de New-York qui subvient à l'entretien des enfants et la charité catholique qui leur prodigue son dévouement. Elle s'adresse surtout aux familles d'émigrants, car si les victimes précoces du vice et de la débauche sont une plaie commune à toutes les grandes cités, à New-York, en particulier, on doit les considérer avant tout comme l'écume que laisse après soi l'émigration.

C'est aussi parmi les fils des expatriés que se

rencontrent, en plus grand nombre les clients d'un autre œuvre, les enfants innocents encore, mais sans foyer, à qui s'ouvre la « Maison de la Vierge immaculée et de saint Joseph ». Un prêtre irlandais (1) a ouvert cet asile, un autre prêtre irlandais le dirige aujourd'hui (2) et ne possèdant pour toute richesse que les aumônes de chaque jour, il avait à sa charge quand je l'ai visité 1363 pupilles. Il ramasse à travers les rues ces pauvres enfants victimes non du vice mais seulement de la misère, les abrite, les envoie à la campagne dans une île pour se fortifier le corps et l'âme, puis les place en apprentissage, les patronne et leur offre au centre de New-York une maison de famille où ils demeurent parfois où ils reviennent toujours (3). De la sorte, la postérité de l'émigrant qui meurt misérable n'est pas destituée de tout appui, elle peut se relever, tandis que le gain de l'émigrant qui travaille se conserve et fructifie dans une caisse établie à son intention, car le succès de cette caisse ne doit pas en faire oublier l'origine. Les catholiques irlandais en sont toujours les clients les plus fidèles, encore qu'elle en ait beaucoup d'autres, et, dans le progrès de ses affaires dans l'accroissement des dépôts, il est permis de voir un symptôme significatif de l'amélioration de leur sort.

1. Le P. John Drumcoole.
2. Le P. Dougherty.
3. L'une des principales ressources de l'établissement est un *Magazine*, un journal illustré qui n'a qu'un seul numéro par an et coûte 25 *cents* (1 fr. 25 c.). Il est expédié dans toutes les parties du monde et se publie en plusieurs langues, notamment en français, il est intitulé : *The Homeless child* ou bien *le Messager de l'Union de Saint-Joseph.*

III

Voilà donc l'Européen et, en particulier, l'Irlandais, l'Allemand catholique débarqué sur le rivage américain et venant y gagner sa vie, comme on disait dans le vieux monde, lutter pour la vie (*struggle for life*), comme on dit moins tranquillement dans le nouveau. Il arrive aujourd'hui moins misérable qu'autrefois. Ni sa santé, ni sa foi, ni ses mœurs, ni son corps, ni son âme, ne sont condamnés aux mêmes épreuves. Cette redoutable lutte pour la vie, il l'engage plus fort et mieux armé. Où va-t-il, une fois à terre? Où ses devanciers sont allés avant lui : dans les contrées ou les blancs travaillent. Le travail servile a banni jadis le travail libre des Etats à esclaves; il en a écarté l'émigration. Comptez les catholiques dans les Etats du Sud voués à la cause de l'esclavage, dans les Etats séparatistes, vous en trouvez 600.000 sur 16 ou 17 millions d'habitants. Remontez vers le Nord, arrivez aux colonies fortes et saines que cette plaie de la servitude n'a pas souillées; à mesure qu'elles s'étendaient sur un plus vaste espace, elles ont eu besoin des bras européens; en dépit de l'intolérance protestante, longtemps perpétuée dans la plupart d'entre elles, le travail libre les a ouvertes aux catholiques.

New-York seul en contient autant que tous les Etats du Sud ensemble; la ville la plus commerçante de l'Union est aussi la plus catholique. La Nouvelle Angleterre, ce rivage colonisé par les pèlerins d'Ecosse et de Hollande, ce domaine des pu-

ritains proscrits d'Europe, compte aujourd'hui un million de « communiants » (1) catholiques, tandis que les congrégations protestantes n'en comptent plus que deux cent trente mille. « La Nouvelle-Angleterre », c'est le commissaire officiel du recensement qui le déclare « est maintenant catholique romaine. » (2)

Ainsi les catholiques sont inégalement répartis sur le territoire de l'Union et abondent précisément dans les Etats les plus vivaces et les plus forts, ils se répandent et se multiplient parmi ce peuple du Nord, qui, après avoir vaincu et ruiné le Sud, l'envahit pacifiquement aujourd'hui, l'exploite et le renouvelle, parmi le peuple auquel appartient l'avenir. Il faut ajouter que, dans ce peuple, ils sont loin de figurer au premier rang, ils exercent les professions les moins relevées, ils tiennent une place subalterne, infériorité qui date de loin, que le temps atténue et qui toutefois dure encore.

Qu'on se reporte en effet au point de départ des protestants et des catholiques venus d'Europe. C'était, avons-nous dit, pour pratiquer leur foi que s'exilaient les colons protestants qui ont pris d'abord possession de la terre américaine; les émigrants catholiques qui achèvent de la peupler lui demandent du travail et du pain. La condition sociale et la culture intellectuelle des premiers les

1. La coutume américaine, nous l'avons déjà indiqué plus haut, consiste à ne compter comme membres d'un culte que les fidèles en état de communier. Les enfants ne figurent pas dans ce dénombrement. Lorsque nous citerons le recensement officiel, il faudra se souvenir qu'il est dressé conformément à cette coutume.

2. H. K. Carroll, special agent of the Census. — *The Forum*, June, 1892, p. 532.

ont donc mis dès l'origine au-dessus des seconds. Ceux-ci ont pu sans doute améliorer leur sort; mais chaque année le flot dépose sur le rivage une couche nouvelle de catholiques pauvres qui remplacent au bas de la société ceux qui s'élèvent. A mesure que la domesticité a été substituée à l'esclavage, la race irlandaise n'a cessé de fournir des domestiques aux Américains. C'est aussi parmi les Irlandais que se recrute principalement la population flottante à qui les recensements n'assignent pas de métier particulier, hommes de peine et manœuvres aux jours de travail, hommes de tavernes et bruyants buveurs aux jours de repos, hommes de désordre parfois aux jours de trouble, la populace ou le *mob*, comme on dit là-bas. Dans cette domesticité et cette populace les protestants avisés ne se plaignent pas de rencontrer la religion catholique; ils sentent qu'ils ont besoin d'elle. « Quand ma femme de chambre devient coquette ou mon cocher ivrogne, » me disait à New-York une dame protestante, « j'avertis leur curé; il les tance, et je m'en trouve bien. » — « Comment nous passerions-nous de vos prêtres? » me disait encore un protestant; « pour notre bas peuple, ils suppléent à notre police, qui est pitoyable. Nous leur devons notre sécurité. » Toutefois ceux qui envisagent de la sorte la religion catholique ne sont pas disposés à l'embrasser. Dans un pays où la différence des rangs et des races est observée avec un soin infiniment plus jaloux qu'on ne l'imagine en Europe, la peur de se déclasser a détourné de l'Église des Irlandais et des servantes plus d'un Américain distingué. J'ai ouï conter à ce propos

le trait d'une jeune fille qui brillait il y a vingt-cinq ans dans la meilleure société de New-York. Elle se préparait en silence et sans se déclarer encore à se faire catholique ; son dessein avait transpiré, et dans le monde, un soir, ses compagnes la raillaient en s'écriant : « La voilà qui va prendre la religion de sa servante. » Elle rougit d'abord et se troubla, puis répondit résolument : « Eh bien oui, je serai de la religion de ma servante. » En rentrant dans sa maison, elle trouva sa femme de chambre qui l'attendait pour la déshabiller ; elle se mit à genoux devant elle et lui demanda de la bénir. C'était une pauvre Irlandaise qui, depuis deux ans, dans le secret de son âme, offrait à Dieu ses prières, ses peines et ses sueurs pour la conversion de sa maîtresse.

Quand l'Irlandais prend un métier, il choisit de préférence quelqu'un de ceux qui s'exercent dans les villes ; au besoin, il descend dans les mines, il s'enferme dans les usines, rarement il va dans les champs, il n'aime pas à vivre isolé (1). On ne

1. Voici, d'après le recensement de 1880 (*Compendium of the tenth census of the United States* table CII), comment se répartissent les occupations entre les principales races des Etats-Unis, entre les travailleurs nés en Irlande, en Allemagne et sur le territoire de l'Union. Les femmes et les enfants qui ne travaillent point pour leur compte ne sont pas compris dans cette statistique.

PROFESSIONS	IRLANDAIS	ALLEMANDS	AMÉRICAINS
Agriculture	140 307	293 722	6 857 664
Services personnels et professionnels	415 854	218 867	3 076 768
Commerce et transports	138 518	152 491	1 351 695
Manufactures, industries minières et mécaniques	284 175	368 110	2 611 325
Total	978 854	1 033 190	13 897 452

le rencontre pas parmi ces pionniers de haute taille et de forte trempe qui, partis seuls avec leur femme et leur bible, leur hache et leur carabine, ont défriché la forêt, « race inquiète, raisonnante et aventurière qui fait froidement ce que l'ardeur seule des passions explique et qui se soumet pour un temps à la vie sauvage, pour mieux vaincre et civiliser le désert (1) », race impérieuse et indomptable issue des premiers colons de la Nouvelle-Angleterre : après avoir fondé l'Union américaine, en moins d'un siècle, elle en a triplé l'étendue, dominé le gouvernement, maintenu l'existence contre l'assaut de la guerre civile et, dans cette crise décisive, lui a fourni un chef égal à la tâche qu'il devait accomplir : Abraham Lincoln. L'Irlandais a d'autres mœurs. Hors d'Irlande, la terre ne l'attire pas, et d'ailleurs apporte-t-il de son pays les ressources qu'il faudrait pour la fertiliser? Il ne devient pas plus cultivateur que pionnier, pas plus *farmer* que *settler*.

Une tentative récente a été faite pour le fixer dans les champs. On sait comment se distribuent d'ordinaire, dans l'intérieur des Etats, les terres publiques (*publics lands*), les terres inoccupées qui n'appartiennent à personne. Une compagnie construit un chemin de fer pour vivifier la solitude qu'il va traverser. L'Etat intéressé accorde à cette compagnie de chaque côté de la voie une bande de terrain, sans valeur avant que la voie s'ouvre et dont le prix après qu'elle est ouverte assure le bénéfice de l'entreprise. Le terrain est partagé en

1. Tocqueville, *la Démocratie en Amérique*.

un certain nombre de lots ; sur le bord du chemin de fer, on en réserve quelques-uns pour bâtir le temple ou l'église, pour bâtir l'école et même la doter, le reste est rapidement livré aux familles qui labourent l'inculte prairie, y mènent le bétail, y construisent des fermes, la peuplent et l'exploitent. Ce système n'est pas sans inconvénients : à mesure que s'accroît la population qui demande des terres, les compagnies qui seulent peuvent en donner, ou les spéculateurs qui leur servent d'intermédiaires élèvent leurs exigences; un tribut exorbitant risque d'être prélevé sur les colons ; le monopole agraire des compagnies provoque des plaintes, entraîne des abus ; le plus entreprenant des évêques américains, l'archevêque de Saint-Paul, a tenté pour sa part d'y porter remède. Il colonise à sa façon, il traite avec les compagnies du Minnesota ; outre les terrains cédés gratuitement pour l'église, le presbytère et l'école, elles mettent à sa disposition des lots à vendre, pour lesquels il se charge de trouver acquéreur dans un assez court délai et que les compagnies s'engagent de leur côté à céder, à un prix fixé d'avance, aux familles désignées par lui. De la sorte aux abords de Saint-Paul et de Minneapolis, deux bourgades hier, deux grandes villes industrielles et commerçantes aujourd'hui, cet archevêque a formé des paroisses rurales en majorité catholiques, je dis en majorité, car lui-même prend soin d'y introduire des protestants, il les veut prospères, et les protestants habituellement plus riches et plus industrieux lui paraissent une condition de prospérité. A peine quelques maisons de bois sont-elles

sorties de terre, une église de bois s'élève, les protestants y coopèrent volontiers, ne fût-ce qu'afin de peupler la contrée. S'agit-il d'en fixer la place et d'en décider la construction, l'archevêque vient au besoin passer deux ou trois jours dans le village naissant et confère avec les colons. Il faut quatre-vingts familles pour composer une de ces paroisses, pour suffire aux frais du culte et de l'enseignement. Souvent le même prêtre endessert plusieurs, échelonnées à grande distance sur la voie ferrée. Selon le privilège commun aux ministres de tous les cultes, il peut voyager à moitié prix; il visite au moins une fois par mois chaque église, et la vie rustique se développe, les familles se rapprochent et se multiplient, les émigrants retrouvent une patrie autour de leur clocher

Pour l'avenir, soit de la race irlandaise, soit de la foi catholique aux Etats-Unis, il faut souhaiter que cet exemple se propage. Jusqu'à présent, l'archevêque de Saint-Paul a fondé seulement une dizaine de villages, et c'est parmi les Etats agricoles, dans l'Ohio, le Missouri, le Kentucky, l'Indiana, le Kansas, que se rencontrent proportionnellement le moins de catholiques, à peine un sur cent habitants, dans l'Ohio, par exemple, un sur quinze dans le Kansas. Deux États font pourtant exception : l'Illinois, dont la puissante agriculture, avec ses blés, ses viandes et ses laines, alimente la puissante industrie, et le Wisconsin presque entièrement agricole. Dans l'Illinois, la population catholique s'élève environ à un sur six habitants, et dans le Wisconsin à un sur cinq. C'est que l'émigration étrangère est allemande pour la

plus grande part dans l'Illinois, presque entièrement dans le Wisconsin. Or les Allemands aux Etats-Unis se prêtent mieux à l'agriculture que les Irlandais; des familles allemandes composent des villages entiers où l'on vit entre soi et où l'on ne parle que l'allemand. On a vu quelquefois, m'a-t-on assuré, toute une paroisse rurale débarquer ensemble d'Allemagne en Amérique, son curé en tête. Toutefois les Allemands sont encore plus nombreux dans les mines et les manufactures que dans les fermes. Ils concourent largement à grossir cette population industrielle parmi laquelle l'Eglise catholique recrute le plus grand nombre d'adhérents, fort différente en cela de l'Eglise catholique d'Europe. En Europe, en dehors des classes élevées, le catholicisme est professé et pratiqué principalement dans les campagnes et par les paysans, aux Etats-Unis, dans les villes et par les ouvriers.

C'est pourquoi, parmi les choses humaines, rien n'intéresse l'Eglise des Etats-Unis autant que les questions ouvrières, rien ne lui importe davantage que le sort des ouvriers, leurs relations avec les patrons (1), les rapports entre le travail et le capital. Pour bien saisir son attitude et son rôle à cet égard, il faut voir comment les problèmes sociaux de notre siècle sont agités de l'autre côté de l'Atlantique. Quelques développements à ce sujet sont

1. Je me sers de l'expression usitée parmi nous, mais je dois remarquer tout d'abord qu'elle n'est pas en usage aux Etats-Unis. Ce mot de *patron* implique de la part des ouvriers une idée de subordination que n'acceptent pas les citoyens des Etats-Unis. Quand ils ont à parler des rapports des patrons et des ouvriers, ils disent *employers and employed.*

ici nécessaires et sans doute à l'heure où nous sommes ne paraîtront pas inopportuns.

IV

La société des Etats-Unis tire sa force et sa vie des associations libres qu'elle renferme en son sein. Là l'individu, quoi qu'il veuille faire, cherche dans l'association le moyen d'agir; il s'associe pour s'amuser, pour prier, pour travailler, pour donner; il s'associe surtout pour défendre ses intérêts et ses droits. Tous les corps de métiers forment des *unions* entre leurs membres (*trades unions*) et sous peine de ne pas trouver d'ouvrage, tous les ouvriers entrent dans ces *unions*. Représentées par leurs chefs élus, elles débattent avec les patrons les conditions du travail, le taux des salaires, l'admission ou le renvoi des travailleurs, délibèrent sur les grèves, tantôt les prescrivent et les entretiennent par leurs subsides, tantôt les préviennent et les empêchent, ou bien les terminent, décident enfin de la paix ou de la guerre dans l'atelier. Cependant, instituées pour traiter de puissance à puissance et sur un pied d'égalité avec les patrons, il a paru bientôt aux travailleurs que les *trades unions* ne suffisaient pas à remplir leur objet. Avec une vigueur de volonté pareille à celle des ouvriers et des ressources supérieures, les patrons s'associaient de leur côté, leur petit nombre favorisait leur entente. En face des unions locales, ils formaient des monopoles embrassant tout le territoire. Le

capital, rapidement accumulé et concentré entre peu de mains, restait le plus fort et, selon les ouvriers, il devenait un instrument d'oppression. C'est alors, il y a vingt ans, que naquit « l'ordre des chevaliers du travail ». C'est le nom que se donna à elle-même une association destinée à s'étendre d'un bout à l'autre des Etats-Unis et au delà. A la différence des *trades unions*, elle lia ensemble des travailleurs de tout métier; des assemblées locales, des assemblées de district et d'Etat se réunirent et déléguèrent des représentants à une assemblée générale, où toutes les professions se trouvèrent confondues. L'ordre eut à sa tête un grand maître et des officiers généraux; au-dessous, d'autres officiers pour régir chacune de ses circonscriptions, des organisateurs pour le propager, un journal pour défendre sa cause et promulguer ses résolutions, des cours de justice pour juger ses membres. Les membres en effet admis par le suffrage de leurs confrères contractent des obligations; ils doivent payer une cotisation, professer les principes de l'ordre, observer ses lois, obéir à ses chefs. S'ils manquent à leurs engagements, ils sont exclus pour un temps ou pour jamais; s'ils les tiennent, ils participent aux bénéfices d'une société coopérative et d'une assurance sur la vie et surtout, munis d'un passeport du grand maître, ils peuvent voyager ou changer de résidence et trouver partout assistance et fraternel accueil. L'objet de l'association fut aussi vaste que ses membres étaient nombreux et variés, elle se proposa de servir, non pas une profession particulière, mais le travail manuel dans toutes ses

branches, « sans distinction de métier, de sexe, de couleur, de croyance ou de nationalité ». Aux termes de sa constitution, elle prétendit « assurer aux travailleurs la pleine jouissance de la richesse créée par eux, un loisir suffisant pour développer leurs facultés intellectuelles, morales et sociales... en un mot les mettre en mesure de participer au profit et aux honneurs d'une civilisation en progrès ». En poursuivant son but avec une sorte de solennité mystérieuse, la nouvelle chevalerie, fortement constituée, habilement gouvernée, a eu ses jours de puissance et de gloire. Elle a forcé tous les partis politiques et la nation entière à compter avec elle. Le président des Etats-Unis a conféré avec son grand maître; à sa requête et sous sa dictée, les législatures d'Etat et le Congrès ont voté des lois nouvelles, et dans une de ses assemblées générales elle s est vanté que, grâce à elle, la cause du travail avait fait plus de progrès depuis vingt ans que dans tout le reste du siècle (1).

Cependant, à mesure qu'elle s'étendait davantage, le lien qui rattache ses membres entre eux était trop artificiel pour ne point se relâcher. N'étant point rapprochés par un travail semblable, ils ont cessé de se sentir solidaires les uns des autres; trop éloignés de leurs chefs, ils se sont peu à peu lassés de faire avec eux cause commune, de donner leur argent pour entretenir à grande dis-

1. *Proceedings of the general assembly of the Knights of labor of America. Thirteenth regular session held at Atlanta Georgia*, november 12, 20, 1789. — *Constitution of the general assembly and for state, national trade, district and local assemblies of the order of the Knights of labor of America*, Philadelphia 1888. — *Amendements to the constitution*, Philadelphia 1889.

tance une administration centralisée ; le désordre d'ailleurs s'est glissée dans la gestion financière de la société devenue trop riche, la discorde a pénétré dans ses rangs et de 700.000 membres on assure qu'elle est descendue à 200.000.

Les ouvriers américains sont-ils donc fatigués de s'associer pour se défendre? Loin de là, à côté de l'association qui décline mais subsiste toujours, d'autres s'élèvent. Les *trades unions*, les unions de métier se sont fédérées entre elles. Au-dessus des unions locales, il s'est formé des unions nationales qui groupent ensemble, d'un bout à l'autre des Etats-Unis, tous les ouvriers de même profession, et, sans qu'il soit porté atteinte à leur autonomie intérieure, ces unions locales ou nationales envoient à une assemblée générale, à une « Convention », des délégués représentant des professions distinctes et traitant ensemble les affaires communes. La Fédération du travail fait concurrence à la Chevalerie du travail. Plus de 3.600 unions, comprenant de 5 à 600.000 membres, lui sont affiliées. Elle a soulevé et pris en main la question qui se débat maintenant partout : la réduction de la journée de travail à huit heures Elle a préparé la campagne pour la conquête de cette réforme ; elle en a fixé la date, et cette date, le 1er mai 1890, a été adoptée de chaque côté de l'Atlantique (1). Redoutable entente à travers les

1. *Official Book of the American federation of labor, issued for the fourth Annual convention at Boston.* Mass. December 10 1889. — *President Gompers Report.* — Journaux : *Boston Herald*, 9, 10. 11, 12 december 1889. *Boston Sunday Globe*, 8 december 1889. *New-York Herald*, 14 decembre 1889.

frontières des nations et les limites même des continents ! les ouvriers des deux mondes se sont trouvés prêts à réclamer le même jour la même chose.

J'ai assisté à Boston au mois de décembre 1889 à une séance de la Convention du travail. J'ai vu ces délégués ouvriers délibérer, sans déclamation ni tumulte, avec simplicité, tranquillité, courtoisie. Sous la direction d'un président dont l'autorité paraissait incontestée, chacun rendait compte de l'état de son industrie, ils parlaient brièvement, ils écoutaient en silence. La délibération se poursuivait pratique et sérieuse, elle aurait fait honneur à plus d'une assemblée politique. Il s'agissait de savoir dans quelle profession et dans quel endroit la journée de huit heures devait à partir du 1er mai être réclamée sans délai, car, résolus à l'obtenir partout, les fédérés ne pensaient pas l'obtenir partout à la fois, ils savaient que les conditions de chaque industrie diffèrent et voulant améliorer le sort de l'ouvrier, ils prenaient garde de paralyser aucune industrie. Ils mesuraient dans les divers métiers le progrès des instruments de travail, le progrès personnel des travailleurs, de leur intelligence et de leur force, recherchaient jusqu'à quel point ce double progrès permet d'accomplir en moins de temps autant d'ouvrage, et c'est en vertu de cette enquête qu'ils comptaient se retourner ensuite vers le patron en le sommant d'augmenter les heures de loisir. S'il y consentait, son accord avec la fédération lui garantissait la paix dans ses ateliers; les bras ne risquaient pas de lui manquer. S'il refusait, une grève devait être organisée pour le contraindre : après en avoir pesé les motifs

et les chances, la fédération l'autorisait, et, après l'avoir autorisée, la soutenait de son crédit, l'entretenait de ses deniers et se tenait prête à intervenir dans l'arrangement qui la terminerait. En tous cas, soit avant, soit après la grève, les ouvriers ou leurs représentants traitaient directement avec les patrons : à cette époque, ils n'appelaient pas les pouvoirs publics à leur secours. Ils n'étaient pas non plus disposés à recourir à la violence pour imposer la grève, à lutter à main armée comme ils devaient le faire plus tard à Pittsburg. L'antique repos du dimanche, considéré par toutes les communions chrétiennes comme étant de droit naturel, est, il est vrai, prescrit par la loi. Mais la réforme nouvelle que les ouvriers revendiquaient, la réduction des heures de travail, ce n'est pas de la loi, c'est d'un contrat entre les parties intéressées qu'ils l'attendaient encore (1) ; c'est par la puissance de l'association qu'ils prétendaient l'imposer. A qui leur aurait offert de faire dépendre leur labeur ou leur salaire d'une règle uniforme qu'ils n'auraient pas eux-mêmes débattue et consentie, ils paraissaient alors prêts à répondre qu'ils n'ont pas proscrit l'esclavage de leur territoire pour aliéner leur propre liberté ; cette liberté avec ses vicissitudes et ses épreuves, ils continuaient de la préférer à la tutelle de l'autorité publique. Sans doute le socialisme risque de pénétrer aux Etats-Unis. Mais il est importé du dehors par le canal de l'émigration

1. Du moins en ce qui concerne les ouvriers adultes ; car dans plusieurs Etats la loi limite le travail des femmes et des enfants, et par là limite indirectement le travail des hommes en beaucoup d'occasions où ils ont besoin de tels auxiliaires.

allemande (1), et il a peine à s'implanter: l'esprit américain ne lui est pas favorable.

Je n'en voudrais pour preuve que la seule théorie socialiste qui ait germé en ce pays, la seule inventée avec quelque succès par un citoyen des Etats-Unis. Il suffit d'ouvrir un livre d'Henri George, écrivain bizarre, vigoureux et subtil, pour mesurer toute la distance qui sépare des socialistes européens le socialiste américain. Non seulement ce dernier croit en Dieu, croit à la Providence, à la vie future, mais il admet la propriété individuelle et héréditaire; en principe, il reconnaît le droit de propriété avec ses conséquences; en fait, il respecte toutes les sortes de propriété, celle de l'argent, des usines, des instruments de travail, des constructions élevées sur le sol, il n'en attaque qu'une seule, la plus ancienne il est vrai et la plus importante du moins en Europe, la propriété par excellence, celle du sol même; le profit que le capitaliste retire de son capital lui paraît légitime, et la rente que le propriétaire retire de sa terre, inique. Si étrange que semble cette doctrine, elle s'explique dans un pays où des terrains vides et nus changent de valeur sans aucun travail de celui qui les possède et l'enrichissent tout à coup prodigieusement parce que l'accroissement de la population s'est porté vers eux. Ainsi que nous l'avons indiqué déjà, les terres inoccupées sont réputées appartenir au public (*publics lands*) et concédées, ou par les Etats ou par le gouvernement fédéral, sous des conditions qu'ils fixent à leur gré. Or ces

1. *New-York Tribune*, 22 décembre 1889.

conditions qui souvent favorisent certains spéculateurs plutôt que les vrais colons, Henri George les estime mauvaises et funestes; il souhaiterait que le cadeau fait à quelques-uns profitât à la communauté tout entière, et c'est ainsi qu'il est amené à s'élever contre la rente de la terre, contre le revenu tiré du sol et qui n'est pas la rémunération du travail de celui qui le cultive. Ce revenu, il voudrait le reprendre au moyen de l'impôt au propriétaire qui le perçoit. Il propose donc que l'impôt foncier, remplaçant tous les autres, égale la rente foncière et s'accroisse périodiquement avec elle. Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce système spécieux à certains égards et paradoxal, applicable peut-être aux propriétés à établir s'il ne devait pas décourager la colonisation, mais manifestement subversif et spoliateur lorsque Henri George l'étend aux propriétés déjà établies et transmises sous d'autres lois.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas inutile de remarquer une singulière différence entre l'Europe et l'Amérique. En Europe, la richesse contestée la première a été celle qui provient du capital; en Amérique, les attaques qui visent le propriétaire foncier ont d'abord épargné le commerçant et le manufacturier. Dans ce pays où la fortune est plus mobile et le travail manuel mieux rémunéré que sur le vieux continent, il peut y avoir entre le patron et l'ouvrier antagonisme d'intérêts; il n'y a pas jusqu'à ce jour dissidence de principes. La fièvre du gain les possède l'un et l'autre; chacun veut grossir sa part dans le profit commun. Mais ni l'un ni l'autre ne contestent que ce profit

doive être partagé, et par conséquent, à l'un et à l'autre il importe pareillement qu'il soit considérable. Dans un débat ainsi délimité, mieux vaut après tout pour le patron trouver en face de lui des sociétés constituées au lieu de multitudes désordonnées; mieux vaut avoir à compter avec une force intelligente et organisée qu'avec une force inconsciente et déréglée. En traitant avec les chefs que les ouvriers se donnent eux-mêmes, le manufacturier fixe d'avance et pour une période déterminée le prix de la main d'œuvre, il se garantit contre les caprices soudains qui dérangeraient ses calculs. Les hommes à qui il a affaire connaissent aussi bien que lui les conditions de son industrie et se savent intéressés comme lui à ce qu'elle donne des bénéfices. Ainsi s'établit l'entente, ainsi se conclut le contrat entre le capital et le travail également armés pour se défendre. Les *trades unions* se vantent d'avoir prévenu beaucoup plus de grèves qu'elles n'en ont soutenu.

Au fond, ce n'est pas au patron que jusqu'à présent elles portent préjudice. Ce qui est menacé par la liberté illimitée des associations ouvrières, c'est bien plutôt la liberté même du travail; ce qui souffre de leur puissance, c'est l'intérêt du consommateur. En fait, elles ferment tout atelier à quiconque ne s'enrôle pas dans leurs rangs; elles empêchent entre ouvriers toute concurrence d'où résulterait l'abaissement des salaires. C'est ainsi qu'elles ont interdit le territoire américain aux Chinois, parce qu'ils travaillaient à trop bon compte, prohibé tout contrat de louage d'ouvrage conclu par les émigrants avant leur débarquement et non con-

trôlé par elles : ces deux lois sont leur œuvre. C'est ainsi encore que dans certains corps d'état, chez les maçons de New-York par exemple, elles ne permettent à chaque maître maçon qu'un nombre déterminé d'apprentis. Ce nombre est-il atteint, les nouveaux venus doivent chercher de l'ouvrage ailleurs, et sans doute ils en trouvent, le champ du travail est assez vaste aux Etats-Unis, pour que de telles entraves ne pèsent point encore trop lourdement sur les travailleurs. Il n'en est pas moins curieux de voir la liberté illimitée d'association ramener la classe ouvrière aux corporations fermées de notre ancien régime.

Cependant, de leur côté et plus énergiquement encore que les ouvriers, les patrons se préservent de la concurrence. Jusqu'ici ils ont écarté au moyen de droits exorbitants l'importation étrangère, ils se sont assuré au moyen de formidables associations de capitaux le monopole du marché intérieur, et de la sorte l'élévation des salaires a été largement compensée par le prix élevé de la marchandise, Mais aux dépens de qui? Du consommateur. Or le moment est venu où celui-ci refuse de supporter ce fardeau, de subventionner à grands frais l'industrie américaine. Les tarifs de douane, destinés d'abord à l'acquittement des frais de guerre, maintenus ensuite et portés plus haut pour protéger les manufactures, sont battus en brèche. Les manufacturiers « milliardaires » qui ont bâti sur ce fondement le colossal édifice de leur fortune ne dominent plus le Congrès ; l'élection du président de la république leur a échappé. L'agriculture s'est lassée d'être sacrifiée à l'industrie, de payer cher

ses instruments de travail tandis qu'elle vendait bon marché ses produits. Le capital, respecté jusqu'alors, avons-nous dit, et l'emploi qui en est fait dans le commerce et l'industrie, les usines, les compagnies de chemin de fer, les banques, les monopoles financiers, tout cela est maintenant dénoncé non pas en vertu de quelque théorie socialiste, non pas par quelque démagogue de grande ville, impatient de soulever les prolétaires, mais par les fermiers qui cultivent les champs de la Géorgie, de la Caroline et de la Louisiane, de l'Illinois et de l'Arkansas.

La lutte entre l'agriculture et l'industrie n'est pas sans précédents et n'a pas été sans périls aux Etats-Unis. Elle menace de se renouveler, elle risque de plus, cette fois, de se compliquer d'une autre lutte, d'une lutte industrielle entre patrons et ouvriers au sein de l'industrie. Le jour, en effet, où les manufactures que le monopole a élevées auront à subir, soit au dedans soit au dehors, l'épreuve de la concurrence, ou les bénéfices que leur vaut la protection décroîtront, ou, n'étant plus soutenues par l'appui artificiel et précaire de cette protection exorbitante, plusieurs entreprises crouleront et d'autres auront peine à vivre; alors le partage entre le capital et le travail, facile aujourd'hui, deviendra malaisé; ouvriers et patrons se disputeront un profit qui ne les contentera plus, ils rejetteront les uns sur les autres les sacrifices devenus nécessaires, tantôt le patron fermera l'atelier, tantôt l'ouvrier refusera ses bras, ou, s'il se résigne à l'abaissement des salaires, il réclamera du moins la vie à bon marché. Des deux côtés la lutte s'engagera

avec la résolution âpre et hardie propre aux Américains. Crise redoutable que les Etats-Unis n'éviteront pas, je le crains, mais qu'ils surmonteront comme ils en ont surmonté tant d'autres.

Lorsqu'elle éclatera, le rôle public de l'Eglise catholique grandira aux yeux de tous, il est permis de le prévoir, et c'est pourquoi je n'ai pas cru m'éloigner de l'objet de cette étude en signalant d'avance les conflits qui menacent la société américaine. Il y aura lieu de se féliciter un jour que dans le peuple des usines et des manufactures, les catholiques soient nombreux et que ces catholiques aient gardé confiance dans leurs prêtres. Ceux mêmes qui ne reconnaissent pas l'autorité religieuse de l'Eglise seront forcés de respecter, peut-être d'invoquer son autorité sociale. Pour aborder les classes ouvrières, elle n'aura pas à dissiper les mêmes ombrages, à surmonter les mêmes obstacles que dans le vieux monde. Longtemps le vieux monde a repoussé de ses affaires l'intervention ecclésiastique. En face de problèmes nouveaux, il semble qu'elle lui manque aujourd'hui, et l'on pourrait croire, à certains indices. qu'il est près de la réclamer pour le rétablissement de la paix sociale. Quand le Pape du haut du Vatican traite « de la condition des ouvriers », sa parole de médiateur et de père est partout écoutée avec respect. En dépit des préjugés protestants, l'empereur d'Allemagne n'a-t-il pas placé l'évêque de Breslau au premier rang des hommes appelés par lui à régler les conditions du travail en Europe? Ne l'a-t-il pas désigné pour présider l'une des sections les plus importantes de la conférence

de Berlin? Les ouvriers des docks de Londres, dans leur différend avec les patrons, n'ont-ils pas accepté pour arbitre le cardinal Manning et béni sa sentence? Cette médiation sera invoquée plus que nulle part ailleurs, au sein de la démocratie américaine; cet arbitrage s'exercera sans contrainte, grâce à la liberté américaine.

L'Episcopat des Etats-Unis paraît se préparer à une mission pareille. Il prend soin d'éviter toute démarche qui détournerait de lui la confiance populaire. A l'époque où florissaient le plus les « Chevaliers du travail », on les a dénoncés à Rome à titre de société secrète, on les confondait avec les francs-maçons; on incriminait l'obéissance aveugle, disait-on, promise par eux à leur chef. Déjà ils étaient condamnés par les évêques du Canada. La condamnation passait pour imminente et même résolue à Rome. Pour la conjurer, le cardinal Gibbons a réuni les archevêques des Etats-Unis: dix sur douze se sont prononcés contre, et elle a été retirée.

Rien de plus significatif que le mémoire présenté par le cardinal à la congrégation de la Propagande (1). Sans doute il ne prétend pas que, dans les déclarations et les règlements de la société qu'il défend, tout doive être approuvé. Mais s'ensuit-il qu'il convienne de la condamner? Après avoir observé combien il importe de ménager les associations dans un pays où tout le monde a le besoin et le goût de s'associer, après avoir allégué

1. Ce mémoire a été traduit en français et publié par l'*Association catholique* dans ses numéros du 15 mai et du 15 juin 1887.

que l'ordre des Chevaliers du travail n'impose ni le secret absolu ni l'obéissance illimitée et sans condition, qu'ainsi il ne tombe pas sous le coup des censures pontificales, que d'ailleurs le président, les principaux officiers et les deux tiers des membres sont des catholiques fidèles, qu'ils se déclarent prêts à corriger, à certains égards, leur constitution, sans renoncer néanmoins à la ligue de légitime défense contre « l'avarice et l'oppression », le cardinal indique avec autant de vigueur que de franchise les conséquences funestes du coup qui frapperait cette ligue. Il montre les classes ouvrières, détachées de l'Eglise en Europe et se précipitant aux abîmes, tandis qu'elles sont liées encore avec elle en Amérique et peuvent être préservées des excès. « Que l'Eglise se garde donc de les repousser quand elles poursuivent l'amélioration de leur sort ; qu'elle ne se laisse pas soupçonner d'indifférence pour leurs progrès, de méfiance pour leurs sentiments, de rigueur et de dureté pour leurs démarches. Perdre le cœur du peuple, ce serait un dommage que l'amitié du petit nombre des puissants et des riches ne compenserait pas. Perdre l'influence sur le peuple, ce serait perdre tout l'avenir. Aux yeux de la démocratie américaine tout entière sans distinction de croyance, le plus beau titre de l'Eglise catholique au respect, sa plus forte garantie contre la persécution, le gage le plus sûr de son droit de cité aux Etats-Unis, c'est d'être réputée « l'amie du peu- « ple. »

Depuis que le cardinal Gibbons plaidait ainsi la cause des « Chevaliers du travail », cette so-

ciété a décliné; il l'avait prévu, il annonçait d'avance que de telles organisations sont passagères: mais il annonçait en même temps que les ouvriers ne cesseraient pas de s'associer pour se défendre, et c'est pourquoi, disait-il, frapper un premier coup, ce serait commencer une guerre sans limite et sans terme. Il a épargné cette guerre à son Eglise et à son pays. D'autres sociétés se sont élevées où les catholiques paraissent tenir moins de place que parmi les Chevaliers du travail; mais avec aucune de ces sociétés ouvrières ouvertes aux hommes de tous les cultes, l'Eglise catholique n'est en lutte; d'aucune non plus elle n'est solidaire. Sans entrer dans leurs compétitions et leurs rivalités, elle demeure « l'amie du peuple ».

V

Tel est le caractère saillant du catholicisme aux Etats-Unis. Il est la religion des domestiques et des ouvriers, la religion des pauvres gens, parce qu'il est la religion des Irlandais. C'est à la fois sa force et sa faiblesse : sa force, car il retrouve ainsi sur une terre nouvelle la sève qui le nourrissait à l'origine. Il retrouve les fidèles appelés les premiers par Jésus-Christ à composer l'Eglise naissante, les ancêtres qui conviennent à tout peuple catholique. Pour un chrétien qui se souvient de l'Evangile, rien de plus douloureux dans les villes d'Europe que de voir les multitudes qui gagnent leur pain à la sueur de leur front s'éloi-

gner de cette Eglise dont elles devraient être la portion privilégiée ; rien de plus consolant que le spectacle contraire de l'autre côté de l'Atlantique. D'ailleurs, dans un pays où, par le cours naturel des choses et sans révolution, la démocratie règne et gouverne, où la puissance appartient au nombre, la religion des pauvres gens n'est pas celle qui doit douter de l'avenir. Elle a pour elle à la fois les chances humaines et les promesses divines.

Par malheur, les Irlandais, parmi les Américains, ne sont pas seulement pour la plupart de pauvres gens; ils sont aussi ou du moins ils ont été longtemps des étrangers, et c'est là ce qui les discrédite encore eux et leur culte. La loi les naturalise après un court séjour dans leur nouvelle patrie; dès leur arrivée, ils en parlent la langue, ils y trouvent emploi; en peu de temps ils y prennent racine, y fondent des familles, élèvent leur condition, et pourtant il faut plus d'une génération pour que les Américains de vieille souche les traitent en compatriotes. Depuis qu'au lendemain même de l'Emancipation l'*alien bill* autorisa l'expulsion des étrangers, plus d'une fois les anciens colons ont regimbé contre l'invasion croissante des nouveaux venus; plus d'une fois ils ont résisté à ce mélange des races humaines qui nous paraît aujourd'hui la destinée des Etats-Unis. Alors, les préjugés protestants venant envenimer les préjugés nationaux, ils se sont déchaînés contre ces « papistes » d'un autre sang soumis à un souverain étranger. De là, en 1844, les attentats des « Natifs », les églises, les couvents, les presbytères brûlés et pillés à Boston et à Philadelphie; de là dix ans plus

tard la conjuration des *Knownothings* pour fermer toute carrière aux émigrants et, grâce au fanatisme réveillé par cette société secrète, le pillage et l'incendie souillant encore une fois plusieurs villes du New-Jersey et de la Nouvelle-Angleterre, menaçant jusqu'à New-York.

Sans doute ces grossiers excès, ces passagères explosions de colère, n'ont pas arrêté le progrès continu des catholiques, et ce progrès les garantit désormais de toute violence. Plus durable est l'instinctive défiance qui les enveloppe. Pendant la guerre civile, les Irlandais, au Nord comme au Sud, ont embrassé la cause et suivi la fortune de la contrée qu'ils habitaient. Dans les deux camps ils ont porté leurs qualités militaires et se sont bien et loyalement battus. Dans l'armée du Nord, au témoignage de l'historien le plus compétent et le plus autorisé de cette grande lutte, leur courage a même éte redoublé par une illusion (1). Comme le gouvernement britannique inclinait vert le Sud, ils se figuraient, rangés sous le drapeau vert d'Erin, combattre encore leur vieille ennemie, l'Angleterre. Toutefois ils n'appartenaient pas d'avance au parti qui s'était prononcé pour la guerre en élisant Lincoln et dont la guerre devait amener le triomphe. Après la victoire, on se souvenait qu'à l'heure du péril, sur la limite incertaine et débattue des Etats fidèles à l'Union et des Etats rebelles, la populace soulevée avait failli livrer New-York aux esclavagistes. On rendait les

1. *Histoire de la guerre civile en Amérique*, par Monsieur le comte de Paris, t. I, p. 319.

Irlandais responsables de cette émeute. Sous la présidence du général Grant, ils étaient tenus pour suspects et mis à l'écart ; ils l'ont été également sous la présidence de M. Harrison. Les descendants des puritains qui ont fondé le gouvernement républicain en Amérique le regardent volontiers comme leur propriété ; qu'une autre race participe aux bénéfices de ce gouvernement, ils peuvent s'y résigner aujourd'hui, mais qu'elle soit capable de l'exercer et de le maintenir, ils ne sauraient l'admettre. Pour se rendre compte de la position et de la destinée des catholiques aux Etats-Unis, il ne suffit donc pas de connaître soit leurs habitudes religieuses, soit leur condition sociale ; après avoir indiqué leur origine, il faut de plus rechercher quelle différence cette origine met entre la plupart d'entre eux et la plupart des protestants.

A vrai dire, entre les deux races irlandaise et puritaine, tout paraît dissemblable : les défauts et les qualités. Y a-t-il même quelque vice qui leur soit commun? il prend, chez l'une et l'autre, un aspect différent : l'ivrognerie, par exemple, ce funeste penchant des Anglo-Saxons aussi bien que des Celtes. Quand l'Américain de naissance et d'origine, le Yankee, s'enivre, il se renferme et cache son ivresse ; l'Irlandais, au contraire, étale la sienne et la promène à grand bruit.

En outre, non seulement l'Irlandais boit sans mesure, mais il donne à boire ; c'est lui qui, d'ordinaire, tient les débits de boissons ; cette industrie est à la portée de sa pauvre bourse et, le plus souvent aussi, de sa pauvre éducation. On lui impute, par conséquent, ses propres excès et

ceux d'autrui; en fait d'ivresse, tous les péchés d'Israël retombent sur lui; contre lui se déchaînent à l'envi toutes les sociétés de tempérance.

S'élève-t-on plus haut que le cabaret et ses habitués? Les mêmes contrastes se retrouvent entre le Yankee, replié sur lui-même, et l'Irlandais, mettant toute son âme au dehors. Chez l'un, le sens pratique, mêlé à une hardiesse aventureuse, et la volonté prédominent; chez l'autre, l'imagination et le sentiment.

Tous deux sont intrépides : l'un avec élan, l'autre avec sang-froid. En outre, l'Irlandais a l'esprit plus ouvert et plus prompt, mais mobile, la parole plus facile et plus vive. Moins capable de réflexion que d'enthousiasme, de vertu que d'héroïsme, toujours prêt à sacrifier sa vie, inhabile à la régler, également porté à la violence et à la tendresse, imprévoyant, querelleur, tour à tour jaloux et généreux, entreprenant et abattu, il garde pourtant au cœur, à travers les variations de sa fortune et l'inconstance de ses desseins, trois amours inviolables : l'amour de sa famille, de son pays et de son Eglise. Ce peuple grossier sait prier, ce peuple indigent sait donner. Pour sa famille, son pays et son Eglise, il prie depuis des siècles sans se lasser; il donne d'un bout du monde à l'autre sans compter. La cathédrale de New-York atteste sa munificence; le plus riche et le plus vaste édifice religieux de la grande ville appartient au culte qui compte, parmi ses membres, le moins de riches et le plus de pauvres; le sou des servantes irlandaises en a payé les murs et les clochers de marbre blanc. Plus de deux cents églises se

commencent ou s'achèvent chaque année (1), la plupart au prix de pareils sacrifices. Cependant les Irlandais sont prodigues encore pour leurs parents et leur patrie. En 1862, les commissaires de l'émigration évaluaient à 95 millions de dollars, 475 millions de francs les sommes expédiées, jusque-là, d'Amérique en Irlande par les émigrants (2). Depuis cette époque, ils se sont étrangement multipliés, et ils n'ont pas cessé de donner. Non seulement ils viennent en aide à leurs proches restés sans ressources sur la terre natale, ils les attirent vers eux en payant leur passage; mais, de plus, ils veulent, de loin, concourir à l'affranchissement de cette terre elle-même; ils contribuent à l'exécution du fameux « plan de campagne », aux frais de la guerre organisée contre les propriétaires anglais, et si, dans ce dernier cas, il convient de condamner souvent l'usage que font de l'argent ceux qui le reçoivent, comment n'être pas touché du sentiment fidèle et désintéressé de ceux qui l'envoient?

Les dispositions naturelles de l'Irlandais se retrouvent dans ses pratiques pieuses, dans les démonstrations extérieures où sa foi se complaît. Pour lui, la religion n'est pas une idée abstraite, il la personnifie dans le prêtre; envers le prêtre, sa confiance, et je dirais volontiers sa dévotion, est sans limite.

On m'a conté qu'au moment où se débattait la

1. Le *Catholic Directory* énumère deux cent cinquante-six églises qui ont été consacrées ou dont la première pierre a été posée en 1888.

2. Maguire's *Irish in America*, p. 332.

déclaration de l'infaillibilité du P e, durant les libres et familiers entretiens qui s'engageaient autour du concile, le cardinal archevêque de Dublin alléguait un jour, en faveur de la déclaration, la foi populaire de son diocèse. A quoi un évêque américain répondait : « L'argument de Son Eminence ne porte pas, car son peuple tient pour infaillibles non seulement le Pape, mais tous les prêtres. » Le propos n'était pas sérieux, sans doute; mais, sous une forme plaisante, il peignait au vif les Irlandais.

Au surplus, ce n'est pas uniquement en matière spirituelle que le troupeau s'abandonne au pasteur, il recourt à lui pour ses affaires temporelles; heureux ou malheureux, dans toute conjoncture il l'invoque. En retour, il est besoin que le pasteur se mêle constamment aux fidèles, vive de leur vie, entre dans leurs intérêts, partage leurs douleurs et leurs joies, épouse leurs passions nationales et leurs sentiments héréditaires. Moyennant cet accord, il devient leur oracle, ils sont prêts à tout croire et à tout espérer sur sa parole. Rien n'est plus éloigné de l'esprit protestant.

Pour naturaliser pleinement l'Eglise catholique aux Etats-Unis, que faut-il donc désormais? Deux choses : d'abord, que les Irlandais se modifient, que, sans perdre leurs qualités natives, ils deviennent de plus en plus américains; ensuite qu'ils ne soient plus seuls à paraître catholiques, que des races différentes professent à côté d'eux la même religion. Or, ces deux choses, nous les voyons s'accomplir.

A mesure que la condition des fils de l'Irlande

s'améliore, entre eux et les autres habitants des Etats-Unis la distance s'efface, et, après avoir marqué tout ce qui les sépare à l'origine, il nous reste à indiquer comment ils se rapprochent.

Le vice qui les discrédite et les rabaisse est énergiquement combattu. Tandis que dans les assemblées législatives des lois sont réclamées et votées contre ce fléau, le clergé catholique l'attaque à la racine ; il recommande l'abstinence volontaire. L'apôtre de la tempérance, le célèbre père Mathews est venu d'Irlande en 1849 ; il a passé deux ans aux Etats-Unis, et, depuis cette époque, le *pledge*, l'engagement prêché par lui se propage ; des milliers de fidèles et même, dit-on, des protestants, promettent, au pied de l'autel, entre les mains des prêtres, soit pour un temps, soit pour toujours, de ne boire aucune boisson fermentée. Souvent, le *pledge* est rompu, mais jamais sans remords ; c'est un frein qui ne prévient pas toutes les chutes, mais qui les rend moins fréquentes et moins irréparables.

Transplantés loin de la terre qui ne suffisait pas à les nourrir, ces pauvres gens deviennent industrieux, ils apprennent à rendre leur travail profitable, et, à peine commencent-ils à faire fortune, ils recherchent pour leurs enfants une éducation supérieure à celle qu'ils ont eux-mêmes reçue ; ils les envoient dans les collèges, où les Jésuites s'efforcent d'importer les lettres classiques, jusqu'à ce jour peu cultivées aux Etats-Unis. « On prétend, en Angleterre », me disait un jour le supérieur d'un de ces collèges, « qu'il est besoin de trois générations pour faire une *lady* et de sept généra-

tions pour faire un *gentleman*. Nous tâchons, nous, de faire des *gentlemen* en une seule génération. »

Parfois il faut un étrange effort pour que l'éducation marche aussi vite que la fortune, témoin une servante d'auberge irlandaise dont on me contait l'histoire sur les bords du Mississipi. Un contremaître qui gagnait, par mois, 75 dollars, s'éprit d'elle, tandis qu'il logeait dans l'auberge. Comme le sont d'habitude les filles de son pays, elle était honnête autant que bonne catholique. Quand le contremaître commença à s'enrichir, il voulut l'épouser, mais, auparavant, la faire élever. Il se fiança avec elle, la mit en pension à ses frais dans un couvent, attendit trois ou quatre ans qu'elle eût achevé de s'instruire, et maintenant cette servante demeurée pieuse, aimable et simple à travers la culture qu'elle a reçue, est la femme heureuse et respectée d'un président de compagnie de chemin de fer, d'un homme qui passe pour posséder 20 millions de dollars. Jusqu'à présent le mari est resté protestant, mais les enfants sont tous excellents catholiques ; une fille, dit-on, va se faire religieuse, et les œuvres catholiques de la contrée puisent dans un trésor qui ne tarit pas. L'histoire ressemble à un conte de fées ; elle est pourtant véritable. Cette Irlandaise, alliant sa pauvreté à la richesse américaine et transmettant sa foi à une postérité américaine, serait-elle le présage et l'emblème de la destinée de sa race aux Etats-Unis ?

Longtemps cette race employée et dédaignée par les Américains refusait de son côté de se mêler avec eux. La religion des Irlandais était intolérante,

leur politique exclusive et violente ; ils se souciaient peu des institutions et des libertés des Etats-Unis ; ils formaient entre eux, en haine de l'Angleterre, les sociétés de *Fenians*, et les Fenians non contents d'ourdir de sanglants complots destinés à éclater en Irlande, se jetaient dans une course désespérée sur le Canada ; le gouvernement des Etats-Unis était obligé de les arrêter de vive force, au nom du droit des gens. Aujourd'hui grand nombre d'Irlandais sont encore révolutionnaires à distance, et se croient tout permis contre l'Angleterre ; mais du moins leur esprit révolutionnaire ne trouble aucunement les Etats-Unis. Sans perdre de vue leur ancienne patrie, ils s'enracinent dans la nouvelle ; participant à sa prospérité, ils en goûtent le régime, en adoptent les opinions. Désormais ce ne sont plus les catholiques irlandais qui s'éloignent de leurs concitoyens, mais plutôt leurs concitoyens d'une autre origine qui voudraient encore les tenir à l'écart. Quant à eux, ils se déclarent avant tout et par-dessus tout Américains ; et volontiers ils traiteraient d'étrangers les catholiques allemands.

L'émigration allemande n'en forme pas moins une portion chaque jour plus importante du peuple catholique aux Etats-Unis, il n'est pas permis de la perdre de vue. Les Allemands catholiques n'ont rien de commun avec les Irlandais, si ce n'est la foi, et cette foi même ils la professent et la pratiquent autrement. Les traditions qu'ils apportent de la Bavière, des Provinces Rhénanes et de la Westphalie sont aussi religieuses, les habitudes qu'ils gardent aussi édifiantes. D'ordinaire

même, leurs églises sont plus proprement tenues et le culte y paraît mieux célébré. Des chœurs exercés comme pour un concert n'y font pas entendre une musique plus ou moins profane ; les fidèles, qui savent tous chanter, ont gardé la coutume de prendre part tous ensemble au chant liturgique. Ils ont l'esprit plus lourd, mais plus solide et moins inculte; à leur début, leur condition est moins misérable, leur vie mieux ordonnée. Ils raisonnent ce qu'ils croient et savent ce qu'ils veulent, ils ne se livrent sans réserve à personne. Ont-ils une église à bâtir, une paroisse à fonder, ils promettent moins que les Irlandais, mais j'entends dire qu'en définitive ils donnent autant, parce qu'ils donnent plus régulièrement. Seulement il faut qu'ils délibèrent entre eux sur l'entreprise, choisissent eux-mêmes l'emplacement de l'édifice, en arrêtent le plan et qu'ils se rendent compte de l'argent employé. Leur pasteur ne dispose pas de leurs ressources, comme il disposerait des offrandes irlandaises.

Hors de l'Eglise, fiers d'appartenir à une nation puissante, glorieux de ses triomphes, ils font cause commune avec leurs compatriotes protestants et nullement avec les Irlandais. Les Irlandais d'Amérique prenaient parti pour nous durant notre guerre avec l'Allemagne. Nos défaites les consternaient, tandis que l'influence croissante de l'émigration germanique, et peut-être aussi la lointaine affinité des deux races, se joignait au prestige de la victoire et au souvenir de notre expédition mexicaine, pour tourner contre nous l'opinion de tout le reste des Américains.

Dans l'Eglise même, les catholiques allemands se tiennent à l'écart de leurs coreligionnaires d'une autre origine. Il leur faut des paroisses allemandes, où des prêtres allemands les prêchent et les confessent en allemand. La prépondérance du clergé irlandais les offusque. Il y a quelque temps, ils ont demandé au Saint-Siège un cardinal protecteur pour les représenter et les défendre à Rome. Les évêques américains ont fait échouer cette demande, qui aurait jeté le trouble dans leurs diocèses et porté atteinte à leur juridiction. Une autre fois, un meeting s'est tenu à Brooklyn pour réclamer un nombre déterminé d'évêques allemands, et dans les diocèses où l'évêque serait d'une autre race un grand vicaire allemand. Les évêques ont encore répliqué qu'en fait des Allemands parviennent parmi eux à l'épiscopat, que s'ils y figurent en moins grand nombre, c'est parce que moins nombreux aussi sont les prêtres et les fidèles de cette nation ; que, d'ailleurs, dans un pays où se rencontrent toutes les races d'Europe, il serait impossible de représenter chacune d'elles dans l'administration des diocèses, dangereux d'accorder à l'une ou à l'autre un privilège particulier, et la seconde requête n'a pas eu meilleur succès que la première. Léon XIII l'a écartée en répondant avec une clairvoyante sagesse : « Il faut tendre à l'assimilation. » Une troisième fois cependant les Allemands sont revenus à la charge, et ce dernier effort est parti, non plus de l'Amérique, mais de l'Allemagne elle-même, de l'œuvre de Saint-Raphaël qui protège en ce pays l'émigration germanique. De nouveau les évêques améri-

cains se sont émus, et de nouveau le Pape, écartant du sanctuaire les rivalités nationales, a engagé à travailler à l'assimilation (1).

A l'assimilation sans doute, mais non point, comme les Irlandais en seraient trop tentés, à l'effacement des Allemands. Les qualités qui leur sont propres importent à l'Eglise des Etats-Unis. Il faut que, dans le sein de l'unité catholique, les deux races se communiquent l'une à l'autre ce qui leur manque, il faut qu'elles se rapprochent pour se faire contrepoids.

A l'heure présente, le grand obstacle à l'assimilation consiste dans la différence de langage. Se cantonnant ensemble dans quelques quartiers particuliers des grandes villes ou dans quelque villages des terres lointaines, les émigrés d'Allemagne parlent entre eux leur idiome et se soucient peu de frayer avec qui l'ignore ; ils n'en voudraient point enseigner d'autre à leurs enfants ; ils ne souhaitent pour eux que des écoles allemandes. Mais ces enfants, nés en Amérique, prennent bientôt d'autres besoins et d'autres goûts, il leur tarde de lier commerce avec la jeunesse qui les environne, ils apprennent l'anglais comme d'eux-mêmes et de la sorte l'assimilation commence entre Allemands et Américains.

En se mêlant à leurs nouveaux compatriotes, les Allemands doivent obtenir près d'eux plus de crédit que les Irlandais. Supprimez, en effet, la différence de langage : l'esprit germanique restera plus abstrait et plus rêveur que l'esprit américain ; mais,

1. Voir l'appendice à la fin du volume.

d'ailleurs, les deux races ont beaucoup de traits communs, elles sont faites pour s'entendre. De cette entente que résultera-t-il en matière de religion? Parmi les Allemands, les uns, avons-nous dit, sont restés bons catholiques; mais un grand nombre, nés protestants, ont cessé d'être chrétiens; nous le voyons en Europe, le protestantisme germanique se précipite dans l'incrédulité.

Il y a donc lieu de penser que les Allemands en Amérique fomenteront le double mouvement qui pousse les hommes de ce siècle d'un côté à l'affirmation totale, de l'autre à la négation totale de la vérité révélée ou même de toute vérité et renverse les croyances intermédiaires : mouvement peu sensible encore aux Etats-Unis, mais que les nouveaux venus vont accélérer. Avec eux se multiplieront à la fois les incrédules ou, comme on dit là bas, « les agnostiques », « les infidèles » et les catholiques. Sur des âmes encore imbues des principes chrétiens, cette propagande catholique, il est permis de l'espérer, ne sera pas la moins efficace. Habitués à vivre parmi les protestants sans se laisser opprimer par eux, les catholiques allemands ne sont-ils pas préparés d'avance à les aborder en Amérique, et les Américains, d'autre part, ne se sentiront-ils pas plus attirés vers une Église peuplée d'Allemands que vers une Eglise peuplée d'Irlandais?

Les Allemands ne sont pas les seuls émigrants en affinité avec les Américains. Dernièrement, la congrégation de la Propagande signalait, de Rome, aux évèques des Etats-Unis, l'émigration scandinave et s'enquérait des chances et des

moyens de la convertir. Il a été répondu que cinq ou six cent mille Danois, Norwégiens et Suédois, compris sous la dénomination générique de Scandinaves, étaient, en effet, répandus dans les Etats de l'Ouest, population laborieuse, honnête, estimée et vouée de préférence à l'agriculture (1). Nés luthériens, élevés dans une église qui remonte au début de la Réformation et n'a guère varié depuis cette époque, les Scandinaves ne retrouvent ni leur foi ni leur culte en Amérique. Les luthériens s'y confondent volontiers avec les autres communions protestantes; leurs ancêtres du seizième siècle les renieraient pour disciples. Ce changement frappait déjà et déconcertait, il y a cinquante ans, un pasteur luthérien, le docteur Œrtel, venu

1. En 1880 on comptait aux Etats-Unis 340.262 Scandinaves, dont 205.523 travaillaient.

Savoir :

Agriculture.	91.836
Service personnel et professionnel.	52.860
Commerce et transport.	16.214
Manufactures, industries mécaniques et minières.	44.615

(*Compendium of the tenth census*, table XXX et CII.)

La proportion du nombre des travailleurs par rapport au chiffre total de l'émigration scandinave est de beaucoup la plus élevée parmi toutes les races des Etats-Unis. Les Scandinaves en seraient donc les habitants les plus laborieux. Cette émigration ne s'est pas arrêtée depuis 1880. Dans la seule année de 1888 elle s'est élevée au chiffre de 38.078 (*Annual Report of the Commission of the Emigration*, 1888). Le chiffre de cette population devrait donc être aujourd'hui beaucoup plus élevé que celui que nous indiquons. Mais il faut retrancher les émigrants qui sont dans l'*Utah* et se font *Mormons*, car, après l'Angleterre, la Suède et la Norwège sont les pays d'Europe qui fournissent le plus de recrues aux Mormons, et cette portion de l'émigration scandinave n'est assurément ni luthérienne ni disposée à devenir catholique.

de Prusse à New-York avec sa paroisse entière, pour garder, dans leur pureté, ses croyances héréditaires, que blessait alors, en prétendant les régler, le gouvernement prussien. Ne les reconnaissant point dans sa patrie nouvelle, cherchant à qui s'unir, refusant de descendre la pente glissante du protestantisme, il était peu à peu remonté vers l'Eglise romaine et s'y était enfin fixé. Une fois converti, il s'était fait prêtre et avait publié un journal catholique en langue allemande (1). Selon les évêques consultés par la Propagande, les Scandinaves pourraient suivre l'exemple du docteur Œrtel. Il faudrait seulement des missionnaires pour les introduire dans une communion dont ils semblent moins éloignés que des communions protestantes qui les environnent. Un prêtre norwégien visitait, il y a quelque temps, ses compatriotes dans le Minnesota; il n'y trouvait presque aucun coreligionnaire, mais tous lui faisaient grand accueil. « Restez avec nous, lui disaient-ils, nous vous bâtirons une église. » Ses supérieurs l'ont rappelé ; mais l'archevêque de Saint-Paul a envoyé et il entretient, en Suède, trois jeunes gens qui poursuivent leurs études en ce pays afin d'évangéliser ensuite l'émigration.

Les Scandinaves, s'ils deviennent catholiques, et les catholiques allemands, quand ils parleront anglais, formeront comme un trait d'union entre Rome et l'Amérique. A l'Irlande, il restera la gloire d'avoir implanté sa foi dans cette portion

1. Gilmary Shea, *The catholic Church in the United States*, 1808-1843, p. 521.

du nouveau monde. Jetée au milieu de l'Océan, la vieille Erin, « l'Ile des Saints », répandait, au septième siècle, des essaims de missionnaires au nord de l'Europe ; au dix-neuvième, elle couvre d'un peuple fidèle le nord de l'Amérique. Cette double part dans l'histoire du christianisme ne lui sera pas ravie. Ses enfants garderont leur droit d'aînesse dans l'Eglise romaine, aux Etats-Unis. Ils n'en seront pas seulement les membres les plus anciens, ils resteront les plus nombreux et non les moins zélés. Mais ils ne seront pas les seuls à la représenter aux regards des Américains. Cette Eglise cessera de passer pour l'héritage particulier d'une race distincte, elle paraîtra ce qu'elle doit être : catholique, c'est-à-dire universelle, destinée à toutes les races au milieu d'un peuple cosmopolite.

CHAPITRE III

LE CLERGÉ

Si vous interrogez un citoyen des Etats-Unis sur son gouvernement, vous le trouverez content et fier des institutions propres à sa patrie, pénétré de reconnaissance et de respect pour les patriotes qui les ont fondées à l'origine ou sauvées aux heures de crise, mais plein de dédain pour les « politiciens », c'est-à-dire pour la plupart des hommes qui manient habituellement les affaires publiques. La machine et les ingénieurs qui l'ont construite ou réparée lui inspirent une admiration sans réserve; les ouvriers qui la font mouvoir chaque jour lui paraissent exercer un métier subalterne et suspect.

Si vous vous informez auprès du même citoyen des ressources de son pays, il vous vantera, avec un confiant orgueil, la richesse qu'enfantent le travail et l'esprit d'entreprise ; mais si vous recherchez par quels procédés cette richesse s'amasse en certaines mains, élève certains hommes au-dessus de la condition commune, vous jugerez ces procédés selon la morale européenne tout au moins équivoques, et l'Américain lui-même vous parlera

avec plus d'envie que d'estime, des « rois de l'or », *money kings*.

Il vous faudra reconnaître que, dans cette démocratie laborieuse, prospère et libre, ni l'opulence ni le pouvoir ne sont réputés échoir aux plus dignes et que le peuple, pris dans son ensemble, passe pour valoir mieux que les hommes qui participent à son gouvernement ou président à son industrie. Dans quelle mesure cette opinion est-elle fondée et dans quelle mesure imputable à la jalousie démocratique ? Je n'ai pas à l'examiner ici ; je voudrais seulement observer que, dans la société américaine, deux sortes d'hommes échappent d'ordinaire au discrédit : ce sont les hommes de loi et les hommes d'Eglise, les *lawyers* et les *clergymen*. Leur culture d'esprit distingue les uns et les autres du plus grand nombre, leur profession les expose aux regards de tous. Voués au service public, ils n'ont, avocats ou ecclésiastiques, d'autre autorité que celle qui s'exerce en persuadant ; l'ascendant qu'ils obtiennent dépend de la confiance qu'ils méritent ; c'est parmi eux qu'il convient de chercher l'instruction, le talent et le caractère.

Sans doute, dans les tribunaux inférieurs de chaque Etat, l'élection des juges, la courte durée de leur mandat, la modicité de leurs émoluments ouvrent la porte aux abus ; mais là même, le contrôle du barreau n'est pas inefficace, et, grâce à ce contrôle, les juridictions s'épurent à mesure qu'elles s'élèvent ; les juridictions fédérales offrent de fortes garanties ; leurs arrêts, préparés par l'élite des avocats à travers toute l'Union et rendus par des hommes sortis eux-mêmes de cette élite,

s'imposent à la conscience nationale ; je ne pense pas qu'en ce siècle il y ait au monde un corps judiciaire plus indépendant et plus éclairé, plus puissant et plus respecté que la Cour suprême des Etats-Unis.

Quant au clergé, il y a lieu de distinguer entre les congrégations où le premier venu s'improvise tout à coup prédicateur et ministre et les Eglises plus anciennement établies, plus régulièrement constituées, où le pasteur est préparé par une éducation spéciale et soumis à un examen préalable avant d'être admis aux fonctions ecclésiastiques. A proprement parler, il n'y a un corps de *clergymen* aux Etats-Unis que parmi les presbytériens, les épiscopaux et les catholiques. Mais il suffit de ces trois clergés et de la considération qui les environne, pour attester que l'homme d'Eglise ne fait pas plus que l'homme de loi défaut à la société américaine. S'il est vrai que toute société solide a pour fondement la religion et la justice, si le prêtre et le juge sont les colonnes nécessaires de l'édifice, l'observation que nous présentons ici explique peut-être pourquoi la démocratie américaine ne chancelle pas : en dépit des passions qui la troublent et des vices qui la souillent, elle a gardé la foi ; elle respecte la loi.

Parmi les divers clergés, celui de l'Eglise romaine ne passe point pour le plus policé ; mais il est sans conteste le plus laborieux et le mieux obéi. Tandis que le ministre épiscopal ou presbytérien, sorti, comme le légiste, du collège de Colombie à New-York ou de l'université de Yale, mène avec sa femme et ses enfants parmi les gens

bien élevés la vie d'un *scholar* émérite ou d'un *gentleman* accompli, le prêtre catholique se mêle au peuple, autant qu'un prêcheur méthodiste ou baptiste; mais en même temps il a embrassé, en se vouant au célibat, une existence différente du reste des hommes, et ni la discipline qu'il accepte, ni l'activité qu'il déploie, ni l'autorité qu'il exerce n'ont leurs pareilles dans les autres communions.

L'église épiscopale des Etats-Unis compte 530.000 communiants, et son clergé se compose de plus de 4.000 évêques, prêtres ou diacres, soit environ un ecclésiastique pour 130 fidèles.

Les Eglises presbytériennes, moins riches que l'Eglise épiscopale, mais tout autrement mêlées à l'histoire et à la vie nationale, comptent 1.278.000 communiants, et leur clergé se compose d'environ 7.000 pasteurs, soit 1 pasteur environ pour 180 fidèles (1).

L'Eglise romaine compte 6.250.000 communiants et environ 9.000 évêques ou prêtres séculiers ou réguliers, soit 1 prêtre pour 700 fidèles (2). Que l'on considère de plus que l'administration des sacrements, et en particulier le ministère de la confession, occupe le prêtre catholique d'une manière que le ministre protestant ne connaît pas, et l'on aura quelque idée des labeurs de l'un et des loisirs de l'autre.

1. Annuaire Episcopal. *The Church Almanac for the year of our Lord*, 1889, et renseignements donnés par l'agent de recensement, M. H. K. Carroll. Census bulletin, nº 174. March 1892 et Bryce American Common wealth, t. II, p. 578.

2. Census Bulletin, nº 101. July 23, 1891, et Hoffman's Catholic Directory, 1891.

Tel que nous le voyons maintenant, le clergé catholique des Etats-Unis n'est pas ancien. Il s'est formé, développé, organisé depuis cent ans, il croît et se multiplie chaque année. Non que l'Eglise romaine ait attendu le dix-neuvième siècle pour porter l'Evangile au nouveau monde. Les premiers apôtres ont accompagné vers les rivages inconnus les premiers navigateurs, et souvent, à l'intérieur des terres, ils ont devancé tout autre voyageur. Le cours du Mississipi a été découvert par des Capucins et des Jésuites. Partout où l'Espagne a établi des colonies, elle a institué et doté des églises. Mais, dans ces églises, la corruption du peuple a promptement gagné le clergé; asservi au prince, tenu à l'écart du pape, il achevait de dépérir, il pourrissait quand est tombée la puissance espagnole. Vers le même temps, la suppression des Jésuites porta un coup mortel aux missions. A peine resta-t-il dans le Maryland quelques membres de l'ordre détruit pour devenir le germe du clergé futur, grain de sénevé d'où devait sortir un grand arbre. Cependant, lorsque sont venus les nouveaux apôtres, ils n'ont guère trouvé dans les débris de la vieille hiérarchie que des pierres d'achoppement. Les prêtres de l'ancien régime ont déclaré la guerre au premier évêque missionnaire de la Nouvelle-Orléans, Mgr Dubourg ; plus tard, un autre évêque missionnaire, Mgr Lamy, a dû frapper d'interdit et balayer les prêtres mexicains pour remettre le catholicisme en honneur au Texas et au Nouveau-Mexique. Une ère nouvelle s'était ouverte, un autre clergé naissait, et déjà son histoire se partage en trois périodes :

Dans la première, des missionnaires marchent en avant et propagent leur culte à travers des pays qui ne le connaissaient pas.

Dans la seconde les pays évangélisés donnent à l'Eglise des fidèles, mais ne lui fournissent pas encore de prêtres. Des prêtres venus du dehors occupent les postes que les missionnaires ont conquis.

Dans la troisième, un clergé indigène sort des rangs du peuple chrétien. L'Eglise des Etats-Unis tire de son sein ses propres pasteurs et commence à se suffire à elle-même.

Comme une plage où se reconnaissent des alluvions successives, le vaste domaine de l'Union présente encore aujourd'hui le spectacle des trois périodes à la fois. Nous pouvons les y observer.

I

Les territoires lointains, ceux où la civilisation commence à peine, ceux où sont cantonnés les restes des tribus indiennes depuis le pôle jusque vers les tropiques, demeurent le partage des missionnaires. A l'extrémité du continent, vers les limites de la terre habitable, la Belgique a envoyé l'archevêque Seghers. Il explorait péniblement l'Alaska, région glacée récemment cédée par l'empire russe à la république américaine, lorsque le 27 novembre 1886, dans la hutte du village inhabité où il venait de dormir, auprès du foyer à peine éteint, un Européen mêlé à son escorte le

tua d'un coup de fusil au milieu des Indiens terrifiés et désolés (1); son sang a marqué la place la plus reculée où soit de ce côté parvenu un missionnaire. L'Orégon a reçu du Canada ses premiers apôtres; l'évêque Deners, l'archevêque Blanchet, Blanchet qui, en 1882, après soixante-deux ans de prêtrise et quarante-trois d'apostolat, prenait congé de son peuple pour aller mourir dans la solitude et avait le droit de dire en se retirant : « Là où nous ne vîmes à notre arrivée que *les ténèbres et l'ombre de la mort*, fleurissent aujourd'hui des communautés nombreuses et ferventes, un clergé zélé et un vaillant peuple catholique (2). » Depuis 1886 un vicariat est érigé dans l'Utah, une mission confiée aux Maristes dispute à la secte des Mormons les rives du Grand-Lac et la belle contrée que ces étranges émigrés ont fertilisée par leur industrieux labeur, souillée par leur immoralité. Au Texas, autour du golfe du Mexique, jusqu'en Californie et vers le Canada, on retrouve encore les Maristes et, à côté d'eux, les Oblats de Marie : deux congrégations instituées presque en même temps vers 1820, l'une à Lyon, l'autre à Marseille, pour attester la renaissance de l'esprit apostolique dans la France du dix-neuvième siècle.

La Compagnie de Jésus retourne à la conquête des pays sauvages qu'elle a la première évangélisés jadis. Elle excelle à apprivoiser, à élever les Indiens. Un des siens, un héros venu de Belgique

1. *Missions catholiques*, t. IV, p. 66.
2. *Ibid.*, p. 98.

aux Etats-Unis en 1821 et mort en 1873 à Saint-Louis en Missouri, le P. de Smett, a frayé la route à ses confrères à travers les Montagnes-Rocheuses. Dans ces montagnes, en Californie, à Buffalo, au Nouveau-Mexique, à la Nouvelle-Orléans, ils sont maintenant répartis entre cinq missions distinctes embrassant chacune les plus vastes espaces.

A côté des Jésuites, les fils de Saint-Benoît s'implantent depuis quinze ou vingt ans parmi les Indiens, comme leurs ancêtres s'implantaient jadis parmi les Barbares de la Germanie, et défrichent à la fois les terres et les âmes. D'abord ils étaient partis de l'Allemagne; mais, depuis que la France chasse de nouveau les moines qui avaient repoussé sur son sol, les Bénédictins français de la Pierre-qui-Vire, précédés de quelques années par les Trappistes, ont à leur tour apporté parmi les tribus sauvages leurs austérités, leurs prières et leurs prédications.

Pour relier entre elles ces diverses missions indiennes, pour les représenter vis-à-vis du gouvernement américain et traiter en leur nom, les évêques des Etats-Unis ont institué à Washington un bureau contrôlé par un conseil où siègent plusieurs d'entre eux. Ce bureau a pour directeur le P. Stephan, un grand vieillard à la longue barbe blanche, aux traits vigoureux et prononcés, à l'œil profond et doux. Il a passé vingt-quatre ans au milieu des Indiens, ne les quittant que pour accompagner l'armée du Nord durant la guerre de Sécession et, soit pendant cette guerre, soit dans les postes où les troupes fédérales sont échelonnées pour surveiller et contenir les tribus indisci-

plinées, il a connu de près les principaux capitaines des Etats-Unis. Mais toutes ses prédilections appartiennent à ses chers sauvages. Il en parle avec une tendresse maternelle, sa voix a apaisé plus d'une révolte, prévenu plus d'un combat, les Indiens même qui ne sont pas catholiques le respectent et l'écoutent. Chaque année les missionnaires en convertissent un assez grand nombre, et quand ils sont convertis, dit le P. Stephan, « ils deviennent des saints ». Tout d'abord, ils pratiquent la tempérance, ils renoncent aux liqueurs fortes, il faut que leurs prêtres y renoncent comme eux, celui qu'ils verraient boire du vin perdrait leur confiance. En même temps ils se vêtissent à l'européenne, ils se forment à travailler, ils cultivent la terre : ils entrent dans des écoles industrielles, ils apprennent divers métiers, ils préparent le coton et la laine. Le P. Stephan ne veut pas admettre que leur race périra ; selon lui elle a maintenant cessé de décroître. Mais, hélas ! il est bien tard pour la sauver. Les Indiens aux Etats-Unis ne sont plus que trois cent mille. Longtemps traqués comme des fauves, submergés par le flot montant de l'émigration européenne, chassés des forêts où erraient leurs ancêtres, refoulés entre des limites chaque jour plus étroites et ne connaissant d'autre moyen de subsister que la chasse ou la pêche, ils ne trouvent pas à vivre sur les terres que les blancs convoitent et qui nourriraient une population blanche cent fois plus nombreuse. Le seul contact de la civilisation leur est mortel ; elle leur inocule des vices et des maladies dont ils ignorent les remèdes. Un chemin de fer passe-t-il à leur portée ? Le pays

qu'il traverse leur devient inhabitable, leur principale nourriture, les buffles s'écartent et fuient devant la vapeur. Aussi, depuis que par un tardif remords, le gouvernement américain a renoncé envers cette race indigène à son implacable dureté, il est obligé d'en prendre les rejetons à sa charge, de les adopter pour pupilles, de les nourrir, de les vêtir à ses frais. En face des Européens, il faut que cette race renonce à la vie sauvage, il faut qu'elle se civilise ou qu'elle périsse, et la religion seule peut la civiliser.

Il y a peu de temps tout le monde semblait le comprendre aux Etats-Unis. Toutes les communions chrétiennes avaient envoyé des missions chez les Indiens, ouvert des temples et des écoles, et le gouvernement fédéral avait recours à ces missions pour lui servir d'intermédiaires auprès de ses pupilles; il partageait entre elles le territoire indien, il leur demandait de désigner les agents appelés à l'administrer; il entretenait à ses frais, sinon les temples et les prêtres, du moins les écoles et les instituteurs de chaque communion. Ainsi le même peuple qui avait inauguré chez lui et pour son propre compte la séparation de l'Eglise et de l'Etat avait recours à l'union des deux puissances pour régir et former le peuple commis à sa tutelle, reconnaissant de la sorte que le régime, destiné à ses yeux aux sociétés adultes, ne saurait convenir aux sociétés naissantes. Cependant, entre toutes les églises, l'Eglise romaine tenait le premier rang chez les Indiens. Encore que les épiscopaux consacrassent à l'œuvre civilisatrice et chrétienne un zèle sincère et des ressources abondantes, les ca-

tholiques seuls avaient autant de'glises et d'écoles que toutes les autres communions ensemble. Or c'est ce qu'il ne plaisait pas au gouvernement du général Grant de reconnaître. Dans la répartition des agences et des territoires, des écoles et des subventions, il a donc frustré les catholiques; il les a écartés de nombre de postes dont ils avaient pris possession. L'injustice était flagrante, elle n'a pas duré. Il a fallu, d'une part, renoncer à l'ingérence des églises dans le choix des administrateurs civils; d'autre part, les autoriser à ouvrir partout à leur gré des lieux de culte ou des lieux d'enseignement, et subventionner cet enseignement en proportion du nombre d'élèves. Les catholiques n'en demandaient pas davantage, l'égalité de traitement leur assurait en fait la supériorité. Pour restreindre leur action, on a imaginé un autre procédé. Le gouvernement de M. Harrison a prétendu étendre au territoire indien le système d'école établi à l'intérieur des Etats, substituer les écoles neutres et purement civiles aux écoles confessionnelles. Nous apprécierons plus loin ce système en traitant la question scolaire; nous examinerons alors quel résultat il peut produire sur l'une et sur l'autre race. Il suffit de constater ici que, dans l'Amérique du Nord aussi bien qu'ailleurs, les missionnaires marchent comme les pionniers de la civilisation parmi les peuples qui ne la connaissent pas, et que les missionnaires catholiques en particulier, tantôt soutenus, tantôt traversés par le gouvernement fédéral, ne font pas défaut à la race indienne.

Il en est autrement pour les nègres. A la différence des Peaux-Rouges, la race noire ne risque

pas de disparaître de l'Amérique. Sous l'esclavage elle diminuait; depuis l'émancipation, elle s'accroît, et, non moins que les Indiens, elle aurait besoin d'apôtres. Sur 6 à 7 millions de nègres aux Etats-Unis, 3 ou 4 millions ne connaissent encore d'autre culte que celui de leurs fétiches et ne sont pas baptisés, 3 millions environ sont protestants, 300.000 seulement sont catholiques. Avant l'émancipation, la religion catholique seule était enseignée tant bien que mal aux esclaves appartenant à des maîtres catholiques (1); mais c'était le petit nombre, et dans les plantations où le maître était protestant, le ministre protestant seul avait accès. Les planteurs, épiscopaux ou presbytériens pour la plupart, livraient leurs esclaves aux prêcheurs méthodistes, lesquels apprenaient aux femmes comme aux hommes à ne connaître guère d'autres lois que la volonté du maître; ignorants et dépendants eux-mêmes, ils se prêtaient à retenir dans une ignorance et une abjection préméditées une race qu'ils déclaraient prédestinée de droit divin à la servitude.

L'émancipation, en ce qui concerne la religion catholique, a produit deux résultats opposés : là où les nègres étaient antérieurement catholiques, dégagés tout à coup de tout frein et s'abandonnant d'abord sans contrainte à la paresse et à la débauche, ils se sont éloignés du culte qu'ils pratiquaient étant esclaves. Dans le diocèse de la Nouvelle-Or-

1. Pour comprendre ce que pouvait être la prédication catholique parmi les esclaves, on ne saurait mieux faire que recourir au savant et généreux livre d'Augustin Cochin : *l'Abolition de l'esclavage*, liv. I, chap. xv.

léans, 30.000 nègres ont quitté l'Eglise romaine à la suite de leur affranchissement. Sur les 100.000 qui lui appartiennent encore, beaucoup sont ébranlés (1). Partout, au contraire, où l'Eglise n'avait pas pénétré, partout où il lui était interdit d'approcher le nègre asservi, elle a pu aborder le nègre libre. La prédication catholique s'est trouvée affranchie par l'acte qui affranchissait la personne des esclaves, et parmi tous les droits rendus à ces pauvres créatures, elles ont recouvré celui de parvenir à la vraie foi. Il aurait fallu alors une armée de missionnaires, ici, pour garder le petit troupeau fidèle, là, pour conquérir la multitude infidèle. Cette armée ne s'est pas rencontrée. Des chefs ont été désignés, des évêques ont été institués ; mais, malgré leurs efforts, ils ne sont pas arrivés à recruter des soldats. Les Etats esclavagistes ne produisent presque pas de prêtres (2), et les Etats libres n'en ont pas eu à envoyer aux noirs. Est-ce seulement parce que ces prêtres du Nord se trouvaient chez eux trop peu nombreux en face de l'émigration croissante et ne suffisaient pas aux besoins de la population blanche ? N'y a-t-il pas lieu d'accuser aussi l'aversion particulière de l'Irlandais pour le nègre, à qui il rend avec usure le mépris dont lui-même a souffert aux Etats-Unis, et puisque le clergé est pour la plus grande part d'origine irlandaise, faut-il soupçonner quelques restes des instincts du vieil homme dans les âmes sacerdotales ?

1. Je tiens ce fait de l'archevêque de la Nouvelle-Orléans.

2. Augustin Cochin a constaté le même fait dans les colonies françaises, qui ont maintenu l'esclavage jusqu'en 1848. (*Abolition de l'esclavage*, t. I, p. 297 et 310.)

Quoi qu'il en soit, les méthodistes et les baptistes se sont occupés des nègres, tandis que les autres communions chrétiennes les délaissaient. Familiarisés avec eux avant l'émancipation, les méthodistes n'ont pas eu de peine à multiplier les prêches à leur usage ; ils n'exigent de leurs prédicants aucune éducation, aucune préparation spéciale avant d'annoncer l'Evangile. Beaucoup de nègres sont même devenus sans grand effort ministres méthodistes. Le troupeau est fourni de pasteurs pareils à lui. Le culte que pratiquent les méthodistes noirs frappe les sens, s'empare des imaginations enfantines et grossières. Il se compose de manifestations bizarres et bruyantes, de chants assourdissants, de contorsions, de larmes et de cris. Aux cérémonies de ce genre, les baptistes ajoutent leur baptême par immersion. Ce rit plaît à ces pauvres gens, comme s'ils croyaient se blanchir en se plongeant tout entiers dans l'eau qui doit les régénérer. Il n'est pas rare de les voir, saisis d'une sorte de fièvre religieuse, se jeter en plein hiver dans un fleuve à demi glacé. Mais c'est le privilège incommunicable de l'Eglise catholique de descendre jusqu'aux êtres les plus rabaissés et de les élever jusqu'à elle, jusqu'au culte en esprit et en vérité. Parmi les protestants, les épiscopaux et les presbytériens se tiennent au-dessus des noirs et n'en approchent pas ; les méthodistes et les baptistes se mêlent avec eux, mais ils ne les transforment pas, ils les laissent à peu près ce qu'ils étaient.

Malgré qu'elle se soit laissé devancer, il est encore temps, pour l'Eglise catholique aux Etats-Unis, de se tourner vers les nègres. En dehors des

communions protestantes, quatre millions, avons-nous dit, restent à évangéliser. Telle est l'entreprise capitale qui incombe maintenant au clergé américain. Le signal lui en a été donné du dehors. Un évêque anglais, issu d'une vieille famille catholique qui a reçu la consécration du martyre, Mgr Vaughan, destiné quelque temps après au siège de Westminster et au Cardinalat, a voué, sous le patronage de saint Joseph, une congrégation de prêtres à l'apostolat de la race noire, et, pour propager les Joséphistes et leur œuvre, il a adressé à travers l'Océan un appel à l'Amérique. Il a représenté à l'Eglise des Etats-Unis qu'enfantée il y a un siècle par des missionnaires européens, elle est en âge d'enfanter des missionnaires à son tour ; mêlant un avertissement austère aux fêtes triomphales du centenaire, il l'a fait souvenir, l'histoire ecclésiastique à la main, qu'à toute église d'où ne sortent pas des missions il manque un principe de vie, et que la flamme qui ne se propage pas est menacée de s'éteindre. Il voudrait pousser des prêtres américains jusqu'en Afrique (1). En attendant, il a envoyé quelques Joséphistes aux Etats-Unis. A la fin de l'année 1889, ils avaient à diriger onze paroisses nègres, opérant dans chacune de cinquante à cent conversions chaque année. Ils réunissaient cinq séminaristes voués d'avance à leur œuvre, soumis à leur règle, et leur faisaient suivre les cours du grand séminaire de Baltimore. Ils venaient de fonder tout

1. Lettre de l'évêque de Salford au cardinal Gibbons à l'occasion du centenaire. Novembre 1890.

auprès un petit séminaire qu'ils ont nommé le collège de l'Epiphanie, se souvenant sans doute qu'un des mages était noir. Deux prêtres, dont un Espagnol venu de Barcelone, présidaient à cet établissement à peine ouvert. Des professeurs laïques y donnaient l'enseignement, et trente-trois élèves commençaient à y recevoir une instruction classique qui devait les préparer de loin à l'apostolat. J'ai trouvé parmi ces écoliers trois ou quatre nègres ou mulâtres qui jouent et mangent aussi bien qu'ils étudient et qu'ils prient, pêle mêle avec leurs camarades de race blanche. Quelques jours auparavant, j'avais vu les Petites Sœurs des Pauvres soignant également les vieillards des deux races, mais obligées de réserver un quartier séparé aux nègres hommes et femmes, parce que les pauvres blancs parvenus au dernier degré de la misère et de l'infirmité répugnent toujours à leur contact. Cela m'a fait comprendre qu'un progrès évangélique se préparait peut-être au collège de l'Epiphanie. Mais vingt-cinq ans après l'abolition de l'esclavage, combien les débuts de l'œuvre sont encore humbles et faibles !

A Pittsburg, en Pensylvanie, une autre entreprise ayant le même objet se rattache à l'Irlande et à la France. Vers 1848, un Juif converti que la cour de Rome a déclaré Vénérable, le P. Libermann, a consacré aux peuples abandonnés la congrégation du Saint-Esprit restaurée par ses soins à Paris. En même temps qu'elle évangélise la côte occidentale de l'Afrique et qu'elle dessert nos colonies, cette congrégation s'est propagée en Irlande. Elle y possède un vaste collège, destiné à réveiller

l'esprit des missions dans la race irlandaise, et d'où un essaim est parti pour les Etats-Unis. Le collège de Pittsburg élève quarante-deux jeunes gens en vue de l'apostolat. Les Pères qui le dirigent sont tous Irlandais; mais ils ont été formés en France, au noviciat de Bourg-la-Reine : ils relèvent de la maison-mère de Paris. Si leur établissement réussit, si les Joséphistes réussissent pareillement, il ne manquera plus rien au clergé des Etats-Unis pour remplir toute sa vocation : les nègres seront évangélisés.

Toutefois, pour évangéliser nègres et Indiens, il ne suffit pas de former des missionnaires, il faut encore de l'argent et des religieuses : de l'argent pour bâtir à grands frais églises et écoles, des religieuses pour instruire les enfants, attirer et dresser les femmes, soigner les malades. Les conciles des Etats-Unis ont prescrit, dans tous les diocèses, des quêtes annuelles pour les missions destinées à ces deux races (1), et, quant aux religieuses, il n'est guère d'ordre de femmes venu d'Europe qu'une telle œuvre n'ait tenté. Lorsque Mme Duchesne a introduit l'ordre du Sacré-Cœur aux Etats-Unis, sa première pensée, sa constante prédilection la portait vers les Indiens. Mais les dames du Sacré-Cœur étaient mieux faites pour l'éducation des filles de race blanche, et parmi les congrégations d'origine française, c'est aux Sœurs de Charité qu'Indiens et nègres sont échus en partage. Il se forme aussi à l'intérieur du pays quelques humbles

1. *III Concilii plenarii Baltimorensis Acta et Decreta*, tit. VIII, cap. II, nº 243.

et pauvres couvents où des religieuses noires s'essaient à instruire les enfants de leur race. Au delà des frontières de l'Union, les religieuses du Canada n'ont pas oublié l'antique amitié qui unissait cette France d'outre-mer aux Indiens. Une jeune veuve canadienne, Mme d'Youville, avait fondé au dix-huitième siècle les Sœurs grises, comme Mlle Legras au siècle précédent les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, et dans la maison mère des Sœurs grises à Montréal on parle encore aujourd'hui avec une singulière bonne grâce le français du vieux temps: on reconnaît l'accent angevin. Presque toutes les Sœurs sont d'origine française et nées au Canada; pourtant il se rencontre parmi elles une Bretonne, venue de Vannes en droite ligne, la Sœur Legoff; quand on lui demande pourquoi elle s'en est allée si loin, elle répond : « Par amour pour les sauvages. » Elle avait lu quelques cahiers de la Propagation de la Foi, et, touchée par les récits des missionnaires, elle partit toute seule pour un pays où elle ne connaissait personne. Elle a en effet passé neuf ans parmi ses bien-aimés sauvages. L'âge et la fatigue l'ont obligée à les quitter; mais elle les regrette toujours et ne sait en dire que du bien. Il y a en ce moment une centaine de Sœurs grises dans les missions indiennes des Etats-Unis. Elles assistent nos Oblats et nos Maristes.

Ce n'était pas assez. Il importait que les filles des Etats-Unis se dévouassent à leur tour aux races inhumainement traitées par leurs pères. L'exemple est maintenant donné. Un banquier, dont la famille, liée, dit-on, avec André Hoffer, avait émigré du Tyrol sous le premier Empire pour échap-

per à la conquête (1), M. Francis Drexel, est mort à Philadelphie, riche et honoré entre tous, laissant trois filles pour héritières. Comme il avait toujours mis sa fortune au service de sa religion, voulant continuer après sa mort ce qu'il faisait durant sa vie, il a légué une part d'enfant au diocèse de Philadelphie, soit 1.500.000 dollars. Cependant ses enfants n'étaient pas moins généreuses que lui : sans parler de leurs autres largesses, l'une d'elles a donné en une seule année cent mille dollars aux missions indiennes (2). Après quoi elle a fait plus, elle s'est donnée elle-même : elle est entrée chez les Sœurs de la Merci, congrégation vouée aux œuvres de miséricorde et très répandue aux Etats-Unis; elle y a fait son noviciat sans avoir d'ailleurs le dessein d'y demeurer; elle se propose de fonder elle-même une congrégation, consacrée spécialement aux Indiens et aux nègres.

L'archevêque de Philadelphie venait de lui donner le voile, lorsqu'il a prêché à la solennité du centenaire ; il avait vu des Indiens et des nègres conviés à la cérémonie en face des amis et des proches de la jeune fille, et, comme il devait signaler du haut de la chaire de Baltimore ce qui s'était fait dans l'Eglise durant le siècle écoulé, ce qui restait à faire à l'avenir, il n'a pu se taire sur la vocation de la « sœur Catherine ». « Elle m'est apparue, » s'est-il écrié, « entre la race des opprimés et la race des oppresseurs, comme l'ange de la

1. *Inauguration of the catholic University of America*, p. 89.
2. *Souvenir volume. The catholic congress. What catholic have doner*, p. 78.

réparation et de la réconciliation (1). » L'archevêque avait raison : une dette de réparation pèse sur le peuple chrétien aux Etats-Unis, et, pour la payer, il est besoin de toutes les ressources du zèle et de la charité catholiques.

Si le tableau que nous venons de présenter est fidèle, il faut en conclure qu'auprès des Indiens l'apostolat inauguré par nos missionnaires il y a quatre siècles ne fait pas défaut aujourd'hui. Auprès de la plupart des nègres, cet apostolat a été interdit tant qu'a duré leur esclavage ; il a pu commencer depuis leur libération ; après de trop longs délais, il se prépare maintenant.

II

Au surplus, durant la moitié de notre siècle et au delà, les prêtres ont manqué aux blancs comme aux noirs. Si peu nombreux que fussent les catholiques avant l'émigration irlandaise, le ministère ecclésiastique leur faisait défaut. Le petit troupeau dépérissait faute de pasteurs ; longtemps il n'en a pas eu d'autre que ceux que lui fournissait l'Europe, et telle est encore aujourd'hui la condition de toute la région du Sud aux Etats-Unis. Nous l'avons observé déjà, les anciens Etats à esclaves sont stériles en vocations sacerdotales. Dans le seul où les catholiques sont nombreux, dans la Louisiane, sur cent un prêtres séculiers que

1. *Souvenir volume. The Centenary celebration*, p. 12.

compte le diocèse de la Nouvelle-Orléans, quatre seulement sont indigènes. Quelques-uns viennent de l'Irlande, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande ; la plupart sont sortis de France : ils ont été attirés par leurs compatriotes placés successivement à la tête du diocèse. L'un d'eux, « l'un des présents les plus précieux du diocèse de Lyon, pépinière féconde en missionnaires (1), » l'apôtre du Texas, Mgr Odin, occupait le siège de la Nouvelle-Orléans lorsque la guerre civile ruina les établissements catholiques et le pays tout entier. Il s'épuisa à faire face aux nécessités les plus pressantes. Ses deux premiers successeurs, Français comme lui, moururent accablés de dettes et se débattant sous ce fardeau qui les écrasait. Maintenant, un archevêque jeune, actif, habile, Mgr Janssen, en porte vaillamment le poids. Né en Hollande et ayant toujours employé la langue anglaise dans l'exercice de son ministère, il s'est fait aussitôt à son nouveau peuple, il en parle familièrement l'idiome, le français, il rend témoignage au zèle et au dévouement des prêtres de toute origine qui l'environnent, et, grâce à ces prêtres, il atteste parmi les blancs les progrès de la religion.

Il est rare toutefois qu'un clergé exotique convienne pleinement à un peuple chrétien. Ce n'est pas pour porter l'Evangile aux infidèles que ses membres, recrutés en divers lieux, ont quitté leur pays. Ils n'ont pas la vocation spéciale, l'esprit conquérant du missionnaire, et ils n'ont pas non

1. C'est le jugement porté sur Mgr Odin par un prélat italien, Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis, dans le diocèse duquel il débuta en Amérique. (*Missions catholiques*, t. IV, p. 101.)

plus l'esprit de corps, l'uniformité de traditions et de discipline qui sied aux églises établies; ils n'offrent pas les garanties d'une vie écoulée tout entière sous les yeux de leurs supérieurs et de leurs confrères. Aussi, pour ne les admettre qu'à bon escient et les fixer sans esprit de retour, les conciles américains prescrivent de grandes précautions en même temps qu'ils recommandent par-dessus tout l'œuvre des vocations ecclésiastiques, la préparation d'un clergé indigène (1). A lire leurs ordonnances, on reconnaît que les prêtres étrangers sont tout ensemble un besoin et un péril pour l'Eglise des Etats-Unis. Que la surveillance de l'Evêque se relâche, que sa fermeté faiblisse à leur égard, que, manquant d'ouvriers pour la moisson, il accepte trop aisément ceux qui se présentent, et bientôt des désordres surviennent, des scandales éclatent. Certains diocèses autour de la Nouvelle-Orléans n'ont pas toujours été préservés de ce malheur (2).

Cependant, lorsqu'après être sortis des Etats voués jusqu'à nos jours à l'esclavage, on remonte, au nord, vers ceux où s'est portée durant ce siècle l'émigration catholique, on voit le nombre, faible encore, des vocations sacerdotales s'accroître d'année en année. Sans compter deux séminaires américains établis en Europe, l'un à Louvain, l'autre à Rome, il y a aux Etats-Unis 35 séminaires contenant 2.132 séminaristes : 2 séminaires et 87 séminaristes seulement appartiennent aux Etats

1. *III Concil. plen. Baltim. Pastoral Letter*, p. 78, tit. V, cap. I, n° 136. — *Synod Neo-Ebr.*, cap. XVI, n. 174-175. (New-York.)
2. Annales de la Congrégation de la Mission, t. VIII, p. 186.

esclavagistes du Sud; 8 séminaires et 702 séminaristes, aux Etats et territoires de l'Ouest récemment colonisés; 25 séminaires et 1.340 séminaristes aux Etats de l'Est et du Centre, les premiers abordés par les Européens.

Veut-on connaître, dans ces diverses régions, la proportion entre le nombre des vocations ecclésiastiques et le nombre des fidèles? On trouve au sud, entre la Virginie, la Floride et le Texas, 613.000 catholiques; à l'est et au centre, entre le Maryland et le Maine, entre New-York et l'Indiana, plus de 5.277.000; à l'Ouest, entre l'Illinois et la Californie, 2.534.000. Il y a donc, au sud, 1 aspirant au sacerdoce parmi 7.000 fidèles; à l'est, au centre et à l'ouest, parmi 3 ou 4.000 (1). Nulle part le clergé indigène ne suffit entièrement aux fidèles; mais partout ailleurs que dans le Sud il se forme et se multiplie.

Il a commencé depuis peu de temps. En 1866, à l'issue de la guerre civile, on ne comptait encore dans toute l'Union qu'une vingtaine de séminaires et environ 700 séminaristes (2).

A la fin du siècle dernier, quand la hiérarchie catholique fut instituée avec Carroll, le nouvel évêque, nous l'avons dit, n'avait autour de lui que 21 prêtres appartenant à sept ou huit nations différentes et presque tous étrangers à l'Amérique. La plupart, comme Carroll lui-même et comme les premiers missionnaires du Maryland, étaient d'anciens Jésuites. L'abolition de leur ordre les

1. Tous ces chiffres sont établis d'après Sadler's *Catholic Directory*, 1890, et se rapportent à l'année du Centenaire 1889.
2. Sadler's *Catholic Almanac and ordo*, 1866.

avait rendus au clergé séculier et avait permis l'élévation de Carroll à l'épiscopat.

Tel fut le noyau autour duquel se forma l'Eglise aux Etats-Unis. Longtemps elle ne se recruta guère qu'en Europe, et l'Europe entière, les Etats schismatiques comme les peuples catholiques, la Hollande, l'Angleterre et la Russie comme l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, contribuèrent à la recruter. Un prince Galitzin, débarqué aux Etats-Unis en 1792 et mort en 1840, au milieu des montagnes où il avait porté l'Evangile, a été le second prêtre ordonné par Carroll et le premier apôtre des Alleghany (1). Des prêtres sont venus d'Irlande en assez grand nombre, en même temps que les émigrants, alors que la terre américaine n'enfantait pas encore un clergé d'origine irlandaise. Cependant, de tous les pays du vieux monde, aucun n'a moins contribué que la France à peupler les Etats-Unis et aucun n'a travaillé davantage à les affranchir et à les évangéliser. Quelques années après que la noblesse et la monarchie françaises leur avaient envoyé des champions pour leur procurer l'indépendance, du clergé français, proscrit par la Révolution, il sortait des missionnaires pour leur porter la foi. En 1790, M. Emery, cherchant un refuge à sa congrégation de Saint-Sulpice, se concerta avec l'évêque Carroll : il fit partir d'abord de Saint-Malo quatre de ses prêtres, auxquels s'étaient joints un chanoine de Tours et cinq séminaristes ; ils s'embarquèrent sur le même vaisseau qui emportait vers le nouveau monde Chateau-

1. Gilmary Shea, *The life and times of Archbishop Carroll*, p. 443-447. — *The catholic Church*, 1815-1843 p. 564.

briand encore obscur, et débarquèrent, trois mois après. A Baltimore pour ouvrir aussitôt un séminaire; à mesure que la persécution sévissait plus cruelle et se prolongeait, d'autres proscrits les rejoignirent, ceux-ci venant directement de France, ceux-là lassés d'un exil inutile en Espagne et en Angleterre. L'un d'eux, Ambroise Maréchal, avait reçu la prêtrise en cachette à Bordeaux, le jour même de son départ, et vint dire sa première messe à Baltimore (1); il devait y mourir, trente-six ans plus tard, archevêque. Un autre, Etienne Badin, a été le premier prêtre ordonné par Carroll (2) : son ordination a précédé de deux ans celle du Russe Galitzin ; il était destiné à partager l'apostolat de l'Ohio et du Kentucky avec son compatriote et compagnon de voyage, Benoît Flaget, Flaget, le premier évêque qui ait paru, qui ait brillé, lumière et flamme, dans les forêts de l'Ouest, encore incultes et sauvages (3). Un autre, Louis Dubourg, promu vingt ans plus tard évêque de la Nouvelle-Orléans, devait, en venant chercher en Europe des ressources pour les chrétientés nouvelles, inspirer à une ouvrière et à quelques négociants de Lyon l'œuvre de la Propagation de la Foi (4). Le plus célèbre de tous, le futur cardinal de Cheverus, apportait à la Nouvelle-Angleterre, avec les prémices de son ministère, les meilleures traditions de notre ancien clergé,

1. *Mémorial volume of the Centenary of the Saint-Mary's Seminary of Saint-Sulpice Baltimore M. D. Historical Sketch.* Gilmary Shea, *The life and times of Carroll*, p. 379, 407.
2. *Ibid.*, p. 409.
3. *Ibid.*, p. 484 et suiv., et 618.
4. *Ibid.*, p. 670.

l'urbanité française unie au zèle et à la gravité sacerdotale. J'ai ouï dire que M. de Talleyrand, réfugié à Boston pendant la Terreur, se tenait fort à l'écart des Américains et ne recherchait que M. de Cheverus : il le voyait presque chaque jour. La charité apostolique du missionnaire ne repoussait pas ce rapprochement avec l'évêque apostat. En dépit de tout ce qui les séparait, ces deux hommes se retrouvaient de l'autre côté de l'Atlantique comme deux épaves du même monde : ils pouvaient causer ensemble. Cependant Cheverus et ses compagnons, jetés par un vent d'orage sur la terre étrangère, se faisaient tout à tous. En même temps qu'ils apprivoisaient la société puritaine, jusqu'alors si farouche aux catholiques, et, sans la ramener à leur Eglise, l'habituaient du moins à la respecter, ils fournissaient aux missions lointaines les pionniers qui marchaient en avant; ils leur donnaient leurs premiers évêques. Un prélat américain, Mgr Spalding, leur a rendu ce témoignage, puis il ajoute : « Il y a dans l'élasticité et l'entrain naturels aux Français quelque chose qui s'adapte particulièrement aux missions étrangères. Ils savent s'approprier à chaque situation. Partout ils se sentent chez eux et gardent leur gaieté. Parmi les membres du clergé exilé qui aborda nos rivages, la plupart avaient été élevés dans les raffinements de la société la plus policée : ils ont accepté sans un murmure toutes les rigueurs et toutes les privations de la vie de missionnaire aux frontières de la civilisation et jusqu'au cœur des pays sauvages ; ils ont pu s'accommoder au climat, se plier aux sentiments et aux habitudes d'un peuple

opposé à leur tempérament et à leur caractère (1). »

Les pierres de l'Eglise de France en ruine servaient donc à édifier l'Eglise des Etats-Unis. Le coup qui frappait la plus vieille vivifiait la plus jeune, le flambeau semblait transporté d'un hémisphère à l'autre. Cependant l'Eglise de France, mise au tombeau dans les derniers jours du XVIIIe siècle, était destinée à ressusciter dans les premiers jours du XIXe. Quand ses temples se rouvrirent et qu'il fallut la pourvoir d'un nouveau clergé, M. Emery songea à rappeler les membres de sa congrégation exilés aux États-Unis. Ne se devaient-ils pas avant tout à leur patrie ? Ce projet désola l'Evêque Carroll : l'Eglise naissante avait-elle moins besoin de prêtres que l'Eglise ressuscitée? L'ancien Jésuite déclarait ne pouvoir se passer des Sulpiciens, et ce n'était pas non plus sans chagrin que M. Emery se décidait à les retirer d'une entreprise pleine de promesses. Avant d'exécuter sa résolution, il la soumit au pape Pie VII, venu à Paris pour sacrer Napoléon. Pie VII l'en détourna. « Il ne faut pas, dit-il, déshabiller saint Paul pour vêtir saint Pierre (2). » La parole du Souverain Pontife fut un oracle pour le supérieur de Saint-Sulpice, et l'oracle en effet ne l'a pas trompé. Les séminaires français se sont rouverts; le grand séminaire de Baltimore a subsisté; il a pour succursale le séminaire de Saint-Charles, qui lui prépare des élèves. Boston vient de confier un nouveau séminaire aux Sulpiciens ; un autre s'élève pour eux dans une

1. Cité par Courcy et G. Shea, p. 69.
2. G. Shea, *The life and times of Archbishop Carroll*, p. 606-608. *Memorial volume Historical Sketch*, p. 15.

situation et avec des proportions magnifiques à New-York; il en est un au bord du Niagara entre les mains des Lazaristes; ailleurs plusieurs dépendent de divers ordres religieux, notamment de quelques abbayes bénédictines, et plusieurs, de prêtres diocésains qui les dirigent, à l'image de Saint-Sulpice. L'Eglise de France, après avoir fourni d'abord à l'Eglise des Etats-Unis des prêtres qui furent des modèles, continue à lui former un clergé indigène.

Cet arrangement paraît providentiel. A Baltimore, au berceau de la jeune chrétienté, sur la frontière des Etats du Sud et des Etats du Nord, si longtemps opposés, parmi des élèves de toute origine, une direction étrangère a écarté les dissidences. Entre Américains et Européens, entre Polonais, Allemands, Irlandais, elle maintient l'accord et l'unité. A l'intérieur de l'établissement on se garderait, par exemple, de célébrer avec une solennité particulière, soit la fête de saint Patrice, soit la fête de saint Boniface. Ce serait parmi cette jeunesse ecclésiastique donner occasion aux rivalités nationales. Pourtant la plupart des futurs prêtres sont issus de familles irlandaises. Or les Irlandais des Etats-Unis se rapprochent volontiers des Français, et, quand ces Français sont des Sulpiciens, les Irlandais peuvent apprendre à leur école ce que par nature ils ignorent davantage : la régularité, la sobriété, la discipline. De leur côté, les Sulpiciens gagnent à respirer l'air d'Amérique : ils y rajeunissent. Visitez-les en ce pays, vous retrouverez chez eux la simplicité, le détachement, qui faisaient dire à Fénelon : « Je ne connais rien de plus apos-

tolique que Saint-Sulpice; » mais vous y rencontrerez aussi une ouverture et une liberté d'esprit, une franchise de langage et d'allure, une humeur allègre et confiante que peut-être les séminaires français ne connaissent pas.

Aussi bien les Etats-Unis possèdent en ce moment un type accompli de l'Irlandais transplanté en France et formé à Saint-Sulpice. Je ne lui ferai pas le chagrin de le nommer : si quelques membres du clergé de Paris lisent ces lignes, ils le reconnaîtront. Longtemps, en effet, il a professé à Paris où son souvenir demeure vivant et vénéré; maintenant il est associé à la direction de l'université de Washington ; tandis que d'autres maîtres façonnent l'intelligence des jeunes prêtres qui viennent y pousser leurs études au delà des limites ordinaires, il cultive surtout leur âme. Lorsque je l'ai abordé, il m'a semble retrouver dans son aspect et son accueil, dans son langage aisé et choisi, dans sa politesse exquise et sans apprêt, ce que le P. Lacordaire appelle quelque part « le grand air de l'ancien clergé français, où l'élévation de la grâce s'ajoutait à l'élévation de la nature ». Pénètre-t-on au delà de cette écorce : dans ce prêtre exemplaire on découvre, réveillés maintenant au contact de ses compatriotes, les prédilections, les enthousiasmes, et je dirais, si la mansuétude sacerdotale ne dominait tout, les passions, les colères nationales de l'Irlande.

Si l'on passe de l'éducation à l'enseignement donné dans les séminaires américains, il est égal et conforme à celui des séminaires français, trop conforme même selon certains évêques; ils le

voudraient plus dégagé des débats du vieux temps et du vieux monde, plus approprié aux besoins, aux progrès, aux problèmes de la société nouvelle. Quant au profit que les élèves retirent de cet enseignement, quant à l'instruction qu'ils emportent du séminaire, elle passe communément pour inférieure à celle du clergé français, elle est surtout plus inégale. Jusqu'ici l'Américain n'est pas porté aux études abstraites. Dans la profession ecclésiastique comme en toute autre il a hâte d'agir; d'ailleurs, ne faut-il pas qu'il se hâte en effet pour suffire aux besoins du peuple fidèle qui s'accroît chaque jour? Rassemblés en concile, les évêques fixent à douze ans la durée des études classiques et des études théologiques qui doivent précéder le sacerdoce (1). Rentrés chacun dans leur diocèse, ils voient autour d'eux des postes à remplir, des paroisses à fonder, des moissons déjà mûres qui de toutes parts attendent le moissonneur, et très fréquemment ils dispensent des règles qu'eux-mêmes viennent d'établir. Comme le clergé français, le clergé américain sort des familles qui travaillent de leurs mains et tiennent à honneur d'enfanter un prêtre; à la différence du clergé français et pour les raisons que nous avons indiquées plus haut, il sort des villes et non des campagnes: jusqu'à présent il s'est recruté parmi les émigrants récemment transplantés, plutôt que parmi les anciens colons. Souvent l'instruction première a fait défaut aux jeunes lévites; ils quittent le séminaire assez versés dans les questions de controverse: ils

1. *III Concil. plen. Baltim.*, tit. V, 145 et 166.

abordent le ministère des paroisses avec la facilité de parole naturelle aux Irlandais, avec l'habitude de la parole que contracte presqu'en naissant tout citoyen des Etats-Unis. Ce qui leur manque le plus souvent, ce sont les connaissances générales, les habitudes d'esprit et de langage qui conviendraient pour frayer avec les esprits cultivés. Au-dessous des évêques, lesquels, ainsi que nous le dirons plus loin, sont vraiment l'élite du clergé en même temps que ses chefs, si l'on veut rencontrer de simples prêtres instruits et policés comme le sont par exemple les ministres épiscopaux ou presbytériens, il faut les chercher parmi les congrégations religieuses telles que les Jésuites ou les Paulistes. Sans doute, à mesure que la société catholique s'élève, le niveau des vocations ecclésiastiques s'élève pareillement; au témoignage des juges les plus compétents, le progrès est manifeste d'année en année dans la qualité aussi bien que dans le nombre des séminaristes. L'Eglise catholique n'en reste pas moins toujours et par-dessus tout, selon la parole du cardinal Gibbons, l'amie du peuple. C'est des rangs du peuple qu'elle tire ses ministres; c'est le peuple qui les nourrit et les entretient; c'est avec le peuple et pour le peuple qu'ils veulent et savent vivre.

Lorsque le clergé des Etats-Unis se compare au clergé de France, il rend tout d'abord hommage à nos missionnaires: ce que l'évêque Spalding a dit de ceux qui vinrent au début du siècle, les prêtres américains le redisent volontiers de ceux qu'ils voient venir aujourd'hui; à leurs yeux, le missionnaire français n'a pas son pareil. Mais ces prêtres

américains voyagent-ils en Europe, visitent-ils notre clergé sédentaire : une chose les étonne : c'est qu'il ne fraye pas davantage avec la multitude ; sans méconnaître son mérite, ils lui reprochent la réserve timide qui le tient habituellement éloigné des classes ouvrières ; ils ont peine à comprendre les préjugés, les défiances réciproques élevées comme un mur de séparation entre le pasteur et la portion la plus nombreuse du troupeau. Chez eux, rien de semblable. Le clergé des Etats-Unis est d'ailleurs autant que le nôtre édifiant, fidèle aux devoirs et aux lois fondamentales de sa profession. S'il survient quelques rares scandales, comme il est inévitable dans le corps le mieux réglé, ils proviennent presque toujours de l'ivrognerie, presque jamais de l'immoralité. En revanche, beaucoup de prêtres, surtout parmi le jeune clergé, s'enrôlent dans les sociétés de tempérance ; comme beaucoup de ministres protestants d'ailleurs, ils s'abstiennent de boissons fermentées. Mais, à part ce retranchement, moins pénible sous leur climat qu'il ne le serait sous le nôtre, ils ont communément besoin d'un plus grand bien-être que les prêtres de notre pays ; ainsi que nous le constaterons plus loin en étudiant les ressources financières de leur église, ils sont mieux payés, et, comme l'épargne n'est pas une vertu américaine, ils vivent dans une tout autre aisance, ils se résigneraiem mal à l'existence terne et dénuée de la plupart de nos curés de campagne. En définitive les prêtres des Etats-Unis se privent moins que les prêtres français ; mais ils travaillent plus, leur zèle est plus entreprenant, plus prompt et plus hardi.

III

Il en doit être ainsi. La tâche qui leur incombe exige par-dessus tout l'activité et l'initiative. Leur façon même de se vêtir semble faite pour leur faciliter le mouvement. A l'intérieur de leur maison, aussi bien qu'à l'Eglise, ils portent la soutane, jamais ailleurs (1). Dès qu'ils sortent, ils s'habillent comme les *clergymen* des autres communions. Un pantalon et une redingote noire, un chapeau rond à haute forme, un petit collet blanc, le collet romain, un plastron, noir pour les prêtres, violet pour les évêques, rouge pour le cardinal : ce costume les fait aisément reconnaître quand on les regarde, mais ne les signale pas au milieu de la foule quand ils montent en *tram* ou circulent dans la rue.

A partir du moment où il quitte le séminaire, le prêtre américain n'a plus de repos. Nommé vicaire dans une grande paroisse, il ne doit pas seulement administrer autour de lui les sacrements à un peuple nombreux et fidèle : souvent il est chargé de desservir à distance une autre église ; il en est beaucoup qui ne s'ouvrent au culte qu'une fois par semaine, çà et là même une ou deux fois par mois et la plupart des prêtres sont obligés de biner, c'est-à-dire de célébrer la messe, deux fois chaque

1. *II Concil. Baltim.*, tit. III, cap. VI, 148-149. — *III Concil. Baltim.*, tit. II, cap. VIII, p. 77.

dimanche (1). Il faut de plus prêcher constamment. Conformément aux prescriptions des conciles de ce pays, à toutes les messes du dimanche, il y a un prône de cinq minutes à un quart d'heure aux messes basses, d'une demi-heure à la grand'messe (2). On prêche aussi bien aux enterrements qu'aux mariages (3); au pied de l'autel, comme ailleurs, l'Américain a besoin d'entendre la parole publique, qu'il s'agisse de célébrer une fête religieuse ou nationale, d'inaugurer une église ou une école, de sacrer un évêque, nulle solennité ne s'achève sans un discours.

Cependant le vicaire est bientôt nommé curé, non pas à titre inamovible. Jusqu'à présent, les Etats-Unis ont été réputés pays de mission, les Evêques gouvernaient leur clergé comme une armée en campagne, et la loi canonique instituant l'inamovibilité des bénéfices n'était introduite nulle part. Aujourd'hui, pour marquer que l'église devient plus stable et se rapproche d'un régime que Rome considère comme le droit commun, les conciles américains ont résolu qu'une cure sur dix deviendrait inamovible dans chaque diocèse (4). Mais cette proportion n'est point encore partout atteinte, et sans doute les emplois inamovibles ne sont pas confiés aux débutants.

Quoi qu'il en soit, le voilà, le jeune prêtre,

1. *III Concil. plen. Baltim.*, tit. III, cap. I.— *V. Synod. Diœc. Neo-Ebr.*, 214.
2. *III Concil. Baltim.*, tit. VII, cap. I, 216.— *V. Synod. Neo-Ebr.*, 15.
3. *V Synod. Neo-Ebr.*, 239.
4. *III Concil. Baltim*, tit. II, cap. V.

tantôt lancé au loin à travers la campagne dans une paroisse grande parfois à peu près comme un diocèse de France, et qu'il devra parcourir sans relâche en chemin de fer, à cheval ou en tilbury, tantôt jeté dans quelque quartier, encore informe, d'une ville en croissance, parmi une population à peine campée et à demi nomade. Souvent personne n'a occupé avant lui le poste qui lui est assigné. Il faut qu'il inaugure le culte, trouve des ressources, non seulement pour l'entretenir, mais pour l'établir, bâtisse l'église et fonde l'école ; car désormais aux Etats-Unis il ne doit plus s'élever d'église sans école. Alors il construit à la hâte quatre murs de bois ou de brique, les couvre d'un toit, les perce de quelques fenêtres et les coupe en deux étages. En bas la classe sera faite par des Frères ou des Sœurs, dont il trouvera moyen d'assurer la subsistance ; en haut, il posera un autel autour duquel il commencera à rassembler ses paroissiens. Après quoi il s'occupera sans délai d'édifier, avec un caractère plus monumental, une église définitive, et, quand il l'aura achevée, le premier bâtiment sera consacré tout entier à l'école agrandie.

« Un curé qui n'entreprend pas une église de vingt mille dollars sans avoir un sou dans sa poche, croit manquer à sa vocation, » me disait, non sans quelque humeur, un grand avocat catholique de New-York. Sans doute, il avait reçu plus d'une fois la confidence des embarras amenés par cette façon d'agir, et il avait aidé à en sortir ceux qui s'adressaient à lui.

On en sort en effet, et les foyers de la vie religieuse se multiplient sur tout le territoire de

l'Union, L'œuvre est nécessaire assurément, et le zèle qui s'y déploie admirable. Elle entraîne néanmoins quelques inconvénients : les soucis matériels risquent d'envahir le temps et l'esprit des prêtres. Il fut un temps où les finances de l'église étaient régies, à l'exclusion du clergé, par des laïques, lesquels prétendaient, en conséquence, régir et dominer l'église même. Nous retracerons plus loin la lutte victorieuse soutenue par l'épiscopat contre cette prétention abusive. Aujourd'hui le ministère ecclésiastique s'exerce avec une pleine indépendance ; mais une charge de plus pèse sur les hommes qui ont déjà charge d'âmes. Il est à craindre ou qu'ils s'en acquittent mal, ou qu'ils s'en acquittent au détriment de leurs autres obligations. Les conciles ont prévu ce double péril. D'une part, ils veulent qu'un cours de comptabilité soit ouvert dans les petits séminaires (1) ; ils posent des règles rigoureuses pour la tenue des comptes, qui devront être, une fois chaque année, présentés publiquement aux paroissiens ; ils défendent qu'aucune dette soit contractée sans l'autorisation épiscopale (2). D'autre part, ils recommandent de ne point mêler les questions financières à la prédication, si ce n'est le jour de la reddition des comptes ; ils proscrivent la moindre apparence de trafic, la moindre exigence pécuniaire dans l'administra-

1. *III Concil. plen. Baltim.*, tit. V, cap. I, 150. — *IV Concil. provinc. Cincinnati*, tit. III, cap. II, 217.

2. *III Concil. plen. Baltim.*, tit. II, cap. V, 38 ; tit. X, cap. II, 272 ; cap. III, 276 et suiv.— *IV Concil provinc. Cincinnati*, tit. III, cap. II. — *V. Synod. Neo-Ebr.*, tit. XX, 247 et suiv. — *II Concil. plen, Baltim.*, tit. V, cap. I, 221.

tion des sacrements, et même, pour les baptêmes et les mariages, ils ne permettent de recevoir autre chose que les offrandes purement volontaires (1).

Ces prescriptions minutieuses et réitérées préviennent-elles entièrement le mal qu'elles signalent? Il est permis d'en douter. Les évêques eux-mêmes, quand ils ont à choisir un curé, préfèrent souvent, dit-on, l'homme d'affaires à l'homme d'études, parfois à l'homme de prière.

Cependant, dès que la paroisse est établie, de tout autres occupations que les affaires matérielles s'imposent au curé. En dehors même des pratiques du culte, les œuvres les plus variées viennent sans cesse nourrir et solliciter son zèle. Pour garder crédit sur ses paroissiens, il faut qu'il les visite assidûment et que sa porte leur soit constamment ouverte. Le dimanche, dans l'intervalle des offices, il doit surveiller l'école hebdomadaire (*sunday school*) instituée parmi les catholiques comme dans les autres communions; il préside à l'enseignement du catéchisme, conformément au texte substantiel, court et précis (2), maintenant adopté dans tous les diocèses (3). Chaque semaine il lui est enjoint de visiter, au moins une fois, les écoles paroissiales; le soin de ces écoles lui est indiqué comme un de ses premiers devoirs, il en est responsable, et d'avance il est averti que de leur bonne

1. *III Concil. plen. Baltim.*, tit. VII, cap. I, 214; tit. IX, cap. V, 292-296. — *Sinop. Dioc. Neo-Ebr.*, tit. X, 103.

2. Ce catéchisme, préparé par ordre du troisième concile plénier de Baltimore, a 72 pages in-16.

3. *III Concil plen. Baltim. pastoral, litter* XCIV, et tit. VII, cap. II. — *V Syn. Neo-Ebr.*, tit. IV, 28-33.

tenue dépend l'estime qu'aura pour lui son Evêque (1). Dans ce pays, la paroisse n'est pas seulement une circonscription ecclésiastique : sous le contrôle du pasteur, elle est le centre vivant d'associations nombreuses et diverses entre les fidèles. Pour recevoir ces associations, toute paroisse bien pourvue possède une ou plusieurs salles soit en dessous, soit à côté de l'église. Là se rassemblent les sociétés de prières, les confréries instituées pour la jeunesse et pour l'âge mûr, pour les femmes et pour les hommes (2) : chacune est dotée, s'il se peut, d'une bibliothèque qui met en circulation les bons livres. Là viennent aussi les œuvres de charité, les conférences de Saint-Vincent de Paul affiliées aux nôtres et formées sur leurs modèles (3), les sociétés de tempérance dont les membres ont pris le *pledge* entre les mains des prêtres, les sociétés de secours mutuels et d'assurance sur la vie placées sous le patronnage de quelque saint ; escouades de la *Catholic Benevolent legion* qui, fondée en 1881, comptait en 1889 plus

1. *III Concil. plen. Baltim.*, tit. VI, cap. I, 199-201. — *II Concil. provinc. Cincinnati.* tit. V, p. 224. — *V Synod. Neo-Ebr.*, tit. IV, 27.

2. *III Concil. plen. Baltim. Pastoral. litter.*, p. XCVII. — *Concil. provinc. Cincinnati*, p. 229 et suiv. — *Synod. Neo-Ebr.*, tit. V, 41.

3. Il résulte du rapport présenté par le Conseil supérieur de New-York au Conseil général de Paris, qu'au 31 décembre 1887, il y avait 274 conférences relevant du Conseil supérieur de New-York, qu'elles étaient répandues dans 18 Etats, 22 diocèses, qu'elles comptaient 5.531 membres et avaient dépensé pendant l'année 144.759 dollars. Dans cette énumération n'étaient pas comprises les conférences dépendant des Conseils de Brooklyn, de Saint-Louis-en-Missouri et de la Nouvelle-Orléans en Louisiane. (*Society of Saint-Vincent de Paul. Report of the superior Council of New-York to the Council general of Paris for the year* 1888.)

de 20.000 membres, étendait son réseau sur 14 Etats, unissant par des liens fraternels les travailleurs de même religion (1). Là s'organisent des chœurs de musique pour chanter aux offices, là des chrétiens de fortune et de condition modeste trouvent des cercles où ils se récréent innocemment, et en retour ils fournissent, les jours de fête, un

1. La *Catholic Benevolent legion* a été établie au mois de septembre 1881 :

1° Pour venir au secours des membres de l'Association malades ou tombés dans la détresse.

2° Pour établir un fonds d'assurances permettant, à la mort de chaque membre, de payer à sa famille ou aux personnes désignées par lui une somme n'excédant pas 5.000 dollars. Si le membre devient incapable de gagner lui-même sa vie, il pourra retirer pour son propre compte une somme n'excédant pas 2.500 dollars. Le chiffre moyen de la cotisation annuelle est de 8 dollars pour donner droit à une assurance de 1.000 dollars. Pour être admis dans l'Association, il faut appartenir au sexe masculin, à l'Église catholique romaine et être âgé de dix-huit ans au moins, de cinquante-cinq ans au plus. L'Association est administrée par un Conseil suprême et par des Conseils subordonnés. Le Conseil suprême a lui-même pour conseiller spirituel l'Evêque de la ville où il se réunit, laquelle peut changer chaque année. Cette Association, encore à son début, s'est formée, est-il dit en son nom, pour soustraire les catholiques à l'ostracisme social qui a longtemps pesé sur eux. Au mois d'avril 1889, elle existait dans le Connecticut, le Delaware, le district de Colombie, l'Indiana, l'Illinois, le Maryland, le Missouri, New-Jersey, New-York, la Caroline du Nord, l'Ohio, la Pensylvanie et Rhode-Island. Elle avait 270 Conseils locaux, et en huit ans avait distribué à la suite d'environ 500 décès, plus de 1.200.000 dollars. (*Constitution and Laws of the Catholic Benevolent legion revised March.* 1889. — *A manual for the use of the Deputy State chancelors of the Catholic Benevolent legion. The objects aims and plans of organisation. Issued by the Maryland state Council.*) Il existe d'autres sociétés de même nature, et quelques-unes sont plus anciennes, notamment le *German catholic central Verein*, auquel sont agrégées 446 associations. En 1888 le *German catholic Verein* a distribué soit en secours aux malades et infirmes, soit en paiement d'assurances après décès, 264.452 dollars. (*The catholic Congres*, p. 59.)

service gratuit à l'église, la disposent pour les grandes cérémonies, maintiennent le bon ordre dans l'assistance. Là, durant les soirées d'hiver, on écoute des conférences, ou, comme on dit là-bas, des lectures amusantes ou instructives. Elles roulent sur les sujets les plus variés. J'ai sous les yeux le programme d'une saison dans une paroisse de Chicago, et à côté d'une lecture sur « l'œuvre de Sh akespeare », j'en vois une autre sur « le génie de Parnell ». Là se dresse parfois même un théâtre. A New-York, le lendemain de Noël, j'ai assisté à une représentation du *Mikado*, donnée par la troupe pieuse de chanteurs et chanteuses bénévoles qui venait de prendre part aux offices d'une grande paroisse. Le spectacle était monté par le prêtre chargé des chants de l'église, les costumes étaient brillants, les acteurs naïfs et pleins d'entrain, la voix pure des jeunes filles répondait sans embarras à la forte voix des jeunes gens, les dévotes du quartier remplissaient la salle ; au premier rang le clergé riait et applaudissait bruyamment. Chacun se sentait parfaitement à l'aise. Pour trouver cette façon de jouer un opéra plus curieuse que l'Opéra lui-même, il fallait être comme moi fraîchement débarqué d'Europe, tant parmi ce peuple jeune et laborieux il reste encore de simplicité et de candeur !

IV

Après avoir indiqué comment le clergé se recrute et se forme, ce qu'il a à faire et ce qu'il fait, il me

reste à montrer de quelle manière il est gouverné. et d'abord, par quels procédés sont choisis les Evêques.

Lorsqu'un évêque meurt, l'archevêque de la province ou le plus ancien évêque, si c'est l'archevêque qu'il y a lieu de remplacer, réunit sous sa présidence, dans la ville épiscopale, les principaux ecclésiastiques du diocèse ; à savoir, les curés inamovibles et les conseillers diocésains. Les curés inamovibles, ainsi que nous l'avons dit, sont au nombre d'un sur dix tout au plus. Les conseillers diocésains, au nombre de deux ou de quatre, doivent être désignés par l'évêque, moitié à son choix, moitié sur la proposition de ses prêtres, et l'assistent dans son administration; ils remplissent auprès de lui le rôle attribué par le droit canonique aux chanoines, avec cette différence qu'ils ont autre chose à faire que de chanter l'office, et sont tous pourvus d'une fonction active (1). Ainsi représenté, le clergé du diocèse indique trois candidats pour le siège vacant. La liste dressée par lui est soumise aux évêques de la province, qui s'assemblent pour la discuter, l'adoptent ou bien la rejettent en tout ou en partie pour en former une autre. Dans ce dernier cas, ils doivent, au procès-verbal de leur délibération, en consigner les motifs. Après quoi, les listes de présentations sont envoyées à Rome avec des notes précises sur chaque candidat et le Saint-Siège nomme l'évêque. S'il s'agit d'un archevêque, tous les archevêques des Etats-Unis doivent, en outre, être consultés. S'il s'agit d'un

1. *III Concil Baltimor.*, tit. II, cap. II.

coadjuteur, l'évêque qui le réclame préside la réunion du clergé diocésain et suggère le choix qu'il désire. Enfin, si le candidat est étranger au diocèse où on l'appelle, l'avis de l'évêque duquel il relève est également requis (1).

La société laïque tout entière, peuple et gouvernement, reste donc étrangère à l'élection des évêques, et tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique y participent. Ce régime s'est développé et fixé peu à peu, à mesure que l'Eglise se développait elle-même. Dès 1834, les évêques des Etats-Unis ont commencé à proposer régulièrement leurs confrères au choix du Saint-Siège. L'intervention des simples prêtres est de date plus récente . elle remonte seulement aux décrets de la Congrégation de la Propagande, en 1883, et du concile plénier de Baltimore, en 1884. Elle a été estimée opportune à cette époque pour prévenir les mécontentements, pour rendre plus étroite l'union du clergé avec ses chefs, et tel est, en effet, selon les témoignages les plus autorisés, le résultat obtenu. Jusqu'à ce jour, l'esprit de parti n'a guère divisé les diocèses. La plupart des évêques sont non seulement obéis, mais aimés. Les habitudes démocratiques, la simplicité cordiale des mœurs américaines, le labeur pressant et varié qui leur est imposé les rapproche sans cesse de leur peuple et les mêle constamment à leurs prêtres. Nul reste de vieille étiquette ne les embarrasse eux-mêmes et ne rend à qui que ce soit leur abord difficile. Ils

1. *II Concil. Baltimore*, tit. III, cap. II. — *III Concil. Baltimore*, tit. II, cap. I, 15 et 16.

vont et viennent dans leur lieu de résidence, ils voyagent au loin, ils prêchent, ils accomplissent les fonctions ecclésiastiques sans le moindre apparat. Voici, par exemple, le premier de tous, le cardinal Gibbons: à Baltimore, à côté de sa cathédrale, il n'a pas d'autre demeure que celle des prêtres qui desservent la paroisse; il vit en commun avec eux, et, lorsqu'il est présent, on le voit, les simples dimanches, monter en chaire à son tour, lire les annonces et faire le prône. Après le Pape, aucun personnage n'est pourtant plus compté que lui dans l'Eglise.

Vus de près et dans un commerce familier, les chefs des diocèses ne paraissent pas moins respectables; tout au contraire. Le système électoral adopté dans cette nouvelle hiérarchie a fait maintenant ses preuves; il tire du corps ecclésiastique les hommes les plus capables de le diriger. Grand contraste entre la société politique et la société religieuse. Dans l'une, le suffrage universel se tourne de préférence vers la médiocrité, tout le monde le reconnaît; dans l'autre, un suffrage restreint et gradué se porte vers l'élite, personne ne le conteste. Dans une nation où tous les citoyens sont égaux, il est rare que qui que ce soit parvienne jeune au pouvoir politique: à la tête des démocraties, on n'aperçoit d'ordinaire que des hommes déjà vieux. Il en est autrement de l'Eglise romaine aux Etats-Unis: les travaux de la charge épiscopale exigent la jeunesse ou tout au moins la force de l'âge, on le sait, et c'est d'ordinaire entre trente et quarante ans qu'un prêtre est proposé pour l'épiscopat. Ainsi choisis, ces évêques, jeunes,

vigoureux, zélés, sont-ils, pour la plupart, habiles lettrés, savants théologiens ou profonds mystiques? On en doute, ou plutôt, à vrai dire, on ne s'en informe guère. Ils sont ce qu'ils doivent être pour remplir leur office : hommes d'action et hommes de gouvernement. Ils appliquent aux affaires de l'Eglise des qualités d'hommes d'Etat : *statesmanship*, expression difficile à rendre avec exactitude et que là-bas on prononce volontiers à leur éloge : non qu'ils s'engagent dans les luttes de parti, loin de là ; mais ils excellent à saisir dans les institutions et les mœurs de leur nation des points d'appui pour leur culte et leur foi, ils associent, avec un art, ou plutôt avec un instinct merveilleux, l'esprit américain à l'esprit catholique. J'observais plus haut que la société laïque n'avait point de part à leur nomination, et cependant tel est, sous ce régime de publicité et de liberté, le courant où tous plongent ensemble, tel est l'air que respirent en commun les hommes les plus différents et les plus divisés, il n'y a pas de pays où les sentiments et les idées de la société laïque soient plus franchement partagés par le clergé catholique. Lorsque le cardinal Gibbons est venu à Rome recevoir le chapeau, il a prononcé, du haut de la chaire, le solennel éloge de la constitution des Etats-Unis, ne craignant pas de faire entendre quel avantage le catholicisme retirait, dans cette république, de la liberté des cultes et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. « Il est aisé de louer les Athéniens à Athènes; mais moi, j'ai exalté le roi à Rome », disait jadis le cardinal du Perron après avoir défendu non sans succès, devant

le Saint-Siège le roi Henri IV et sa politique, alors moderne : la politique de l'édit de Nantes. En rentrant dans sa patrie, le cardinal américain aurait pu tenir pareil langage. Il avait présenté la République démocratique et libre, issue d'un nouveau siècle dans un nouveau monde, aux dépositaires de la plus ancienne autorité, aux gardiens de la plus ancienne tradition qui soit sur la terre, et, sous ses auspices, elle avait reçu d'eux bon accueil.

Ces opinions exprimées à Rome avec autant de franchise que de mesure par le cardinal Gibbons, tous les évêques sans exception les professent aux Etats-Unis. Par là, tous se ressemblent, si différent qu'ils paraissent à d'autres égards, si partagés qu'ils soient sur d'autres questions, Rien de plus divers en effet que les principaux commandants de cette milice sacrée.

Le premier de tous, le général en chef, le cardinal de Baltimore (1), établi dans un lieu paisible et un peu à l'écart de la mêlée, n'a pas le regard obscurci par la fumée du combat. Il embrasse l'ensemble du champ de bataille, voit de loin, prévoit d'avance, prévient les fausses manœuvres, dirige de haut les mouvements décisifs. Petit de taille, frêle de stature, simple et sobre de langage, il ne passe point pour orateur ; mais il dit en chaque circonstance précisément ce qu'il faut dire, avec un tact souverain (2).

1. His Eminence James cardinal Gibbons.

2. On peut d'ailleurs en juger de loin ; car le cardinal Gibbons écrit comme il parle. Il a publié deux livres : *Faith of ours fattiers* et *Our Christian heritage*. Le premier a été traduit en plusieurs langues et, en 1889, il avait eu aux Etats-Unis 170.000 exemplaires. Ce n'est pas un livre de controverse, mais une exposition

L'Archevêque de New-York (1) est posté au centre de l'action, dans la ville la plus énorme, la plus cosmopolite, la plus agitée et la plus catholique des Etats-Unis. Sorti d'un diocèse voisin, choisi par la cour de Rome sur une liste où il ne figurait pas le premier pour devenir le coadjuteur du cardinal Mac-Closkey, tenu dans l'ombre tant qu'a vécu ce cardinal, il a eu quelque peine à prendre autorité sur un clergé nombreux, puissant et populaire. Aussi son principal souci a-t-il été de tenir ses troupes en rangs serrés, d'empêcher qu'elles se débandent ou se laissent entamer par l'ennemi. Il s'est particulièrement attaché à prévenir dans son clergé certaines tendances au socialisme, et si parmi ses prêtres il a rencontré des résistances, la société laïque, sans distinction de croyance ou du moins la portion influente et prospère de cette société, lui a su gré de repousser des théories qui l'effraient; elle lui a témoigné une faveur dont l'archevêque a fait profiter les pauvres : sous sa main les asiles, les hôpitaux, les maisons de refuge se sont multipliés, s'accroissent et s'améliorent. C'est ce que proclamait naguère, dans une réception organisée en son honneur et où le maire de New-York lui faisait cortège, un des maîtres du barreau, l'avocat Cou-

de la foi catholique, selon l'exemple donné chez nous par Bossuet au dix-septième siècle. Il répond aux préoccupations actuelles des esprits en Amérique, et l'on assure qu'il a opéré déjà un grand nombre de conversions. Le second a été publié au moment du centenaire ; il traite les diverses questions religieuses qui occupent le plus les États-Unis et paraît appelé au même succès que son aîné. Le caractère le plus saillant de ces deux livres, c'est que sans déguiser aucunement la doctrine de l'Église, ils ne contiennent pas une parole capable de blesser les dissidents.

1. Most Reverend Michael Augustine Corrigan.

dert. Catholiques et protestants, trois mille personnes, ce qu'il y a de plus considérable et de plus distingué dans la grande ville, était venu rendre hommage au prélat partant pour Rome, lui souhaiter bon voyage et prompt retour (1), et le surlendemain, lorsqu'il s'est embarqué sur un navire où je m'embarquais moi-même, j'ai vu plusieurs centaines de ses diocésains l'accompagner encore, baiser son anneau, se presser autour de lui jusqu'au moment où il a fallu lever l'ancre; retournés sur la plage comme nous sortions du port, ils l'acclamaient toujours, tandis que lui, du haut du pont, les saluait et les bénissait. Ce pasteur et ce troupeau se séparant ainsi pour se retrouver dans peu de temps, telle est la dernière image que j'ai emportée des Etats-Unis.

L'archevêque de Saint-Paul ayant planté sa tente à l'avant-garde, dans une ville qui vient de naître et qui grandit sans mesure, à travers un pays où tout est neuf, au milieu d'une société à peine assise, pousse les catholiques, prêtres et fidèles, à se mêler à tout le monde et à intervenir en toutes choses. Lui-même, nous l'avons dit, traite avec les compagnies de chemins de fer, pour bâtir des villages; il dicte à la législature du Minnesota les lois qui concernent son église et son culte, il se concerte avec les ministres protestants pour propager les sociétés de tempérance, il provoque le congrès laïque de Baltimore, y mène les gens de l'Ouest, et le cardinal, dans son allocution à ce congrès, peut dire : « Ils sont irrésistibles, ces

1. *New York Herald*, 17 january 1890.

gens de l'Ouest, surtout quand ils ont à leur tête le grand champion de la foi et de la patrie (1). » Sans vouloir s'engager dans les luttes de parti, il est le premier citoyen de l'Etat, et, comme à côté de Saint-Paul, il s'élève une ville plus récente encore, Minneapolis, il veut que le curé qu'il y envoie au milieu d'une population en grande majorité protestante soit pourtant le premier citoyen de la ville (2). Se prépare-t-il donc à Minneapolis une exposition des beaux-arts et de l'industrie : le curé figure parmi les fondateurs de l'entreprise. S'ouvre-t-il une bibliothèque avec des salles de cours : le curé est encore de ceux qui l'administrent, et il en profite pour y introduire des livres et des revues catholiques; les maîtres des écoles publiques le consultent sur les ouvrages qu'ils doivent étudier eux-mêmes ou indiquer à leurs élèves; il leur persuade, par exemple, quand il s'agit de l'histoire de la réformation en Europe, de recourir à Balmès pour faire contrepoids à Guizot. Selon l'archevêque de Saint-Paul, les protestants qui l'environnent sont sincèrement chrétiens et sans préjugés contre les catholiques; il se fie à eux et par là gagne leur confiance.

La politique de l'archevêque de Boston (3) doit être différente. Il est placé à l'arrière-garde ; il siège au cœur de la Nouvelle-Angleterre, au foyer de la

1. *Souvenir volume*, p. 24.

2. Aujourd'hui le curé dont je parle ici, le révérend Mac-Golrick, est évêque de Duluth. L'archevêque de Saint-Paul a provoqué la formation de trois nouveaux diocèses dans son diocèse de Saint-Paul, et il a sacré à la fois le révérend Mac-Golrick et ses deux confrères, le 27 décembre 1889.

3. Most Reverend John Joseph Williams.

vieille foi et de la vieille intolérance puritaines. Aujourd'hui, sans doute, Boston est transformé par l'émigration irlandaise : la moitié de la population est catholique; les derniers vestiges de l'intolérance légale disparaissent; depuis peu de temps, le prêtre catholique pénètre dans les hôpitaux et dans les prisons entretenues par l'Etat ou la ville. Mais l'esprit d'intolérance respire encore dans la société cultivée, l'Eglise romaine lui porte ombrage, et c'est pourquoi l'archevêque ne veut pas que son clergé se montre hors du sanctuaire. Lorsque je l'ai visité, un débat, où la religion était en cause et que j'exposerai plus loin, s'agitait dans l'élection du bureau appelé à diriger les écoles publiques. L'Archevêque s'est tenu à l'écart de la lutte électorale. « On reproche aux catholiques, » disait-il, « de se laisser conduire aveuglément par leurs prêtres; il faut qu'ils agissent par eux-mêmes. » La législation du Massachusetts confère aux femmes, en ce cas, le droit de voter; les femmes protestantes ont voté; l'Archevêque n'a pas conseillé aux femmes catholiques de les imiter. Cette nouveauté lui paraît suspecte ; il attend le résultat de l'expérience tentée par d'autres, et. quant à lui, il aime mieux marcher lentement qu'avancer pour reculer. Si les catholiques ne devaient pas cette fois remporter la victoire (en effet ils ne l'ont pas renportée), il s'en consolait d'avance; il se tient pour assuré que la majorité ne leur fera pas défaut à une prochaine occasion. Selon lui, quand le coup sera ressenti, on en trouvera le remède. Telle est la patience américaine; ne la confondez pas avec la résignation à un mal

jugé inévitable. Elle provient au contraire de la conviction que le mal éprouvé sera réparé tôt ou tard; chez ce peuple, patience et audace reposent pareillement sur la confiance en l'avenir.

Lorsque l'Episcopat des Etats-Unis célébrait le centenaire de son institution, à l'époque où je le voyais de près, les diversités qu'on remarquait parmi ses membres ne l'empêchaient pas de paraître et de marcher d'accord; les controverses que j'aurai à exposer plus loin et qu'un délégué du Saint-Siège est venu trancher n'avaient pas encore éclaté devant le public, elles ne s'étalaient pas dans les journaux. Les débats qui s'élevaient à l'intérieur du clergé ne dépassaient pas l'enceinte des assemblées ecclésiastiques; leurs décisions suffisaient à les terminer.

Les assemblées ecclésiastiques sont en effet fréquentes à tous les degrés de la hiérarchie.

Chaque année, dans chaque diocèse, l'évêque convoque autour de lui ses prêtres en synode, les consulte et leur donne ses instructions. Tous les trois ans, les évêques de chaque province délibèrent en concile provincial, sous la présidence du métropolitain, et rendent des décrets qui doivent être confirmés par le Saint-Siège. Trois fois depuis l'établissement de la hiérarchie, en 1852, en 1866 et en 1884, les évêques de toutes les provinces se sont réunis en concile plénier, sous la présidence de l'archevêque de Baltimore, désigné comme délégué apostolique. En 1852, six archevêques et vingt-six évêques, assistés de leurs théologiens, composaient le concile; en 1866, sept archevêques, trente-neuf évêques et deux abbés

mitrés; en 1884, quatorze archevêques, soixante-deux evêques, six abbés (1); au prochain concile ils seront plus de cent. Avant de tenir le dernier, celui de 1884, les archevêques avaient été appelés tous ensemble à Rome par le pape Léon XIII; ils avaient préparé leurs délibérations sous ses auspices (2), ce qui ne les a pas empêchés de les soumettre ensuite à son approbation. C'est d'ailleurs la coutume des archevêques des États-Unis de conférer entre eux des affaires ecclésiastiques et d'arrêter des résolutions communes, que chacun fait exécuter ensuite dans sa province. Dans certains cas où il importe que la discipline soit uniforme, le concert des métropolitains a même été prévu et prescrit par les conciles : par exemple pour la rédaction d'un catéchisme (3) et d'un livre de prières ou pour la condamnation d'une société qui tomberait sous les censures ecclésiastiques : une condamnation de cette sorte ne peut être prononcée dans aucun diocèse que si les archevêques sont unanimes; s'ils se divisent, la cause est portée à Rome (4). Ces réunions entre métropolitains se tiennent sans l'appareil d'un concile, et malgré la distance qui sépare la Nouvelle-Orléans de Saint-Paul, ou Boston de San-Francisco, elles sont fréquentes. A la solennité du centenaire, il a été convenu qu'elles auraient lieu tous les ans, tantôt dans une province, tantôt dans une autre.

Voilà dans cette hiérarchie par quels liens

1. Voy. les comptes rendus de ces conciles.
2. *III Concil. Baltim. Pastoral Letter*, p. LXXVIII.
3. *Concil. Baltim.*, tit. VII, cap. II, 219. — *Ibid.*, cap. III, 225.
4. *III Concil. Baltim.*, tit. IV, cap. III, 255.

vivants le diocèse se rattache à la province, la province à la nation et la nation au centre de l'unité catholique. Le concile du Vatican, auquel la plupart des évêques américains ont pris part, a été promulgué sans opposition aux Etats-Unis. Le concile de Trente ne l'avait pas été, et les évêques ne souhaitent pas qu'il le soit, à cause de certaines règles sur la publicité des mariages qui leur paraissent d'une application difficile en ce pays (1). Mais ils ont constamment sous les yeux les canons de Trente et les font passer autant qu'ils peuvent dans leurs décisions. Ces décisions méritent d'être étudiées par quiconque s'intéresse à l'avenir de l'Eglise. Qu'elles aient pour objet le dogme ou la morale, elles sont remarquables par leur portée pratique et je dirais volontiers par leur opportunité. Le langage qui les exprime peut paraître parfois d'une latinité trop moderne; mais il se distingue par la précision, la mesure et la vigueur. Elles allient l'immuable intégrité de la doctrine à la charité la plus prévenante envers les dissidents parmi lesquels il faut vivre et qu'il importe d'attirer. Sans altérer dans son essence l'antique discipline, elles l'approprient à la société nouvelle.

Il y a quelques années un membre important de la Propagande demandait au professeur de droit canon du collège américain de Louvain sur quels textes roulait son cours. « Sur les décrets des conciles de Baltimore, » répondit le professeur. « C'est la loi que mes élèves auront à appliquer, celle qui régit leur pays. — Et qui régira, dans le siècle prochain, toute la catholicité, » ajouta le prélat romain.

1. *II Concil. Baltim.*, tit. V, cap. IX, 340.

V

Nous venons de passer en revue le clergé séculier des Etats-Unis. Mais le corps ecclésiastique est incomplet, il paraît inachevé ou mutilé si les ordres religieux ne s'ajoutent pas au clergé séculier. Dans l'Eglise militante, les ordres religieux jouent le même rôle que les armes spéciales dans une armée bien ordonnée. Ils ne manquent pas aux Etats-Unis.

Tous ceux que connaît l'Europe occidentale y sont maintenant naturalisés. Depuis les patriarches de la chrétienté naissante, saint Augustin et saint Benoît, jusqu'aux apôtres des derniers jours, saint Paul de la Croix et saint Alphonse de Liguori, depuis la séraphique amante donnée par la chevaleresque Espagne à Jésus-Christ, sainte Thérèse, jusqu'à la Petite Sœur des Pauvres, notre compatriote et contemporaine, Jeanne Jugan la Bretonne, tous les fondateurs de familles religieuses que produit, de siècle en siècle, l'Eglise latine, ont maintenant des rejetons sur cette terre où pas un n'a posé le pied et dont beaucoup ont ignoré l'existence. Il commence, de plus, à y pousser quelques congrégations qui lui sont propres et ne viennent pas de l'étranger. Comment énumérer, et surtout faire connaître, même sommairement, tant d'instituts divers? Qu'il nous suffise d'indiquer ceux qui tiennent le plus de place.

Parmi les ordres et congrégations d'hommes, les uns sont voués aux missions chez les infidèles, les autres coopèrent au ministère ecclésiastique chez les chrétiens, les autres s'adonnent à l'éducation de la jeunesse. Parmi les ordres et congrégations de femmes, il en est aussi qui accompagnent et assistent les missionnaires, un petit nombre se renferme dans la vie contemplative, la plupart s'emploient à l'enseignement et aux œuvres de charité. Nous avons déjà parlé des ordres d'hommes ou de femmes consacrés aux missions; nous parlerons des ordres enseignants plus loin, lorsque nous nous occuperons des écoles. Ici nous devons nous borner, pour les religieux, aux ordres qui exercent le ministère; pour les religieuses, aux ordres contemplatifs et aux ordres charitables.

Les Franciscains et les Jésuites ont été les premiers apôtres de l'Amérique du Nord ; ils y reviennent aujourd'hui. Les Franciscains, rentrés d'abord dans les contrées où, jadis, ont passé les Espagnols (1), puis dans celles que peuplent maintenant les Allemands, se répandent, de proche en proche, d'un bout à l'autre de l'Union ; ils ont quarante-quatre couvents semés à travers autant de diocèses. Les Jésuites sont appelés ou présents partout.

L'archevêque Carroll a rétabli dans sa patrie son ancienne compagnie, trente ans après la suppression de l'ordre, et tandis qu'elle était encore abolie par toute l'Eglise. Ayant appris que

1. Gilmary Shea, *The life and times of Archbishop Carroll*, p. 90, 500, 540 et 555.

le pape Pie VI avait autorisé quelques-uns de ses membres à la reformer dans l'empire russe, il réclama pour la république américaine le même privilège; les vieux débris de l'institut détruit se rejoignirent, ils renouvelèrent leurs vœux, ils reprirent leur règle, et pour la perpétuer ils trouvèrent aussitôt quelques disciples. En même temps que Carroll appelait les Sulpiciens à l'éducation de la jeunesse sacerdotale, il destina les Jésuites à l'éducation de la jeunesse laïque ; il leur ouvrit, sur la rive du Potomac, tout proche de la place où allait s'élever Washington et son capitole, le collège de Georgetown, inauguré depuis peu d'années (1). Au millieu des récentes et magnifiques constructions de cet établissement florissant, on aperçoit un corps de logis modeste et qui semble vieux dans ce pays, car il date d'environ un siècle ; c'est celui où Carroll abrita ses anciens confrères et que, depuis 1806, ils n'ont plus quitté. De toutes leurs maisons, je ne crois pas qu'à notre époque il en soit une autre au monde qu'il leur ait été donné d'habiter aussi longtemps en paix et sans proscription. Comment donc les Jésuites américains ne seraient-ils pas attachés aux institutions américaines? Ayant reparu aux Etats-Unis neuf ans avant de renaître ailleurs, ils n'ont pas cessé d'y croître. Lorsque Carroll recommença à les rassembler, ils n'étaient plus que cinq ou six, ils sont aujourd'hui environ treize cent soixante, dont cinq cent soixante prêtres et huit cents frères coad-

1. Gilmary Shea, *The life and times of Archbishop Carroll*, p. 517 et suiv.

juteurs et scolastiques (1). C'est un peu plus du dixième du nombre total des membres de l'ordre. Ils forment deux provinces : la province de Maryland et New-York, régulièrement instituée en 1831, et la province du Missouri, érigée en 1863, sans compter les cinq missions dont nous avons parlé plus haut. Au début, ils se recrutaient fréquemment en Europe, en Angleterre, dans les Pays-Bas et en Allemagne. Aujourd'hui les Jésuites répandus aux Etats-Unis sont presque tous indigènes. Quant à leurs travaux, nous les avons déjà rencontrés dans leurs courses apostoliques parmi les tribus sauvages; nous les suivrons plus loin dans les classes de leur collège. Ici nous les observons dans leurs résidences, au milieu du peuple fidèle. Ils y remplissent toutes les fontions ecclésiastiques; les Etats-Unis étant réputés pays de missions, ils acceptent une charge qu'aux termes de leurs constitutions ils déclineraient ailleurs: ils exercent le ministère paroissial. Dans le quartier le plus riche et le plus élégant de New-York, tout auprès de la « cinquième avenue », une grande statue dorée de saint François Xavier surmontant la façade d'une de leurs églises signale aux regards une paroisse considérable qui leur est confiée. Ils en ont également dans d'autres grandes villes, et partout ces paroisses se font remarquer par la solennité du culte, par la multiplicité des associations pieuses.

A la suite des Franciscains et des Jésuites il faut

1. Renseignements donnés par le supérieur de Georgetown en 1889.

nommer les Lazaristes, les Passionnistes et les Rédemptoristes.

Lorsque les Lazaristes se sont établis aux Etats-Unis, bien que leur ordre fût d'origine française, ils ne venaient pas de France. La Révolution les avait arrachés de notre pays. Mais un rameau de l'arbre déraciné survivait encore en Italie. Un prêtre français, devenu évêque de la Nouvelle-Orléans, Louis Dubourg, le même qui devait procurer au Nouveau Monde les ressources de l'œuvre de la Propagation de la Foi, tira de Rome en 1815 les premiers fils de Saint-Vincent de Paul transplantés aux Etats-Unis. Ils se fixèrent d'abord dans un lieu appelé Sainte-Marie de Barreins, à huit cents milles de Saint-Louis en Missouri, et, peu de temps après les y avoir conduits, leur premier supérieur Dandreis mourut. Son compagnon, son successeur Rosati, était destiné à les répandre et plus tard à organiser la hiérarchie ecclésiastique sur les rives du Mississipi. Bientôt, leur ordre étant restauré en France, des Français rejoignirent les Italiens; ensuite ils se recrutèrent aux Etats-Unis. A leur séminaire de Barreins s'est formée une génération de missionnaires (1) : de leurs rangs sont sortis des évêques renommés entre tous : Rosati d'abord, qui a administré le diocèse de la Nouvelle-Orléans et fondé le diocèse de Saint-Louis ; Odin, l'apôtre du Texas et le réformateur du clergé dans cette ancienne possession de l'Espagne ; Timon, mort en odeur de sainteté sur le siège qu'il avait fondé à

1. Annales de la Congrégation de la Mission, t. IV, p. 7-19. — La Congregazione della Missione in Italia dal 1640 al 1835. Parigi, 1884, p. 550, 602-606.

Buffalo ; de nos jours enfin, l'archevêque de Philadelphie, Ryan, un orateur dont la voix souple et forte retentit au loin, dont la parole toujours prête et tour à tour inspirée et enjouée tantôt instruit et touche du haut de la chaire, tantôt égaie et charme à la table d'un banquet.

Les Passionnistes ont été appelés en 1852 par l'évêque de Pittsburg à donner des missions, non pas chez les infidèles, mais parmi les catholiques (1). Fondés au siècle dernier par saint Paul de la Croix, en Italie, avec le dessein d'unir la vie contemplative et pénitente à l'apostolat, répandus en ce siècle en Angleterre où des conversions illustres les ont mis en lumière, ils vont de paroisse en paroisse, prêchant, de préférence à tout autre sujet, la passion du Sauveur. Leur parole enflammée convient aux Irlandais. Ils n'avaient encore en 1889 que sept maisons ; mais l'orateur populaire par excellence, celui qui, à l'ouverture de l'université de Washington, célébrait si éloquemment le triomphe de l'Eglise romaine, le P. Fidelis était enrôlé dans leurs rangs.

L'ordre des Rédemptoristes, institué par saint Alphonse de Liguori, « pour servir les âmes abandonnées », date comme les Passionnistes du dix-huitième siècle et il est aussi d'origine italienne ; pourtant il n'est pas venu directement d'Italie en Amérique. Propagé par l'un des premiers disciples de saint Alphonse, le vénérable Hofbauer, en Autriche, en Allemagne, c'est pour prendre soin de l'émigration allemande qu'en 1841 l'archevêque

1 Courcy and Shea, p. 145.

de Baltimore l'a attiré des bords du Danube dans son diocèse (1). Maintenant les Rédemptoristes sont partout où sont des Allemands : ils parlent leur langue, ils entrent dans leur esprit et leurs coutumes, ils forment, ils dirigent les paroisses allemandes, ils les maintiennent dans la régularité. Si les traditions catholiques se perpétuent, si la vie catholique se réveille et se développe dans une race qui occupe désormais tant de place aux Etats-Unis, on le doit aux Rédemptoristes.

A leur début, ils ont en outre rempli un autre office. En vertu de l'affinité que nous avons remarquée plus haut entre l'esprit germanique et l'esprit américain, les Américains, fatigués du protestantisme, ont été attirés vers eux. Le célèbre mouvement d'Oxford, ce mouvement qui, vers 1840, a conduit beaucoup de ministres anglicans au ritualisme et plusieurs à l'Eglise romaine, eut un peu plus tard son contre-coup de l'autre côté de l'Atlantique ; on vit alors plusieurs séminaristes épiscopaux des Etats-Unis entrer chez les Rédemptoristes. Cependant, au milieu d'eux, un converti se rencontra, qui joignait une hardiesse d'esprit singulière à une droiture d'âme incomparable et venait de traverser d'un pas inquiet toutes les doctrines avant de se fixer et de s'épanouir dans la vérité catholique : c'était le P. Hecker. Ayant ressenti dans son esprit et dans son âme les désirs confus, les besoins ardents de son époque et de son pays, il demandait désormais à sa foi de les satisfaire, et bientôt son zèle se trouva à l'étroit

1. Gilmary Shea, The Catholic Church, 1844-1866, p. 455.

dans le cadre tout allemand et à ses yeux un peu suranné où le renfermaient les Rédemptoristes (1). Il s'en sépara pour former une autre société religieuse qui devait être dans sa pensée plus moderne et plus cosmopolite, c'est-à-dire en définitive plus américaine. La séparation fut pénible ; le supérieur des Rédemptoristes alla jusqu'à frapper d'interdit le P. Hecker. Mais Rome, rassurée par son irréprochable intégrité sacerdotale et pénétrée pour la jeune Eglise des Etats-Unis d'une sollicitude prévoyante, Rome lui donna raison ; il put instituer une congrégation nouvelle en lui attribuant pour patron le plus grand des convertis, l'apôtre de la Gentilité, saint Paul ; aujourd'hui cette congrégation survit à son fondateur, encore qu'aucun vœu n'enchaîne ses membres. Dans un des quartiers ouvriers de New-York s'élève, conformément aux indications du P. Hecker, une église, lourde et grossière à l'extérieur, haute, large et claire à l'intérieur, bâtie à la manière des basiliques avec quelque ressouvenir des églises normandes du moyen âge, soigneusement fermée aux bruits du dehors et disposée de telle sorte que tous les fidèles qui la remplissent voient la chaire et l'autel. Elle appartient aux Paulistes ; ils demeurent à côté. Ils desservent la paroisse et s'efforcent de faire chanter en chœur, comme chantent les Allemands, le peuple irlandais qui la compose. En dehors de leur paroisse, ils prêchent où on les appelle ; recrutés pour une bonne part, parmi les protestants

1. Voir sa Vie écrite par le P. Hewit et publiée dans le *Catholic World*. Une traduction de cette vie va prochainement paraître en français avec une préface de M. de Chabrol.

convertis, ils opèrent chaque année nombre de conversions. Enfin ils travaillent à l'avancement des études, au développement de la science dans le clergé ; ils composent des livres ; une revue religieuse, le *Catholic World*, se publie sous leur direction ; l'université de Washington, en s'ouvrant, reçoit d'eux un maître et des élèves, et pour suffire à tant d'œuvres diverses, cette congrégation, encore à son premier âge, compte à peine trente membres.

VI

Les congrégations de femmes aux Etats-Unis sont beaucoup plus nombreuses, plus peuplées et non moins utiles que les congrégations d'hommes.

« Si on me demandait », a dit Tocqueville, « à quoi je pense qu'il faut attribuer la prospérité singulière et la force croissante du peuple américain, je répondrais que c'est à la supériorité de ses femmes (1). » Ce que Tocqueville a pensé pour la société civile et politique, les évêques l'ont déclaré pour la société religieuse. On lit dans la lettre pastorale publiée par eux à la suite du second concile de Baltimore : « Pénétrés de respect pour les vierges saintes qui remplissent nos diverses communautés religieuses, nous accomplissons un agréable devoir en rendant un témoignage

1. *Démocratie en Amérique*, IIe partie, liv. III, chap. XII.

public à leur vertu et à leur héroïsme. Leur vie répand partout la bonne odeur de Jésus-Christ; leur dévouement et leur esprit de sacrifice a contribué peut-être plus que toute autre chose à produire un changement favorable dans l'esprit des milliers d'hommes éloignés de notre foi (1). »

A cette première observation sur les religieuses américaines, il nous sera permis d'en ajouter une autre : c'est que le plus grand nombre appartient à des instituts d'origine française.

Un publiciste qui apprend au peuple anglais à connaître la république américaine, M. Bryce, n'a pas craint d'écrire : « Pratiquement la France ne compte pour rien (n'est pas du tout un facteur) dans la vie morale et intellectuelle de ce pays (2). » En parlant ainsi, M. Bryce compte lui-même pour rien les beaux-arts; il convient une ligne plus loin du succès sans rival de nos peintres et de leurs œuvres, et la vérité est que les artistes français sont aujourd'hui recherchés aux Etats-Unis comme les artistes italiens l'étaient en France à la suite de la renaissance. On pourrait opposer aussi à l'écrivain anglais la faveur qui accueille nos romans et nos pièces de théâtre; seulement il répondrait, sans doute, que cette sorte de littérature développe peu l'intelligence et encore moins le sens moral des Américains, et sans nous contester l'honneur de les amuser, il nous refuserait celui de les instruire, de les convaincre et surtout de les améliorer. Mais si M. Bryce, qui sait tout

1. *II Concil. Baltim. Pastoral Letter*, p. XLVIII et XLIX.
2. *The American Commonwealth*, t. II, part. VI, chap. CVIII.

voir et tout peindre aux Etats-Unis, avait daigné y regarder la société catholique, il aurait changé de langage. Là il aurait rencontré une puissance sérieuse sur les esprits et les mœurs, une action efficace et durable de la France sur la communion chrétienne la plus nombreuse et la plus croyante. Cette action s'est exercée d'abord par les apôtres venus de nos rivages ; elle se retrouve aujourd'hui jusque dans les dévotions populaires; il n'en est pas d'aussi répandue que celles du Sacré-Cœur et de Notre-Dame de Lourdes. Elle se manifeste, enfin, parmi les âmes rares et choisies qui embrassent la vie religieuse. Une Américaine entre-t-elle au couvent : le plus souvent elle revêt un costume français, elle adopte une règle française, elle se soumet de loin à une supérieure française.

De cette préférence on peut donner plusieurs motifs : d'abord, le point de départ du progrès catholique en ce pays ; les religieuses françaises y sont venues, à la suite des prêtres français ; ensuite, la nature des vocations américaines. Les religieuses sont malgré tout de leur temps et de leur race; en quittant le monde, les filles des Etats-Unis ne se sentent guère attirées vers la vie purement contemplative. Or les ordres contemplatifs de femmes sont nés en Italie ou en Espagne, les ordres actifs en France, et voilà comment les religieuses de notre pays ont tant de sœurs de l'autre côté de l'Atlantique.

Deux fois les filles de sainte Claire d'Assise ont tenté de s'y acclimater, et deux fois elles sont parties sans être parvenues à prendre racine et se pro-

pager (1). Sainte Thérèse et sa règle espagnole ont rencontré meilleur accueil; cinq couvents de Carmélites ont pu s'établir. Mais, pour trouver des communautés cloîtrées qui se multiplient et prospèrent, il faut les chercher sous une règle où la pratique assidue de l'oraison s'associe à une œuvre extérieure, l'éducation des jeunes filles : c'est l'ordre de la Visitation. Une épave de nos révolutions est l'instrument qui a servi à l'implanter. Un Breton, un chouan, Joseph-Pierre Picot de Limoëlan, se trouvait impliqué dans les pires complots contre le Premier Consul ; sa tête était mise à prix; au moment de se sauver en Amérique, il demanda à une jeune fille à laquelle il s'était fiancé de le suivre. Celle-ci répondit qu'épouvantée du péril qu'il courait, elle avait offert à Dieu le sacrifice de leur amour et promis, s'il échappait, de rester dans le célibat. Passé seul aux Etats-Unis, il y dépouilla le vieil homme, ensevelit sa vie passée dans un impénétrable silence, changea de nom et se fit prêtre (2). Le farouche brigand Limoëlan

1. Courcy and Shea, p. 79, 283. Cependant d'autres tentatives se font en ce moment. Un couvent de Clarisses a été récemment fondé à Omaha dans le Nébraska, et un autre à Cleveland dans l'Ohio.

2. Il n'a pas voulu que ce silence fût rompu, même après sa mort. Par son testament il a ordonné de brûler ses Mémoires et ses volumineux papiers : il a été obéi. Accusé par ses prétendus complices, il est encore aujourd'hui réputé coupable de l'attentat de la machine infernale dont l'explosion, sans atteindre le Premier Consul, coûta la vie à nombre d'innocents, et pourtant, s'il faut en croire sa famile, il était étranger à ce crime affreux; mais par esprit de pénitence et pour expier d'autres actes, il aurait renoncé à s'en justifier. On peut voir la réclamation adressée par sa sœur à Sainte-Beuve, qui a fait figurer Limoëlan dans son roman : *Volupté*. Cette réclamation est consignée dans l'appendice du roman, 5e édition, Charpentier éditeur, p. 387.

devint le charitable abbé de la Clorivière. C'était le nom d'un fief ayant appartenu à sa famille. A ce moment, une Irlandaise émigrée avec ses parents à Philadelphie, Alice Lalor, se sentant attirée vers la vie religieuse encore inconnue partout autour d'elle, venait de découvrir la règle de sainte Chantal et s'essayait avec quelques compagnes à la suivre dans une maison de Georgetown. L'abbé de la Clorivière leur fut donné pour supérieur. Durant dix ans il affermit, entretint avec les débris de son patrimoine de Bretagne, développa leur monastère; il en est estimé le fondateur (1). Depuis Alice Lalor et la Clorivière, douze diocèses des Etats-Unis possèdent des communautés de la Visitation.

Parvenu maintenant aux ordres actifs, j'ai peine à m'orienter à travers leur multiplicité et leur diversité.

Je me propose de m'occuper plus loin de l'enseignement et de ceux qui le distribuent, instituteurs ou institutrices. Mais la plupart des congrégations actives de femmes sont en même temps enseignantes et charitables : les sœurs de Saint-Vincent de Paul et les sœurs de la Merci par exemple tiennent à la fois des écoles et des hospices. Dans quelle catégorie convient-il de les ranger? Après tout, chez ce peuple vigoureux et prolifique, les congrégations de cette sorte élèvent beaucoup plus d'enfants qu'elles n'assistent d'indigents ou d'infirmes. Réservons-les donc pour le moment où nous pénétrerons dans les écoles et

1. Courcy and Shea, p. 95 et suiv.

bornons-nous ici aux seules congrégations qui, sans instruire la jeunesse, se vouent aux œuvres de miséricorde envers les adultes et les vieillards.

A ce titre, on peut citer les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers, qui recueillent et relèvent les femmes tombées; les Sœurs du Bon-Secours de Paris et de Troyes, qui soignent les malades hors des hôpitaux; les Petites-Sœurs des Pauvres, qui servent les misérables.

L'introduction des Sœurs du Bon-Pasteur aux Etats-Unis se rattache, le croirait-on, à l'histoire anecdotique du second Empire en France. Une jeune fille catholique, issue d'une des rares familles américaines qui peuvent se prévaloir d'une origine ancienne et illustre, s'était éprise d'un officier sans naissance. Contrairement à la coutume du pays, sa mère, qui était veuve, s'opposa au mariage, et, pour la distraire d'une inclination qu'elle jugeait déplacée, l'envoya à Londres chez des parents appartenant à la plus haute aristocratie. La jeune fille ne parvint que trop, en effet, à se distraire; elle ne tarda pas à épouser sans amour un homme qui la délaissa. Elle était d'une rare beauté; le prince Louis-Napoléon alors en exil la rencontra et bientôt après l'amena en France. Les hommes qui ont vécu à Paris vers cette époque n'auront pas de peine à la nommer. Ce qu'ils savent moins, c'est que, frappée soudainement, elle fut assistée à son lit de mort par un prêtre de Saint-Sulpice que sa famille avait beaucoup connu à Baltimore et qui vivait alors retiré à la solitude d'Issy. Ce qu'ils ignorent aussi, sans doute, c'est que la mère de cette malheureuse

femme, pour expier des fautes qui ne la laissaient pas elle-même sans remords, résolut de procurer un refuge aux pécheresses du pays où sa fille était née et voulut associer à cette œuvre d'expiation le pays où elle était morte et qui avait été témoin de ses égarements. Elle appela donc les Sœurs d'Angers à Baltimore. Il y a présentement vingt-sept maisons du Bon-Pasteur aux Etats-Unis.

A Baltimore aussi, la congrégation du Bon-Secours a été demandée par le corps médical. Encore que le magnifique hôpital fondé dans cette ville par John Hopkins, dresse des infirmières savantes et adroites qui exercent ensuite avec grand profit leur métier dans les maisons particulières, les médecins, sans distinction de croyance, ont estimé que le dévouement religieux n'était pas superflu même auprès du lit des riches, et comme le cardinal Gibbons partait pour l'Europe, ils lui ont demandé d'en ramener des Sœurs garde-malades. Leur vœu a été exaucé, les Sœurs du Bon-Secours de Paris se prodiguent aujourd'hui dans la cité qui les a appelées la première, et celles du Bon-Secours de Troyes sont établies à New-York.

L'Institut des Petites-Sœurs des Pauvres est la dernière invention de la charité catholique en nos jours, le dernier progrès accompli dans la voie du dévouement et de l'abnégation. D'un bout à l'autre de l'Union, elles sont très populaires ; là, comme ailleurs, leur charrette ne revient jamais du marché sans être chargée de provisions libéralement données, et l'hôtelier qui leur fermerait sa porte

encourrait le mécontentement de sa clientèle (1). Elles se multiplient très rapidement, sans doute parce qu'elles répondent à un pressant besoin d'une société laborieuse. Dans un pays où tout le monde travaille et où tout le monde trouve à vivre en travaillant, la condition des êtres incapables de travailler est particulièrement misérable; les Petites-Sœurs des Pauvres ramassent les blessés de la lutte pour la vie, sur le champ de bataille où cette lutte est le plus ardente. Elles comptent maintenant vingt-quatre maisons aux Etats-Unis. Il y a pourtant très peu de temps qu'elles ont commencé d'y pénétrer. La preuve en est qu'à la différence des autres communautés, elles ne se recrutent pas encore dans le pays même, elles y viennent jusqu'à présent de France et d'Irlande. Bientôt sans doute il n'en sera plus ainsi : avec une générosité qui, loin de s'épuiser, s'accroît en s'exerçant, l'Amérique leur donnera ses enfants comme elle les donne aux autres instituts.

Tel est en effet le caractère de la plupart des communautés religieuses aux Etats-Unis; par leur origine, elles sont étrangères; par leur composition présente, elles sont indigènes. Les filles d'Europe ont initié les filles d'Amérique aux secrets d'une vie ignorée parmi elles, et maintenant les filles d'Amérique embrassent cette vie qui dépasse

1. C'est du moins ce qui est arrivé tout à côté des États-Unis, à Montréal, dans un hôtel opulent et fréquenté par des protestants anglais. Un nouvel administrateur (*manager*), contrairement à la coutume établie avant lui, en avait interdit l'accès aux Petites-Sœurs des Pauvres. Il a dû les rappeler sur les réclamations de sa clientèle. Je me suis cru autorisé à penser que les dispositions des Anglais de Montréal se retrouvaient aux États-Unis.

la nature avec la promptitude et la résolution propres à leur race. La greffe exotique tirée d'un sol longtemps cultivé a repris et poussé dans une terre neuve sur un sauvageon vigoureux; aujourd'hui l'arbre, élevant d'heureux rameaux vers le ciel, s'étonne de porter des fleurs et des fruits qu'il ne se connaissait pas.

Exiit ad cœlum ramis felicibus arbor
Miraturque novas frondes et non sua poma (1).

Au milieu de cette société entre toutes bruyante et remuante, il se rencontre des âmes qui se recueillent, écoutent la voix du Maître intérieur et, dans le plein exercice de leur liberté, choisissent ce que l'Evangile a nommé la meilleure part. Chez ce peuple content de vivre, il y a des âmes qui cherchent les privations. Dans ce pays de l'indépendance, il y a des âmes avides d'obéir. Dans ce pays de l'égalité fière et jalouse, il y a des âmes avides de servir les déshérités de la race humaine. Dans ce pays enfin de la richesse conquise par le travail, il y a des hommes et des femmes qui travaillent avec la volonté de rester pauvres et mettent dans la pauvreté le bien suprême. Un tel phénomène est fait pour surprendre les incroyants, et, comme ils ne peuvent l'expliquer, ils refusent le plus souvent de le regarder. Les catholiques, au contraire, qu'ils appartiennent au vieux monde ou au nouveau, le considèrent avec une émotion attentive. Ils y voient pour

1. Virgile, *Géorgiques*, liv. II.

l'Eglise des Etats-Unis le signe de la prédestination.

A leurs yeux, cette Eglise arrive maintenant à la plénitude de la vie : elle est sortie de l'enfance, elle devient féconde, elle enfante à la fois des vocations sacerdotales et des vocations religieuses. Elle suffit de la sorte à ses propres besoins ; à ce signe, il faut reconnaître qu'elle est désormais naturalisée sur une terre d'où elle resta longtemps bannie et qu'elle aborda il y a cent ans en étrangère.

CHAPITRE IV

LES ÉCOLES

I

Par une belle matinée de décembre, comme je me promenais, en attendant le moment de visiter les chutes du Niagara, à travers la petite ville bâtie tout au bord (*Niagara Falls*), je rencontrai une humble église en bois où venait de s'achever une messe basse. Selon la coutume, l'image du Sacré-Cœur et celle de Notre-Dame de Lourdes la décoraient; quelques bonnes femmes en sortaient, se hâtant vers leur logis par les chemins remplis de neige et, devant deux ou trois religieuses, une troupe d'enfants, livres et cahiers sous le bras, courait vers la maison voisine, sur la porte de laquelle on pouvait lire autour d'une croix cette inscription : *Spes messis in semine*. C'était l'école paroissiale.

« L'espoir de la moisson est dans la semence. » Voilà pourquoi, d'un bout du monde à l'autre, chrétiens et patriotes attachent tant d'importance

aux écoles; pourquoi les partis rivaux s'en disputent partout avec acharnement la direction. Sur une terre encore inculte et nue, où il fallait semer tout à coup et faire germer la civilisation, c'est pour les écoles que les Américains ont prodigué sans compter leurs premières ressources. Chez un peuple où le champ de l'initiative individuelle paraît plus étendu et le domaine de l'autorité publique plus étroit que nulle part ailleurs, l'enseignement à distribuer aux futurs citoyens est néanmoins réputé affaire d'Etat. Sous un régime enfin où les églises chrétiennes vivent libres parce que le pouvoir civil prend soin d'éviter tout contact avec aucune d'elles, il y a pourtant un point où les deux puissances se rencontrent et risquent de se heurter : c'est l'éducation de la jeunesse. Je marquerai bientôt d'où peut provenir ce conflit; j'indiquerai comment les catholiques élèvent à grands frais des écoles particulières en concurrence avec les écoles publiques ; mais auparavant il est nécessaire de faire connaître ces écoles publiques elles-mêmes, la pensée qui a présidé à leur établissement, les ressources qui les entretiennent, la loi qui les régit, l'instruction qu'elles répandent et la place qu'elles tiennent dans les institutions américaines (1).

1. Je dois ce que j'ai pu apprendre sur les écoles américaines avant tout au Commissaire national de l'éducation, M. Harris. Sa fonction, dit-il lui-même, consiste principalement à rassembler et à communiquer tous les renseignements qui concernent l'instruction publique dans son pays; il est impossible de la remplir avec plus de sagacité, d'empressement et d'obligeance. Je dois beaucoup aussi au surintendant de l'école Franklin à Washington, M. Powell, qui m'a fait visiter et apprécier cet établissement mo-

Leur origine remonte aux premiers pèlerins qui traversèrent l'Océan pour pratiquer librement leur culte, aux puritains qui colonisèrent la Nouvelle-Angleterre. « Après la religion, ils ne prisaient rien autant que l'éducation. » C'est le témoignage que leur a rendu un archevêque catholique, et il ajoute : « D'autres colonies ont fait monter vers l'école une portion du peuple; eux, au contraire, ont fait descendre l'école au milieu du peuple entier, ne doutant pas que de la sorte et l'école et le peuple s'élèveraient d'eux-mêmes. L'éducation transmise comme un héritage de génération en génération est ainsi devenue un des traits caractéristiques de la Nouvelle-Angleterre; cette contrée n'en pouvait désirer de plus noble. Ses fils se sont répandus dans chaque portion de notre vaste et libre empire; grâce aux avantages de leur éduca-

dèle, enfin au surintendant de l'instruction publique à Boston, M. Seavers, qui m'a fait connaître les lois et coutumes scolaires du Massachusetts. La plupart des indications données ici sont tirées soit de l'entretien de ces Messieurs, soit des documents qu'ils ont bien voulu mettre entre mes mains, notamment :

1° *Report of the Commissioner of education for the year* 1885-1886, où se trouve un résumé de la législation de chaque État pour les écoles. — 2° *Ibid. for the year* 1887-1888. — 3° *Statement of the theory of education in the United States of America*, 1874. Ce document, rédigé à l'occasion de l'exposition de Vienne, n'a pu être prêt à temps pour y figurer. Il est signé par les principaux éducateurs des États-Unis et publié par la Commission nationale de l'éducation. — 4° *Proceedings of the Department of the National Educational Association at its Meeting in Washington March*, 6. 8. 1889. — 5° *Course of study for the public Schools of the district of Columbia*, 1887. — 6° *The Public Statutes of Massachusetts relating to Public Instruction*, Boston, 1888. — 7° *Annual Report of the school Comity of the City of Boston*, 1888. — 8° *Report of the superintendant of Public schools of the City of Boston*, 1889, etc., etc.

tion, ils sont d'ordinaire assurés de réussir et souvent ils excellent, quel que soit le négoce ou la profession qu'ils embrassent. En vertu de la même cause, leur influence sur l'esprit public s'est fait partout sentir et reconnaître. Voilà de quelle prérogative ils sont redevables pour une part à leurs collèges, mais d'abord aux écoles communes instituées par les pèlerins leurs ancêtres (1). »

Dès l'année 1647, l'assemblée coloniale du Massachusetts imposait aux villes et communes de la colonie l'obligation d'entretenir à leur frais des écoles de lecture, d'écriture et de grammaire (2). Déja six années auparavant, un ministre protestant, John Harvard, avait assuré par le legs de sa bibliothèque, d'environ trois cents volumes et de la moitié de son modeste patrimoine, la fondation d'un collège voué à la théologie et aux arts libéraux (3). Depuis cette époque, à mesure que les institutions propres à la Nouvelle-Angleterre se sont développées sur le rivage où fut leur berceau et propagées au loin, les caisses publiques et les fortunes particulières ont fourni des ressources chaque jour plus abondantes aux établissements d'instruction; écoles et collèges se sont multipliés, les écoles communes entretenues principalement aux frais de la communauté, les collèges fondés de préférence par des citoyens jaloux d'attacher leur nom à une œuvre durable et noble (4).

1. Archbishop Hughes, *The Catholic chapter in the history of the United States*. Complete Works, vol. II, p. 111.

2. Boone, *Education in the United States*, p. 44.

3. Boone, *ibid.*, p. 22. *The Harvard University Catalogue*, 1888-89.

4. Boone, p. 92 et 204-208.

A vrai dire, ces collèges dont plusieurs : Harvard dans le Massachusetts, Yale dans le Connecticut, Guillaume et Marie dans la Virginie, Colombie à Washington, sont devenus des universités véritables, ces collèges et les universités plus récentes qui rivalisent avec eux n'ont guère été à l'origine qu'une lointaine imitation de l'Europe et de son enseignement classique. Aujourd'hui les sciences nouvelles s'y font une grande place au détriment des vieilles humanités ; au collège d'Harvard, trente cours sur cent roulent sur les sciences physiques (1), l'étude approfondie des langues modernes peut être préférée à celle des langues anciennes : il y a d'ailleurs maintenant peu de cours obligatoires dans les universités américaines. A mesure qu'il avance dans la carrière l'étudiant peut choisir entre plusieurs qui s'ouvrent à lui d'année en année ; à travers la diversité croissante des connaissances humaines, il désigne celles qu'il préfère et, pour obtenir ses grades, est ensuite interrogé en conséquence (2). Sans doute cette liberté de l'étude, cette multiplicité de l'enseignement, introduit un esprit nouveau et je dirais volontiers plus américain dans les institutions universitaires : il y a lieu de penser que les universités des Etats-Unis se transforment avec plus de promptitude et de facilité que celles d'Europe ; elles n'en paraissent pas moins comme le reflet d'une lumière venue du dehors, elles se recrutent principalement dans les établissements privés et non gratuits d'instruction secondaire, dans les

1. Boone, p. 169.
2. Boone, p. 186-200. *Harvard Catalogue*, p. 94.

« académies » où certaines familles tiennent leurs enfants à l'écart de l'éducation commune (1) : elles donnent l'instruction supérieure à une élite d'hommes d'Eglise et d'hommes de loi, elles ne forment pas le peuple même.

Pour rencontrer dans l'ordre scolaire une création propre à ce peuple, pour trouver le moule qu'il a façonné à son usage et qui façonne maintenant du haut en bas les diverses couches dont il se compose, il faut voir les écoles publiques depuis les classes élémentaires (*common schools*) jusqu'aux classes supérieures (*high schools*). C'est là que, de degrés en degrés et sans ligne de démarcation bien tranchée entre les divers ordres d'enseignement, les enfants de la démocratie américaine reçoivent l'instruction qui convient le mieux à leur génie, répond à leurs besoins, élève leur condition, « une instruction à la portée de tous et qui peut suffire aux meilleures». Ainsi l'a définie l'un des hommes qui en ont tracé le programme (2).

Deux siècles et demi se sont écoulés depuis que le peuple de Boston allouait trente acres de terre au premier maître d'école de la jeune colonie (3), depuis que la législature du Massachusetts imposait des amendes de cinq livres aux villes naissantes qui n'établissaient pas d'école et consacrait le produit de ces amendes à la propagation de l'enseignement (4). Aujourd'hui les sommes annuellement dépensées pour les écoles publiques sur toute

1. *Report of the Commissioner or education*, 1887-1888, p. 482.
2. Boone, p. 46.
3. *Ibid.*, p. 14.
4. *Ibid.*, p. 44.

la surface des Etats-Unis s'élèvent à 122.455.252 dollars ou 612 milions de francs (1). Ces sommes proviennent de diverses sources : les plus considérables sont fournies par les taxes des cités et des comtés. La cité de New-York alloue chaque année de 3 à 4 millions de dollars à ses écoles publiques ; Philadelphie, 2 millions ; Boston. 1.865.000 ; Chicago, 1.700.000 ; le total de ces taxes locales s'élève à plus de 60 millions de dollars (2). Pour compléter ce budget de l'enseignement, viennent ensuite les taxes d'Etat, votées par la législature de chaque Etat et réparties entre toutes les écoles de l'Etat ; les taxes nationales, votées par le Congrès et réparties dans toute l'Union ; les libéralités privées ; enfin des revenus permanents et formés le plus souvent par des concessions territoriales. Depuis 1781 jusqu'à nos jours, à peine des colons prennent-ils possession d'un sol encore inculte et sauvage, il est pourvu parmi eux à l'enseignement. Au milieu des champs inoccupés (*publics lands*) que leur distribuent soit le gouvernement de l'Etat soit le gouvernement fédéral, soit les compagnies de chemin de fer, il est réservé, en même temps qu'un emplacement pour bâtir l'école, un lot de terre destiné à la doter, et qui, vendu ou loué à son profit, lui constitue une rente perpétuelle (3).

Ainsi s'est répandue de proche en proche l'instruction primaire. Longtemps la Virginie et les États du Sud en ont abandonné le soin aux seules

1. *Education Report*, 1887-1888, table 14, p. 82.
2. *Education Report*, 1887-1888, table 22, p. 271 et suiv. — Boone, p. 92.
3. Boone, p. 88 et suiv.

familles ; longtemps il a été défendu d'apprendre à lire aux esclaves. Maintenant les institutions scolaires de la Nouvelle-Angleterre s'étendent sur toute la surface de l'union. A la suite de la guerre de Sécession, d'un bout à l'autre des Etats vaincus, les écoles particulières, qui avaient suffi jusqu'alors à l'éducation des blancs, étaient ruinées et en même temps il fallait pourvoir tout à coup à l'éducation des nègres affranchis. Le gouvernement fédéral, les diverses communions chrétiennes, les associations libres, se sont mis à l'œuvre ; des maisons d'école se sont élevées, des maîtres d'école ont été recrutés. Enfin il s'est trouvé un roi de l'or, Georges Peabody, dont on a pu dire que peu d'hommes ont jamais donné davantage, aucun avec plus de discernement, et qui disait lui-même : « J'ai pris plus de peine pour employer mon argent que pour le gagner. » Elevé religieusement par sa mère, ce banquier était un chrétien sincère ; ceux qui l'approchaient l'entendaient parfois seul dans sa chambre prier Dieu à haute voix. Dans sa jeunesse, il avait dû se marier, mais sa fiancée lui préféra un homme qui était alors plus riche que lui ; c'est pourquoi il resta célibataire (1), et à peine eut-il amassé son immense fortune, en négociant sur la place de Londres les emprunts des villes et des Etats de l'Union, il commença à la partager entre le pays où il était né et celui où il s'était enrichi. Devenu vieux, il répétait souvent : « Si je vis encore

1. Les biographes de Peabody ont été fort occupés de savoir pourquoi il ne s'était pas marié et ont cherché de ce fait diverses explications. Je tiens d'un de ses parents celle que je donne ici.

quelque temps, je serai obligé de réclamer une place dans quelqu'une de mes fondations. » Pour les États-Unis seulement, ses libéralités se sont élevées à plus de huit millions de dollars, sur lesquels, en 1867 et en 1869, il en a destiné trois à « promouvoir l'éducation morale intellectuelle et industrielle des populations les plus abandonnées du Sud et de l'Ouest ». Pour remplir ces intentions, il a été décidé que le revenu de cette somme viendrait en aide aux communes qui contribueraient elles-mêmes à leurs propres écoles. Quinze ans plus tard, en 1882, un autre philanthrope, John Flatter, du Connecticut, a consacré un million de dollars à l'éducation des affranchis du Sud (1). Grâce à ces efforts divers et puissants, le Sud sort de son ignorance, se relève et marche de loin sur les traces du Nord : 1.110.000 enfants de couleur fréquentent les écoles.

Si l'on embrasse d'un seul coup d'œil tous les États de l'Union on voit 128.000 instituteurs publics et 219.000 institutrices (2) distribuer l'enseignement à 12 millions d'élèves(3). Résultat gigantesque et pourtant incomplet encore : il reste aux États-Unis 2 milions (16 pour 100) d'électeurs illettrés (4).

L'éducation ainsi donnée, en quoi consiste-elle et que peut-elle valoir? Si l'on considère sa durée depuis le début dans les *commons schools* jus-

1. Boone, p 347 et suiv.
2. *Education Report*, 1887-1888, table 9, p. 76. Les divers chiffres que je donne ici se rapportent à cette date.
3. *Ibid.*, table 3, p. 65 et 66.
4 Boone, p. 383.

qu'au terme dans les *high schools*, elle est de huit années. Pour en parcourir tous les degrés, il faut que l'enfant entre à l'école vers six ou sept ans et en sorte vers quatorze ou seize, mais la plupart demeurent en route; en moyenne, les élèves des écoles publiques y restent quatre ou cinq ans(1). Ajoutez qu'en tenant compte du repos du dimanche, auquel vient s'ajouter chaque semaine le congé du samedi, des vacances courtes ou longues qui se succèdent à divers intervalles, l'année se compose à peine de 180 jours ou 6 mois de travail (2), et pendant ce temps les enfants de dix ou douze ans ne passent chaque jour que trois heures à l'école, où ils laissent leurs livres et cahiers parce qu'ils ne doivent plus étudier quand ils en sortent; souvent même dans l'intérieur de la classe, la leçon est coupée par des exercices du corps accomplis en commun et comme en cadence pour détendre les membres et les assouplir; au-dessus de douze ans, les élèves sont retenus cinq ou six heures et ont à étudier chez eux tantôt une heure et demie dans les classes ordinaires, tantôt jusqu'à trois heures dans les classes élevées; jamais, même pour les plus grands, la journée de travail ne dépasse huit heures; tel est du moins le règlement d'un établis-

1. Boone, p. 383.

2. Il est vrai que dans le *Statement of the theory of education*, art. 28, la durée de l'année scolaire est portée à dix mois. Mais en défalquant les jours de congé, les vacances de Noël et celles de la fête nationale du *Thanksgiving*, on arrive au nombre de jours que j'indique. Dans la Caroline du Nord, le minimum prescrit pour l'année scolaire est de quatre mois et vingt jours seulement; dans la Géorgie de trois mois, dans l'Illinois de deux mois. (*Summary of State Schools Laws*, p. 75, 77, 138.)

sement modèle, l'école Franklin, à Washington. A aucun prix l'Américain ne souffre que ses enfants s'étiolent pour s'instruire. Aussi lorsqu'on entre dans une classe, ce qui frappe tout d'abord c'est la bonne mine des élèves, c'est ensuite leur bonne tenue, signe de l'éducation qu'ils reçoivent. Comme on ne réclame d'eux que l'assiduité dont ils sont capables, ils ne perdent point de temps. C'est plaisir de les voir, garçons et filles, appliqués sans contrainte, le visage éveillé, l'œil tendu vers le maître ou la maîtresse; car jusqu'à douze ans garçons et filles sont réunis dans les mêmes classes, et passé cet âge ils sont indifféremment instruits par des hommes ou des femmes. Nous avons même constaté plus haut que les institutrices à qui on confie de préférence les petits enfants sont beaucoup plus nombreuses que les instituteurs. Jusqu'ici les châtiments corporels ne sont pas proscrits dans les écoles américaines, mais ils tombent de plus en plus en désuétude, et la discipline la plus efficace en définitive est celle que les élèves exercent entre eux; ils pratiquent non pas l'enseignement, mais l'éducation mutuelle. En général, l'autorité domestique fait défaut aux familles américaines. C'est la plus grave infirmité de cette société d'ailleurs saine et vigoureuse; les enfants sortent de la maison paternelle sans règle et sans frein; mais une fois entrés à l'école, ils se contrôlent et se corrigent réciproquement, ils se polissent par le frottement, ils commencent l'apprentissage de la vie qui les attend, se jugeant et se gouvernant les uns les autres. L'émulation, la concurrence, le précoce souci d'un avenir qui

dépendra de leur seul effort, les excitent au travail; l'opinion de leurs pareils les plie au respect de la loi commune. On s'en étonnera peut-être en Europe, on y est accoutumé aux États-Unis ; l'écolier paresseux ou rebelle à contre lui tous ses camarades. C'est ainsi que l'école publique supplée dans quelque mesure à la famille et prépare à la pratique de la liberté la génération qui grandit.

Elle rend un autre service : elle empêche que l'égalité démocratique qui est dans les lois disparaisse entièrement des mœurs. J'ai dit précédemment que la plupart des enfants nés dans l'aisance reçoivent l'instruction secondaire dans quelque établissement particulier, dans une « académie »; mais, auparavant, ils apprennent d'ordinaire à lire, écrire et compter à l'école commune. Au début de la vie, le fils du sénateur s'asseoit sur les mêmes bancs que le fils de l'ouvrier, et comme la misère est rare aux États-Unis, l'un et l'autre semblent également bien vêtus; au premier aspect, nul signe extérieur ne les distingue. Dans un pays où l'argent met tant de distance entre les hommes, il reste donc des points de contact du riche avec le pauvre. Après s'être fréquentés à l'école, riches et pauvres se rencontrent en tramway, en bateau à vapeur, parfois en chemin de fer, encore que les trains aient cessé de se composer, comme au début, de voitures uniformes, et que, du moins sur les grandes lignes et pour les longs parcours, des places de luxe soient offertes aux voyageurs. Riches et pauvres savent s'aborder comme de plain-pied et s'entretenir avec quelque familiarité, sans embarras ni insolence

de part ni d'autre, sans timidité d'un côté, sans condescendance affectée de l'autre ; ils se concertent ensemble dans le même *meeting* ; ils s'associent pour le triomphe du même parti, car, on le sait, les partis opposés qui se disputent le pouvoir aux Etats-Unis se composent pareillement d'hommes de toute condition.

Enfin l'école publique ne mêle pas seulement ensemble les conditions, mais aussi les races différentes, et c'est à quoi les patriotes américains attachent le plus de prix. En effet, chez un peuple cosmopolite par son origine, homogène par ses institutions, dans une contrée où l'Irlandais doit vivre à côté de l'Anglais et du Saxon, le Canadien à côté du Polonais et du Bohême, l'Italien à côté du Scandinave, et où l'émigrant de la veille devient le lendemain un citoyen investi de sa part de souveraineté, il importe, plus que nulle part ailleurs, que les générations nouvelles soient initiées au même langage, dressées aux mêmes mœurs, préparées aux mêmes institutions ; il faut que le métal de toute provenance soit fondu au même creuset. L'école publique prépare et cimente l'unité nationale.

Après avoir décrit le régime des écoles publiques et l'éducation qui en résulte, si nous observons l'enseignement qu'on y reçoit, il nous paraîtra singulièrement approprié aux besoins d'un peuple qui veut vivre et croître et n'a pas encore le loisir de philosopher : *primum vivere, deinde philosophari*. La plupart des maîtres qui donnent cet enseignement sont jeunes ; ils apprennent leur métier en le pratiquant ; ils s'encouragent et se

perfectionnent, en s'unissant ensemble et conférant entre eux dans diverses associations professionnelles; ils achèvent de s'instruire tandis qu'ils instruisent les autres, en suivant des cours dans les « instituts » établis à leur usage. Les écoles normales sont d'importation étrangère et de date récente aux Etats-Unis. Après divers projets, après divers essais particuliers, l'Etat du Massachusetts, toujours en avant pour le progrès de l'instruction, a le premier ouvert une école normale pour les femmes, en 1839, et pour les hommes, en 1840. Présentement on compte dans toute l'Union 168 écoles normales, dont 119 sont publiques, c'est-à-dire entretenues par les Etats, les cités ou les comtés. Elles fournissent le quart ou le tiers des instituteurs ou institutrices, soit environ 130.000, lesquels y passent un an ou deux, employant seulement la moitié de ce noviciat à suivre des cours pédagogiques; durant le reste du temps, ils s'exercent déjà dans une classe nombreuse à la pratique de leur profession, sous la direction d'un maître attitré (1). Quant aux autres instituteurs, au nombre de 300.000 environ, ils passent, après examen et sans préparation spéciale, des bancs de l'école publique à la chaire de professeur. On peut choisir, d'ailleurs, entre les candidats qui se présentent. L'emploi est honorable et respecté. Dans les villes, les appointements des instituteurs s'élèvent, en moyenne, à plus de 1.000 dollars et ceux des institutrices à plus de 400 dollars par an; dans les campagnes, le

1. Boone, p. 117 et suiv.

taux en est très variable, c'est dans le Massachusetts, l'Etat le plus avancé, et dans l'Alaska, le territoire le plus inaccessible, qu'ils montent le plus haut, c'est dans les Etats du Sud, jadis les plus peuplés d'esclaves, et par conséquent les moins soucieux de l'instruction populaire, qu'ils descendent encore aujourd'hui le plus bas : pour toutes les campagnes des Etats-Unis, la moyenne générale est par mois, de 42 dollars environ pour les hommes et de 34 dollars environ pour les femmes (1). Beaucoup de jeunes filles embrassent cette profession en attendant le mariage et sont recherchées, assure-t-on, par les meilleurs partis.

D'un bout à l'autre de l'Union, à travers les forêts et les prairies à peine défrichées comme au milieu des grandes villes, partout, il y a donc des maîtres et maîtresses d'école, mais fort différents les uns des autres ; la façon de les recruter, de les préparer, de les payer, varie d'un Etat à l'autre, souvent d'une école à l'école voisine. En revanche, il règne dans les objets et les méthodes d'enseignement une uniformité qui s'accroît d'année en année. Au début, le gouvernement des écoles était purement local, aussi bien que les ressources au moyen desquelles il était pourvu à leur entretien. Elles étaient régies souverainement, tantôt par des sociétés particulières, tantôt par les autorités de la paroisse ou du district. A mesure que les divers Etats ont établi un fonds commun pour subvenir aux écoles, ils ont commencé à

1. *Education Report*, 1887-1888. Je résume ce tableau tel qu'il est présenté. Les chiffres sont donnés par an pour les villes et par mois pour les campagnes.

les contrôler. Dans chacun d'eux l'administration de l'enseignement a été centralisée entre les mains d'un fonctionnaire de l'Etat, un surintendant ayant sous ses ordres des inspecteurs et assisté d'un bureau de l'éducation. Ce bureau est élu par les habitants de l'Etat, et dans certains endroits, à New-York et dans le Massachusetts par exemple, les femmes peuvent participer à cette élection. Il y a aussi des surintendants et des bureaux particuliers dans les villes et dans les comtés qui contiennent de nombreuses écoles. Enfin le gouvernement fédéral confie à son tour l'examen des questions scolaires à un fonctionnaire spécial, à un Commissaire national de l'éducation, lequel, il est vrai, n'a pas d'autorité directe sur les instituteurs. Malgré les subventions votées par le Congrès, l'enseignement reste l'affaire de chaque Etat, il ne rentre pas dans les attributions du pouvoir central. Mais par les enquêtes que le Commissaire national poursuit, soit à l'intérieur de l'Union, soit à l'étranger, par les résultats qu'il constate, par les comparaisons qu'il établit, les exemples qu'il signale et les avis qu'il donne, il n'en contribue pas moins à imprimer une direction commune aux écoles de l'Union, à faire prévaloir un système général d'enseignement.

Dans un document destiné à faire connaître aux peuples étrangers ce système « propre à la société américaine et qui s'est développé à mesure qu'elle se développait elle-même », il est défini et résumé en ces termes (1) :

1. *Theory of Education in the United States.*

« Dès le début, notre enseignement se propose d'ouvrir à l'esprit de l'élève deux directions différentes : d'une part, lui donner puissance sur le monde matériel, afin qu'il sache en tirer nourriture, habillement et abri ; d'autre part, lui fournir des moyens d'association avec ses semblables ; il a pour but de le mettre en communication avec la nature et avec l'humanité. Pour prendre possession du monde matériel, la connaissance la plus nécessaire est l'arithmétique, l'arithmétique tiendra toujours le plus de place dans les écoles américaines. Vient ensuite la géographie associée à l'histoire naturelle. L'enfant commence à apprendre l'arithmétique même avant de savoir lire, la géographie aussitôt après. La lecture, l'écriture et la grammaire lui procurent le moyen de communiquer avec ses semblables. Dès qu'il peut lire, une série de lectures graduées, des morceaux choisis en prose et en vers l'initient aux idées communes de l'humanité ; en même temps l'étude de l'histoire et de la constitution nationale lui fait connaître sa patrie, le prépare à y prendre place. »

Joignez à ces études quelques notions de chant et de dessin, et vous aurez le programme de l'enseignement primaire, de l'enseignement réputé nécessaire à tous. L'enseignement secondaire le continue. En passant de l'école commune (*common school*) à l'école supérieure (*high school*), l'élève avance sur la ligne où il a fait ses premiers pas, l'instruction qu'il reçoit devient plus complète, mais elle ne change ni de but ni d'objet. A l'arithmétique s'ajoutent l'algèbre et la géométrie ; à la

géographie et à l'histoire naturelle, les sciences physiques ; à la grammaire anglaise, quelques notions de littérature, parfois l'apprentissage de la parole publique, enfin les langues étrangères. Le latin n'est pas exclu du programme des écoles supérieures ; on l'apprend là comme on apprend les langues vivantes, mais d'ordinaire l'allemand ou le français lui sont préférés.

Quand le jeune Américain sort de l'école supérieure, il est en mesure de choisir entre les différentes professions ; son éducation générale est achevée, et cette éducation, il a pu la poursuivre du commencement à la fin gratuitement.

L'Etat se tient pour obligé de mettre à la portée de tous les citoyens toutes les connaissances que réclament les besoins sociaux. En retour, l'Etat a le droit d'attendre que les citoyens en profitent, et parfois il contraint les familles à ne pas en sevrer entièrement leurs enfants. La plupart des Etats n'autorisent le travail des enfants dans les manufactures que s'ils ont préalablement fréquenté l'école. Quelques-uns subordonnent l'exercice du droit électoral à la preuve que l'électeur sait lire et écrire. Dans le Massachusetts et dans seize autres Etats ou territoires, l'instruction élémentaire a été déclarée obligatoire sous peine d'amende (1). Il est probable que cette loi coercitive, préconisée maintenant par les principaux éducateurs, s'étendra à toute l'Union, et néanmoins elle semble

1. Dans le Dakota et le Montana, la peine peut même aller jusqu'à l'emprisonnement. Voir sur les *Compulsory Laws*, aussi bien que sur toute la législation scolaire : *Summary of State Schools Laws. Education Report*, 1885-1886, p. 47 à 214.

rarement exécutée si ce n'est à Boston. Il est d'ailleurs juste de reconnaître que le peuple américain ne l'a pas attendue pour se soustraire à l'ignorance. Lorsque, au lendemain de l'émancipation, Washington écrivait : « Plus la nature du gouvernement donne de force à l'opinion publique, plus il importe que l'opinion publique soit éclairée (1), » il signalait un besoin politique et social ressenti déjà par tous les patriotes; il exprimait un vœu qui devait être exaucé. Il y a longtemps qu'on a pu le dire : dans aucune société civilisée, on ne compte aussi peu de savants, autant d'hommes instruits qu'aux Etats-Unis.

Cependant ces hommes instruits doivent travailler : l'oisiveté étant chose inconnue dans leur pays, il faut que tous adoptent une profession, et précisément parce qu'ils sont instruits, ils ont à cœur de ne pas travailler au hasard et sans règle : à l'éducation générale succède l'éducation technique. L'enseignement technique est singulièrement développé aux États-Unis. Un jeune homme se destine-t-il aux professions libérales? Il trouve comme ailleurs au sein des universités des écoles de droit et de médecine. Se tourne-t-il vers le commerce, l'industrie ou l'agriculture, il trouve bien plus qu'ailleurs des écoles commerciales, industrielles ou agricoles. L'art mécanique est présentement enseigné dans 56 établissements; l'architecture, dans 16; la métallurgie dans 17; 54 forment des ingénieurs civils; 10[illegible], des ingénieurs des mines; 5, des ingénieurs électriques. Comme

1. Boone, p. 81.

la mise en valeur du sol inculte a paru jusqu'ici le principal intérêt économique du pays, les institutions destinées à l'agriculture tiennent le premier rang. En 1862, 9 millions d'acres de terres publiques ont été consacrés à les doter et parmi ces terres les unes ont formé des fermes expérimentales de 300 acres chacune environ, les autres ont été vendues et ont rendu plus de 7 millions de dollars, somme à laquelle des libéralités particulières ont ajouté 6 autres millions. Ainsi se sont élevés 27 collèges agricoles ayant pour élèves 5.900 jeunes gens, 971 jeunes filles, et de plus des classes d'agriculture ont été ouvertes dans 15 autres établissements d'instruction (1).

Enfin, l'élève formé par l'enseignement élémentaire ou même supérieur veut-il se livrer à un travail manuel qu'il est dressé d'avance à ne pas dédaigner? Veut-il employer ses bras en même temps que son intelligence? Des écoles vastes et nombreuses d'arts et métiers, comme nous disons en France, instruisent les hommes à manier méthodiquement la hache du charpentier, le marteau du forgeron ou tout autre outil, apprennent aux fem- la cuisine ou la couture.

Souvent cette éducation technique et spéciale marche de pair avec l'éducation commune : les orphelinats qui recueillent les enfants abandonnés, les pénitenciers ou, comme on dit là-bas, « les maisons de réforme » où la justice relègue les

1. *Education Report*, 1887-1888 table 52, p. 732 et 736. — Boone, p. 227 et suiv.

enfants vagabonds, vicieux et criminels, forment partout de vastes ateliers d'apprentissage confiés d'ordinaire par les villes et les Etats à de libres associations de bienfaisance et dirigés par d'habiles contre-maîtres. A Saint-Paul en Minnesota, dans une école tenue par les Frères de la Doctrine chrétienne, j'ai vu de jeunes garçons faire l'apprentissage du négoce et de la banque au moyen d'opérations fictives. Ils étaient mis en rapport avec une école pareille à Chigago, échangeaient avec elle des commandes et des factures, ouvraient des caisses et des guichets, tenaient des livres de compte, transmettaient des dollars de papier, des billets de banque à leur usage, étant chargés tantôt de la correspondance, tantôt de la comptabilité, tantôt de la conclusion des marchés. Au sortir de cette maison de commerce simulée, on m'a assuré qu'ils trouvaient aisément emploi dans les maisons de commerce véritables et y faisaient promptement bonne figure. A Washington, à l'école Franklin les jeunes garçons emploient deux heures par semaine à des ouvrages manuels; ils s'exercent à manier le fer et le bois, et même à fabriquer des machines, non qu'on prétende ainsi les rendre habiles à de pareils travaux, mais on veut qu'ils sachent comment ils s'exécutent, quelle intelligence ils exigent et qu'ils deviennent capables soit de les apprécier, soit de les diriger; un cours de dessin linéaire et des explications techniques correspondent à ces exercices manuels.

Les jeunes filles, de leur côté, sont formées aux divers soins du ménage, elles suivent pendant trois ans un cours de cuisine dont j'ai le programme sous

les yeux (1). Il leur est enseigné méthodiquement par quels procédés doivent être « bouillis, fricassés, rôtis, pétris, frits et conservés, viandes, poissons, fruits, légumes, breuvages et toutes sortes d'aliments; » de quelle manière il convient d'employer « casseroles, grils, broches, fours, chaudières et tous ustensiles d'étain, de cuivre, de terre ou de fer. » Lorsque j'ai visité l'endroit où se donnent ces leçons, des tableaux graphiques garnissaient les murs; ils présentaient l'analyse chimique des divers aliments, marquaient la nature et la quantité d'éléments nutritifs qu'ils contiennent. Sur la planche noire étaient dessinés un bœuf, un mouton, un porc, avec indication de la qualité de chaque partie de l'animal et de la meilleure façon de s'en nourrir; autour du fourneau se tenaient deux jeunes filles dont un grand tablier blanc recouvrait la robe élégante; sous la surveillance d'une maîtresse, de leurs blanches et fines mains elles cassaient des œufs.

Nous avons maintenant parcouru le cycle entier de l'éducation nationale aux Etats-Unis. On le voit : les connaissances pratiques et positives, celles qui rendent l'homme maître de la matière y sont poussés très loin, largement répandues, et si, de plus, le jeune Américain apprend à connaître ses semblables, à les entendre et s'en faire entendre, c'est principalement pour commercer avec eux. Les belles-lettres, les études spéculatives et désintéressées sont presque entièrement laissées de côté.

1. *Public Schools of the District of Columbia. Cooking-Three Years Course. Teachers' manual.*

Sans doute, à ce régime, l'imagination risque de se tarir, l'intelligence de s'abaisser; elle s'accoutume à ne « penser que corps », selon l'énergique parole de Bossuet. Si l'esprit américain n'est pas sans défense contre un tel péril, il le doit à deux livres plus précieux pour lui que tout l'enseignement des écoles : la Bible et Shakespeare, l'un le livre divin, l'autre le livre humain entre tous, le livre à la fois classique et populaire de la race anglo-saxonne. Avec l'un et l'autre, l'enfant des Etats-Unis fait amitié dès qu'il sait lire, et dans le cours de sa carrière il ne s'en sépare plus. Jadis Tocqueville les a rencontrés l'un et l'autre sous la hutte lointaine où le pionnier environné de sa seule famille, séparé de la société civilisée, lutte avec la nature sauvage. Plus tard un soldat de la guerre de Sécession, écrivant ses souvenirs, énumérait les objets qui, durant ses campagnes, remplissaient son sac comme celui des autres volontaires : « pantalons, bas, bottes, chemises, rasoirs et miroirs, ciseaux, aiguilles et fil, écritoire et plume, » et parmi tout cela « la Bible et un petit volume de Shakespeare (1). » A travers les âpres combats de la vie, par-delà l'horizon des affaires et des intérêts, ces deux livres ouvrent à l'Américain des perspectives sur l'idéal, sur l'infini. Parfois d'un laboureur, d'un ouvrier, ils suffisent à faire un orateur, un écrivain, témoin Lincoln. Quand Abraham Lincoln était enfant, dans la cabane que cet apprenti charpentier avait contribué à bâtir de

1. *Battles and leaders of the civil War New-York*, 1884-1887, vol. I, p. 154.

ses mains déjà fortes, sa mère lui avait appris à à lire la Bible. Quand il eut grandi et fut devenu batelier, sa fiancée, qu'il devait quitter promptement pour gagner au loin sa vie et qu'il ne retrouva que pour la voir mourir, sa fiancée lui fit lire avec elle Shakespeare. Plus tard, arrivé à la profession d'avocat, il se forma lui-même à argumenter. Porté enfin à la tête de son peuple dans un moment où ce peuple était menacé de périr, il tira de ses souvenirs poétiques et bibliques en même temps que de ses méditations solitaires un langage à la fois original et inspiré, conforme au drame où il jouait un si grand rôle; il écrivit et prononça des paroles qui méritent de vivre dans la mémoire des hommes et ont peu d'égales dans l'histoire.

II

Malgré tout, il reste dans les écoles nationales des Etats-Unis une grande lacune, un vide qui ne se comble pas, et qu'après avoir exposé tout ce qu'elles contiennent de précieux et de profitable il est temps enfin de signaler: la religion en est exclue.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Pour les pèlerins de Plymouth, pour les premiers colons du Massachusetts et du Connecticut qui confondaient ensemble la société civile et la société religieuse, l'école était l'annexe du temple. Si ces hommes aux prises avec un sol avare, un climat capricieux,

des tribus sauvages, n'attendirent pas de s'être assuré les moyens de vivre pour procurer à leurs enfants les moyens de s'instruire, c'était, selon leurs propres déclarations, « afin de rendre ces enfants capables de connaître et de comprendre les principes de la religion et les lois fondamentales du pays. » Si déjà même la fréquentation de l'école était rendue obligatoire, c'était au même titre que la fréquentation du temple; l'instituteur dépendait du pasteur, le catéchisme était, avec la Bible, le premier objet de l'instruction, longtemps la surveillance de l'enseignement et la gestion des ressources scolaires demeurèrent confiées aux divers corps ecclésiastiques (1).

Le changement survenu a été amené par la force des choses plutôt que par la volonté des hommes. Les Américains du siècle présent estiment, comme ceux des siècles passés, l'instruction religieuse indispensable pour préparer à leur patrie de bons citoyens (2), seulement ils n'admettent plus qu'elle puisse être donnée par les écoles d'Etat. Ce qui les a conduits à cette résolution, c'est la diversité des communions chrétiennes qui se touchent sur le même territoire. Pour n'en offenser aucune, il a fallu que l'Etat demeurât neutre entre toutes. Ce n'est point par hostilité ou indifférence, c'est au contraire par respect pour la foi religieuse que cette neutralité a été proclamée dans la constitution fédérale d'abord, introduite ensuite dans la

1. Archbishop Hughes, *Complete Works*, vol. II, p. 112. Boone, p. 16, 47, 98.

2. *The Bible in the Publics Schools. Superior Court of Cincinnati*, 1870, p. 9 et 13.

constitution particulière de chaque Etat, et dès lors elle s'est imposée dans les écoles entretenues par l'Etat et destinées à tous les citoyens. On a tenté d'abord de séparer les vérités professées par toutes les communions chrétiennes des croyances qui les divisent, de retenir seulement les premières dans les écoles publiques et de donner ainsi pour base à la morale un enseignement qui fût « chrétien sans être sectaire ». Mais bientôt on a dû reconnaître, comme disait l'archevêque Hughes, que c'était, « sous prétexte d'exclure toutes les sectes, exclure le christianisme même, que mettre de côté les dogmes distincts des catholiques, des baptistes, des méthodistes, des presbytériens et des autres églises, c'était ne laisser debout que le déisme (1). »

Les catholiques ont été les plus ardents à réclamer contre un enseignement qui, se déclarant national et ne s'accordant pas avec leur foi, les atteignait dans leurs droits de citoyens. Il s'était formé jadis à New-York, pour la propagation de l'instruction populaire une société laïque et libre qui prétendait être, selon la formule indiquée plus haut, « chrétienne sans être sectaire », et se montrait en réalité particulièrement hostile à l'Eglise romaine. Suivant la disposition qui incline la démocratie américaine à chercher son point d'appui dans les associations volontaires, les écoles de la ville avaient été confiées à cette société. Le plus militant des évêques américains, l'archevêque Hughes, entreprit de les lui arracher. Contre elle, il prodigua dans les réu-

1. Hassard, *Life of Archbishop Hughes*, p. 226.

nions publiques sa vigoureuse éloquence, il présenta des pétitions aux pouvoirs publics; contradictoirement avec les avocats qu'elle s'était choisie, il comparut en personne, il plaida sa cause devant le conseil de la cité. On vit alors, les catholiques rangés en corps derrière leur chef spirituel, se séparer pour une fois de tout autre parti, intervenir sous un drapeau distinct dans une lutte électorale et contraindre ainsi leurs concitoyens de compter avec eux: on vit durant cette lutte la populace protestante se ruer sur la maison de l'évêque; mais en même temps le gouverneur de l'Etat, Sewart, se prononça pour lui par amour de la justice et de la liberté. Ainsi commença entre ces deux hommes de religion et de profession différentes une amitié qui devait se perpétuer et se resserrer plus tard à travers d'autres combats. Lorsque Sewart, devenu secrétaire d'Etat du président Lincoln, dut tenir tête aux Etats du Sud, l'évêque prêta à son tour au ministre libéral l'appui qu'il en avait reçu; il le soutint lui et sa cause auprès de ses diocésains, de ses confrères, des catholiques d'Europe et jusqu'à Rome.

Il y avait longtemps alors que le débat au sujet des écoles était terminé à New-York ; il avait duré deux ans , de 1840 à 1842, il avait appris aux catholiques le secret de leur force ; il avait eu l'issue qu'ils souhaitaient en ce temps-là ; les écoles de la métropole américaine étaient rentrées dans le droit commun, un bureau élu sans distinction de culte par tous les citoyens les administrait désormais; à une hostilité déguisée avait succédé une neutralité sincère : résultat qui parut alors

considérable et qui maintenant ne suffit plus aux vainqueurs (1).

A peine a-t-on conservé (dernier vestige des anciennes coutumes) l'usage de lire au début de chaque classe quelques versets de la Bible, accompagnés le plus souvent du chant d'un cantique. Encore cet usage a-t-il été contesté par les catholiques et, après un long procès soutenu en leur faveur, supprimé dans quelques Etats. Ils ont allégué que la version de la Bible adoptée dans les écoles, et qui n'est autre que celle imposée jadis à l'Angleterre par le roi Jacques Ier, n'est pas admise par leur Église ; ils ont dénoncé cette simple lecture comme un acte contraire à leur culte, une pratique protestante (2). Elle n'en est pas moins, là où elle subsiste encore, une pure formalité dont les élèves sont d'ailleurs dispensés si les parents l'exigent ; en définitive, aucune instruction religieuse n'est maintenant donnée dans les écoles publiques (3).

1. Hassard, *Life of Archbishop Hughes*, p. 253-263. — Archbishop Hughes, *Complete Works*, vol. I, p. 41-297.

2. Le procès engagé à ce sujet dans l'état de l'Ohio a été publié en partie en dehors des recueils judiciaires en un volume qui contient les longues et très intéressantes plaidoiries des avocats : *The Bible in the Publics schools*. (Cincinnati, 1870.) Le *board of education* de Cincinnati avait interdit la lecture de la Bible à l'école. Sur quoi des citoyens de Cincinnati réclament et demandent à la cour supérieure de Cincinnati d'ordonner cette lecture. Ils obtiennent gain de cause devant cette juridiction. Mais le *board of éducation* en appelle devant la cour suprême de l'État de l'Ohio, qui lui donne définitivement raison. Le volume séparé où le procès est publié se termine à la sentence de la cour de Cincinnati. La sentence définitive de la cour suprême de l'Ohio qui a été rendue en 1872 se trouve dans les recueils contenant les arrêts de cette cour : 23d Ohio, p. 521 et suiv. *The board of education, v° Minor.*

3. *The Public Statutes of Massachusetts relating to Public Ins-*

Ce n'est pas tout : la religion touche en quelque manière à la plupart des connaissances humaines, notamment à l'histoire ; pour assurer la neutralité de l'école, il ne suffit pas d'en bannir les livres religieux, il faut encore contrôler les livres profanes. Les catholiques n'y ont pas manqué. Voici un exemple de leur vigilance : en 1887, à Boston, dans un abrégé historique distribué aux élèves des écoles publiques, ils ont découvert une phrase contraire à leur doctrine. Ayant à retracer l'avènement du protestantisme en Europe l'auteur parlait de la « vente des indulgences », et il ajoutait en note au bas de la page ce commentaire : « Dans les premiers âges de l'Église, les indulgences avaient été la remise des pénitences imposées aux personnes dont les péchés avaient causé un scandale public, mais dans la suite des temps elles avaient été représentées comme le pardon effectif de la faute même et l'acheteur d'indulgences était déclaré délivré de tous ses péchés (1). » Ces seules lignes que je traduis textuellement ont suffi pour faire déférer le livre au bureau d'éducation de la ville, lequel l'a en effet jugé « sectaire » et mis à l'écart. Il est vrai que cette décision a réveillé dans la cité des anciens pèlerins l'animosité puritaine, poussé les femmes protestantes à prendre part à l'élection scolaire qui a suivi, tandis que les femmes catholiques ne se déterminaient pas encore à user de ce droit nouveau pour elles, et quoique les catholiques forment aujourd'hui la

truction. Boston, 1888. Cf. *School Laws in Dakota. Education report*, 1885-1886, p. 197.

1. Swinton, *Outlines of the Worlds history*, p. 320.

moitié de la population, eux et leurs amis ont perdu la majorité dans le bureau de l'éducation; mais ils comptent prendre bientôt leur revanche; en attendant, lorsque j'étais à Boston vers la fin de l'année 1889, l'ouvrage incriminé restait encore rayé de la liste des livres de classe (1).

Voilà donc la religion hors des écoles publiques. Si l'expérience de ce régime inconnu jusqu'à nos jours s'est faite quelque part en des conditions favorables, assurément c'est aux Etats-Unis. Là il n'a pas été inventé en haine de la religion; la diversité des cultes a paru le rendre inévitable, les catholiques ont concouru pour leur part à l'établir, il est pratiqué de bonne foi avec la ferme intention de n'attaquer directement ni indirectement aucune croyance chrétienne, de ne blesser aucune conscience. Ajoutez que l'internat, peu usité aux Etats-Unis, est inconnu dans les écoles publiques, que la durée assez courte des heures de travail, la multiplicité des jours de vacances et de congé laisse à l'élève un temps considérable pour recevoir dans son église l'enseignement qu'il ne trouve pas dans sa maison ou dans l'école, et que les écoles du dimanche destinées au catéchisme (*sunday schools*) sont en usage dans toutes les communions. Eh bien! de l'épreuve ainsi tentée, quel est le résultat? Au témoignage des croyants sincères, c'est l'effacement de la religion dans l'âme de l'enfant, c'est la diminution du christianisme dans la génération nouvelle; du mal ainsi constaté ils concluent à

1. Voir un compte rendu de la réunion du bureau scolaire le 10 décembre 1889. *Boston Herald*, 11 décembre 1889.

la nécessité de mêler l'enseignement religieux avec l'éducation tout entière, et si cet enseignement ne peut être donné dans les écoles d'État, à l'obligation d'opposer des écoles confessionnelles à l'école neutre. La liberté d'enseignement devient ainsi la suprême sauvegarde de la foi aux dogmes révélés, et comme les catholiques sont les chrétiens qui croient le plus, ce sont eux aussi qui en usent davantage.

Les évêques ont déclaré dans leurs conciles qu'une école paroissiale est essentielle à chaque paroisse presqu'autant que l'église elle-même (1). Ces écoles d'ailleurs, se multiplient sans entrave : là, pas d'exclusion de quiconque veut enseigner ; pas de grade exigé des maîtres ; pas de programme imposé aux élèves par l'autorité publique ; pas de surveillance ni d'inspection officielle de l'établissement. Les catholiques des Etats-Unis gardent néanmoins un grief contre leur législation scolaire ; sans conteste, elle leur donne la liberté, mais elle n'établit pas entre eux et leurs concitoyens l'égalité. Les écoles publiques sont payées par tous et ne profitent pas à tous. Les familles que leur conscience en éloigne payent pour autrui ; elles portent double charge, puisque, après avoir contribué aux écoles publiques, il faut encore qu'elles subviennent à leurs écoles particulières. Ce fardeau n'incombe guère aux protestants : la plupart,

1 *III Concil. Baltimor*, tit. VI, cap. I. — Voir aussi les deux lettres publiques échangées entre le professeur Kiehle, surintendant au Minnesota et le révérend Mackgolrick, alors curé de Minneapolis, évêque nommé de Duluth. — *The Saint Paul Daily Globe*, 21 et 28 novembre 1889.

ayant cessé de professer des dogmes nettement définis, se tiennent pour satisfaits des écoles publiques. Seuls les épiscopaux, dont le symbôle s'est conservé plus entier et se rapproche davantage de l'Eglise romaine, préfèrent l'école confessionnelle. Eux aussi en établissent dans toutes les paroisses. Mais, en possession d'un patrimoine ecclésiastique qui remonte à l'origine des colonies et qui, toujours respecté depuis cette époque, n'a cessé de s'accroître, ils pourvoient aisément aux dépenses de leur enseignement aussi bien qu'à celles de leur culte et de leurs missions; chez eux les générations passées ont doté la génération présente.

Il en est autrement des catholiques, nouveaux venus dans l'Union et s'épuisant à suffire, à la fois, à tous leurs besoins religieux; c'est sur eux que pèse l'inégalité. Elle les atteint dans leur intérêt pécuniaire et dans leur dignité civique. Elle leur impose de lourds sacrifices, elle les laisse à l'écart et comme suspects et disgraciés. A mesure qu'un tel traitement se prolonge, tandis qu'eux-mêmes se fortifient et s'accroissent, ils ne peuvent manquer de le ressentir davantage. Après avoir d'abord disputé les écoles d'État aux adversaires de leurs croyances et les avoir rendues neutres; après avoir ensuite créé à leurs propres frais et à leur usage des écoles confessionnelles, ils souhaiteraient maintenant que les subventions publiques fussent réparties au prorata du nombre d'élèves, entre ces écoles confessionnelles et les écoles neutres.

Le traitement auquel ils aspirent sous la répu-

blique américaine, ils le voient pratiqué tout à côté sous la domination britannique au Canada. Un exemple si proche les invite à le réclamer. Il est vrai que les deux peuples qui se touchent diffèrent profondément. Au Canada, une vieille race est demeurée debout sous un gouvernement étranger; livrée à l'Angleterre, cette France d'outre-mer a échappé au sort de l'Irlande; elle s'est perpétuée et développée en gardant intactes ses vieilles lois, sa vieille langue et sa vieille foi. Ainsi, par une étrange rencontre, le peuple qui a le moins changé depuis sa naissance et dont tous les traits rappellent fidèlement la lointaine origine confine au peuple le plus nouveau et le plus mélangé de la terre. Au Canada, l'Eglise catholique est ancienne et veut se maintenir; aux Etats-Unis, elle est récente et travaille à s'étendre. Au Canada, dans l'ordre civil et politique aussi bien que dans l'ordre religieux, elle s'appuie sur la tradition; aux Etats-Unis, elle invoque le progrès et se fie à l'avenir. Lorsque les évêques des Etats-Unis jettent les yeux sur leurs confrères du Canada, ils ne leur envient aucunement ni leurs prérogatives honorifiques, ni leur prérogatives financières, ni les dîmes légalement dues par les propriétaires aux curés et réclamées, au besoin, devant les tribunaux séculiers. Façonnés aux mœurs de la démocratie, ils préfèrent tout recevoir de la libre volonté de leur peuple : hommages et subsistance. Ce qu'il leur plairait d'emprunter au Canada, c'est, à certains égards, le régime scolaire.

Là, en effet, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, tous les établissements sont confes-

sionnels. Dans chaque municipalité les habitants de chaque culte sont taxés pour les écoles de leur culte respectif ; ils élisent entre eux des syndics pour administrer ces écoles et choisir l'instituteur. Au sommet de la province, autour d'un fonctionnaire de la couronne le surintendant, un conseil de l'instruction publique préside à l'enseignement tout entier, édicte les règlements scolaires, choisit les livres de classe, pourvoit à l'examen des instituteurs et les juge quand ils sont incriminés. Ce conseil se compose, d'une part, des évêques catholiques, qui tous y siègent de plein droit, et de laïques de leur communion que le gouverneur désigne : d'autre part, d'un égal nombre de protestants, tous nommés par le même gouverneur. En réalité ces deux moitiés du conseil ne délibèrent jamais ensemble ; le gouvernement des écoles catholiques est entièrement confié aux cathoques, celui des écoles protestantes aux protestants, et de plus, en dehors des laïques et des délibérations auxquelles ils prennent part, le clergé de chaque Église exerce un contrôle spécial et incontesté sur l'enseignement religieux. Enfin le fond commun alloué par le parlement de la province est distribué entre les divers établissements en proportion de leur importance (1).

On le voit, ce régime maintient l'instruction chrétienne dans les écoles publiques, sans offenser ni l'un ni l'autre des cultes opposés qui se rencontrent au Canada, et comme d'ailleurs l'incré-

1. *Code de l'instruction publique de la province de Québec* compilé par Paul de Cazes, secrétaire du département de l'instruction publique, Québec, 1888.

dulité, « l'agnosticisme », n'est point encore ouvertement professé en ce pays ou du moins ne tente pas de s'emparer de la jeunesse, on ne saurait prétendre qu'aucune conscience y soit blessée; pourtant il est difficile d'admettre que le même régime soit applicable aux Etats-Unis.

Au fond, ce qui attache par-dessus tout les hommes publics des Etats-Unis à leur système d'écoles communes c'est le souci de leur unité nationale. Ils sentent qu'en leur pays il est besoin d'un effort continu pour l'affermir. Lorsque parmi nous les jacobins prétendent créer aujourd'hui au moyen d'un enseignement inventé par eux l'unité française, comme si les siècles ne l'avaient pas faite, comme si, en dépit de nos discordes, elle n'était pas attestée par l'histoire, manifestée par le langage, cimentée par le sang de quarante générations mêlées ensemble, la prétention est risible. Elle devient odieuse quand l'enseignement qu'il s'agit d'imposer a précisément pour objet d'effacer les traditions, de couper en deux les destinées et de mutiler l'âme de la patrie. Mais, aux Etats-Unis, nous l'avons déja observé, est-il un autre moule que l'école pour fondre ensemble les races diverses que chaque flot dépose sur la plage, pour les dresser à se parler et s'entendre, à penser et vivre ensemble, pour faire enfin de cette Babel des temps nouveaux une nation homogène? Supprimez l'école commune, chaque race se cantonnera dans une école différente, et les générations grandiront séparées, non seulement selon leur culte, mais selon leur origine. Maintenez-la, l'école confessionnelle peut s'élever en face impunément; obligée de lui faire concurrence,

elle travaille à lui ressembler en ajoutant seulement l'instruction religieuse à l'instruction civique. Un type général d'éducation approprié aux besoins du peuple entier subsiste, auxquels les établissements particuliers se conforment; les dissidences religieuses ne dégénèrent pas en querelles politiques. Il importe qu'il en soit ainsi.

Voilà le problème et les difficultés qu'il présente; voilà comment si séparés que soient l'Eglise et l'Etat, un conflit peut s'élever entre eux, jusque dans la grande république. Nous exposerons plus loin les efforts tentés pour prévenir ou terminer ce conflit. Mais auparavant pour embrasser dans son ensemble, pour envisager sous toutes ses faces la question de l'enseignement, il convient d'indiquer un autre débat antérieurement agité au sujet des écoles indiennes.

III

Jusqu'à présent, dans les territoires indiens, les écoles confessionnelles étaient subventionnées par le gouvernement; dernièrement il a menacé de les abandonner, il s'est proposé parmi les tribus sauvages aussi bien qu'en pays civilisé de réserver toutes ses ressources aux écoles neutres. Les évêques et les missionnaires s'élèvent avec énergie contre ce changement (1).

1 Les principaux documents que j'ai consultés sur les écoles indiennes et auxquels je me réfère ici ont été publiés d'un côté

Nous l'avons déjà dit : lorsqu'à la politique de spoliation et de destruction caractérisée par ce proverbe américain : « Il n'y a de bon Indien que l'Indien mort », le général Grant prétendit substituer une « politique de paix », bien insuffisante encore ou tout au moins bien mal pratiquée, lorsqu'il se proposa de civiliser ce qui restait des anciens indigènes, il trouva que les missions chrétiennes l'avaient devancé dans cette entreprise et reconnut qu'il avait besoin de leur appui. Il répartit donc les territoires indiens entre les diverses communions, et comme, aux termes de la constitution, il lui était interdit de « concourir à l'établissement d'aucun culte », il n'alloua pas de subsides aux missions et aux églises, mais il en donna aux écoles élevées à l'ombre des églises pour compléter l'œuvre des missions. Dans cette répartition, les catholiques se trouvèrent d'abord lésés ; plus tard les subventions furent distribuées impartialement entre les écoles en raison du nombre d'enfants, et comme les catholiques seuls avaient une clientèle plus nombreuse que toutes les autres communions

par le bureau des missions catholiques, de l'autre par le bureau des Commissaires pour les Indiens, savoir d'une part : 1° *The Work of the decade ending december* 1883. 2° *Statistics of catholic Indian education and civilisation*, 18841-885. 3° *Annals of the catholic Indian missions of America*, 1873-1881. 4° *Memoranda relative to commissioner Morgan's Indian school Policy and to the Mission school system for the education of the Indians.* D'autre part : 1° *Annuals Reports of the board of Indian commissioners*, 1879-1887. On trouve dans ces rapports des enquêtes où les missionnaires catholiques sont venus déposer. 2° *Proceedings of the seventh Annual meeting of the lake Mohonk conférence of Friends of Indians*, 1889.

ensemble, ils durent recevoir des sommes plus considérables. Tantôt donc le gouvernement bâtissait lui-même des écoles, en nommait les professeurs, en entretenait les élèves, tantôt il traitait avec les diverses communions, et dans les écoles bâties, meublées, ouvertes et tenues par elles, il payait pension pour les élèves. Pour les écoles seules, les catholiques ont dépensé de leurs deniers 115.000 dollars en une année et depuis le début de l'œuvre 1 million. De son côté, le gouvernement disposait de bien autres ressources. Depuis 1885 les sommes annuellement affectées par le Congrès à l'instruction des Indiens dépassent 1 million de dollars, et en 1889 elles ont atteint environ 1.400.000, sur lesquels 561.950 ont été attribués aux écoles subventionnées; le reste a passé aux écoles gouvernementales.

Néanmoins l'œuvre commence à peine. Dix mille enfants indiens vont aux écoles, six à sept mille aux écoles publiques, trois à quatre mille aux écoles confessionnelles, trente mille ne reçoivent aucune instruction, grandissent dans la vie sauvage. Par quel procédé les en arracher? De cette question dépend le sort de la race indienne tout entière. Il est manifeste en effet que les espérances de civilisation reposent sur la génération nouvelle. Mais comment cette génération sera-t-elle transformée? Si en sortant des mains de l'instituteur européen le jeune Indien ne retrouve pas dans sa tribu d'autres jeunes hommes, des jeunes filles élevées comme lui, il ne tarde pas à reprendre les coutumes et les instincts de sa race; toute trace de culture est promptement effacée. Entre

les différents systèmes d'éducation, le débat s'engage donc au sujet du progrès qui doit s'accomplir; en tenant compte des efforts déjà faits, de l'expérience obtenue, il est nécessaire de pousser plus loin l'entreprise sous peine de la voir misérablement échouer, et c'est dans cette conjoncture c'est au moment où les missionnaires catholiques, voyant s'accroître leur troupeau et comptant sur les mêmes conditions que par le passé, se disposaient à ouvrir des écoles en plus grand nombre que jamais, c'est alors que le commissaire des affaires indiennes, le général Morgan a déclaré que le gouvernement ne conclurait pas de nouveaux traités avec les écoles particulières, qu'il devait réserver ses ressources aux établissements qui lui appartiennent et qu'il pouvait suffire seul à l'instruction des trente mille enfants encore sauvages. Le commissaire alléguait que le régime estimé bon pour les Américains d'origine européenne doit être bon aussi pour les Indiens, puisqu'il s'agit en définitive de les transformer en Américains, que ce régime qui a réussi à rapprocher et confondre ensemble les colons de toute provenance ne sera pas moins efficace pour effacer la distance entre les colons et les indigènes; que l'éducation commune changera en citoyens les descendants de cette race tombée en tutelle, et que s'il faut une éducation particulière pour les rendre chrétiens, elle leur sera donnée par chaque église à son gré et à ses frais. Ainsi en est-il, a-t-il ajouté, à l'intérieur de tous les Etats de l'Union, sans dommage pour le christianisme, avec grand profit pour l'unité nationale.

Les théories du général Morgan ne pouvaient manquer d'être contredites. Sans même discuter le régime scolaire des Etats, on conteste qu'il soit applicable aux Indiens. Nés hors du christianisme, les premiers principes de la morale chrétienne ne leur sont pas devenus, comme à nous, naturels. Pour les accepter en abjurant leurs instincts héréditaires, en dépouillant le vieil homme, il faut qu'ils les reçoivent d'une autorité supérieure à l'homme ; jamais ils ne changeront de mœurs si ce n'est à la lumière d'une parole divine et sous l'impulsion d'une foi nouvelle. Au surplus, le gouvernement fédéral a contracté vis-à-vis d'eux des obligations particulières, il est leur tuteur, il a pris à son compte leur éducation et leur subsistance ; à ce titre et sous cette condition formellement stipulée, il s'est emparé, il s'empare chaque jour des terres sur lesquelles se répandaient leurs tribus, les ressources qu'il emploie en leur faveur proviennent d'eux-mêmes pour la plus grande part, il doit donc en user non pas selon les règles ordinaires de sa politique, mais de la manière la plus profitable à ses pupilles. Pourquoi ne traiterait-il pas les jeunes Indiens comme tous les êtres sans foyer, commis à quelque titre que ce soit à la garde des pouvoirs publics? Aux criminels enfermés dans les prisons, aux malades soignés dans les hôpitaux, ceux-ci assurent aux frais du public les secours religieux ; lorsqu'ils recueillent des enfants abandonnés, ils les placent dans les asiles ouverts et dirigés par les différentes églises, ils suppléent de la sorte à la famille absente ; les jeunes Indiens aussi, séparés de leurs tribus

errantes, se trouvent sans foyer; à eux surtout l'instruction ne saurait profiter sans éducation, et l'éducation que ne leur donne pas l'école, ils ne la trouvent nulle part ailleurs. Pour les retenir en classe, pour les dresser au travail, il faut d'ordinaire les loger, les vêtir et les nourrir dans l'établissement où on les instruit. A l'intérieur des Etats, les écoles communes ne reçoivent jamais d'internes; parmi les Indiens, au contraire l'externat est une exception. Quelques écoles, il est vrai, cherchent à placer leurs élèves chez des cultivateurs de race blanche avec l'espoir qu'ils se plieront à leurs habitudes et à leurs occupations. On cite un établissement important, *Carlisle school* en Pensylvanie, tenu par le capitaine Pratt et qui le fait avec succès. Mais il est peu d'endroits où cet exemple soit imitable; en général les écoles de jour, comme on les appelle (*day schools*) sont peu fréquentées et ne réussissent guère. En pays civilisé, il suffit donc que les maîtres des écoles publiques sachent tenir une classe; chez les Indiens, il faut de plus qu'ils tiennent une maison et que, non contents de distribuer l'enseignement à leurs élèves, ils surveillent et dirigent toute leur façon de vivre. Pour une pareille tâche comment le gouvernement peut-il choisir? Comment compose-t-il ce corps enseignant? Le temps n'est pas loin où la fameuse maxime « Au vainqueur les dépouilles », réglait seule la répartition des emplois sur le territoire indien, où chaque président le distribuait au hasard à ses partisans comme un butin, tour à tour gagné ou perdu à chaque élection; l'enseignement n'échappait pas à cette

loi commune, et de la sorte les instituteurs les plus dépourvus soit de préparation préalable, soit d'expérience acquise, se rencontraient précisément dans les postes les plus difficiles à remplir. Faut-il dès lors s'étonner qu'un évêque protestant, qui a consacré trente ans de sa vie aux missions indiennes, ait pu dire des premières écoles du gouvernement qu'elles étaient « un opprobre pour la nation et un brigandage vis-à-vis des Indiens » ?

En regard de l'arbitraire et de la mobilité politiques, placez l'esprit de suite et de perpétuité qui préside au gouvernement des Eglises; ne fût-ce qu'à ce titre, vous admettrez sans peine la supériorité attribuée aux écoles confessionnelles.

Depuis quelque temps il est vrai, le commissaire des affaires indiennes travaille à introduire la réforme dans les services qui relèvent de lui; il s'efforce d'obtenir de ceux qui prétendent y entrer des garanties de compétence et de leur assurer en retour des garanties de stabilité. Mais avec la clientèle électorale que chaque parti traîne après soi, le mal depuis longtemps invétéré est difficile à guérir. Les Indiens risquent fort d'être confiés aux hommes qui n'ont pas trouvé place ailleurs. La difficulté s'accroît lorsqu'il s'agit de pourvoir à l'éducation des jeunes filles, de leur envoyer des institutrices. Que peut être une telle carrière pour une femme civilisée, qui l'accepte à défaut d'autre et sans y être poussée par la vocation de l'apostolat? Et pourtant comment se passer d'institutrices? Au sortir de l'école, si le jeune Indien ne rencontre pas une compagne qui lui ressemble, il retourne à ses

anciennes mœurs. Ce n'est pas le moindre mérite des missions catholiques que les femmes y trouvent des sœurs, de vraies mères, comme les hommes des pères et des frères. A côté de l'école où les Jésuites élèvent les jeunes hommes, les Sœurs grises du Canada forment les jeunes filles. Jeunes hommes et jeunes filles, après avoir ensemble entendu messe et sermon et reçu des leçons de catéchisme, apprennent à réciter des prières, à chanter des cantiques, puis à lire, écrire et compter en anglais. Les jeunes hommes sont de plus dressés à soigner et garder le bétail, à cultiver, jusque dans les climats où le blé ne peut pousser, l'avoine et les légumes que consomme l'établissement: ils bâtissent de leurs mains la demeure qui les abrite : ils deviennent menuisiers, charpentiers, forgerons. Aux jeunes filles, les Sœurs enseignent la couture, la musique, les soins du ménage ; elles les instruisent même à instruire d'autres enfants. Les deux sexes sont ainsi pliés à la loi du travail, laquelle est peut-être, entre toutes les lois de la société chrétienne, celle qu'accepte le plus difficilement le sauvage. Une éducation semblable dispose d'avance jeunes hommes et jeunes filles à une vie commune: des mariages chrétiens peuvent se conclure, des familles chrétiennes se préparent. Voilà ce qu'ont vu dans les écoles catholiques les visiteurs protestants : voilà le témoignage qu'ils leur rendent, ajoutant qu'une tribu, celle des Têtes-Plates, dans le Montana, où les Jésuites sont installés depuis cinquante ans, dépasse de loin toutes celles qui l'entourent; elle leur est apparue, disent-ils, « comme un rayon de lumière au milieu des ténè-

bres ». Ainsi les faits contemporains confirment ce qu'il était permis de présumer à la lumière de l'histoire; le zèle religieux est nécessaire pour susciter des hommes capables de porter la civilisation aux sauvages; l'enseignement religieux est nécessaire pour rendre les sauvages eux-mêmes capables de la recevoir.

Pourquoi le général Morgan et ses amis semblaient-ils méconnaître ces vérités? Est-ce l'esprit laïque qui les inspirait, cet esprit qui pousse tant de gouvernements à mettre en toute occasion la religion à l'écart, à la tenir en défiance? N'est-ce pas plutôt un esprit sectaire, la rivalité d'une Eglise contre une autre? S'il faut en croire les missionnaires, les catholiques seuls étaient prêts à ouvrir de nouvelles écoles, les autres communions ne se trouvaient pas en mesure de le faire; c'est pourquoi le général Morgan, qui est presbytérien, refusait de subventionner un plus grand nombre d'écoles confessionnelles; la proportion devrait changer au détriment de son Eglise; et mieux valait, aux yeux de certains sectaires, que les Indiens restassent païens que s'ils devenaient catholiques.

Tel n'est pas le sentiment de tous les protestants. Chaque année les hommes occupés à divers titres des affaires indiennes, les « amis des Indiens », comme ils se nomment, se réunissent sur les bords du lac Mohonk pour conférer librement ensemble. Dans la réunion tenue en 1889, toutes les communions protestantes étaient représentées, les catholiques ne figuraient pas; la nomination du général Morgan était fort applaudie. Il est venu exposer

ses projets. Ils ont rencontré des contradicteurs, et si en définitive la réunion a déclaré les approuver, elle a en outre insisté « sur l'importance de l'œuvre chrétienne des missions », la signalant « comme le fondement de l'éducation et de la civilisation chez les Indiens »; elle a engagé le commissaire « à mettre son système en harmonie avec le travail parallèle des Eglises, bureaux et sociétés de missionnaires ». Cette déclaration à la main, il est permis de soutenir que, soit dans l'assemblée de Mohonk, soit au dehors, les amis des Indiens diffèrent sur les moyens à employer auprès d'eux, mais s'accordent sur le but à atteindre. Tous conviennent, comme nous le disions plus haut, que pour en faire plus tard des citoyens, il faut d'abord les rendre chrétiens.

Cependant les catholiques sont entrés en campagne contre le général Morgan. A ses projets, les évêques ont opposé une réclamation devant le président, lequel dispose en effet sur le territoire indien d'une autorité presque absolue et par conséquent encourt de ce chef une responsabilité particulière. La nomination même du nouveau commisaire a été contestée : comme le Sénat devait le confirmer, cette assemblée a été saisie de pétitions qui lui demandaient de se refuser à un tel choix. C'est, si je ne me trompe, la première fois que les catholiques sont intervenus, en cette qualité et pour un intérêt religieux, dans une délibération du Sénat. Il y a là en vue de l'avenir un précédent qui ne manque pas d'importance. Dans le moment où elles ont été faites ni l'une ni l'autre démarche n'avait chance de réussir. Sans parler des dispo-

sitions personnelles du président Harrison, sincère et zélé presbytérien, le parti républicain qui l'avait élu et auquel appartenait la majorité du Sénat avait inscrit parmi ses griefs contre le précédent président Cleveland les prétendues faveurs accordées à l'Eglise romaine, il faisait cause commune avec le général Morgan et ses amis.

Mais les catholiques ne lâcheront pas prise dans un débat où le régime qu'ils réclament est consacré par l'expérience. La supériorité de leurs écoles est avouée et la nécessité d'un enseignement confessionnel est difficile à contester chez les Indiens. Dès lors la nouvelle élection du président, le retour de M. Cleveland au pouvoir et la défaite du parti républicain jusque dans le Sénat doivent sur cette question leur assurer l'avantage.

IV

Il leur sera plus malaisé de faire prévaloir leurs réclamations à l'intérieur des Etats. Quand il s'agit non plus des Indiens en tutelle mais des futurs citoyens de la République, ils ne parviennent pas à discréditer les écoles communes et neutres. Aussi sur ce terrain les évêques les plus conciliants et les plus entreprenants tout ensemble ont-ils cherché des transactions. L'archevêque de Saint-Paul a traité avec l'Etat du Minnesota pour transformer en écoles communes deux écoles paroissiales. Il a, pendant la durée des études et des classes, livré aux autorités scolaires de l'Etat

les Maisons qui lui appartiennent à Faribault et à Stillwater, deux petites villes de son diocèse, soumis à leur contrôle les instituteurs et institutrices formés et installés par lui dans ces maisons, sous la condition qu'un traitement leur sera alloué par l'Etat. Il a accepté le programme des écoles neutres pour les matières d'instruction obligatoire, se réservant de consacrer à l'enseignement religieux le temps laissé libre, lequel ainsi que nous l'avons déjà observé est considérable aux Etats-Unis. De la sorte cet enseignement peut-être donné aux enfants catholiques dans l'enceinte même de l'école et lorsqu'ils reçoivent l'enseignement profane, les maîtres religieux à qui ils sont confiés préservent encore leur âme.

Cet arrangement destiné dans la pensée de l'archevêque de Saint-Paul a être imité ailleurs a provoqué à l'intérieur du clergé catholique les plus vifs débats. Tandis que le cardinal Gibbons l'approuvait hautement et proposait d'en conclure un pareil dans son diocèse de Baltimore, d'autres évêques, notamment l'archevêque de New-York ont considéré qu'il mettait en péril les écoles paroissiales et ouvrait à l'Etat la porte d'établissements qui ne doivent relever que de l'Eglise. A quoi bon instituer partout comme le prescrivent les conciles américains des écoles paroissiales, si elles peuvent être transformées en écoles publiques? Qui se souciera de créer à grands frais des écoles confessionnelles, si les évêques approuvent les écoles neutres? En principe d'ailleurs convient-il de reconnaitre à l'Etat quel qu'il soit, et en particulier à l'Etat qui refuse de professer

aucun culte, qualité pour élever la jeunesse? Sur cette dernière question qui pouvait être considérée comme doctrinale, une polémique s'est élevée entre l'Université catholique de Washington et les jésuites ; le professeur de théologie morale à l'Université soutenant en matière d'éducation les droits de l'Etat, dénié par les écrivains de la Compagnie de Jésus (1). En même temps étaient réveillés tous les désaccords qui avaient pu agiter le clergé.

Ces querelles domestiques retentissaient dans la presse purement politique, dans les journaux les plus étrangers à l'Eglise romaine. Enfin l'affaire a été portée à Rome où l'archevêque de Saint-Paul est venu en personne plaider sa cause et l'a gagnée. La congrégation de la Propagande a refusé de condamner la transaction qu'il avait conclue (2) et a exprimé l'intention formelle que cette décision approuvée par le pape termine la dispute. Elle a fait plus : mettant le doigt sur la vraie difficulté, elle a engagé l'Episcopat américain à rechercher les meilleures moyens d'instruire de leur religion les enfants catholiques

1. Thomas Bouquillon *A. D. D. Professor of moral theology at the catholic University of America. Education to Whom it belongs? A rejoinder to the Civilta Catholica.* — D'autre part *The State last*, a study of Dr Bouquillon's Pamphlet, by Rev. James Conway S. J. et *Civilta Catholica Gennaio*, *Marzo*, *Maggio* 1892. Dans le second de ces articles sont énumérés les écrits publiés en Amérique en conformité avec la thèse soutenue par la Civilta.

2. Voici le texte même de son décret en date du 21 Avril 1892 : « *Firmis in suo robore manentibus Decretis Conciliorum Baltimorensium super scholas parochiales, conventio inita a R. P. D. Joanne Ireland relate ad scholas de Faribault et Stillwater, perpensis omnibus circimstantiis : Tolerari potest.*

qui fréquentent les écoles communes (1) et enfin le délégué apostolique qui vient d'être envoyé à cet épiscopat a été chargé de lui communiquer les vues du Saint Siège et de s'entendre avec lui pour en assurer l'application.

Là gît en effet le problème à résoudre. En 1889 à l'époque où le débat s'ouvrit, 3.194 écoles paroissiales étaient fréquentées par 633.238 élèves (2). Si l'on considère que ces écoles fondées et entretenues aux frais des paroissiens se sont ouvertes pour la plupart depuis trente ans, en un tiers de siècle (3), on ne peut qu'admirer dans la jeune Eglise des Etats-Unis une telle fécondité. Mais si l'on réfléchit que cette Eglise compte environ huit mille paroisses et neuf millions de fidèles, si l'on évalue de plus les enfants de six à seize ans, la population scolaire au cinquième de la population totale, soit à près de deux millions (4), il faut conclure que plus de la moitié des paroisses et à peu près les deux tiers des enfants catholiques restent encore privés de l'école confessionnelle. C'est à leur éducation qu'il importe de pourvoir.

Dans ce but le délégué apostolique et les archevêques des Etats-Unis s'étant concertés ensemble ont d'abord confirmé et renouvelé les exhortations pressantes des conciles pour multiplier les

1. Lettre du Cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, aux Evêques des Etats-Unis 3 mai 1892.
2. *Sadlier's Catholic Directory* 1890.
3. Souvenir Volume *Catholic Congress*. p. 76.
4. C'est le chiffre admis pour les écoles publiques.

écoles paroissiales les plus propres manifestement à donner l'éducation chrétienne. Mais en même temps ils ont défendu de réprouver et d'interdire sans distinction les écoles publiques; ils ont indiqué à quelles conditions les enfants catholiques peuvent les fréquenter impunément. Il faut que par un accord avec les autorités scolaires l'instruction religieuse soit donnée comme à Faribault dans l'enceinte de l'école, ou tout au moins, que des classes de catéchisme soient instituées chaque semaine dans quelque local voisin. Enfin si l'enseignement religieux ne peut être organisé dans l'école même ou à côté d'elle, s'il ne se rencontre pas de maîtres qui le distribuent, c'est aux parents et aux pasteurs qu'il appartiendra de le donner eux-mêmes; le zèle du clergé, la sollicitude des familles s'efforceront de suppléer à l'insuffisance de l'enseignement public en attendant qu'il soit complété (1).

Le pouvoir civil aux Etats-Unis sait désormais par quels procédés, à quel prix les Ecoles qu'il a fondées peuvent être maintenues sans offenser les consciences catholiques. Un accommodement lui est offert au nom de l'Eglise romaine; l'agréera-t-il? Cela dépend dans chaque Etat dans chaque cité des bureaux scolaires élus par les citoyens et même en certains endroits par les femmes. Que les catholiques, que les vrais amis de la

1. *For the Settling of the School Question and the giving of Religious Education, the Most Reverend Francis Satolli to the Archbishops assembled in New York. — The Third Annual Conférence of the Most Reverend Archbishops of the United States. Au abstract of the Minntes.*

liberté religieuse prévalent dans ces élections et l'accord se conclura. Dès à présent on ne doit plus douter qu'il soit possible : un Pape pacificateur en a posé les conditions.

V

Cette tolérance des écoles communes ne doit point détourner les Evêques des soins à donner aux écoles confessionnelles. Soit que ces dernières placées sous leur direction doivent toujours rester à leur charge, soit qu'elles puissent moyennant certaines transactions être adoptées par les cités et les états, il importe qu'elles s'accroissent et prospèrent. Leur développement étonne déjà les hommes étrangers à notre culte. Ils reconnaissent qu'en matière d'éducation, l'Eglise catholique « exerce une action tout autrement étendue et puissante que les autres communions et que la force qu'elle déploie n'est égalée que par le gouvernement lui même » (1). Il ne faut pas, que cette force s'amoindrisse et voici comment elle s'est manifestée jusqu'à ce jour; voici les œuvres qu'elle a produites.

Lorsque le clergé a reconnu la nécessité des écoles confessionnelles, il s'est d'abord occupé presque uniquement de les multiplier, dussent-elles paraître imparfaites et donner un enseignement inférieur à l'enseignement public. Aujourd'hui il

1. Boone p. 267 et 268.

s'attache principalement à les améliorer, à les élever au niveau des meilleures écoles communes. Dans ce but les Evêques suscitent des Ecoles normales destinées à préparer les instituteurs paroissiaux et ils engagent ceux-ci à se présenter aux examens auxquels le bureau scolaire de l'Etat soumet les instituteurs publics, à se munir des diplômes qui leur sont délivrés (1). De la sorte les écoles paroissiales s'accréditeront dans l'opinion des familles et l'Etat sera disposé à s'en accomoder. Au surplus avant de pousser aux examens publics, les maîtres qui relèvent d'eux, les Evêques les ont soumis à des épreuves particulières. Dans chaque diocèse ils ont constitué une commission destinée à vérifier la capacité des jeunes hommes et des jeunes filles qui se destinent à l'enseignement paroissial ; les uns et les autres comparaissent devant elle, une première fois avant de s'y enrôler, une seconde fois après cinq ans d'exercice et avant d'y être admis à titre définitif. Les deux examens se composent d'épreuves écrites et d'épreuves orales et, comme, les laïques, les membres des congrégations diocésaines y sont soumis. Les ordres et les congrégations approuvés à Rome pour l'Eglise entière et dont les chefs ne résident pas aux Etats-Unis en ont été jusqu'à présent affranchis (2); ainsi l'a voulu le Saint-Siège, les évêques américains surveillent les instituteurs et institutrices de cette dernière catégorie, en réclament au besoin le remplacement s'ils les

1. *For the settling of the school Question* XIII XIV.
2. *III Concil, plen. Baltim., pastoral letter.*, p. LXXII et suiv. et *decret.* Tit. VI, cap. I.

jugent incapables, mais ne contrôlent pas d'avance leur aptitude : décision qu'ils ont reçue avec quelques regrets, ils auraient voulu tenir plus étroitement dans leurs mains tout l'enseignement paroissial afin de le mieux pousser en avant.

Il faut pourtant convenir que l'ordre à qui cet enseignement doit ses plus grands progrès est précisément un ordre étranger par son origine et son gouvernement, bien qu'il soit devenu maintenant par sa composition américain en Amérique; l'ordre français des Frères de la doctrine chrétienne, les *Frères chrétiens* (*christian brothers*), comme on les appelle aux Etats-Unis. Ils y sont venus par le Canada. Quatre d'entre eux abordaient cette France d'outre-mer en 1830. Dix ans plus tard, ils en ont franchi la frontière et ont pénétré dans l'Union. Depuis 1862, le Canada et les Etats-Unis forment dans l'ordre deux provinces distinctes et florissantes (1). Sans sortir des Etats-Unis, les « Frères chrétiens » trouvent désormais à s'y recruter en nombre suffisant; ils possèdent école normale et noviciat, ils sont répandus dans vingt-quatre diocèses. A côté d'eux et voués aux mêmes œuvres: les clercs de Saint-Viateur et les Frères de la Croix sont aussi venus de France par le Canada; les Frères du tiers-ordre de Saint-François d'Assise ont été transplantés d'Irlande et les Frères de Saint-François-Xavier ou Xavériens, d'Allemagne.

Les Sœurs de Charité occupent dans l'enseignement paroissial plus de place encore que les Frères de la Doctrine chrétienne, Ainsi que nous l'avons

1. Poujoulat, *Vie du Frère Philippe*, ch. XI.

déjà remarqué, elles tiennent beaucoup plus d'écoles que d'hospices, elles élèvent plus d'enfants qu'elles n'assistent d'indigents ou d'infirmes, et cinquante diocèses les possèdent aujourd'hui. Leur fondatrice en ce pays, Elisath Seaton, après avoir elle-même rapporté sa foi d'Italie, a tiré de la France la règle qu'elle leur donnait au commencement du siècle, et c'est en France enfin qu'elle a trouvé de nos jours un historien digne d'elle. Il faut suivre, dans le beau livre de Mme de Barberey (1) cette jeune femme de New-York, née dans l'Eglise épiscopale, venant demander au soleil de la Méditerranée la guérison de son mari malade, condamnée à le voir mourir sur la terre étrangère, rencontrant alors à travers son deuil, au foyer de la famille qui l'avait recueillie, une autre lumière, celle de la vérité catholique, et revenant dans son pays veuve et pauvre, mais illuminée par cette clarté nouvelle. Il faut voir à travers quelles douleurs, au prix de quels sacrifices elle fut initiée à la vie religieuse et communiqua cette vie, alors inconnue autour d'elle, d'abord à de proches amies, à deux belles-sœurs, à deux de ses filles et bientôt à toute une troupe fervente et fidèle. Nos grandes et saintes veuves du dix-septième siècle avaient désormais une émule dans le nouveau monde.

Lorsque Mme Seaton formait à Emmitsburg, en Maryland, sa première communauté, un prêtre français, Louis Dubourg, le futur évêque de la Nouvelle-Orléans, lui apporta la règle donnée jadis par saint Vincent de Paul à Mlle Legras.

1. *Elisabeth Seaton*, par Mme de Barberey, 1 vol.

Pour apprendre à la pratiquer, elle aurait souhaité, elle appelait près d'elle et de ses compagnes quelques-unes des religieuses qui perpétuaient cette règle en France. Mais on était en 1810; la guerre de Napoléon et de l'Angleterre fermait toute communication entre les deux continents. Les Filles de Mme Seaton furent réduites à imiter les Filles de Mlle Legras, sans les avoir jamais connues. Quarante ans plus tard, trente ans après la mort de la Mère Seaton, un autre prêtre français, le supérieur du grand séminaire de Baltimore, qui dirigeait la congrégation, crut répondre aux intentions de la fondatrice en rattachant les religieuses américaines à l'ordre français. Elles en avaient embrassé la vie; elles en adoptèrent le costume; elles se rangèrent sous la même obédience, la bure grise et la cornette blanche apparurent à travers les villes de l'Union, et la maison-mère de Paris se réjouit de reconnaître de l'autre côté de l'Océan « des enfants qu'en son sein elle n'avait point portés. »

Cependant un évêque résista à ce changement. A New-York, l'archevêque Hughes trouva mauvais que les Sœurs de charité américaines se cherchassent un centre à l'étranger; il garda celles qui résidaient dans son diocèse sous sa seule juridiction; elles conservèrent avec leurs anciennes supérieures le costume de veuve de Mme Seaton: la robe et la cape noire, et loin de disparaître, elles se sont multipliées, elles se sont étendues au delà de New-York dans plusieurs Etats du Nord; aujourd'hui, au nombre d'un millier environ, elles desservent une centaine d'établissements

scolaires ou charitables; en même temps les compagnes qui s'étaient séparées d'elles se multipliaient également; désormais cornettes blanches et capes noires (*black caps*) poursuivent dans le même esprit les mêmes œuvres (1).

A la différence des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, les premières Sœurs de Saint-Joseph sont venues de France en Amérique, et maintenant les congrégations américaines de Saint-Joseph (car il en est plusieurs), filles des congrégations françaises, ont cessé d'en dépendre : séparée du tronc lointain qui l'avait portée, la branche a pris racine sur une terre nouvelle et forme désormais un arbre distinct, étendant au loin ses rameaux. Il est planté depuis un demi-siècle. A l'appel d'un Italien devenu évêque de Saint-Louis en Missouri, Mgr Rosati, six religieuses envoyées de Lyon débarquèrent en 1836 à la Nouvelle-Orléans et remontèrent aussitôt le Mississipi. Deux d'entre elles, celles qui devaient conduire la nouvelle colonie, étaient sœurs par le sang, avant de l'être en religion, et nièces de la supérieure générale. Issues des montagnes du Velay, elles se nommaient Fontbone; le prêtre qui les accompagnait était leur frère; les bijoux d'une dame française, qui portait noblement deux noms glorieux, la comtesse de la Rochejaquelein, née Duras, avaient payé leur passage, et lorsqu'elles furent arrivées aux lieux où devaient commencer leurs labeurs, dans un village appelé Cahokia, elles y

1. Hassard, *Life of Archbishop Hughes*, ch. VII. — *G. Shea. The catholic Church in the United States*, 1844-1868, p. 110. — *Sadler's Catholic Directory*, 1890, p. 106.

trouvèrent des familles d'origine canadienne, transplantées sans doute à la suite de la conquête anglaise et qui parlaient un vieux français; c'étaient leurs enfants qu'elles devaient d'abord élever. Un jour d'hiver, à travers la forêt qui environnait le village, la supérieure s'égara, et comme les habitants avertis par le tocsin s'empressaient pour la retrouver, ils lui criaient dans la nuit, à travers les arbres et les hautes herbes : « Mère de Cahokia, n'ayez pas peur; vos enfants vous cherchent. » Enfin ils la découvrirent au fond d'un vieux tronc, épuisée et transie, se préparant à la mort; ils la mirent sur un brancard de feuillages et de branches et la rapportèrent en triomphe au couvent. Pendant ce temps, l'autre sœur Fontbone apprenait l'anglais, et bientôt elle était envoyée un peu au delà de Cahokia, à Carondelet, parmi les bûcherons et leurs huttes de planches, souvent traversées par la neige. C'est de là que la congrégation devait se répandre, à Saint-Louis d'abord, puis à Philadelphie, et dans quinze diocèses jusqu'au Canada. C'est à Carondelet qu'elle a établi sa maison-mère et son noviciat (1).

Il serait trop long d'énumérer tous les instituts enseignants des États-Unis qui ont des liens avec la France. La Bretagne leur a donné les Sœurs de la Providence : en 1840, cette congrégation envoyait six religieuses de Ruillé-sur-Loir à Vincennes, en Indiana (2). Aujourd'hui elle dirige une

1. Renseignements inédits fournis par la maison-mère des Sœurs de Saint-Joseph, à Lyon.

2. Léon Aubineau, *Serviteurs de Dieu. Sœur Théodore. Une*

académie et la plupart des écoles paroissiales dans le diocèse de Vincennes; elle s'étend dans vingt autres. Le Maine a fourni les Sœurs Marianites de Sainte-Croix à la colonie française de New-York : elles tiennent à son usage un hôpital, une maison de secours, un orphelinat et des écoles. On retrouve chez elles l'accent de leur province et, de plus, à travers leur infatigable labeur, de l'entrain, de la gaieté; la supérieure de l'hôpital, notamment, partage la popularité des Petites-Sœurs-des Pauvres sur les marchés de la grande métropole (1).

Les Sœurs Allemandes elles-mêmes portent un nom français. Elles s'appellent « Sœurs de Notre-Dame », parce que leur congrégation a été fondée en Lorraine, il y a deux siècles et demi, par le saint curé de Mattaincourt, Pierre Fourier. Aujourd'hui, celles qu'on rencontre en Amérique n'en sont pas moins Allemandes de naissance ou d'origine et, venues de Bavière pour assister leurs compatriotes, elles tiennent des écoles là où les Rédemptoristes de Saint-Alphonse de Liguori desservent les paroisses (2).

Enfin l'Irlande, à son tour, a fourni une congrégation aux Etats-Unis. Les Sœurs de la Merci ont été fondées en 1829, à Dublin, et en 1843 sept d'entre elles furent amenées par l'évêque O. Connor

femme apôtre. Vie et Lettres d'Irma Le Fer de la Motte, en religion sœur Saint François-Xavier.

1. Les sœurs Marianites de la Sainte-Croix du Mans sont de plus établies dans cinq autres diocèses des Etats-Unis, savoir : la Nouvelle-Orléans, Hartford, Manchester, Natchez, Providence.

2. Courcy et Shea, p. 254.

à Pittsburg, Pittsburg, la ville des mines et des hauts fourneaux, du charbon et du gaz inflammable, la ville du fer et de la fumée (*Iron city*, *Smooking city*), le Birmingham ou le Saint-Etienne des Etats-Unis, et en même temps, après New-York, la cité qui compte le plus de communautés catholiques. Là, les Sœurs irlandaises trouvèrent une compagne qui les attendait sans les connaître, pour se ranger sous leurs lois. C'était la fille jeune et belle d'un riche marchand, Eliza-Jane Tienan. Elle put consacrer sa fortune à propager l'ordre auquel elle donnait sa personne, et comme il commençait à se répandre, elle mourut à la fleur de l'âge (1). Aujourd'hui les Sœurs de la Merci sont établies dans quarante diocèses des Etats-Unis. Elles se vouent aux mêmes œuvres, elles mènent la même vie que les Sœurs de Charité, mais elles sont gouvernées différemment. Chaque diocèse possède une maison-mère qui ne relève d'aucune autre, et de laquelle dépendent toutes les maisons du diocèse. De la sorte, cette congrégation reste toujours immédiatement et sans partage sous la main des évêques, chose qui ne leur est pas indifférente : placés à la tête d'une église particulièrement militante, chargés de mener en avant une armée en campagne, ils ont à cœur de régler par eux-mêmes et sans conteste la marche des divers corps de troupes qui la composent.

Pour achever ce tableau de l'enseignement élémentaire parmi les catholiques, il resterait encore à passer en revue leurs asiles d'enfants orphelins ou

1. Courcy et Shea, p. 289 et suiv.

abandonnés, leurs écoles techniques, leurs ateliers d'apprentissage. Il n'est guère de congrégation enseignante qui n'ait ouvert de tels établissements. Les plus anciens ont été fondés dans le cours du siècle, à Baltimore ; les plus importants se rencontrent à New-York et on les trouve au nombre de deux cent cinquante à trois cents, répandus dans presque tous les diocèses (1). Assurément les institutions de bienfaisance, destinées à l'enfance et à la jeunesse, se rencontrent dans toutes les communions. Mais s'il est vrai que les écoles paroissiales fondées par les catholiques restent encore inférieures aux écoles publiques, il faut reconnaître, d'autre part, que leurs asiles ont souvent servi de modèle aux autres communions et qu'ils ne sont pas surpassés. Aussi voit-on les cités, les Etats traiter avec telle ou telle de nos congrégations religieuses, lui confier les enfants sans foyer tombés à leur charge et subventionner, à ce titre, quelques maisons de charité tenues par elle. Le plus remarquable exemple des institutions de ce genre, c'est l'hospice des enfants trouvés de New-York (Foundling's asylum). Il a été fondé vers 1869, il est tenu par la congrégation de Mme Seaton et lorsque je l'ai visité en 1889 la fondatrice, la mère Irène le dirigeait encore. Au moment où on entreprit de le bâtir, la ville de New-York promit cent mille dollars si une somme égale était assurée par des

1. D'après le *Sadler's Directory* pour 1890, le nombre total des institutions charitables catholiques dans toute l'Union est de 553. Dans ce nombre sont compris les hôpitaux ou hospices. Je ne crois rien exagérer en évaluant comme je le fais le nombre des établissements destinés à l'enfance.

souscriptions volontaires et la ville a en effet versé cent mille dollars pour établir cet asile, mais la charité privée en a fourni huit cent mille. Depuis qu'il est ouvert, on a calculé qu'il coûte chaque année soit à la ville soit à ses bienfaiteurs trois cent mille dollars. On y trouve à la fois une crèche, une maternité, un refuge pour les filles-mères qui viennent y nourrir tantôt leurs propres enfants, tantôt d'autres petits abandonnés, et l'on estimait à l'époque de ma visite qu'en vingt ans, il avait sauvé plus de cinq mille pauvres mères, qu'il avait nourri et commencé à élever plus de vingt mille enfants.

Parvenus maintenant à l'instruction secondaire, nous rencontrons parmi les établissements catholiques 102 collèges pour les garçons et 3,194 académies presque toutes destinées aux filles (1); nous avons à signaler les instituts qui les dirigent. Sans doute, pas plus dans les écoles catholiques que dans les autres, la ligne de démarcation entre l'instruction primaire et l'instruction secondaire n'est tranchée aussi nettement qu'elle le paraît en Europe Ainsi les Frères de la Doctrine chrétienne enseignent le latin comme il est enseigné dans les *high schools*; chez eux, on peut voir un enfant qui a dans les mains les *Commentaires de César* à côté d'un autre qui apprend encore à écrire. Cet enseignement du latin leur était pourtant interdit par leurs constitutions, en Europe ils se refusent toujours à le donner. Aux Etats-Unis il a fallu faire exception à cette défense sur la demande des évêques qui manquaient de prêtres et avaient besoin de

1. *Sadler's Directory*. 1890.

tirer des écoles chrétiennes leurs séminaristes. De même les sœurs de Saint-Joseph aussi bien que les Sœurs de la Providence ont des académies, et d'autre part les dames du Sacré-Cœur se chargent de nombre d'écoles paroissiales.

Toutefois les sociétés religieuses vouées de préférence à l'instruction secondaire sont pour les hommes les Jésuites, pour les femmes les Visitandines, les Ursulines, les Dames du Sacré-Cœur.

Les Jésuites, en changeant d'hémisphère, n'ont pas abjuré leurs traditions et leur méthodes. Malgré l'empressement de la jeunesse américaine vers le négoce et son peu de goût pour les connaissances désintéressées, ils s'attachent dans leurs nombreux collèges à propager la culture des lettres anciennes, à garder en honneur les études classiques, sans parvenir d'ailleurs à les pousser très loin; trop souvent leurs élèves leur échappent avant qu'ils aient achevé de les former. Parfois cependant on entend chanter chez eux des chœurs grecs; on voit jouer des pièces latines composées il y a deux siècles et plus par quelque Père de la Compagnie.

J'ai déjà parlé des religieuses de la Visitation et de leur introduction aux Etats-Unis. Je dois seulement ajouter ici qu'elles n'y sont pas restées sans se modifier à certains égards, qu'ordinairement leur clôture est moins stricte et leur vie plus active qu'en Europe, que l'instruction des jeunes filles en occupe un plus grand nombre; elles n'ont pas un seul couvent qui ne soit en même temps une maison d'éducation.

Les Ursulines sont le plus ancien ordre des

Etats-Unis. La France les avait établies à la Louisiane quand elle la possédait encore, et depuis elles y sont demeurées sous tous les régimes, à travers toutes les fortunes. En 1727, la Mère Tranchepain, sept religieuses professes et une novice sorties de Rouen, du Havre et de quelques autres villes de Bretagne et de Normandie débarquaient à la Nouvelle-Orléans et en 1734 seulement elles parvenaient à s'installer dans un couvent bâti pour elles. Quand la Louisiane passa à l'Espagne, leur communauté, séparée de la mère-patrie, faillit s'éteindre; elle parut plus menacée encore lorsque la colonie, ayant fait retour à la France, dut subir le contre-coup de la Révolution française. Cependant le commissaire de la République l'épargna; et plus tard, après que la Louisiane eut été cédée aux Etats-Unis ce languissant et dernier reste des anciennes créations catholiques se ranima sous le nouveau régime, il refleurit à la faveur de la liberté commune (1). A différentes époques des essaims partirent de la Nouvelle-Orléans, d'autres essaims sont venus directement de France, d'Angleterre ou d'Irlande. Aujourd'hui les Ursulines ont environ trente maisons répandues d'un bout à l'autre de l'Union dans vingt-six diocèses.

Lorsque, à l'appel de l'évêque Dubourg, la congrégation du Sacré-Cœur, fondée en France au début du siècle, envoya en 1818 une colonie au delà de l'Atlantique, les religieuses de l'ordre nou-

1. Gilmary Shea, *The catholic church in Colonials Days*, p. 570-571, et *The life and Times or Archbishop Carrol*, p. 564, 566, 587.

veau furent reçues par leurs aînées les Ursulines, et quand après quelques jours de repos elles quittèrent le couvent hospitalier qui les avait abritées à leur débarquement, impatientes qu'elles étaient de remonter le cours du Mississipi et de parvenir au lieu où elles pensaient commencer leur apostolat, ce furent les Ursulines qui leur fournirent leurs premières ressources; elles leur donnèrent 300 piastres pour leur voyage. Les Dames du Sacré-Cœur avaient quitté leur patrie dans le dessein de se vouer aux Indiens. Mais sur leur route elles rencontrèrent tour à tour les familles dégénérées issues des anciens colons de France et d'Espagne et les familles récemment venues de toutes les contrées d'Europe, sans culture et le plus souvent sans foi ni loi; elles trouvèrent les filles de la race blanche exposées aux vices de la barbarie et de la civilisation tout ensemble, et ce fut à elles qu'en définitive elles se consacrèrent. Cependant la pensée des Indiens à évangéliser ne quittait pas la supérieure qui avait conduit la première expédition, Mme Duchesne. Jusqu'à la fin de sa carrière elle souhaita un établissement chez les sauvages pour attirer la bénédiction de Dieu sur tous les autres, et cet établissement s'étant enfin ouvert à Sugar Creek chez les Potowatomies, comme elle était brisée par l'âge et reléguée dans la retraite, elle consuma au service de cette tribu ses dernières forces. C'était une héroïque religieuse que cette mère Duchesne, issue de la vieille bourgeoisie du Dauphiné, alliée à la grande et forte race des Perrier, trempée par l'épreuve de la Révolution, natu-

rellement entière et rude, intrépide et rigide, et restée jusqu'à sa mort, à quatre-vingt-quatre ans, insatiable de privations et de sacrifices. Sous elle, sa congrégation prit racine dans la pauvreté, la simplicité et la tribulation. Sous un autre gouvernement, celui de la mère Galitzin, elle devait prospérer. Fille d'une princesse russe convertie au catholicisme et convertie elle-même à dix-huit ans par une illumination soudaine, Elisabeth Galitzin voulut être religieuse dès qu'elle fut catholique, et quand elle fut religieuse, elle devint apôtre. Déjà un prêtre de son nom et de son sang avait évangelisé les Etats-Unis. Elle y fut envoyée à son tour en 1841 avec la charge de représenter en ce lointain pays la supérieure générale. Née pour commander et conquérir, elle marchait à son but sans ménager elle-même ni autrui. A peine arrivée, elle ouvrit une académie dans la métropole américaine, à New-York, et de là son ordre s'étendit au loin (1). Au terme de l'administration de la mère Duchesne qui avait duré vingt-trois ans, il n'était pas sorti de la Louisiane, il ne comptait encore que quatre maisons ayant peine à vivre. Aujourd'hui, cinquante ans plus tard, de la Nouvelle-Orléans à Chicago, de Boston à San-Francisco, il compte vingt-huit maisons dispersées dans dix-neuf diocèses. Symptôme plus significatif : il se recrute et se multiplie sur place, et désormais parmi les religieuses de chaque établissement on n'en trouve guère qu'une seule, la maîtresse de français, qui soit venue de

1. *Histoire de Mme Duchesne*, par M. l'abbé Baunard, 2e édition, 1892 — Courcy et Shea, p. 413 et suiv.

France, ce qui ne les empêche pas de rester, toutes, étroitement unies à la maison mère de Paris.

L'instruction des filles américaines se prête plus aisément que celle des hommes aux méthodes européennes. Pour les filles d'abord, il n'est pas question des études classiques que les Jésuites, par exemple, ont tant de peine à imposer à leurs élèves. De plus on apprécie mieux pour elles les avantages d'une culture plus policée, et parfois des parents riches, fussent-ils protestants, les envoient dans quelque pensionnat religieux de France. Il ne faut donc pas s'étonner si l'instruction recherchée aux Etats-Unis ressemble à celle qui se donne en Europe. Toutefois les sciences exactes, mathématiques, physique et chimie, y tiennent plus de place. Mais c'est surtout en matière d'éducation que se marque la différence des deux sociétés. L'esprit d'indépendance est commun à l'un et à l'autre sexe en Amérique ; il faut que les institutrices de la jeunesse, quelles qu'elles soient, en tiennent compte et ne prétendent pas plier leurs élèves à la discipline du vieux monde. La plupart sont externes. Les externats de filles sont plus anciens et plus fréquents dans les couvents des Etats-Unis que dans ceux d'Europe, et parmi les internes même, beaucoup ont des chambres distinctes meublées à leur gré. Elles s'accommoderaient mal du dortoir commun ; jusqu'en pension, il leur faut avoir un chez soi.

Pendant le siècle qui s'achève, les efforts et les ressources des catholiques avaient été presque uniquement consacrés à l'enseignement primaire ou secondaire. Il est vrai que les Jésuites avaient insti-

tué à Washington, et comme une dépendance de leur collège de Georgetown, une faculté de droit et une faculté de médecine. Des laïques choisis par eux, quelques-uns même protestants, y professent avec succès. Toutefois il manquait encore à l'Eglise romaine des Etats-Unis un corps complet d'enseignement supérieur : une véritable université à son usage. Cette lacune se comble aujourd'hui; l'édifice scolaire bâti par elle reçoit son couronnement. J'ai précédemment raconté l'inauguration de l'université de Washington; j'ai dit comment elle a pris naissance. En deux ans, 200 à 300.000 dollars ont été dépensés en constructions et en mobilier, et huit chaires ont été érigées, dotées d'un fonds de 50.000 dollars chacune. De tels dons sont magnifiques assurément, et si l'on considère que les catholiques, obligés à toutes sortes de sacrifices, ont été, jusqu'à présent, la portion la moins riche du peuple américain, ils leur font grand honneur, ils donnent confiance dans l'avenir. Mais ils sont loin d'atteindre les largesses prodiguées à d'autres universités. Asa Packer a donné 3.500.000 dollars à l'université de Leigh, en Pensylvanie; John Hopkins, la même somme à celle qu'il a fondée dans le Maryland; Isaac Rich, 2 millions à celle de Boston, et les Vanderbilt, 1.775.000 à celle qui porte leur nom dans le Tennessee (1).

Aussi l'université catholique n'a-t-elle pu que commencer. La faculté de théologie seule est instituée; mais la faculté de philosophie et des lettres

1. Boone, p. 206.

se prépare ; les plans sont dressés, ainsi que je l'ai déjà dit, pour embrasser le cercle entier des connaissances humaines et faire succéder à l'étude de Dieu l'étude de l'âme et l'étude de la nature, en laissant de côté, jusqu'à nouvel ordre, les sciences d'application. Le dessein est conçu de porter en haut l'esprit américain, et, par delà les occupations pratiques dans lesquelles il se renferme, de le pousser vers la région des théories et des principes. Le moment n'est pas venu d'apprécier le succès de ce difficile effort. Il est seulement permis de former des conjectures ou tout au moins des vœux sur l'avenir de l'institution au berceau.

L'étude du mouvement et de la force dans le monde physique, de la vie dans la matière, a été le grand travail de notre siècle; de là le péril, auquel il n'a pas toujours échappé, de méconnaître et de nier tout ce que ne lui découvrait pas une telle étude. Dès lors il y a lieu de prévoir que le progrès philosophique du siècle prochain consistera dans une science comparée, qui envisagera dans leurs relations réciproques la vie de la matière et la vie de l'âme, et les rapportera l'une et l'autre à Dieu, leur auteur. Aucun peuple n'a fait autant que le peuple américain pour s'emparer de cette vie de la matière et l'approprier à son usage; d'autre part, resté tout entier laborieux, il ne s'est pas livré aux doutes subtils, aux vains systèmes. Pourquoi donc n'est-ce pas chez lui qu'apparaîtrait la lumière attendue? Pourquoi l'université de Washington ne deviendrait-elle pas l'un des foyers où elle s'allumera quelque jour?

Si telle est sa tâche dans l'ordre intellectuel, elle en a une autre à remplir dans l'ordre moral. Les découvertes scientifiques ont créé avec une industrie nouvelle une richesse nouvelle et un peuple nouveau de travailleurs. Or à quelles règles doit être soumise cette richesse ignorée des âges précédents? Par quels procédés est-il permis de l'amasser et comment est-il juste de la répartir? Dans l'œuvre industrielle, quelle est la part légitime du capital et la part légitime du travail, quels profits sont usuraires? Il y a là de redoutables cas de conscience que les anciens moralistes ne pouvaient connaître et qui ne sont point encore nettement éclaircis. Aussi longtemps qu'ils ne le seront pas, aussi longtemps qu'à cet égard la loi morale paraîtra obscure, la loi civile restera incertaine et arbitraire. Sans doute de telles questions doivent être partout traitées; car partout elles sont brûlantes, partout elles mettent aux prises les classes divisées, partout la justice et la paix sociale en dépendent. Mais s'il est vrai que nulle part l'industrie n'est aussi puissante, le travail aussi fécond, la richesse aussi ardemment poursuivie, aussi promptement acquise ou perdue, aussi librement accumulée qu'aux Etats-Unis; s'il est vrai aussi que l'épiscopat catholique, prévoyant un conflit entre les travailleurs et ceux qui les emploient, se prépare à intervenir en arbitre : n'appartient-il pas particulièrement à l'université fondée par cet épiscopat d'aborder le problème à la fois économique et moral qui s'impose à notre âge?

A beaucoup d'égards, la conscience des sociétés

chrétiennes aussi bien que leur raison a été formée jadis par les anciennes universités. Le siècle qui s'approche a besoin qu'il lui soit rendu pareil service, et de quelque côté que se lève sur lui la lumière, elle sera bénie par l'ancien comme par le nouveau monde.

CHAPITRE V

LES FINANCES

Le lecteur qui m'a suivi jusqu'ici doit se demander au moyen de quelles ressources pécuniaires l'Eglise catholique suffit au développement que je viens de décrire; comment cette Eglise, traitée d'abord en étrangère et toujours séparée de l'Etat, dépourvue des moyens de subsistance en usage jusqu'à nos jours dans la chrétienté, n'ayant ni patrimoine accumulé de siècle en siècle, ni dîme légalement prélevée sur les contribuables, ni dotation fournie par le trésor public, occupe pourtant sur le territoire américain une place qui grandit; à quel prix et par quels procédés financiers elle entretient son clergé, célèbre son culte, bâtit ses temples et multiplie ses écoles. Je voudrais maintenant répondre à cette question.

I

Il est vrai que, parmi les colonies qui composent aujourd'hui l'Union américaine, plusieurs,

avant d'y entrer, avaient appartenu à des puissances catholiques, et qu'ainsi, soit dans le Nouveau-Mexique, jadis possédé par l'Espagne, soit dans la Louisiane, ayant passé de la France à l'Espagne, et de l'Espagne à la France, pour être enfin cédée par la France aux Etats-Unis, on aurait pu retrouver l'Eglise instituée et dotée conformément aux coutumes européennes. Mais les colonies espagnoles au-dessus des Tropiques et les colonies françaises au-dessous du Canada n'ont jamais été que des missions ou des comptoirs. Ni la France ni l'Espagne ne sont parvenues à façonner à leur image le peuple indigène, et n'ont implanté, non plus, un peuple nouveau. Aussi leur religion n'était pas enracinée. Autour du golfe du Mexique, les prêtres séculiers ou réguliers, venus d'Espagne, subsistaient aux frais du trésor espagnol, qui a cessé de les entretenir le jour où la domination espagnole a disparu (1). Plus loin, vers la Californie, des terres avaient été attribuées aux Capucins qui les distribuaient aux Indiens, en se réservant à eux-mêmes des moyens de subsistance; mais à mesure que l'immigration européenne a envahi ces contrées, les terres livrées aux Indiens leur ont été retirées. A travers les révolutions mexicaines, les missionnaires et leurs établissements avaient déjà disparu.

En Louisiane, la France subvenait aussi aux besoins du clergé, soit par des concessions territoriales, soit par des subsides tirés de la métropole, soit enfin, en imposant aux compagnies qui se char-

1. Gilmary Shea, *The catholic Church, Colonial days*, p. 470.

geaient de coloniser, l'obligation de fonder et d'entretenir des missions ou paroisses. Les Jésuites (1) avaient découvert et, les premiers, exploré le cours du Mississipi. Le long de ce fleuve, ils avaient reçu des terres et les avaient mises en culture, mais elles furent confisquées à la suppression de leur ordre (2). Quant aux ressources tirées de la métropole, la révolution ne pouvait manquer de les tarir. Il ne restait donc plus guère de trace de biens ecclésiastiques, à l'époque où la Louisiane passa aux Etats-Unis.

Sur un seul point de l'Union, un débris de propriété venant des Jésuites subsistait encore, et c'était dans une colonie anglaise : le Maryland. Dotés, sous lord Baltimore de vastes domaines à titre de colons (3), les Jésuites ne les avaient pas entièrement perdus quand le Maryland était devenu protestant. Plus tard, après la sécularisation de leur ordre, ceux qui survivaient formèrent une société civile, une corporation, qui, reconnue par la législature de l'Etat, continua de jouir des mêmes terres. Lorsqu'un des anciens membres de la Compagnie, Carroll, devint évêque de Baltimore, il put tirer de là un revenu suffisant pour entretenir quinze prêtres : ce fut la première ressource du nouveau diocèse. Il s'éleva même une contestation à ce sujet le jour où le siège de Baltimore cessa d'être occupé par un ancien Jésuite. Sous Carroll et sous son successeur, Léonard Neale,

1. G Shea, *The catholic Church, colonial Days* p. 236, 566 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 587 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 46.

sorti comme lui de la Compagnie de Jésus, les Jésuites rétablis ne firent aucune difficulté de consacrer au traitement de l'archevêque une portion de leur patrimoine ; mais quand l'archevêque fut étranger à leur ordre, ils prétendirent lui retirer cette subvention, et la cour de Rome dut intervenir pour fixer la contribution due par les héritiers des anciens missionnaires au diocèse récemment institué (1).

Voilà donc tout ce que l'ancien régime colonial léguait à la nouvelle Eglise. Après ce faible reste d'un vieux patrimoine, ses premières ressources lui vinrent de la France. En 1822, un prêtre français émigré, devenu évêque de la Nouvelle-Orléans, Antoine Dubourg, vint dans sa patrie chercher des prêtres, des religieuses et des subsides pour son nouveau diocèse. A Lyon, tandis qu'il enrôlait des missionnaires, il rencontra la fille d'un marchand, Pauline Jaricot, et quelques négociants chrétiens déjà occupés, par des moyens différents de prêter assistance aux missions lointaines. De leurs efforts réunis sortit l'œuvre de la Propagation de la Foi. On sait en quoi elle consiste : ses membres versent chaque semaine une cotisation d'un sou ; une courte prière, et la lecture de modestes cahiers contenant les récits des missionnaires entretiennent leur zèle. On sait aussi que cette œuvre est aujourd'hui dans le monde entier la principale ressource de l'apostolat catholique.

L'archevêque de la Nouvelle-Orléans l'ayant

1. Gilmary Shea, *The catholic Church in the U. S.*, 1815-1843, p. 66-71.

bénie à sa naissance, l'Amérique a reçu ses premières aumônes et depuis lors n'a pas cessé d'être secourue par elle. Soixante-deux ans après sa fondation, en 1884, le troisième concile de Baltimore reconnaissait qu'elle avait donné aux églises des Etats-Unis 25.262.465 francs. A partir de cette époque jusqu'en 1890, les allocations se sont élevées à 1.492.737 francs; elles vont en diminuant, d'année en année, à mesure que l'Eglise américaine suffit davantage à ses besoins. De plus, cette Eglise contribue maintenant à l'œuvre qui l'a soutenue jusqu'à ce jour. La première recette de la Propagation de la Foi aux Etats-Unis a été faite en 1832, elle était de 30 francs; en 1841, le total des recettes depuis 1832 s'élevait à 9.265 francs; en 1861, à 826.278 fr.; en 1890, à 3.381.069 fr. (1).

Les divers conciles pléniers tenus à Baltimore l'avaient recommandée; le concile de 1884 a prescrit, chaque année, dans toutes les églises des Etats-Unis, une quête dont la moitié doit être distribuée sur place entre les missions destinées aux Indiens et aux nègres, et l'autre moitié envoyée en France au conseil de la Propagation de la Foi (2) Aujourd'hui cette œuvre reçoit des Etats-Unis une somme équivalente à ce qu'elle donne, soit environ 200.000 francs.

En 1819, une autre association, la Société Léopoldine, destinée uniquement aux missions d'Amérique, fut établie en Autriche; un mission-

1. Ces divers renseignements m'ont été très obligeamment fournis dans les bureaux de la Propagation de la Foi, rue Cassette, à Paris.

2. *III Conc. plen. Balt*,, titre VIII. nos 243 et 259.

naire allemand, Frédéric Résé, alors vicaire général de l'évêque de Cincinnati et plus tard évêque de Détroit, en avait obtenu l'institution dans un voyage fait en Europe pour les besoins de son église. Un legs laissé en faveur des missions américaines par l'archiduchesse Léopoldine, morte impératrice du Brésil, avait été sa première ressource. L'archiduc Rodolphe, cardinal-archevêque d'Olmutz, disait en l'inaugurant : « Il appartient à l'Eglise de France, jalouse de ses anciennes gloires, de marcher dans la ferveur de sa foi à la tête des autres Eglises du monde (1) »; et, en effet, la Société Léopoldine se proposa d'imiter notre Propagation de la Foi.

Il y a pourtant cette différence entre l'œuvre française et l'œuvre autrichienne que la première, établie d'abord parmi d'obcurs bourgeois et des ouvrières et ramassant sou à sou ses ressources, dépense chaque année ce qu'elle recueille; la seconde, au contraire, dotée par une impératrice, instituée par des princes, enrichie par des legs successifs, conserve un capital dont elle dépense les revenus, en y joignant les cotisations annuelles (2). De 1829 à 1889, la Société Léopoldine, qui ne s'est pas étendue au delà des

1. Courcy et Shea, p. 120.

2. Je dois ces indications sur les ressources et les dépenses de la Société Léopoldine : d'abord à quelques-uns des cahiers que cette société publie à l'instar de notre *Propagation de la foi*, ensuite aux recherches qu'a bien voulu faire, sur ma demande, le docteur Jean Totts, professeur de droit canonique au séminaire de Neustra, en Hongrie. Il travaillait à faire connaître dans son pays l'Eglise des Etats-Unis, et à travers la distance qui nous sépare, la communauté de nos études nous a rapprochés avec grand profit pour moi.

limites de la monarchie autrichienne, a donné aux missions allemandes des Etats-Unis un peu plus de 4 millions de francs.

II

Ainsi, pendant un demi-siècle, les ressources de l'Eglise des Etats-Unis, en argent aussi bien qu'en hommes, lui sont venues du dehors. Aujourd,hui, soit en hommes, soit en argent, elle se suffit à elle même. Sauf le faible secours attribué par la Société Léopoldine à la race qui est venue la dernière peupler les Etats-Unis, elle est entretenue par les libres contributions de ses propres fidèles.

Ces contributions sont de deux sortes : les unes servent à fonder les établissements religieux, les autres subviennent aux dépenses annuelles; la fortune de l'Eglise se compose de propriétés immobilières et de ressources quotidiennes.

Les propriétés, églises, évêchés, presbytères, écoles, couvents, maisons religieuses et charitables, ne produisent pas de rentes, mais leur valeur prend chaque année un accroissement qui doit être rapporté à deux causes (1) : d'abord la

1. Dans un très intéressant rapport présenté au congrès de Baltimore et que j'ai déjà cité plus d'une fois, M. Clarke a évalué les propriétés de l'Église catholique jusqu'en 1870. Il les porte à plus de 60 millions de dollars à cette époque, et, selon lui, ou plutôt selon les chiffres qu'il relève dans les recensements officiels, l'accroissement se serait élevé, de 1850 à 1860, à 125 pour 100 et, de 1860 à 1870, à 86 pour 100. (*Souvenir volume*, p. 77.)

valeur générale des immeubles, surtout dans les villes, qui grandissent avec une rapidité prodigieuse, s'accroît étrangement. L'archevêque de Chicago, par exemple, ayant reçu, sur les bords du lac Michigan, des terrains alors sans valeur, a pu en revendre la plus grande portion avec des bénéfices considérables et se réserver à lui-même, parmi les villas qui bordent la plus belle promenade, une vaste demeure. La ville de Saint-Paul croît plus rapidement peut-être que celle de Chicago; elle comptait 3.000 habitants en 1854, elle en a maintenant environ 200.000. La revente de divers terrains bien placés procure également à l'archevêque de Saint-Paul le moyen de bâtir une cathédrale, un archevêché, et de soutenir chaque jour des œuvres nouvelles.

En second lieu, les établissements religieux s'étendent et se multiplient d'année en année, à mesure que la population catholique se multiplie et s'enrichit elle-même.

Il est assez difficile de déterminer dans quelle proportion s'accroît, en vertu de l'une et l'autre cause, et jusqu'à quel chiffre monte aujourd'hui la fortune de l'Eglise et des établissements qu'elle enfante. A New-York, sans tenir compte de l'élévation de valeur des immeubles déjà acquis, on estime que les acquisitions nouvelles augmentent le patrimoine ecclésiastique dans une proportion de 20 p. 0/0 tous les dix ans. A Baltimore, à San-Francisco, l'accroissement de valeur provenant à la fois des deux causes que nous avons signalées est estimé à 100 p. 0/0 à chaque décade. Ce qui rend malaisé un calcul quelque peu précis, c'est

que les propriétés qui devraient y figurer ne sont pas toutes employées aux mêmes usages, ni possédées au même titre et par les mêmes titulaires. Les établissements d'éducations et de charité sont souvent entre les mains de congrégations religieuses ou de fidéicommissaires laïques, de *trustees*, comme on dit en ce pays, qui ne rendent pas de compte financier à l'autorité épiscopale. Or ces sortes d'établissements, dont nous avons précédemment signalé plusieurs, ne sont pas ceux qui se multiplient et se développent avec le moins de rapidité.

Si l'on se borne aux seuls édifices consacrés au culte, l'appréciation tout au moins de leur valeur actuelle devient plus facile; elle a été présentée dans le dernier recensement (1). Un tableau dressé par les commissaires fédéraux, « avec la coopération cordiale de l'épiscopat », porte le nombre des églises catholiques à 8.765, contenant 3.666.633 places, et estimées à une valeur de 118.381.516 dollars soit, en moyenne, 13.500 dollars chacune. Parmi ces églises, un grand nombre, sans doute, sont construites depuis plus de vingt ans, et notamment la fameuse cathédrale de Saint-Patrick, à New-York. Commencée en 1858, elle s'achevait en 1863, au prix de 3 millions de dollars, et depuis lors, couvrant de ses hautes et riches murailles de marbre blanc un espace large de 132 et long de 332 pieds anglais, élevant à 328 pieds ses deux clochers surchargés de sculptures, elle surpasse en grandeur tous les édifices religieux qui peuplent

1. *Census Bulletin*, numéro 101. July 23, 1891.

la métropole des Etats-Unis, à ce point que les épiscopaux, disposant de tout autres ressources que les catholiques, en deviennent jaloux et songent maintenant à élever à leur culte un monument qui égale ou éclipse Saint-Patrick. Cependant la construction de cette cathédrale n'a pas épuisé le zèle des catholiques. Dans une seule année, en 1889, ils ont commencé ou achevé 250 églises (1), et parmi les 8.700 qu'ils possèdent aujourd'hui, plus de 3.000 ont été construites depuis 1865.

Sans pousser plus loin cette enquête, ce qui vient d'être exposé suffit pour conclure que la fortune de l'Eglise catholique et de ses œuvres ne cesse d'augmenter. De même que la population catholique croît dans une proportion plus rapide que le reste de la nation, de même aussi la fortune propre à cette Eglise augmente plus rapidement que la fortune générale des Etats-Unis.

Les catholiques s'enrichissent en même temps qu'ils se multiplient, ou plutôt ils sortent de la pauvreté ; la place qu'ils occupent dans la société américaine s'élève à mesure qu'elle s'élargit ; et le premier fruit, le premier signe de cette condition meilleure où ils parviennent, c'est la part faite à Dieu dans les biens qu'ils acquièrent, ce sont les monuments consacrés à leur foi.

1. *Sadler's Catholic Directory*, 1889 ; Memoranda.

III

Néanmoins, nous l'avons déjà dit, les propriétés de l'Église catholique ne produisent pas de revenu. Avec elles, l'Eglise a des demeures pour célébrer son culte, assembler ses fidèles, loger son clergé, tenir ses écoles, mais sa subsistance n'est pas assurée. Son pain de chaque jour dépend des dons de chaque jour, C'est, d'ailleurs, un sort qu'elle partage avec la plupart des communions chrétiennes aux Etats-Unis. Une seule fait exception : l'Eglise épiscopale vit de ses rentes, et cette exception provient de ce que l'Eglise épiscopale s'est d'abord introduite comme Eglise d'Etat, qu'elle a été dotée à l'établissement des colonies par la couronne d'Angleterre (1). Ce n'est pas un des moindres exemples de l'esprit de justice et de modération qui a présidé à la révolution américaine et a valu au peuple affranchi une enviable destinée, que ce respect du patrimoine de l'Église d'Angleterre dans le moment où se brisaient les liens avec la couronne d'Angleterre, ce maintien d'une institution d'ancien régime au sein de la société nouvelle. Les propriétés de l Eglise épiscopale ayant continué, par exemple, d'appartenir à la paroisse de la Trinité, à New-York, à qui elles avaient été attribuées à l'origine, cette paroisse a

1. Tyler's, *Ecclesiastical Law*, chap. XXIV, nos 299, 301, 306 et 307.

profité de l'accroissement de valeur de tous les biens, du progrès de la prospérité générale, et aujourd'hui elle passe pour posséder une fortune de vingt millions de dollars. L'Eglise épiscopale fait, du reste, un noble usage de sa richesse. Elle l'emploie à élever à grands frais son clergé, à lui procurer une culture soignée et, quand il exerce le ministère, une large aisance; à bâtir dans les quartiers riches des temples élégants, confortables et dont quelques-uns, avec leurs vitraux et leurs mosaïques, sont de vraies œuvres d'art. Tel est, entre tous, celui de la Trinité, à Boston, monument d'un style à moitié roman, à moitié byzantin, et, par conséquent, original, qu'un grand architecte, Richardson a inauguré aux Etats-Unis. Les épiscopaux construisent aussi des temples plus simples, ils assurent le service religieux dans les quartiers lointains et pauvres, environnant les paroisses opulentes de succursales qui tirent d'elles leur subsistance; dans chaque paroisse ils entretiennent des écoles confessionnelles, ce que ne font pas les autres communions protestantes; ils fondent des hôpitaux et des hospices; enfin, ils soutiennent des missions, soit à l'intérieur de l'Union, parmi les Indiens, soit au dehors, en Chine, au Japon, et sur la côte occidentale de l'Afrique, à Liberia (1).

1. Les renseignements sur l'Église épiscopale et ses œuvres m'ont été fournis par un membre important de cette Eglise, l'aimable et respectable M. King, *vestryman*, ou comme nous disons en France, fabricien d'une des paroisses de New-York. J'ai de plus trouvé chez lui et pu interroger un ministre envoyé par cette Eglise des Etats-Unis à Rome, où il la représente, le révérend Robert J. Nevin. Enfin j ai consulté, *the Church Almanac for the year of our Lord* 1889,

La plupart de ces charges incombent pareillement à l'Eglise presbytérienne et à l'Eglise catholique et ni l'une ni l'autre n'ont un patrimoine capable d'y faire face. Mais à défaut de fondations qui sont rares chez elle, l'Eglise presbytérienne tire ses ressources d'une population depuis longtemps enracinée dans une terre propice et constamment enrichie par un travail qui ne se ralentit pas. L'Eglise catholique tire les siennes d'une population récemment transplantée de pays où elle ne trouvait pas à vivre et à peine sortie de la misère. Pourtant l'Église catholique ne se plaint pas de son sort, elle n'en souhaite point un autre. L'archevêque de New-York m'écrivait, en m'envoyant le tableau des recettes et des dépenses de plusieurs paroisses de son diocèse : « Nous dépendons, pour notre pain quotidien, de semaine en semaine, de la charité des fidèles. Jusqu'à présent la providence de Dieu et la générosité du peuple ne nous ont jamais fait défaut. Ce système a ses avantages, sans doute, mais il est précaire. Son grand avantage, à mon sens, c'est qu'il unit étroitement ensemble le prêtre et le peuple; c'est que, grâce à lui, tous prennent intérêt au progrès de la religion. Quand un homme fait des sacrifices pour sa religion, il s'y attache, il est plus disposé à y conformer sa vie. A ce point de vue, notre système est incontestablement bon. De plus, il rend le clergé, jusqu'à un certain point, dépendant du peuple, et dès lors crée un nouveau lien entre l'un et l'autre. Il en résulte un bien spirituel pour les prêtres; ils deviennent plus circonspects et plus attentifs envers ceux de qui ils reçoivent leur

subsistance. Nous sommes absolument libres vis-à-vis du gouvernement, et, par conséquent, rien ne nous empêche de donner nos soins sans partage à la santé des âmes dans notre troupeau. »

Je décris ici, je n'apprécie pas encore le régime sous lequel le clergé des Etats-Unis est obligé de vivre; je constate seulement avec quelle franchise et quelle vaillance il l'accepte. On pourrait craindre que cette dépendance du peuple ne portât les prêtres à ménager ses passions, ses vices, ses erreurs, parfois même à les partager. Le clergé irlandais n'a pas toujours échappé à ce péril; le clergé américain n'y paraît jusqu'à présent guère exposé. Dans l'âpre lutte pour la vie où le peuple catholique est engagé, dans la mêlée confuse où il se débat parmi d'autres races qui longtemps l'ont traité en inférieur, ce peuple, pareil à une armée en campagne, demande à ses chefs, à ses prêtres, non pas une complaisance qui l'énerve ou l'aveugle, mais des égards qui le relèvent et une sollicitude qui le soutienne et l'excite. Le pasteur irlandais rudoie son troupeau, tout en se laissant entraîner à sa suite; le pasteur américain traite le sien avec plus d'égards et moins de condescendance.

Quelquefois les ministres protestants ont reproché au clergé catholique son indulgence pour le vice favori de l'Irlandais, l'ivrognerie, et pour son séjour de prédilection, le cabaret. Aujourd'hui, ce reproche ne devra plus s'élever. Non seulement les sociétés de tempérance sont propagées par le clergé catholique, mais de plus, ses chefs ont donné le signal d'une levée de boucliers contre les hommes

qui font métier d'enivrer le peuple. Lorsque j'étais en Amérique, on racontait qu'un de ces marchands de boissons dangereuses venait d'employer une partie de ses bénéfices à la construction d'un beau clocher. Il fallait entendre, au meeting tenu contre l'ivrognerie, sous la présidence du Cardinal Gibbons, l'archevêque Ireland foudroyer de son ardente éloquence ce clocher élevé aux dépens de la raison et de la santé du peuple chrétien et adresser à ceux qui seraient tentés d'imiter cet exemple le vieux cri apostolique : *Pecunia tua tecum sit* (1).

Voyons maintenant avec quelques détails, à quelles dépenses une paroisse catholique doit pourvoir; nous chercherons ensuite au moyen de quelles recettes elle y pourvoit.

J'ai sous les yeux les comptes d'un assez grand nombre de ces paroisses, tels qu'aux termes des ordonnances des conciles, ils sont présentés, chaque année, d'une part aux fidèles, de l'autre aux évêques. Parmi les dépenses, un article attire d'abord l'attention, le salaire du clergé. Dans chaque diocèse, il est fixé par l'évêque, statuant en synode (2). Dans la province de Baltimore, le traitement des curés ou recteurs est de 1,000 dollars, soit 5.000 fr. ; le traitement des vicaires ou prêtres assistants, de 600 dollars ou 3.000 francs. Dans le diocèse de New-York, le traitement des curés est de 800 dollars ; celui des vicaires, de 500 pour les trois premières années, 600 pour les suivantes. En remon-

1. Act. Apost., VIII, 20.
2. *III Concil. Baltim*[illegible], nº 273.

tant vers l'Ouest, vers des pays plus neufs et plus récemment pourvus d'un clergé, dans le diocèse de Saint-Paul, le traitement des curés est de 600 à 800 dollars; on y trouve peu de vicaires et souvent un seul prêtre dessert plusieurs paroisses. Dans le diocèse de San-Francisco, le traitement des curés est de 750 dollars et celui des vicaires de 450.

Dans tous les diocèses, les vicaires vivent en commun avec le curé et lui payent pension. Il faut ajouter que dans plusieurs diocèses les prêtres de paroisse ne sont pas seulement logés, mais meublés, éclairés et chauffés aux frais de la paroisse. En outre, dans les diocèses aisés, tels que New-York, Boston, Philadelphie, ils touchent un casuel. Il leur est défendu de rien réclamer pour l'administration d'aucun sacrement; mais, d'ordinaire, pour les mariages, les fidèles leur apportent des offrandes spontanées, qu'ils peuvent accepter, et qui, se joignant à la rétribution des enterrements, dépassent quelquefois le traitement fixe. Il est vrai d'autre part, que tous les curés ne perçoivent pas toujours l'intégrité de ce traitement; si les recettes annuelles de la paroisse ne suffisent pas à le fournir, ils doivent se contenter de ce qu'ils reçoivent, ils n'ont de recours ni contre l'évêque, ni contre la paroisse elle-même qui ne doit pas de ce chef être grevée d'une dette pesant sur les années ultérieures.

En définitive, il est incontestable que le clergé américain est sorti de la pauvreté. Les religieux, autorisés en ce pays à exercer le ministère paroissial et payés à ce titre comme les prêtres séculiers, mais ne pouvant rien posséder en propre, retirent, chaque année, de leur cure des profits notables

pour leurs communautés. Autour de Pittsburg en Pennsylvanie, par exemple, les pères du Saint-Esprit desservent des paroisses rurales et le bénéfice qui leur revient amortit la dette contractée pour la construction de leur collège de missionnaires. De même les Jésuites ont souvent des collèges à côté de leurs paroisses urbaines, et le revenu de la paroisse supplée à l'insuffisance des pensions payées par leurs élèves; la paroisse est une ressource; le collège, une charge.

Cependant le salaire du clergé n'est pas habituellement la plus lourde charge des paroisses. Voici, par exemple, de grandes paroisses de la ville de Baltimore ou de New York. Leurs dépenses totales s'élèvent environ à 15.000 ou 20.000 dollars et dans ce compte les émoluments du clergé figurent pour 2.000 ou 3.000. Dans les mêmes diocèses, les paroisses de campagne n'ont qu'un seul prêtre; souvent même elles sont desservies par un prêtre attaché à une paroisse voisine et ne fournissent qu'une portion de son traitement; dès lors le salaire du clergé n'y dépasse point et n'atteint pas toujours 1.000 dollars et les dépenses totales de la paroisse montent de 4.000 à 6.000.

Du rivage de l'Atlantique et des cités grandissantes qui le couvrent, transportez-vous au centre du continent, vers le cours supérieur du Mississipi, dans la prairie qui commence à peine à se défricher et se peupler; autour de Saint-Paul en Minnesota, parmi les logis en bois qui bordent de distance en distance la voie ferrée, vous verrez s'élever quelques clochers; là, quatre-vingts familles suffisent à créer une paroisse, à entretenir

prêtre, église, école; les frais de premier établissement sont évalués à 6.000 dollars et la dépense annuelle à 1.200; le traitement du curé forme tout au plus la moitié de cette dépense.

En quoi consistent donc, une fois l'église bâtie et le prêtre assuré de sa subsistance, ces autres charges qui diffèrent à ce point d'une paroisse à l'autre?

Il y a d'abord les frais du culte, et ces frais, assez faibles dans les campagnes, sont considérables dans les villes, où la pompe des offices paraît nécessaire, où, malgré qu'il se trouve des chantres et des chanteuses de bonne volonté, il faut encore se procurer à prix d'argent organiste et chœur de musique. A ce chapitre s'ajoute l'éclairage et le chauffage de l'église et souvent du presbytère, les frais d'assurance et d'entretien de l'un et de l'autre bâtiment, le gage du sacristain (*sexton*), toujours logé à côté de l'église et préposé à sa garde.

En outre, la paroisse contribue à certaines œuvres au delà de ses limites. Elle y pourvoit tantôt par des quêtes spéciales, et telle est notamment la quête prescrite chaque année pour les missions; tantôt par un prélèvement sur les recettes ordinaires, et telle est la redevance attribuée à l'évêque du diocèse. Les sièges épiscopaux n'ont pas, en général, de ressources qui leur soient propres; chaque évêque tire sa subsistance des paroisses dont il est le premier pasteur; il en reçoit un tribut dont le taux varie selon le diocèse et qui, comme les traitements des simples prêtres, est fixé en synode. Dans le diocèse de Baltimore, ce tribut

consiste en un prélèvement de 5 pour 100 sur le produit de la location des bancs, quand les bancs rendent 1.000 dollars et au dessus, de 3 pour 100 quand ils rendent moins; le revenu de l'archevêque est d'environ 6.000 dollars. Cependant toutes ces dépenses réunies, si haut qu'on les porte, n'épuiseraient pas les ressources des paroisses s'il ne venait s'y joindre deux lourdes charges dont il nous reste à parler, les dettes et les écoles.

Les dettes, d'abord. Les conciles ont interdit aux curés de grever leur paroisse d'aucune dette sans l'autorisation de l'évêque, et pourtant la plupart des paroisses sont endettées. Il n'en saurait être autrement. Chaque fois qu'il se crée une nouvelle paroisse, avant qu'elle puisse s'assembler autour de l'autel, elle n'a pas de ressources ; il faut donc emprunter pour bâtir l'église, il se trouve des banques pour prêter des fonds avec la confiance qu'ils ne seront pas perdus; et, en effet, l'église une fois ouverte, les offrandes qui s'y recueillent pourvoient à l'intérêt et à l'amortissement de l'emprunt. Les presbytères et, nous allons le voir, les écoles se multiplient par le même procédé.

Aux termes des ordonnances des conciles, chaque paroisse est tenue, au moins depuis 1884, d'avoir une école. Cette obligation n'a pu encore être partout remplie. Nous avons déjà dit qu'en 1890, on comptait 7.630 paroisses et seulement 3.277 écoles paroissiales, que le temps et l'argent avaient manqué pour en ouvrir davantage (1) ; l'enseignement confessionnel ainsi distribué, était reçu par plus de 600.000 élèves, et donné par plus de

1. Page 217.

13.000 maîtres ou maîtresses. Ces maîtres et maîtresses, religieux ou séculiers, mais tous placés sous le contrôle du clergé, reçoivent un traitement qui varie pour les maîtres de 400 à 500 dollars et pour les maîtresses de 300 à 400 annuellement; celles-ci instruisent, d'ailleurs, selon la coutume américaine, les garçons aussi bien que les filles, surtout les petits garçons, et dans les écoles paroissiales, comme dans les écoles publiques, elles sont employées beaucoup plus fréquemment que les maîtres. Les émoluments des uns et des autres proviennent, pour une faible part des rétributions versées par les parents, quand ils peuvent payer, et, pour la part la plus forte, des subventions allouées par la paroisse; dans tous les cas, ils sortent tout entiers de la bourse des paroissiens, lesquels doivent, en outre, assurer le service des emprunts contractés pour la construction des maisons d'école. Voilà quelle lourde charge l'enseignement confessionnel, venant s'ajouter à la célébration du culte, fait peser sur les catholiques, charge dont les autres communions, nous l'avons observé précédemment, sont exemptes.

Nous connaissons maintenant les dépenses annuelles de la paroisse catholique, il est temps d'indiquer au moyen de quelles recettes quotidiennes elle y fait face; et puisque nous savons déjà que toutes ces recettes proviennent de la libéralité des fidèles, nous devons rechercher de quelle manière cette libéralité est sollicitée et pratiquée.

Il faut le dire tout d'abord, si elle est plus nécessaire à l'Eglise et plus abondante aux Etats-Unis

qu'en Europe, elle est aussi plus facile. Accoutumé à vivre en travaillant et voyant toujours à sa portée et à la portée des siens un travail rémunérateur; aguerri, pour son propre compte, aux changements de fortune, et ne songeant guère à en préserver sa famille; ne se tenant point pour obligé de transmettre à ses fils un patrimoine que le plus souvent il n'a pas reçu de ses pères, l'Américain n'a pas, comme l'Européen, comme le Français surtout, le besoin, le goût, l'habitude de l'épargne. Ayant moins vécu dans le passé, ce peuple a moins souci de l'avenir; chaque jour, il gagne, il dépense, il donne davantage. De plus, la répartition de ses dons est différente : en Europe, un chrétien donne avant tout aux pauvres; en Amérique, il peut donner d'abord à son Eglise, il le peut parce qu'il rencontre auprès de lui moins de pauvres; quiconque est valide trouve à vivre en travaillant; si le travail vient à manquer parfois sur les rives bientôt trop peuplées de l'Atlantique, les bras, au contraire, manquent toujours à travers les prairies à peine habitées et défrichées de l'Ouest. Les enfants et les vieillards abandonnés, les malades et les infirmes, voilà les seuls pauvres qui intéressent l'Américain; pour eux, les particuliers, à quelque communion qu'ils appartiennent, fondent et dotent des asiles avec une générosité royale, et, dans ces asiles, la bienfaisance publique, s'associant à la charité privée, entretient des pensionnaires aux frais des Etats ou des villes. Quant aux autres pauvres, oisifs volontaires, vagabonds, ivrognes, la police les saisit, les fait condamner par les tribunaux à un travail

forcé, les enferme dans des maisons qui dépendent d'elle et qui restent à sa charge. De la sorte, la misère, innocente ou coupable, est séquestrée; les aumônes individuelles, les relations personnelles entre le riche et l'indigent ne sont pas encore entrées dans les mœurs chrétiennes, comme chez les peuples d'Europe, et, d'ailleurs, l'indigence est plus rare (1). A New-York, dans la ville qui passe pour contenir à la fois le plus d'indigents et le plus de catholiques, dans un quartier tout entier peuplé d'ouvriers, je connais une paroisse de 13.000 âmes. En hiver, sa Conférence de Saint-Vincent de Paul a de six à huit cents pauvres à secourir : en été, presque aucun. A Saint-Paul en Minnesota, on m'a cité une autre conférence qui n'avait trouvé qu'une seule famille à visiter. Pour exercer sa charité envers ses frères voués à la misère, le catholique américain les cherche au delà de l'Atlantique, il envoie ses aumônes à la mère patrie, à l'Irlande. Mais, si fidèle et si tendre que soit le souvenir que, à travers le temps et la distance, il en garde, l'église qu'il fréquente chaque dimanche, et qui n'a pour ressource que ses

1. Si l'on s'en rapportait aux recensements officiels, le nombre total des indigents (*paupers*) dans tous les Etats de l'Union aurait été en 1880 de 88.665, dont 67.067 recueillis dans des maisons de charité (*alms houses*), et 21.568 secourus à domicile. En se reportant au chiffre total de la population, il y aurait eu 1 indigent sur 565 habitants. D'après le recensement de 1890, la proportion serait encore plus faible. Mais déjà en relatant les chiffres indiqués pour 1880, M. Bryce nous avertissait qu'ils étaient contestés. Le recensement de 1890, dont la publication n'est pas achevée, est beaucoup plus contesté encore, particulièrement à ce sujet. Je préfère, indiquer seulement ce que j'ai pu voir et constater moi-même.

offrandes, est pourtant plus à sa portée : à son église vont ses premiers dons.

Les recettes ordinaires des paroisses consistent dans la location annuelle des bancs (*pew rent*) et et dans la quête hebdomadaire (*penny collect*). Les bancs, garnissant l'église et concédés aux familles moyennant rétribution, étaient depuis longtemps en usage parmi les protestants lorsque le culte catholi- s'est répandu aux Etats-Unis ; c'était à l'occupation, à la possession d'un banc que se reconnaissaient les membres de la congrégation presbytérienne ou de la paroisse épiscopale. Aussi la loi et la jurisprudence ont-elles considéré les bancs d'église comme une propriété importante, une sorte d'immeuble pouvant être acquis à perpétuité ou affermé à temps, transmissible par héritage, et dont le possesseur ne saurait être évincé sans indemnité (1) ; il en a la clef; s'il ne l'ouvre, nul n'y peut pénétrer. De là vient qu'un observateur sagace de la société américaine, le marquis de Chambrun, signalant les inégalités qui résultent, dans cette démocratie, de la différence des fortunes, demande : Dans la plupart des temples, où sont les pauvres? On peut leur accorder une place, mais ils ne se sentent pas chez eux (2).

En adoptant la coutume établie avant lui et dont il devait tirer une ressource nécessaire, le clergé catholique l'a corrigée à certains égards (3). On

1. Tyler's *American Ecclesiastical Law*, nos 258 à 263, 345 et et 346. Buck's *Massachusets. Ecclesiastical Law*, chap. XI.

2. *Droits et Libertés aux États-Unis*, p. 106.

3. Néanmoins quelques-uns de ses chefs en reconnaissent et en signalent les inconvénients. Dans le discours prononcé à Balti-

avait tenté jadis d'exiger une rétribution à la porte de quelques églises; les dimanches et fêtes, on n'y pénétrait qu'en payant; le pape Pie IX a déclaré que cette pratique lui déplaisait absolument, et elle a été abolie partout. Aujourd'hui l'entrée de l'église est toujours libre; des places gratuites sont réservées, non pas à l'écart et dans l'ombre, mais au milieu de la nef, là où le fidèle peut le mieux entendre les prédications et suivre les offices (1). Les bancs ne sont jamais aliénés à perpétuité, ils se louent chaque année, et leur prix de location, qui varie selon les paroisses, est à la portée de la plupart des familles; jusqu'à présent il se paye avec empressement et sans difficulté.

Les quêtes sont renouvelées à chaque messe, à chaque office du dimanche. D'après les divers comptes que j'ai sous les yeux : à Baltimore, leur produit annuel est inférieur à celui de la location des bancs; dans les paroisses de cette ville, les quêtes atteignent environ 4.000 dollars, les bancs

more pour la célébration du centenaire, l'archevêque Ireland disait : « Nous n'avons, ici, ni princes ni classes héréditaires, et pourtant nous courons le danger qu'il y ait dans la religion une aristocratie favorisée, à laquelle nous prodiguons tant de soins que nous n'en avons plus à donner aux autres. Prenons garde de nous enfermer nous-mêmes dans le sanctuaire et de considérer seulement le petit troupeau de personnes dévotes qui chaque semaine ou chaque mois s'agenouillent autour de la table sainte, ou bien ceux dont le titre de noblesse est la possession d'un banc et qui répondent à l'appel du pasteur par des souscriptions généreuses. Les bancs et les possesseurs de bancs peuvent être un mal nécessaire, mais il serait fatal de ne pas regarder au-delà. » (*Souvenir volume*, p. 17.)

1. *II Concil. Baltim*, n° 397. — *III Concil.*, n°s 288 et 289. — *III Concil. Provin. Cincin.*, p. 133. — V. *Syn. Neo. Eboracensis*, n° 259.

montent à 6.000. A New-York, au milieu d'une population plus riche et plus mobile, c'est l'inverse : là où les bancs rendent 10.000 dollars, les quêtes en rendent 13.000. A Chicago, j'ai trouvé une paroisse récemment instituée, comptant 3.650 âmes, et presque tout entière composée d'ouvriers, les bancs de six places y étaient loués 28 dollars, et le jour où je la visitai, un simple dimanche, la quête avait rapporté 70 dollars. Quoi qu'il en soit de ces différences, l'accueil fait aux quêtes, l'abondance des offrandes purement bénévoles, attestent que le prix des bancs ne paraît point excessif, et qu'après avoir payé sa place, le fidèle ne se tient pas pour quitte envers son Eglise.

Cependant, les quêtes ordinaires ne suffisent point encore; il faut, comme nous l'avons déjà indiqué, que la paroisse participe au moyen de quêtes extraordinaires, à des œuvres instituées hors de ses limites. Il faut, de plus, qu'elle pourvoie chez elle, à l'aide de contributions spéciales, à des besoins spéciaux; des femmes pieuses s'associent pour procurer aux autels leur décoration, aux prêtres leurs vêtements sacerdotaux (*altar society*). A San-Francisco, chacune des associées verse par mois une modeste cotisation de 25 *cents* (2) et, de plus, le premier dimanche du mois, l'une d'elles tend la main à la porte de l'église. S'agit-il d'une dépense exceptionnelle, de quelque construction, de quelque institution nouvelle? Tantôt, on ouvre des souscriptions, on réclame des fidèles une cotisation proportion-

2. Un quart de dollar.

nelle à leur fortune, on fait des collectes sous enveloppe (*envelope collects*), on distribue de banc en banc des enveloppes, où les paroissiens inscrivent leur nom et renferment la somme qu'ils veulent donner, le curé recueille ces enveloppes (1); tantôt on a recours, comme en Europe, à des concerts de charité (2), ou bien, ce qu'on n'imaginerait pas en Europe et ce que permet encore en ce pays la simplicité des mœurs, des parties de campagne, des *picnics* pieux s'organisent sous la direction du curé : on loue un train de chemin de fer ou un bateau à vapeur, on se promène, on mange, on se divertit ensemble, et, la journée de plaisir achevée, il reste un bénéfice dont profite la bonne œuvre (3).

Enfin, comme le plaisir, et bien plus encore, le deuil paye tribut à l'Eglise. Aux Etats-Unis, la sépulture des morts a continué d'être consacrée par la religion. Les diverses communions chrétiennes ont des cimetières réservés à leurs membres (4); la tombe du fidèle, comme sa place à l'église, lui est concédée moyennant une rétribution qui profite à son culte. Seulement, chaque paroisse n'a pas toujours un cimetière qui lui soit propre et dont elle tire un revenu. A New-York, notamment, le cimetière catholique appartient tout entier et pour toute la ville à la cathédrale.

1. La monnaie de papier est presque seule en usage aux Etats-Unis.

2. Le troisième concile de Baltimore a interdit les bals de charité.

3. *III Concil. Balt.*, nos 290, 291.

4. Tyler's *American Ecclesiastical Law*, chap. XVIII, nos 46 et suiv, 71, 74.

Elle a eu besoin, pour s'élever, de l'argent qu'il rapporte, ce qui a fait dire que ce riche édifice avait été bâti par les morts — par les morts et par les servantes irlandaises.

Dans cette revue des recettes et des dépenses de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, on remarquera peut-être que je n'ai guère regardé vers le Sud, que ce n'est pas dans les Etats du Sud que j'ai recueilli des informations, cherché des exemples. C'est qu'en effet, nous l'avons déjà constaté, les catholiques, leurs prêtres, leurs églises, deviennent, sans comparaison, plus nombreux à mesure qu'on remonte vers l'Ouest et le Nord. C'est dans cette direction que le catholicisme, dégagé de toute attache à l'ancien régime, a grandi avec la nation même, sans être retardé dans sa croissance ni par la plaie de l'esclavage, ni par les cicatrices d'une guerre civile malheureuse; c'est là qu'on peut le mieux observer le progrés de la vieille Eglise sous le nouveau régime. Lorsque, arrivé dans ce dessein à Baltimore, sur la frontière des Etats du Nord et des Etats du Sud, je demandais à l'homme le plus capable de diriger mes investigations, à l'évêque Keane, de quel côté je devais les tourner, il me répondait : « Pour nous, Baltimore, c'est déjà le passé; Chicago, c'est le présent; Saint-Paul en Minnesota, c'est l'avenir. » J'ai donc promené mes regards de Baltimore à Saint-Paul; j'ai même poussé mon enquête plus loin, jusqu'à San-Francisco.

D'ailleurs, je ne prétends pas, dans cette étude, dresser avec précision le budget complet de l'Eglise

catholique aux Etats-Unis. Je n'essayerai pas de supputer, soit le taux moyen qu'atteignent dans chaque paroisse, les dépenses et les recettes, soit la somme totale à laquelle elles s'élèvent d'un bout à l'autre de l'Union; une telle statistique me paraîtrait incertaine et hasardée : et sans mêler aux faits et aux chiffres enregistrés ici aucune conjecture, une conclusion s'en dégage.

Un siècle s'est écoulé depuis l'institution de la hiérarchie catholique aux Etats-Unis. Durant cette période, la société catholique a passé de 50.000 à 8 millions d'âmes et, pour suffire à cette croissance, elle a bâti plus de 8.000 églises contenant plus de 3 millions de places, plus de 7.000 presbytères, plus de 3.000 écoles ; dans ces écoles, elle élève de 600.000 à 700.000 enfants. Elle entretient 42 évêques, plus de 8.000 prêtres plus de 13.000 instituteurs ou institutrices. Chaque prêtre lui coûte par an de 400 à 1.000 dollars; chaque instituteur ou institutrice, de 300 à 500. Aux premières et plus faibles dépenses, il a été pourvu par le zèle de l'Europe. Mais, à mesure que le peuple catholique a grandi et tandis que ses besoins grandissaient avec lui, il s'est davantage soutenu lui-même, et maintenant, resté en relation avec l'œuvre qui l'assista à son berceau, il lui donne autant qu'il reçoit, il se suffit, sans capital accumulé d'avance, au moyen de dons épuisés et renouvelés chaque jour. Si l'on tient compte de toutes ces circonstances, on reconnaîtra, je pense, qu'il n'est pas présentement dans le monde un peuple catholique qui donne à son Eglise autant que le peuple catholique des Etats-Unis, et je ne sais à quelle époque

de l'histoire on devra remonter pour en trouver un qui ait jamais donné davantage.

Il nous reste encore à rechercher comment est administrée cette fortune dont nous venons d'indiquer l'origine et l'emploi, quelles personnes sont préposées à sa gestion.

IV

La législation américaine (1) excelle à créer des personnes morales, munies d'organes vivants et libres, ou plutôt à les laisser naître par une sorte de générations pontanée, et pousser entre le citoyen et l'Etat ou la commune, afin de remplir les tâches qui excèdent les forces individuelles et néanmoins n'exigent pas l'emploi de la puissance publique. Sous ce régime, tantôt des immeubles, des capitaux, des revenus, sont commis à des hommes de confiance, *trus-*

1. Dans cette étude sur les lois qui régissent le temporel de l'Eglise catholique aux États-Unis, voici les principaux auteurs que j'ai consultés et auxquels je me réfère : 1° Angell's and Amer's *Treatise on the law of Privates Corporations aggregates*, 8e édition, notamment Introduction chap. 1 et 2. — 2° Tyler's *American Ecclesiastical Law*, notamment chap. VIII-XII. — 3° Edward Burk's *Massachussets Ecclesiastical Law*, notamment chap. I, II et IX. — 4° Adolphe de Chambrun, *Droits et libertés aux Etats-Unis, leurs origines et leurs progrès*, notamment chap. VII et XVI. — 5° Enfin et surtout une étude parue il y a vingt-trois ans, *La législation religieuse aux Etats-Unis*, par G. de Chabrol. (*Correspondant* du 25 octobre 1868). Lorsque M. de Chabrol visitait les Etats-Unis, un débat dont nous parlerons plus loin, sur le point de savoir par qui serait géré le temporel de l'Eglise catholique, venait de se clore. M. de Chabrol a saisi toutes vives encore les questions engagées dans ce débat.

tees, qui devront en user pour un objet déterminé d'avance, et pourvu qu'ils ne les détournent pas de cet usage, ils en sont maîtres ; la propriété de ces biens repose sur leur tête et le profit n'en restera pas entre leurs mains ; il ira, soit à quelque entreprise industrielle ou commerciale formée dans un intérêt collectif, soit à quelque établissement religieux, scientifique ou charitable, à une œuvre désintéressée. Autant, chez nous, l'institution des fidei-commissaires est rare, difficile, environnée d'entraves ; autant, aux Etats-Unis, l'institution des *trustees* est fréquente et favorisée. A quelque objet que s'applique cette institution, il n'est pas besoin que la puissance publique intervienne ni pour l'inaugurer ni pour la perpétuer. Désignés par les fondateurs de l'établissement, les *trustees* exercent tous les droits qu'il a plu à ceux-ci de leur conférer et les transmettent à des successeurs qu'ils désignent le plus souvent à leur tour. Ainsi leur mandat leur survit et l'homme qui passe laisse après lui des œuvres qui durent.

Tantôt, ce n'est pas assez de prolonger l'action d'un homme au delà des limites de la vie humaine ; il faut encore combiner l'action de plusieurs hommes pour une œuvre commune. Une association s'organise librement. Les premiers membres qui la forment déterminent ce qu'elle doit faire et comment elle doit se recruter ; ils lui donnent des lois, un gouvernement ; afin de poursuivre l'entreprise ils contractent des obligations, soit entre eux, soit vis-à-vis des tiers ; ils prétendent acquérir des droits. L'association prend corps ; elle devient une personne distincte de chacune des personnes qui la

composent ; c est un citoyen de plus qui demande place dans la cité, c'est une « corporation ». Jusqu'à nos jours pour créer ce nouvel être, pour l'autoriser à naître, un acte de la puissance publique avait partout paru nécessaire : seulement, chez les peuples anglo-saxons, cet acte avait été plus efficacement réclamé, plus fréquemment obtenu qu'ailleurs. Le roi et le parlement d'Angleterre étaient accoutumés, depuis des siècles, à concéder sur le territoire britannique des « chartes d'incorporation ». Ils les octroyaient moins libéralement, il est vrai, dans les colonies ; mais, après l'émancipation, la législature des Etats affranchis ne les refusa point. Ces chartes d'incorporation se multiplièrent avec une rapidité sans exemple ; enfin, les associations spontanées se multipliant encore davantage avec les besoins et les goûts qu'elles devaient satisfaire, une facilité de plus leur a été donnée : l'Etat de New-York a substitué en leur faveur le régime du droit commun à celui du privilège ; les autres Etats l'ont imité ; désormais les conditions auxquelles la personnalité civile peut être acquise sont prévues et préalablement réglées par la loi ; qu'une société quelconque les remplisse, qu'elle entre dans le moule que le législateur a préparé d'avance, et elle en sort personne civile, elle est « incorporée ». Les conditions diffèrent d'ailleurs selon la nature et le but de la société ; il y a un moule pour les sociétés financières, il y en a un pour les sociétés savantes et pour les sociétés charitables : il y en a un autre pour les sociétés religieuses, ou plutôt il y en a plusieurs. On en est venu, comme nous le verrons plus loin, à confor-

mer les prescriptions de la loi civile aux exigences des divers cultes, en prenant seulement le soin de limiter d'avance la fortune que chaque corporation pourra acquérir. L'accroissement des biens de main-morte, si redouté des législateurs du vieux monde, n'a pas été sanctionné sans mesure par le légistateur des Etats-Unis. Seulement en ce pays, le maximum de fortune, qu'une société religieuse ne doit jamais dépasser, est fixé d'avance; tant qu'elle ne l'a pas atteint elle acquiert, à titre gratuit ou onéreux, sans avoir besoin d'aucune autorisation ;elle se développe,elle s'enrichit librement et ce maximum dans lequel sont comptés seulement les biens productifs d'un revenu est calculé sans parcimonie, afin que la corporation remplisse l'objet pour lequel elle est instituée. La puissance publique, résidant dans la commune ou dans l'Etat, n'est point jalouse de l'indépendance des sociétés particulières; loin de là, volontiers, elle se décharge sur ces sociétés libres d'une portion du labeur qui pèse ailleurs sur elle; les corporations deviennent un des principaux ressorts au moyen desquels, la nation se meut, travaille, avance.

On le sait assez, en ce qui concerne le progrès matériel ; on s'en est moins rendu compte en ce qui concerne le progrès intellectuel et moral, et pourtant c'est peut-être à ce point de vue que l'esprit d'association du peuple américain mérite le plus d'être signalé. Quelle que soit la place que tiennent les compagnies qui ont construit les chemins de fer, développé les manufactures et les banques, étendu le négoce; des sociétés pareilles

se rencontrent en d'autres pays. Les sociétés en commandite ont été introduites par la France en Louisiane sous le ministère de Colbert, et c'est du code de la Louisiane qu'elles ont passé dans les lois des autres Etats de l'union (1). Les sociétés anonymes ou par actions comme nous les appelons, les sociétés à responsabilité ilmitée, comme les appellent les Anglais parce que la responsabilité des associés se limite à leur part dans le capital social ont été en usage pour les entreprises industrielles et commerciales sur le continent européen longtemps avant de se répandre de l'autre côté de l'Atlantique (2). Ce qu'a produit avec une fertilité sans pareille la terre américaine, ce sont d'autres sociétés, issues aussi de l'initiative individuelle, mais ne devant pas rapporter à leurs membres un profit individuel, disposant de sommes considérables librement versées dans un trésor commun et n'ayant pas le lucre pour objet, les sociétés que nous avons appelées désintéressées. Si la nation américaine n'a pas inventé ces sortes de sociétés, elle les a multipliées, fortifiées, développées : elle en a tiré un parti inconnu des autres peuples (3) et c'est la coutume enracinée chez les citoyens de ce pays de s'associer de cette manière qui les a rendus capables de supporter sans dommage la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

1. Angell's and Amer's, *Treatise*, etc., chap. 1 § 42.
2. Le Play, *La Réforme sociale*, t. I, p. 363-370.
3. Il n'est pas inutile de remarquer qu'aucun impôt de mainmorte ne pèse sur les corporations pour remplacer le droit de succession lequel est d'ailleurs faible et même nul en ligne directe dans certains Etats de l'Union américaine. A plus forte raison n'est-il question de rien qui ressemble à un droit d'accroissement.

Longtemps le culte avait été entretenu par des taxes imposées aux habitants. Lorsque divers cultes purent s'exercer sans contrainte, il fut convenu, après de longs débats, que chaque habitant indiquerait à quelle Eglise devait être appliquée la taxe que le percepteur de la commune continuait d'exiger de lui, et, si dans cette commune ou dans le voisinage, il ne se rencontrait point d'Eglise à son gré, il n'était pas dispensé de payer; la somme versée par lui était employée à des œuvres de bienfaisance. Cependant, le principe que l'Etat non seulement doit laisser la liberté à tous les cultes chrétiens, mais encore qu'il ne doit intervenir dans les affaires d'aucun d'entre eux ayant prévalu, il était naturel d'en conclure, et le jour arriva où l'on en conclut, en effet, qu'il ne fallait point attribuer aux Eglises une part de l'impôt, que les offrandes volontaires des fidèles sont la seule ressource qui leur convienne (1).

Cette ressource ne leur fit pas défaut, les paroisses s'organisèrent en corporations, et les contributions que les fidèles étaient auparavant obligés de verser dans la caisse publique, ils les versèrent librement dans la caisse de la corporation. A ce changement, les Eglises gagnèrent plus d'indépendance et de vie. Aussi, lorsqu'après une première expérience, au bout de deux années, on tenta de revenir en arrière, lorsqu'en 1778 on offrit

1. Dans le Massachusetts, la répartition de l'impôt entre les divers cultes a été admise seulement en 1811, et la suppression de toute subvention de l'Etat aux diverses Eglises date de 1834. En Virginie, dès l'année 1776, Jefferson avait fait abroger les taxes ecclésiastiques.

aux presbytériens, qui s'étaient élevés en face des épiscopaux dans l'Etat de Virginie, une allocation de l'Etat, ils répondirent : « Nous ne reconnaissons pas au gouvernement le droit d'entretenir les ministres de l'Evangile, pas plus que nous ne lui reconnaissons le droit de leur imposer tels règlements qu'il lui plaît. » La tentative échoua.

A aucune Eglise le nouveau régime n'a profité autant qu'à l'Eglise catholique : il lui a valu, sinon la liberté qu'elle avait commencé d'obtenir auparavant, du moins l'égalité avec les autres cultes. Traitée longtemps en proscrite et plus tard en étrangère, tenue d'un commun accord à l'écart par les membres des diverses confessions protestantes, elle n'avait pas participé à la répartition des taxes publiques; le jour où ces taxes furent retirées aux autres Eglises, elle se trouva sur le même pied, elle put, dans l'ordre temporel, se constituer pareillement, elle s'organisa en corporations.

C'était un avantage; désormais le progrès matériel et visible de l'Eglise catholique en face des autres Eglises pouvait se mesurer à la générosité de ses enfants; et, si pauvres qu'ils fussent, cette générosité jetée dans un des plateaux de la balance allait faire contrepoids à la richesse protestante.

C'était aussi un danger; les revenus de l'Eglise provenant de la bourse des fidèles, il semblait naturel, il était conforme à la coutume américaine, au droit commun des corporations, qu'ils fussent administrés par les mandataires des fidèles; la célébration du culte et le sort du clergé risquaient d'être livrés au pouvoir des laïques, danger d'au-

tant plus grand qu'à côté de l'Eglise catholique, cet état de choses ne répugnait point aux communions protestantes. C'est le propre de l'Eglise presbytérienne d'avoir une constitution purement représentative, elle est régie par des assemblées composées de membres qu'ont élus les fidèles. Dans chaque congrégation, des « anciens », pris parmi les laïques, assistent le pasteur, participent au gouvernement ecclésiastique, et le pasteur lui-même est choisi par la congrégation (1). Il ne semble donc point étrange qu'il dépende, pour sa subsistance, des hommes de qui il tient son ministère. Or, depuis que les Eglises d'Etat sont abolies aux Etats-Unis, l'Eglise presbytérienne, étroitement associée aux destinées de la Nouvelle-Angleterre, et présentant des institutions conformes aux institutions républicaines, qu'elle a, d'ailleurs, concouru à fonder, l'Eglise presbytérienne a été réputée, pour ainsi parler, une Eglise nationale, je veux dire l'Eglise la mieux appropriée aux mœurs de la nation. L'Eglise épiscopale a dû, pour se maintenir, se modeler sur l'Eglise presbytérienne; elle, aussi, a confié aux laïques à la fois l'élection des pasteurs et l'administration temporelle des paroisses.

Ce n'est pas tout : l'Eglise presbytérienne n'ayant ni pape, ni évêques, chaque paroisse vit de sa vie propre et forme un corps indépendant; lorsqu'il a fallu attribuer aux sociétés religieuses la personnalité civile, c'est à la paroisse, ce n'est pas au

1. *The Constitution of the Presbyterian Church in the United States of America*, tit. IV, *The form of Government*, p. 405 et suiv.

diocèse, encore moins à l'ensemble de l'Eglise, que cette personnalité a été conférée. Le clergé épiscopal s'est encore plié à ce régime, qui n'a pas manqué d'amoindrir singulièrement, soit les ressources, soit l'autorité de ses évêques. Le clergé catholique ne devait pas longtemps s'en accommoder. Au début, toutefois, Carroll n'avait pas fait difficulté de l'accepter, en ce qui concerne le temporel. Il avait laissé les paroisses qui se bâtissaient des églises en retenir la propriété, et les mandataires élus par les paroissiens attitrés, par ceux qui occupaient une place dans les bancs de l'église (*pew-holders*), les *trustees*, administrer cette propriété, en gérer les revenus. Mais il vivait encore, que déjà, à Philadelphie, à Charleston, jusqu'à Baltimore, les *trustees* mettaient en échec l'autorité épiscopale, soulevaient des rivalités nationales autour de l'autel, refusaient d'accepter des pasteurs qui n'étaient pas de leur race ou de leur choix; tantôt, fermaient l'église au prêtre que l'évêque avait envoyé, et même à l'évêque en personne; tantôt y maintenaient le prêtre que l'évêque avait révoqué. Déjà ce débat ecclésiastique était porté devant les tribunaux civils (1). Après la mort de Carroll, il s'étendit et s'aggrava. Il semblait alors que, parmi le troupeau fidèle parvenu à une certaine croissance, la crise devînt inévitable. Elle éclata à Norfolk et à Portsmouth, en Virginie ; à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane ; à Saint-Augustin, en Floride ; à Saint-Louis, en Missouri; enfin, à Buffalo,

1. Gilmary Shea, *The life and Times of Archbishop Caroll*, p. 418, 423, 461.

dans l'Etat de New-York, et à New-York même (1).

L'unité dans le diocèse, la hiérarchie dans le clergé, étaient mises en question. Il s'agissait de savoir par quels liens toutes les paroisses composant un diocèse resteraient unies ensemble, si elles relèveraient ou non d'une commune autorité, si, dans chaque paroisse, le curé dépendrait d'un chef ecclésiastique placé au-dessus de lui, ou bien des mandataires laïques de ses paroissiens. Pour soutenir leurs prétentions à Rome, les *trustees* alléguaient les droits de patronage jadis concédés par l'Eglise aux fondateurs des paroisses; ils les revendiquaient pour eux-mêmes en les exagérant, comme si des privilèges, accordés ou arrachés en d'autres temps et que l'expérience a souvent montrés funestes à l'Eglise, devaient rester à jamais pour elle la loi commune, comme si elle devait aborder un nouveau monde et de nouveaux siècles toute chargée des vieilles entraves. Aux Etats-Unis, les mêmes hommes se plaçaient sur un autre terrain. Dans les brochures où ils faisaient appel à l'opinion, devant les cours de justice où ils se présentaient contre l'évêque, ils réclamaient, en matière religieuse, la liberté que les Américains possèdent dans la vie civile; ils alléguaient qu'il n'appartient à personne de leur imposer un pasteur qu'ils n'acceptent pas; ils opposaient l'autorité du peuple à celle de l'évêque ou du Pape (2), et telle était, en

1. Gilmary Shea, *The catholic Church in the United States*, p. 26 et suiv., 44, 200, 214 et 698. — Hassard, *Life of Archbishop Hughes*, 261-267.

2. Gilmary Shea, *The catholic Church in the United States*, p. 237 et suiv. — *Life of Archbishop Caroll*, p. 424.

définitive, la vraie portée du litige. L'Eglise catholique d'Amérique risquait de devenir une Eglise presbytérienne. Après avoir résisté aux assauts du dehors, elle se trouvait exposée à se déchirer elle-même et à se dissoudre. La société laïque, avec les coutumes adoptées par elle, menaçait d'envahir le sanctuaire. C'était, autant qu'il est permis de comparer une dispute limitée à une Eglise particulière et à ses évêques avec une dispute où avaient été engagés l'avenir de l'Eglise universelle et l'indépendance de son chef suprême, c'était la querelle des investitures transportée du régime féodal dans la démocratie moderne.

A Philadelphie, le combat, plus acharné que nulle part ailleurs, resta quelque temps indécis. Il fallut que la cour de Rome intervînt à deux reprises. D'abord, en 1822, tandis que l'évêque était frustré de ses moyens de subsistance, banni de sa cathédrale, et que, dans cette cathédrale frappée par lui d'interdit, un culte schismatique continuait d'être célébré par un prêtre révolté et excommunié, le pape Pie VII condamna « le pouvoir immodéré et illimité que s'arrogeaient les *trustees*, prétendant subordonner le pasteur au troupeau (1) ». Ensuite, quand le vieil évêque, fatigué de la lutte, eut transigé avec des rebelles qui ne désarmaient point, en 1827, le pape Léon XII désavoua et cassa la transaction (2). Elle recon-

1. Bref, *Non sine magno*, 2 août 1822.

2. Décision de la Congrégation de la Propagande, 30 avril, confirmée par le Pape, le 6 mai, et notifiée, à l'évêque Conwell, par une lettre du cardinal Cappelari, préfet de la Propagande, le 19 mai 1827.

naissait à l'évêque la qualité de premier pasteur dans la cathédrale et le droit de nommer les prêtres qui devaient la desservir, ou plutôt de les présenter, car si les *trustees* ne les agréaient pas, la contestation devait être tranchée par un conseil composé de l'évêque, de deux ecclésiastiques de son choix et de trois *trustees*, désignés par leurs collègues. Ainsi l'évêque perdait son pouvoir propre et indépendant. C'est pourquoi Rome repoussa l'arrangement. L'infortuné prélat qui l'avait conclu, le docteur Conwell, dut abandonner son siège, laissant à son successeur plus jeune, plus ferme et plus heureux, le docteur Kenrick, la tâche de reprendre et de poursuivre la lutte. Elle se prolongea quatre ans encore, et ce fut seulement en 1831 que, de guerre lasse et se sentant abandonnés de leurs commettants, les *trustees* cédèrent et que l'évêque de Philadelphie rentra dans sa cathédrale (1).

Le combat recommença à New-York en 1834; c'est à New-York qu'il devait trouver son issue définitive (2). Il y avait alors sur ce siège un prêtre français, Jean Dubois, né à Paris, formé à l'Oratoire et à Saint-Sulpice, venu en Amérique

1. Gilmary Shea, *The catholic Church in the United States*, p. 229, 260, 547, 549. — Hassard, *Life of Archbishop Hughes*, p. 51, 71, 112, 117.

2. Pour retracer cette querelle des *trustees*, à New-York, outre les auteurs cités plus haut et spécialement M. de Chabrol, j'ai consulté l'historien de l'archevêque Hughes, Hassard, *Life of Archbishop Hughes*, chap. XII, XV, XVI, XX, et l'archevêque Hughes lui-même, qui a réuni ses écrits à ce sujet, en les faisant précéder d'une introduction qui contient le récit de la controverse : *The Church Property, Controversy* (*Works of Archbishop Hughes*, vol. II, p. 549-633.)

avec des recommandations de La Fayette. Déjà parvenu au sacerdoce quand l'Assemblée constituante s'attaqua à l'Eglise, il avait, en un moment d'erreur, prêté serment à la constitution civile du clergé; mais, presque aussitôt, il s'était rétracté, et son repentir qui l'avait porté à s'expatrier l'avait rendu inébranlable dans la défense de l'indépendance ecclésiastique. Aux *trustees* qui le menaçaient de lui couper les vivres et de l'expulser de sa demeure, il répondait : « J'ai vu la révolution française. Je puis vivre dans une cave ou dans un grenier; mais que je monte de la cave ou que je descende du grenier, sachez-le bien, je serai toujours votre évêque (1). » Cependant, lorsque éclata la lutte décisive, l'évêque Dubois, se sentant vieilli, vit volontiers descendre dans l'arène un athlète plus vigoureux et plus prompt, son coadjuteur et futur successeur, John Hughes, que nous connaissons déjà, et, sans l'abandonner, il le laissa conduire la bataille. Nul n'était mieux fait pour combattre et pour vaincre. C'était le fils d'un paysan d'Irlande, venu, comme tant d'autres, avec sa femme et cinq enfants, chercher fortune en Amérique. Le troisième de ces enfants, le futur archevêque, était entré à vingt-deux ans au petit séminaire d'Emitsburg, en qualité de jardinier, afin de payer l'hospitalité qu'il recevait, et c'est en mêlant la culture du latin au jardinage qu'il avait commencé à s'acheminer vers l'objet constant de son ambition depuis la première enfance : la

1. Gilmary Shea, *The catholic Church in the United States*, p. 495-505. — Courcy and Shea, p. 389 et 390.

prêtrise. L'ayant obtenue, il avait débuté dans l'exercice de son ministère à Philadelphie au plus fort de la querelle avec les *trustees*; sans y prendre part ouvertement, il avait observé de près les fausses manœuvres qui avaient mis l'Eglise en péril, et, quand il fut installé à New-York, il était préparé à les éviter. Il arrivait, d'ailleurs, confiant dans sa cause et dans son peuple, ayant conscience de sa force, armé d'une parole redoutable, affermi par une indomptable résolution (1).

La contestation s'engagea à propos d'un prêtre de la cathédrale, révoqué par l'évêque, et préposé par les *trustees* à l'école paroissiale, laquelle avait toujours été considérée comme une dépendance de l'église. Aux mandataires de la paroisse, Hughes opposa la paroisse même. Un constable, envoyé par les *trustees*, ayant signifié au catéchiste choisi par l'évêque de se retirer, cette démarche fut d'abord condamnée du haut de la chaire par un acte épiscopal, puis, aussitôt, le coadjuteur convoqua dans l'enceinte même de l'école un meeting, où se rendirent cinq à sept cents des paroissiens attitrés, de ceux qui avaient place dans les bancs. Là, il reconnut que la loi civile donnait raison aux *trustees*: mais il représenta que la loi ecclésiastique leur donnait tort, qu'ils pouvaient disposer des bâtiments de l'Eglise ou de l'école, mais non de l'enseignement religieux ni des sacrements. « Si les *trustees* », dit-il, « renvoient aujourd'hui le catéchiste, demain ils chasseront le prêtre. Le voulez-vous? Voulez-vous que la loi civile enchaîne votre Eglise,

1. Hassard, *Life of Archbishop Hughes*, chap. I-V.

qu'elle devienne une esclave dorée comme l'Eglise d'Angleterre, ou bien préférez-vous la religion persécutée de la pauvre Irlande, qui a acheté la liberté de sa foi au prix de tout ce que les hommes ont de plus cher ailleurs? » Irlandais de naissance, Hughes parlait à des Irlandais comme lui. En éveillant ensemble le sentiment national et le sentiment catholique, il avait gagné sa cause. Le meeting vota une résolution qui donnait à tous égards satisfaction complète à l'évêque; elle débutait en ces termes : « Nous, tenons pour indigne de notre profession de catholiques romains d'opposer nous-mêmes ou que qui que ce soit oppose en notre nom aucun obstacle ou empêchement lègal ou non, au plein, libre et entier exercice des droits pouvoirs et devoirs que notre évêque, en vertu de son office, tient de Dieu, et que l'Eglise l'a autorisé à exercer et maintenir. » Au nom de leurs commettants, les *trustees* furent sommés d'inscrire cette résolution sur les registres de la cathédrale et de l'accepter comme règle fondamentale pour eux-mêmes et leurs successeurs. Les uns donnèrent leur démission après quelque résistance, d'autres se rangèrent du côté de l'évêque: l'élection suivante écarta tous ceux qui étaient capables de causer quelque trouble. La discorde avait pris fin, l'unité et l'autorité avaient été rétablies dans la principale paroisse de New-York.

Hughes n'était pas homme à ne pas tirer parti de sa victoire. A peine investi par la retraite de l'évêque Dubois, de la pleine administration du diocèse, il convoqua un synode, et, devant son clergé rassemblé il étendit à toutes les paroisses des statuts dont le

principe avait été précédemment posé pour sa cathédrale. Il fut défendu aux *trustees* de priver le curé de son traitement, de pourvoir en dehors de lui aux emplois qui touchent au culte, tels que ceux de sacristain, d'instituteur paroissial ou de chantre; de soustraire à son examen les comptes de la paroisse qu'il devait lui-même soumettre à l'évêque ;de disposer sans son aveu et, dans certains cas, sans l'autorisation épiscopale de l'Eglise et de ce qui lui appartient. Si quelques *trustees* refusaient de se soumettre à ces statuts, l'évêque les prévenait que, en aucun cas,aucun prêtre ne serait autorisé à desservir leur église. Tous les *trustees* se soumirent, si ce n'est ceux de la paroisse de Saint-Louis, à Buffalo. Il se rencontrait là, à l'extrême limite du monde habitable pour les Européens, une vieille famille venue de France, les Le Couteulx; issus d'une souche parlementaire, ils mêlaient des mœurs chrétiennes à des traditions gallicanes et jansénistes. Ils avaient fondé l'église, dont leur héritier était le premier *trustee*; plutôt que de n'y pas demeurer maître, celui-ci résista à l'autorite épiscopale, et les autres *trustees* avec lui. De cette Église, l'évêque alors retira le curé, le culte s'y trouva suspendu; d'autres prêtres furent envoyés à Buffalo,un autre sanctuaire y fut ouvert; au bout de deux ans, les *trustees*, laissés dans leur temple vide et abandonné, vinrent eux-mêmes supplier l'évêque d'y rentrer, et pour l'obtenir, acceptèrent sans réserve toutes ses conditions.Ils devaient pourtant,plus tard renouveler le débat,en le portant devant la puissance civile.

Cependant, même soumis, les *trustees* embarras-

saient souvent l'administration ecclésiastique et n'épargnaient pas toujours aux paroisses les difficultés financières. Tout en respectant leurs prérogatives partout où eux-mêmes respectaient celles du clergé, Hughes ne souhaitait pas leur livrer des paroisses nouvelles. L'occasion se présenta bientôt de leur soustraire d'anciennes paroisses. Leur gestion inattentive et sans contrôle avait rendu insolvables les premières églises établies à New-York; les ouvriers qui les avaient entretenues, réparées, agrandies, n'étaient pas payés; les créanciers saisissaient ces églises et les mettaient en vente. L'évêque les racheta aux enchères; aidé par la générosité des fidèles, il trouva moyen d'éteindre leurs dettes, d'y relever le culte, et, désormais, il en demeura propriétaire; il le devint de toutes celles qui s'élevèrent par la suite : les abus avaient discrédité l'administration du temporel des paroisses par les laïques.

Il fallait préserver de pareilles fautes et de pareils désastres l'administration attribuée au clergé. Erigé en propriétaire des églises de son diocèse et de leurs ressources, l'évêque, en même temps qu'il en remit la gestion aux curés, leur marqua les règles qu'ils devaient suivre. Il leur prescrivit d'établir l'inventaire de tout ce qui appartenait à leur église, en le distinguant nettement de ce qui leur appartenait en propre; de tenir le compte annuel des recettes et des dépenses; de s'associer, pour l'une et l'autre opération, des paroissiens qui durent en certifier l'exactitude; et, le tableau ainsi dressé chaque année, de le présenter, d'une part, aux paroissiens, de le distribuer

à travers leurs bancs, de leur en donner lecture du haut de la chaire; de le soumettre, d'autre part, à l'évêque, qui dut le conserver dans ses archives. Il y eut donc deux garanties de la bonne gestion des curés ; d'abord, la publicité appelant le contrôle des paroissiens, ensuite, la surveillance du supérieur ecclésiastique. Les règles posées à New-York furent appliquées dans les autres diocèses. Les conciles pléniers de Baltimore les adoptèrent et les confirmèrent, en ce qui concernait les curés (1), les complétèrent à l'égard des évêques. Il convenait, en effet, de prendre garde que la propriété ecclésiastique, reposant sur la tête des premiers pasteurs, ne pût être détournée de l'usage sacré pour lequel ils l'avaient reçue. Il leur fut donc enjoint, comme aux curés, d'en dresser l'inventaire, puis d'en assurer par testament la transmission à leurs successeurs. Ce testament, dressé selon les lois de l'Etat où ils résident, et transmettant ce qu'ils ne possèdent pas en propre, soit à leur coadjuteur, soit à un confrère voisin qui remplira leurs intentions, doit être déposé, aussitôt après qu'ils ont pris possession de leur siège, entre les mains de leur métropolitain ou, s'ils sont eux-mêmes métropolitains, du plus ancien évêque de la province (2).

L'Eglise des Etats-Unis avait désormais ses affaires temporelles régies par une législation conforme à son organisation spirituelle : entre le corps

1. *Concil. plen. Balt. II*, tit. IV, numéros 182, 186, 194, 198. — *Concil. Balt. III*, t. IX, numéros 275, 276, 286, 287.

2. *Concil. plen. Baltim. II*, t. IV, numéros 188, 191. — *Concil. plen. Baltim. III*, t. V, numéro 269.

et l'âme l'harmonie était rétablie. Mais cette législation, œuvre de la hiérarchie ecclésiastique, restait sans autorité au for extérieur, la loi civile ne la reconnaissait pas, la contredisait à certains égards et même entreprit bientôt de la briser. Le progrès de la religion catholique avait déterminé contre elle une réaction. Un parti s'était formé, connu sous le nom de *Know nothing* ou d' « Américains natifs. » Soulevé contre l'émigration européenne, il se proposait de fermer les Etats-Unis à l'invasion de tout ce qui venait d'Europe et particulièrement du « Romanisme ». Quand ce parti après avoir brûlé et pillé églises, couvents, presbytères à Philadelphie et à Boston, avait menacé New-York de pareils excès, l'évêque avait publiquement annoncé qu'au besoin la force serait repoussée par la force et préposé des fidèles armés à la garde de leurs églises. Elles n'avaient pas été attaquées; double triomphe remporté par l'évêque: il avait fait reculer sans combat « les natifs » et leur fanatisme; il avait maintenu sur la défensive les Irlandais et leur agressive ardeur. Quand, plus tard, le même parti transporta le débat des rues de New-York devant la législature, à son tour il obtint d'abord un succès. Les *trustees* de Buffalo, ne se résignant pas à la capitulation à laquelle ils avaient été réduits, dénoncèrent au sénat de l'Etat de New-York les envahissements de la puissance romaine. La haine presbytérienne fit écho à leur plainte jalouse. L'archevêque (1) fut représenté comme accaparant une fortune sans bornes. On ne

1. L'évêché de New-York avait été érigé en archevêché en 1850.

se contenta plus de la loi qui imposait une limite au revenu pouvant provenir des biens ecclésiasques. L'Eglise catholique, ne tirant ses ressources annuelles ni d'immeubles ni de capitaux possédés par elle, cette loi ne l'atteignait guère; on en forgea une autre, qui interdisait de faire reposer sur la tête d'aucun ecclésiastique aucune propriété affectée au service d'un culte quelconque, enjoignant de transmettre, sous peine de séquestre et au besoin de confiscation, les propriétés de cette nature aux corporations laïques déjà reconnues dans l'Etat, ou qui se feraient reconnaître à l'avenir, imposant enfin à l'Eglise catholique l'organisation temporelle de l'Eglise presbytérienne. C'était, pour l'autorité épiscopale, une nouvelle guerre à entreprendre, guerre moins pénible, en définitive, et moins dangereuse que celle qui venait de se terminer, car elle éclatait, non plus à l'intérieur, mais au dehors de l'église. Les assaillants n'avaient plus de complice dans la place et, toujours debout pour soutenir l'assaut, Hughes ne voyait plus autour de lui qu'une troupe obéissante et fidèle; aussi ne témoigna-t-il aucune inquiétude sur l'issue de la lutte. « Nous avons été vaincus ». écrivait-il après le vote de la loi, « il ne faut pas nous le dissimuler, cette loi nous apportera de graves préjudices. Mais le peuple américain a dans le sang l'instinct de la liberté de conscience, il y reviendra; en nous voyant vexés par une loi injuste, je ne doute pas qu'il ne nous accorde prochainement ses sympathies. Quant aux tracas de l'heure présente, qu'importe ! Nous en avons traversé de plus rudes. » Il en appela donc, « avec une absolue

« confiance (*unbounded confidence*), du peuple abusé au peuple éclairé. Il revendiqua le droit égal à la liberté, promis aux diverses communions chrétiennes, alléguant que cette liberté et cette égalité sont violées le jour où l'état méconnaît la discipline propre à une Eglise et prétend lui imposer celle d'une autre Eglise, où la loi civile contredit la loi religieuse. Hughes savait à qui il parlait. La loi injuste, comme il l'appelait, avait été rendue en 1855, et en 1863 elle était rapportée. Un compromis intervenait entre l'Etat de New-York, qui redoutait le pouvoir absolu de l'évêque sur les biens ecclésiastiques, et le diocèse de New-York, qui ne consentait pas à s'affranchir de sa surveillance. La personnalité civile continua d'être attribuée à la paroisse, seule maîtresse de ses biens, seule tenue de ses dettes, et représentée par son conseil de fabrique. Mais à la place des anciens *trustees* élus par les possesseurs des bancs de l'Eglise, ce conseil de fabrique dut être composé de l'évêque, président de droit dans chaque paroisse, d'un grand vicaire désigné par lui, du curé également nommé par lui et de deux laïques choisis parmi les paroissiens par ces trois ecclésiastiques. De la sorte l'évêque est réellement maître partout, sans être seul responsable ; les laïques exercent quelque contrôle, et les fonds de la paroisse ne peuvent être détournés de leur destination.

Cette loi avait été faite pour l'État de New-York, qui comptait alors quatre et compte aujourd'hui sept diocèses. Elle se propagea plus loin. Elle servit de modèle aux autres États qui

voulurent fournir aux paroisses catholiques un moyen agréé par elles d'être incorporées. Plus ou moins modifiée, elle est aujourd'hui en vigueur dans bon nombre de diocèses. Toutefois, le régime auquel avaient eu recours les catholiques avant qu'elle fût rendue n'a pas été abandonné. Dans la plus ancienne province de l'Eglise américaine et dans l'une des plus récentes notamment, à Baltimore et à San-Francisco, la propriété ecclésiastique continue de reposer tout entière sur la tête de l'évêque. Il y a donc, d'après la législation de ce pays, deux régimes pour le temporel de l'Eglise catholique. Selon le premier la personnalité civile réside dans le diocèse représenté par l'évêque seul, lequel délègue, dans chaque paroisse, ses pouvoirs au curé assisté de deux paroissiens, règle et surveille sa gestion. Selon le second système, la personnalité civile réside dans la paroisse représentée par le conseil de fabrique, dont le curé est le principal membre et que l'évêque préside de droit et compose à son gré.

On le voit : pratiquement les deux systèmes ne diffèrent pas sensiblement. Le second offre sans doute quelques garanties de plus aux paroisses; mais, dans l'un comme dans l'autre, en matière temporelle comme en matière spirituelle, l'évêque est souverain et le curé est son ministre; dans l'un comme dans l'autre, le soin des affaires temporelles des paroisses incombe principalement au clergé. Pour apprécier cet état de choses et ses conséquences, il faut le considérer à l'égard des curés, à l'égard des évêques, examiner

ce qu'il vaut pour eux et quelles garanties il donne vis-à-vis d'eux au peuple fidèle, à tous les citoyens.

En ce qui concerne les curés, il leur procure une aisance qui ne coûte rien à leur indépendance; mais j'ai déjà remarqué que les occupations qui sont de la sorte imposées aux prêtres « entraînent pour eux quelques inconvénients », que « les soucis matériels risquent d'envahir leur esprit et leur temps (1) ». Toutefois, à y regarder de près, ces inconvénients proviennent beaucoup moins de la situation légale du curé que des besoins auxquels son zèle doit satisfaire. Il serait difficile de les éviter dans un pays où l'Eglise catholique doit, non pas seulement se maintenir, mais s'établir sans aliéner sa liberté, et se faire rapidement sa place au milieu d'une civilisation avancée. Quand même les curés n'auraient pas en main la bourse des paroisses et ne tiendraient pas leurs comptes, ils ne se croiraient pas moins obligés, ils n'auraient pas moins à cœur de leur procurer des maisons de prière et des maisons d'école; ils ne cesseront de se vouer à de telles entreprises que le jour où elles cesseront d'être nécessaires, et ce jour, avec l'accroissement continu de la population catholique, est encore éloigné. Des règles ont, d'ailleurs, été posées, des précautions ont été prises pour assurer la bonne gestion des deniers qui sont confiés aux curés, pour prévenir l'abus qu'ils pourraient faire de leur crédit, et ces précautions, le progrès général et constant des paroisses et des œuvres pa-

1. P. 134.

roissiales le démontre, n'ont pas été inefficaces.

En ce qui concerne les évêques, si l'on compare leur condition matérielle à celle des curés, elle ne s'en distingue guère, elle ne s'élève pas en proportion de leur pouvoir. Il y a longtemps que Tocqueville a remarqué la disposition de la démocratie américaine à diminuer les émoluments des principaux fonctionnaires, en augmentant ceux des fonctionnaires inférieurs (1). Dans la hiérarchie ecclésiastique, comme dans la hiérarchie civile, cette disposition se manifeste.

Si l'on examine les attributions des évêques, ils paraissent d'ordinaire moins absorbés que les curés par les affaires matérielles, ils manient de moins près l'argent des fidèles. Mais aussi leurs opérations pécuniaires ne sont pas environnées d'autant de garanties. Supérieurs aux curés qu'ils surveillent, ils n'ont pas à côté d'eux de supérieur qui les surveille eux-mêmes, et leurs comptes ne sont pas soumis non plus à une publicité qui appelle le contrôle. Aussi, malgré le rare mérite, l'incontestable capacité de l'épiscopat américain n'a-t-il pas toujours échappé aux accidents financiers. Deux archevêques de la Nouvelle-Orléans sont restés écrasés sous le poids des dettes contractées à travers les désastres et les ruines de la guerre civile. Un archevêque de Cincinnati s'est associé à une banque tenue par son frère, et a fait faillite avec lui.

J'ose penser que les prochains conciles américains ne laisseront pas de côté l'administration

1. *De la Démocratie en Amérique*, t. I, chap. XIII.

temporelle des évêques ; qu'après avoir, en cette matière, donné des lois aux curés, les évêques voudront s'en donner à eux-mêmes; qu'après avoir assuré la transmission régulière de la propriété ecclésiastique reposant sur leur tête, ils en assureront, en outre, la bonne gestion. Déjà ils entrent dans cette voie : associant plus étroitement le clergé de second ordre à leur gouvernement aussi bien qu'à leur élection, ils ont institué un conseil ecclésiastique que désormais ils doivent consulter, notamment dans les affaires financières de quelque importance (1). A mesure qu'avec les œuvres et les obligations des diocèses s'accroîtra leur fortune, les garanties qui la sauvegardent devront également s'accroître.

V

Ainsi s'achèvera dans le siècle prochain l'édifice dont l'archevêque Hughes a, vers le milieu du siècle présent, jeté les bases. A travers le temps et l'espace, c'est la destinée de l'Eglise catholique de conserver intacte sa constitution divine, en l'accommodant à la diversité des institutions humaines. Quand cette Eglise transplantée d'Europe se fut enracinée aux Etats-Unis, quand elle cessa de tirer du dehors le clergé et les subsides nécessaires à son culte, il importait avant tout de sauvegarder l'autorité de ce clergé sur le peuple

1. *Concil. plen. Baltim. III*, t. II, numéro 20.

fidèle d'où il était issu et qui lui fournissait sa subsistance, sa liberté au milieu de la démocratie souveraine, qui l'environnait d'une puissance jusqu'alors irrésistible. Il fallait, sous peine de voir la société catholique se dissoudre dans le moment même où elle commençait à s'étendre, que la hiérarchie qui lui est propre s'élevât au-dessus d'elle, sans être ni contestée ni entravée.

C'est pourquoi l'archevêque Hughes a réprimé à l'intérieur de son Eglise les empiètements des laïques, repoussé à l'extérieur les atteintes du pouvoir civil. Il était entre tous un évêque militant, sa vie entière s'est passée à combattre. Mais de toutes les batailles qu'il a livrées la plus importante a, sans doute, été celle que nous venons de retracer, et pour l'avoir gagnée il est resté, depuis Carroll jusqu'à nos jours, le plus grand évêque des Etats-Unis.

Si l'on recherche maintenant comment il lui a été donné de la gagner, on reconnaîtra qu'il a dû la victoire principalement à une disposition que le vieux monde ne connaît plus guère et que nous avons déjà signalée chez ce pontife des temps nouveaux : la confiance. Après Dieu, il a eu confiance dans l'esprit de foi de la société catholique, dans l'esprit de justice et de liberté de la société américaine. Lorsque les mandataires du peuple fidèle se sont élevés contre lui, il en a appelé à ce peuple même ; et le peuple fidèle a fait prévaloir sa volonté d'être gouverné par un pouvoir qu'il accepte librement, mais qu'il n'a pas créé. Lorsque les représentants de l'Etat de New-York ont prétendu changer les règles qui régissent l'Eglise catholique

et lui imposer des tuteurs qu'elle ne reconnaissait pas, l'archevêque en a appelé à l'Etat lui-même, aux citoyens qui le composent : il a revendiqué le droit commun à toute Eglise chrétienne en ce pays d'obéir aux lois qui la constituent, et l'Etat a désavoué ses représentants ; il a restitué à l'Eglise son indépendance. Grâce à cette confiance toujours vaillante et volontiers joyeuse, l'archevêque, à son tour, a inspiré confiance aux coreligionnaires qu'il avait à conduire, aux concitoyens qu'il avait à convaincre. Il a pu, dans le feu de l'action, frapper sans ménagement : sa parole toujours vigoureuse a parfois été violente. Il n'en est pas moins sorti de chacun des combats qu'il a livrés plus accrédité, plus populaire. La nation américaine aimait à reconnaître dans ce fils de l'Irlande un type accompli des qualités qu'elle s'attribue et qu'elle estime, et lui, de son côté, se plaisait à signaler dans la constitution américaine un reflet de la lumière évangélique. On sait que le congrès des Etats-Unis a coutume d'entendre, chaque dimanche, un sermon au Capitole, et que, accommodant ce vieil usage à la liberté et à l'égalité religieuses désormais établies dans la république, il invite à monter en chaire devant lui les prédicateurs les plus autorisés des diverses communions. Convié de la sorte à prêcher devant des hommes qui admiraient son talent et respectaient son caractère sans partager sa croyance, Hughes prit pour texte cette parole du Sauveur : *Celui d'entre vous qui veut être le premier doit se faire le serviteur de tous*. Il montra à ses « frères chrétiens » (*christian brothers*), comme il appelait ce jour-là ses audi-

teurs, que telle était, en effet, la manière dont les Etats-Unis avaient entendu l'autorité, dont leur libérateur, le père de la patrie Washington, l'avait d'abord exercée, ensuite déposée, laissant par cette conduite un nom sans rival et un exemple sans-pareil dans l'histoire (1).

Nul n'a autant contribué que ce belliqueux évêque à conquérir à son Eglise droit de cité dans son pays. Telle était la place qu'il s'y était faite, qu'à l'époque où l'Angleterre et les Etats-Unis établirent entre les deux mondes le télégraphe électrique, c'est à lui que fut déféré l'honneur d'en inaugurer l'usage après le président de la république, avant tout autre citoyen. Le président adressa son message à la reine d'Angleterre, à Londres : après avoir rendu grâce à Dieu, ce message attestait l'accord entre la nation émancipée et la mère patrie. L'archevêque envoya le sien au préfet de la Propagande à Rome : il rendait hommage, au nom d'un nouveau peuple et d'une nouvelle hiérarchie catholique, à l'Eglise mère et maîtresse (2). Telles furent les premières paroles transmises par l'électricité de l'un à l'autre hémisphère.

Le dernier combat qu'ait livré le grand évêque, il l'a livré pour sa patrie. Quand il vit cette patrie, son espoir et son orgueil, menacée d'un démembrement, quand les Etats qui admettaient l'esclavage prétendirent se séparer de ceux qui le repoussaient, encore qu'il comptât dans le parti qui rompait l'Union beaucoup de coreligionnaires et

1. *Works of Archbishop Hughes*, t. Ier, p. 558-573.
2. Hassard, *Life of Archbishop Hughes*, p. 408.

plusieurs amis, il se déclara contre eux. Quand le gouvernement fédéral redouta de voir ses adversaires trouver appui en Europe, il eut recours à lui, et l'archevêque accepta de soutenir à Paris et à Rome la cause qu'il avait embrassée. Enfin, la guerre civile se prolongeant au delà des prévisions, quand il fallut demander à un peuple déjà épuisé six cent mille soldats de plus, il appuya du haut de la chaire ce suprême appel aux armes (1). Il ne lui fut pas donné d'en voir le résultat; quand il mourut, la guerre durait encore et les catholiques clergé et peuple, restaient partagés entre les deux camps. Mais, du moins, l'éclatante intervention de l'archevêque de New-York avait dégagé son Eglise elle-même de toute solidarité avec la cause que le sort des batailles allait bientôt condamner et que l'histoire, sans méconnaître le dévouement de ses champions, devait nommer la cause de la révolte et de l'esclavage. Grand service rendu tout ensemble à sa foi et à sa patrie.

Il les avait également bien servies l'une et l'autre, quelques années auparavant, en écartant l'immixtion du pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques. Il avait ainsi préservé cette portion du nouveau monde des querelles les plus funestes à l'ancien.

1. Hassard, *Life of Archbishop Hugues*, chap. XXV, XXVI et XXVII

CHAPITRE VI

LA DIVERSITÉ DES CULTES

J'ai décrit l'Eglise catholique aux Etats-Unis telle qu'il m'a été donné de la contempler, cent ans après sa naissance : le peuple qui la compose, le clergé qui la dirige, les écoles qui la perpétuent, les ressources pécuniaires qui l'entretiennent. J'ai mesuré sa croissance durant ce premier siècle de vie. Pour achever de la connaître, il faut maintenant la regarder du dehors, marquer la place qu'elle occupe parmi les autres communions établies autour d'elle, et pour cela, observer ces communions elles-mêmes, examiner au nom de quelles croyances, au moyen de quelles institutions elles se partagent entre elles et disputent au catholicisme la démocratie américaine.

I

Au premier aspect, cette démocratie paraît imprégnée de religion. Si occupé qu'il soit des labeurs et des intérêts terrestres, ce peuple jeune et libre n'a pas oublié Dieu. Lorsque j'ai débarqué à New-York, ce qui m'a frappé tout d'abord, c'est

la multiplicité des églises avec leurs clochers s'élevant comme autant de « doigts tournés vers le ciel » (1) au-dessus des habitations des hommes et des foyers de l'industrie humaine. Je ne pense pas qu'il se rencontre un aussi grand nombre d'édifices religieux dans aucune autre capitale, si ce n'est à Rome, je veux dire dans la Rome des Papes, car dans la nouvelle ville piémontaise qui enserre maintenant la ville pontificale, il n'y a pas plus d'églises que d'œuvres d'art ; la piété et la beauté font pareillement défaut.

Comme j'arrivais à New-York un dimanche, dans le repos de ce jour qui suspend le mouvement et le bruit du travail et des affaires publiques ou privées, sans les remplacer par le plaisir, à travers les rues où circulaient à peine quelques rares voitures, à côté des boutiques et des tavernes rigoureusement fermées, je voyais sortir de chacun de ces temples si nombreux une foule d'hommes et de femmes d'âges et de conditions diverses. Bientôt à Boston, à Détroit, à Chicago, partout je rencontrais le même spectacle ; j'apprenais que dans toutes les classes et dans tous les métiers, la plupart des personnes qui se respectent font profession d'une religion quelconque et fréquentent une église. En pénétrant à l'intérieur des maisons et des familles, et même dans les hôtels, je trouvais les heures des repas changées et leur préparation simplifiée pour laisser aux gens de service la liberté du jour du Seigneur. En ouvrant les journaux les plus répandus, à côté des événe-

1. Wordsworth.

ments et des débats politiques ou industriels, j'apercevais d'ordinaire quelque information ou discussion religieuse, et toujours les questions de cet ordre étaient abordées avec respect, rarement avec un esprit sectaire, plus rarement encore avec un esprit incrédule. Enfin, en m'entretenant avec des hommes de toute croyance, je reconnaissais, ce qu'il était d'ailleurs facile de présumer, que ce ton de la presse quotidienne lui est imposé par l'opinion publique.

Je ne prétends pas assurément que le sentiment chrétien aux Etats-Unis ne soit ni incomplet ni chancelant, je signalerai plus loin les lacunes qui l'affaiblissent et les incertitudes qui l'ébranlent; je constate seulement que ce sentiment vivace et sincère continue jusqu'à ce jour d'animer le peuple entier.

La cause en est d'abord aux origines de ce peuple. Comme je l'observais au début de ces études, l'Amérique du Nord a été au dix-septième siècle l'asile des chrétiens exilés pour leur foi. C'est pour pratiquer librement leur culte proscrit sur leur terre natale, que les premiers « pèlerins », embarqués sur le navire qu'ils avaient nommé « Fleur-de-Mai », ont pris possession le 22 décembre 1620 du rocher de Plymouth, que d'autres puritains ont fondé Salem et Boston et colonisé la Nouvelle-Angleterre. C'est pour abriter de nouveaux dissidents proscrits à leur tour avec leur foi par les héritiers des premiers proscrits, que Rogers William a bâti Providence et plus tard William Penn, Philadelphie.

Plus au sud, il est vrai, au-dessous du Potomac

et de l'Ohio, l'émigration n'a pas été déterminée par la religion. Les cavaliers transplantés en Virginie pour échapper à Cromwell, les Suédois envoyés par Gustave-Adolphe sur les bords du Delaware, les Hollandais explorant l'Hudson et commençant à bâtir la ville qu'ils appelaient Amsterdam et qui devait s'appeler New-York, étaient en quête de terres à cultiver et de produits à rapporter en Europe. Parmi ces colonies destinées à former les Etats du Sud, le Maryland seul présentait une sorte d'enclave où quelques catholiques anglais avaient cherché un refuge pour leur culte et avaient institué la liberté de religion. Encore ce culte et cette liberté avaient-ils été promptement étouffés l'un et l'autre par les colons du voisinage débordant sur un rivage que les premiers occupants ne suffisaient pas à peupler. Ainsi, sauf une exception trop peu durable, les colons du Sud étaient poussés par un mobile moins élevé que ceux du Nord. En passant l'Atlantique, ils poursuivaient les biens de la vie terrestre et non pas ceux de la vie future. Toutefois, cette poursuite était honnête. Ils attendaient la fortune du travail, au lieu de la demander, comme les chercheurs d'or du Mexique et du Pérou, à de sanglantes aventures; ils introduisaient sur le sol vierge de l'Amérique le travail agricole et sa fécondité, heureux s'ils n'avaient pas en même temps introduit l'esclavage. D'ailleurs, ils ne se détachaient pas de leur religion; ils l'installaient avec eux partout où ils s'établissaient; ils la considéraient comme une condition nécessaire de leur prospérité.

Enfin l'émigration religieuse ne s'était pas arrêtée avec les passagers de la « Fleur-de-Mai ». A leur exemple, durant le cours entier du dix-septième siècle, les chrétiens persécutés qui préféraient leur foi à leur patrie héréditaire avaient pris l'habitude de considérer l'Amérique comme une patrie nouvelle. Les presbytériens d'Ecosse et ceux du pays de Galles et de l'Irlande sous les Stuarts, les Vaudois du Piémont sous la maison de Savoie, les Luthériens et les Réformés d'Allemagne après l'incendie du Palatinat, les Huguenots de France après le siège de la Rochelle et la révocation de l'Edit de Nantes, s'étaient répandus au Sud comme au Nord des colonies britanniques, entretenant et ravivant la sève religieuse à travers les branches croissantes de l'arbre que les premiers pèlerins avaient planté (1).

Il est vrai qu'avec notre siècle l'émigration a semblé prendre un autre aspect. Quand d'une part les proscriptions religieuses eurent cessé en Europe et que d'autre part les moyens de tranport eurent changé, quand la vapeur put emporter à travers l'Océan des multitudes, les Etats-Unis ont

1. Robert Baird, *Religion in America* (New-York, 1856). Book II, ch. I à XV. Les actes publics des colonies depuis 1662 relatent l'Introduction des émigrés français. En 1680, une Église protestante française est établie à Oxford, dans la colonie du Massachusetts. Un siècle plus tard, elle a cessé de parler français, s'est fondue dans les autres Eglises, et le lieu où elle célébrait son culte est tombé dans les mains de quelques catholiques romains réfugiés de France (p. 158). L'un des principaux fondateurs de la république américaine, à la fois militaire, écrivain, orateur, chef de parti, financier, homme d'Etat, le brillant et versatile Hamilton, descendait par sa mère d'une famille de huguenots français. (Mac Master, *History of the People of the United-States*, vol. I, p. 125.)

été abordés non plus par une élite de dissidents qui ne parvenaient pas à pratiquer leur foi dans leur pays, mais par des bandes de déshérités qui ne trouvaient pas à y gagner leur vie. Il était à craindre que ces déshérités du vieux monde n'en apportassent dans le nouveau tout ensemble les vices et les misères et n'implantassent une race déréglée et dégénérée. Heureusement pour l'Amérique, le plus grand nombre parmi eux, les Irlandais avaient le droit d'imputer leur misère à leur foi. Catholiques, c'était pour leur religion qu'ils avaient été jadis opprimés et dépouillés par la protestante Angleterre; c'était leur religion qui leur coûtait leur patrie. Ils apportaient aux Etats-Unis d'autres croyances que les puritains du siècle précédent, mais une fidélité pareille à leurs croyances. Avec eux l'émigration devenait plus nombreuse, plus populaire et sans doute aussi plus misérable ; mais elle gardait sous l'égide d'une autre Eglise son caractère religieux. A cette constance des Irlandais dans leur culte héréditaire, toutes les communions chrétiennes des Etats-Unis sont redevables. Grâce à l'Eglise de ces pauvres gens, grâce à son enseignement et à sa hiérarchie, les communautés « évangéliques », divisées entre elles, ont eu à côté d'elles un autre spectacle que celui du désordre et de la ruine des croyances; l'intégrité du dogme catholique a maintenu quelque fixité dans leurs propres doctrines, et l'invasion du prolétariat européen n'y a pas été marquée par le débordement de l'incrédulité. Dans l'appréciation du protestantisme américain à notre époque, il convient de tenir compte

de cette influence extérieure qu'il n'a guère soupçonnée et que néanmoins il a subie.

Si nous pénétrons maintenant à l'intérieur des églises qui le composent, nous reconnaîtrons qu'en notre âge la sève qui lui est propre et qui procède, soit des vérités qu'il retient, soit des épreuves et des vertus des premiers colons, garde encore assez de vigueur et de fécondité pour le ranimer par intervalles, pour renaître et porter des fruits de saison en saison. A partir de l'année 1735, les congrégations évangéliques des Etats-Unis ont connu ce qu'elles ont appelé des « réveils » (*revivals*). La guerre de l'Indépendance les a interrompus, mais notre siècle les a vus reparaître. Tantôt dans les cités petites ou grandes, comme Northampton, Boston, et même New-York, tantôt à l'intérieur des collèges et des universités comme à Yale, la soif des choses divines, le besoin d'un renouvellement moral s'emparait des âmes. Une prédication ardente et austère attirait les foules, les occupations mondaines, affaires et plaisirs, étaient suspendues; entraînés par la curiosité d'adord, puis par la contagion de l'exemple, échauffés par la ferveur qui se développait autour d'eux, les indifférents, les libertins, rentraient en eux-mêmes, se repentaient et s'engageaient à changer de vie. Ces « réveils » ne semblaient point sans analogie avec nos missions catholiques. C'était parfois à travers les solitudes du Far-West où ne s'élevaient encore ni temple ni ville, sur les rives de l'Ohio, dans les bois du Kentucky, que les pionniers épars s'assemblaient, de trente ou cinquante milles à la ronde. Sous la voûte du ciel,

du haut d'une chaire élevée sur des pieux, un ministre de l'Evangile » apportait à une multitude assise sur des troncs d'arbres « les paroles de la vie éternelle ». La cène était célébrée à l'ombre des forêts jusqu'alors impénétrables; leur vaste silence retentissait du chant des psaumes, et comme le peuple venu de loin ne pouvait renouveler fréquemment ces réunions, il les prolongeait durant plusieurs jours : à côté de l'enceinte qui servait de temple, un camp était dressé, les familles couchaient et mangeaient sous la tente. Sans doute ce pieux enthousiasme n'était pas exempt de fanatisme et prenait aisément des allures déréglées; çà et là il se manifestait par des cris et des contorsions étranges; des désordres s'y mêlaient. Néanmoins les observateurs les plus autorisés attestent que la plupart des « réveils » ont été bienfaisants et sincères. Ils remarquent que des prédications doctrinales, qui ne retranchaient rien ni des choses difficiles à croire ni des choses difficiles à pratiquer, les ont provoqués et soutenus, que plus la doctrine était austère et rigoureuse. plus elle a eu prise sur les âmes. Ils estiment donc qu'en définitive les « réveils » ont efficacement contribué soit au maintien soit à l'avancement de la foi et des mœurs chrétiennes aux Etats-Unis (1).

A côté de cette disposition religieuse que le peuple américain tire de son origine, il y a dans la vie qu'il mène une sauvegarde permanente contre l'incrédulité et l'immoralité, c'est le travail. Le

1. Baird, *Religion in America*, liv. V, ch, VII, VIII et IX. — Mac Master, *History of the People of the United-States*, vol. II, p. 578-582.

travail l'a fait tout ce qu'il est; par le travail il a conquis et transformé la terre que Dieu lui destine, et il continue de la conquérir et de la transformer toujours; grâce au travail, il a pu s'avancer, se multiplier et s'élever sans rencontrer encore de limites ni à ses visées ni à ses ressources. Là pas de prolétaire qui ne trouve de l'ouvrage et pas de « roi de l'or » qui n'exerce une profession. Nulle part aux Etats-Unis les oisifs ne se sentent à leur place; s'il s'en rencontre, ils viennent en Europe, étalant parfois à l'étranger des mœurs que leur pays supporte mal et des goûts qu'il ne satisfait pas.

La perpétuité du travail préserve l'esprit des Américains des subtilités vaines. Il se peut que le loisir leur manque pour creuser leurs croyances, mais il leur manque aussi pour les secouer, pour s'égarer dans le dédale des pensées oiseuses, pour se perdre dans le vide, et la doctrine dont ils sont nourris fût-elle incomplète, elle suffit à entretenir dans leur âme simple et forte une foi courte peut-être, mais robuste.

Plus efficace encore est le travail pour conserver les mœurs. Au premier abord, l'étranger aperçoit dans la société américaine bien des principes de corruption. Le plus puissant était jadis l'esclavage. En livrant à un homme des créatures humaines auxquelles ni la loi ni l'opinion ne reconnaissaient aucun droit (1), l'esclavage incitait perpétuellement le maître à la débauche et devenait ainsi plus funeste peut-être encore à la race des oppresseurs

1. Mac Master, vol. II, p. 18-22.

qu'à la race des opprimés. Depuis l'affranchissement des noirs, les mœurs des blancs n'ont pu manquer de se relever, c'est un point qu'il faut retenir, si l'on compare l'époque actuelle à l'époque antérieure. Mais néanmoins, que de germes malsains subsistent encore parmi ces populations déracinées et jetées pêle-mêle sur une plage où tous les liens et tous les freins du vieux monde leur paraissent se briser à la fois! La ruine de l'autorité domestique, l'indépendance des jeunes hommes et des jeunes filles, le mélange des races et des classes, l'instabilité des conditions et des fortunes, l'habitude et le goût des aventures ne provoquent-ils point au dérèglement? La législation même peut être accusée de s'en rendre complice. Non seulement le divorce est partout possible, mais dans la plus grande partie de l'Union il est facile. Les lois qui régissent le mariage varient avec les Etats, et dans un grand nombre d'entre eux il se contracte sans solennité, se constate sans régularité et se dissout sans motif. Il arrive à un homme engagé dans une liaison qui lui pèse d'ignorer si cette liaison est ou n'est pas consacrée par le droit; il ne sait pas s'il est ou non marié, et, le fût-il, parfois pour cesser de l'être, il lui suffit de se déplacer, il passe d'un Etat dans un autre. Où donc à travers la liberté américaine se dresse la digue qui contient la licence?

Cette digue existe pourtant quelque part. En débarquant à New-York, l'Européen s'étonne d'y trouver plus de décence que dans les capitales européennes. Et si, pénétrant plus loin, le voyageur visite quelque université, Cambridge par

exemple, à la porte de Boston, la vie d'étudiant lui paraît plus décente que dans le vieux monde. Sans doute, l'étudiant américain a peu d'inclination pour les recherches spéculatives et désintéressées, il néglige de se munir de notions générales, il est moins avide de savoir qu'impatient d'appliquer ce qu'il sait; d'où qu'il vienne, ayant son sort à se faire, il veut agir plutôt qu'apprendre; ce n'est pas l'attrait du loisir, c'est le goût de l'action qui engendre trop souvent en lui le dégoût de l'étude. Il échappe de la sorte mieux que d'autres aux désordres qui découlent de l'oisiveté; il se gouverne en vue de l'avenir, et s'il a des vices il ne les affiche pas; dans les hasards qui l'attendent, il pourra s'égarer et se dégrader plus tard; du moins sa jeunesse n'aura pas été flétrie en sa fleur, il ne sera pas corrompu avant d'avoir vécu.

Voilà donc comment subsiste aux Etats-Unis l'esprit chrétien. Il procède de la foi des ancêtres, des sacrifices que cette foi leur a coûtés; il est entretenu par l'intégrité des mœurs, et ces mœurs sont elles-mêmes entretenues par le travail. C'est ainsi que le peuple américain reste religieux. L'est-il plus ou moins qu'au terme du siècle dernier, quand il parvint à l'indépendance? Cette religion qui manifestement n'est pas détruite est-elle présentement en croissance ou en déclin? Quel avenir lui est réservé?

Il est difficile de ne point poser ici cette question et plus difficile de la résoudre. L'homme est peu capable de juger l'époque où il vit, encore moins de la comparer à quelque autre. Le regard de l'esprit comme celui du corps embrasse mal les objets

trop rapprochés et n'a pas non plus de mesure commune entre les objets placés à des distances inégales. On peut, dans chaque temps et non sans peine, démêler où réside le bien, où réside le mal, mais comment déterminer avec quelque précision si le progrès du bien l'emporte sur le progrès du mal? Lorsque les Américains considèrent leur état religieux, ont-ils donc raison de se montrer à ce point de vue comme à tout autre contents et confiants : contents du présent, confiants dans l'avenir? Tout ce que j'ose affirmer, c'est que tel est leur sentiment, c'est que pendant que l'Eglise catholique se félicite de sa croissance, les églises évangéliques ne déplorent point leur déclin, tout au contraire.

Dans le recensement décennal dressé en 1890, par ordre du congrès, il a été pour la première fois tenu compte de la religion (et cela seul est un indice de l'importance croissante que l'opinion publique en ce pays attache aux questions religieuses), pour la première fois il a été procédé au dénombrement des diverses confessions. Ce dénombrement a été fait conformément à la méthode usitée dans les congrégations protestantes, qui inscrivent parmi leurs membres seulement les « communiants », c'est-à-dire, selon la définition officielle, « les personnes de l'un et de l'autre sexe qui ont le privilège de participer à la communion, au sein des confessions où cette pratique est ordonnée (1) » et plus généralement les adultes qui ont fait acte d'adhésion à un culte quelconque (2).

1. *Census Bulletin*, n° 18, 26 december 1890, p. 5.

2. Voici, d'après les bulletins successifs que publient les commissaires du recensement, le nombre des « communiants » dans

Pour savoir si ces « communiants » ont augmenté, on ne peut se référer au précédent recensement qui ne contient pas de renseignement pareil, mais on peut interroger les registres particuliers dressés par les différentes Eglises. C'est ce qu'a fait le commissaire du gouvernement, et

les principales confessions ou, comme on dit aux Etats-Unis, « dénominations » protestantes. Chacune de ces dénominations se subdivise, comme nous l'expliquerons plus loin, en plusieurs Églises indépendantes les unes des autres.

COMMUNIANTS		CENSUS BULLETIN
Luthériens . . . . . (Leur nombre s'est accru depuis peu d'années dans une proportion exceptionnelle, grâce à l'émigration allemande).	1.199.514	N° 152, Dec. 14, 1891.
Presbytériens.	1.278.815	N° 174, March. 28,1892.
Méthodistes épiscopaux . . .	3.450 230	N° 195, June 24, 1892,et n° 203, August 19, 1892.
Congrégationalistes.	512.771	N° 203, August 19, 1892.
Épiscopaux proprement dits.	530.288	
Baptistes	3.467.875	

Au moment où j'écris, le recensement des Épiscopaux et des Baptistes n'est pas encore publié. J'en ai reçu communication grâce à l'obligeance de l'agent du recensement, M. H. K. Carroll, Mais je n'ai pas pu, pour ces deux dernières communions comme pour les autres, connaître les nombres portés sur leurs registres, il y a dix ans, et par conséquent mesurer, chiffres en main, leurs progrès. J'ai seulement trouvé, dans l'Annuaire de l'Eglise épiscopale pour 1889, une statistique qui se borne à la ville de New-York, et d'où il résulterait que cette Eglise s'est étendue dans cette ville plus qu'aucune autre communion protestante. Les auteurs de l'Annuaire ne marquent pas son accroissement dans le reste du pays.

En regard de ces diverses confessions protestantes, le recensement évalue dans l'Église catholique le nombre des communiants, c'est-à-dire des fidèles en âge de communier, à 6.250.015. Les catholiques se plaignent de cette évaluation et la déclarent beaucoup trop faible. Elle élève pourtant leur nombre à peu près au double des deux plus nombreuses communions protestantes.

de cet examen il a tiré la conclusion suivante : Tandis que depuis 1880 la population a augmenté dans la proportion de 25 p. 100, le chiffre des communiants s'est accru dans une proportion de plus de 28 p. 100. Dans les Eglises méthodistes il s'est élevé de 30 p. 100, dans les Eglises congrégationalistes de 33 p. 100, dans les Églises presbytériennes de 39 p. 100 (1) ; s'il faut en croire l'Eglise épiscopale, pour laquelle les calculs ne sont pas encore régulièrement établis, la proportion chez elle est plus forte encore. Elle a baissé au contraire parmi les Quakers et les Unitaires, c'est-à-dire là où la foi chrétienne semble le plus amoindrie.

Quoi qu'il en soit, sans examiner encore comment les chrétiens d'Amérique se répartissent entre les diverses confessions, il résulterait à première vue de ces statistiques que le nombre des chrétiens fidèles a augmenté, et qu'en regard de l'accroissement de la population le nombre des indifférents, des incrédules, des hommes qui se tiennent à l'écart de toute religion, a diminué depuis dix ans.

Peut-être soupçonnera-t-on les Eglises qui comptent aujourd'hui le plus de « communiants », c'est-à-dire, en définitive, de personnes capables de communier, de s'être relâchées de leur ancienne discipline, et, pour grossir leurs rangs, d'attribuer cette qualité sans contrôle et sans choix. Les chiffres que nous venons de citer auraient alors

1. *The Forum*, juin 1892, H. K. Carroll, spécial agent of the Census. *What the Census of the churchs Shows*, p. 535-537.

peu de valeur. Mais il est d'autres symptômes, et de plus, difficiles à contester, de l'esprit chrétien des Etats-Unis. Ce n'est pas seulement le nombre des fidèles qui s'est accru, c'est aussi le nombre des édifices religieux et le nombre des ministres de la religion. Or pour bâtir les temples et pour entretenir les pasteurs, il n'est plus désormais d'autres ressources que les contributions volontaires des fidèles. Il n'en a pas toujours été ainsi. Au temps où l'impôt subvenait aux dépenses du culte, en 1775, à la veille de l'Indépendance, on comptait tout au plus 1.440 ministres de toute communion pour une population de 3 millions d'âmes, soit un ministre pour 2.000 âmes (1), et les temples n'étaient certainement pas plus multipliés. Aujourd'hui, il y a sur le territoire de l'Union pour une population de 61 millions d'âmes, 88.000 édifices consacrés au culte (2), soit en moyenne un temple pour 700 âmes, et dans les seules Eglises épiscopales ou presbytériennes qui comptent environ 1.800.000 communiants, plus de 10.000 ecclésiastiques (3). Ainsi qu'il s'agisse des monuments de pierre ou des organes vivants de la parole évangélique, le nouveau régime, le régime de l'indépendance a été plus fécond que l'ancien régime, le régime colonial. La liberté de la religion a porté des fruits plus abondants que l'alliance de l'Eglise et de l'Etat : les offrandes

1. Baird, liv. III, ch. II.

2. La valeur de ces 88.000 édifices est estimée à 463.000.000 dollars, soit 2 milliards 315 millions de francs. — *The Forum*, juin 1892. — H. K. Carroll, p. 537.

3. *The Church's (episcopal) Almanach for year of the Lord*, 1889. — Bryce, *The American Commonwhealth*, t. II, p. 578.

volontaires des fidèles ont fourni au culte plus de ressources que les taxes imposées, et les vocations ecclésiastiques se sont rencontrées plus fréquentes, quand le clergé n'a rien attendu que des fidèles, qu'elles ne l'étaient à l'époque où il attendait tout du gouvernement.

Enfin, parmi les fidèles, notre temps à vu naître et se développer des œuvres de zèle et de prosélytisme.

Les écoles du dimanche (*sunday schools*), instituées en Angleterre vers la fin du siècle dernier, introduites aux Etats-Unis par les Méthodistes en 1790 et vues d'abord avec méfiance par le clergé des autres cultes, ont commencé à se répandre vers 1817. En 1828, une association nationale a été instituée pour les propager parmi toutes les communions évangéliques dans toute l'étendue de l'Union. En même temps d'autres sociétés formées à l'intérieur de chaque communion les ont encore multipliées. Ici, dans quelque salle voisine du temple, ailleurs, dans les maisons d'école, parfois dans les maisons particulières, des laïques, hommes ou femmes de toute condition, consacrent une partie de leur après-midi du dimanche à apprendre aux enfants le catéchisme et l'histoire sainte. Les sociétés qui patronnent ces écoles éditent nombre de livres à leur usage, non seulement des livres de classe, mais de lecture, et composent ainsi des bibliothèques populaires (1). D'autres

1. Baird, *Religion in America*, Book IV, ch. XIV. — Dans une seule des Églises presbytériennes, dans celle qui a son siège principal dans le Nord, il y a présentement 6.743 écoles du dimanche, où 98.764 personnes donnent ou surveillent l'enseignement

associations s'emploient spécialement à publier et à distribuer des bibles, des traités religieux, des brochures, de courtes feuilles destinées à porter partout la lumière évangélique.

Enfin un nouveau zèle et un nouveau besoin, le zèle et le besoin des missions, s'étant manifestés en nos jours au sein du protestantisme, c'est encore au moyen des associations libres que le peuple américain s'est efforcé d'y donner satisfaction. Diverses sociétés se sont établies pour subvenir aux missions, pour préparer, entretenir des missionnaires et les envoyer soit à l'intérieur des Etats, soit parmi les Indiens, soit aux extrémités du monde, partout où parvient le pavillon américain. Elles recueillent d'abondantes ressources et nous ne saurions énumérer ici toutes leurs entreprises. Nous n'en citerons qu'un seul exemple, le plus récent. Au mois de juillet 1892, une association qui prétend allier ensemble les diverses communions évangéliques et dont nous apprécions plus loin les tendances, la « Société de l'effort chrétien » (*Christian Endeavon*), se réunissait à New-York, et dans cette assemblée, où siègeaient des délégués venus de l'Angleterre et de l'Australie, des îles Sandwich, de la Chine et du Japon, il a été constaté qu'en dehors des Etats-Unis la société-mère fondée il y a onze ans avait présentement 648 rejetons, 648 sociétés se rattachant à elle en pays de mission. Un procédé, qu'un missionnaire presbytérien avait indiqué l'année précédente avant de partir pour la Chine, a été

et pour le soutien desquelles il est versé annuellement 398,902 dollars. (*Minutes of the General Assembly of the Presbyterian Church in the United-States of America*, p. 729.)

particulièrement préconisé : il consiste à faire prendre aux fidèles l'engagement de verser chaque semaine 2 *cent.*, soit 50 centimes, pour les missions. Le rapport que j'ai sous les yeux n'indique pas quelles sommes a déjà rendues cette cotisation modeste ; mais il constate qu'elle se répand dans les diverses Eglises et que dès lors il y a lieu d'en attendre beaucoup à l'avenir (1).

C'est une imitation de notre œuvre de la Propagation de la Foi. On rencontre ainsi parmi les communions protestantes plus d'un effort pour s'approprier les inventions du zèle catholique : hommage indirect rendu à notre Eglise. Il serait, de notre part, également malséant de déprécier de tels efforts et de ne point tendre à les surpasser.

II

Autant, au premier aspect, la foi religieuse semble vivace aux Etats-Unis, autant elle y paraît diverse et variable. Il y a maintenant, en ce pays, le recensement officiel de 1890 en témoigne (2), plus de 140 communions différentes.

Depuis les Juifs et les Grecs, venus de Russie, de Pologne ou d'Arménie, jusqu'aux Chinois et aux Japonais, il n'est guère de race humaine qui n'ait tenté d'y porter sa croyance et ses rites.

En nos jours, même on a vu s'y élever une sorte

1. *The Christian Endeavor : Extra issued by the New-York Times*, June 1892, p. 3.
2. *Census Bulletin*, n° 18, 26 déc. 1890.

de Mahomet du nouveau monde, le prophète des Mormons, Joseph Smith, qui, par des procédés analogues, à certains égards, à ceux du prophète de la Mecque, s'est attiré des sectateurs. Repoussé par les divers Etats de l'Union, d'hégire en hégire, il a su s'approprier un territoire alors désert, aujourd'hui peuplé de plus de 200.000 habitants (1), dont 140.000 se déclarent ses disciples (2). Dans ce territoire de l'Utah, au sud des Montagnes Rocheuses, autour du lac Salé, il a installé les mœurs asiatiques en même temps que l'industrieux labeur du pionnier américain ; sous couleur d'une religion à lui révélée et destinée aux « saints des derniers jours », il a institué la polygamie, et c'est à peine si la tribu qu'il a fondée renonce aujourd'hui à une telle pratique, afin d'obtenir droit de cité dans l'Union.

Laissons de côté ces singularités, ces cultes exotiques ou extravagants que le peuple américain réprouve et n'admet qu'à contre-cœur dans sa patrie. Occupons-nous seulement de ceux qui ont prise sur lui, et qu'on peut dire naturalisés chez lui. Sans sortir du protestantisme, combien de divisions ! Des plus anciennes confessions aux plus récentes, de Luther et de Calvin jusqu'à « l'Armée du salut », il n'est pas une variété du protestantisme européen qui n'ait été importée et ne se rencontre aujourd'hui sur une terre où germent, de plus, d'autres variétés qui lui sont propres et ne viennent pas du dehors, les

1. *Census*, n° 118, 13 october 1891.
2. *Bulletin*, n° 70, 22 may 1891.

Unitaires, par exemple, les Universalistes et les « Disciples du Christ. »

Tantôt plusieurs Eglises professent la même doctrine, mais diffèrent par les institutions ou les rites; c'est assez pour qu'elles ne veuillent pas être confondues; tels sont les Episcopaux et les Méthodistes, les Presbytériens et les Baptistes. Tantôt tout est pareil entre plusieurs sociétés religieuses, et néanmoins elles vivent désunies; on compte présentement 12 Eglises presbytériennes ayant une organisation indépendante, 14 Eglises méthodistes, 13 ou 14 Eglises baptistes. Parfois, c'est la race, l'origine, la couleur des fidèles qui les distinguent : les Méthodistes et les Baptistes ont une Eglise pour les blancs, une autre pour les noirs; certaines Eglises luthériennes ou calvinistes sont allemandes, moraves, hollandaises, norwégiennes. Ailleurs, c'est la situation territoriale et politique qui marque une barrière : les Presbytériens du Nord et les Presbytériens du Sud ne se réunissent pas ensemble, ils se sont séparés quand les Etats du Sud se sont tournés contre ceux du Nord, et tandis que les traces de la « sécession » s'effacent dans la vie civile, la séparation religieuse se perpétue. Souvent, c'est l'antagonisme entre l'esprit de tradition et l'esprit d'innovation, entre le rigorisme et le libéralisme, qui a coupé en deux une communion déjà ancienne : il y a des Episcopaux et des Presbytériens primitifs et d'autres réformés, il y en a d'étroite et de large observance (1).

1. *The Forum*, june 1892. H. K. Carroll, et *Census Bulletin* nos 18, 70, 131, 152, 174, 180, 195,203.

Enfin, on ne saurait l'oublier, les premiers pèlerins qui ont porté leur foi par delà l'Atlantique ont institué des congrégations qui ne relevaient que d'elles-mêmes et devaient rester indépendantes. Cette forme du protestantisme qu'on a nommée le congrégationalisme, la plus ancienne qui soit aux Etats-Unis, n'a pas manqué de s'étendre avec la nation même, et, malgré que le besoin de se fortifier en s'associant ait poussé grand nombre de ces congrégations isolées dans l'Eglise presbytérienne (1), le congrégationalisme, le dernier recensement le démontre, se conserve encore. A l'origine, chaque congrégation était gouvernée par une élite de fidèles, par les saints, comme ils se nommaient, lesquels formaient seuls ce qu'on appelait l'Eglise, c'est-à-dire étaient seuls investis de tous les privilèges ecclésiastiques et longtemps aussi de tous les privilèges politiques. Comme ce corps étroit et jaloux se recrutait lui-même par sélection, il a, pendant un temps, maintenu quelque fixité dans le dogme et la discipline. Mais peu à peu la barrière entre gouvernants et gouvernés s'est abaissée : en devenant plus ouverte, l'Eglise est devenue plus changeante, et, la foi des congrégations étant exposée à varier avec le ministre qu'elles se choisissent, il est aujourd'hui difficile de déterminer avec précision quelle doctrine chacune d'elles professe, surtout quelle doctrine prévaut dans le plus grand nombre. Au sein de la Nouvelle-Angleterre, elles étaient nées puritaines; tout à coup, vers le début de notre siècle, la plu-

1. *Census Bulletin*, nº 203. August. 1892, p. 24.

part s'étonnèrent de se trouver unitaires : elles avaient cessé de croire en la divinité de Jésus-Christ, et déjà, du milieu des Unitaires, se levaient les Universalistes qui prétendaient encore former une Eglise et pratiquer un culte, tandis qu'ils rejetaient toute doctrine révelée. Cependant, avant même d'éclater au grand jour, cette diminution, cette ruine de la croyance chrétienne avait effrayé les âmes. Vers le milieu du siècle précédent, la vieille doctrine de la justification par la foi et de la prédestination s'était réveillée d'un long assoupissement et, prêchée avec ardeur, elle avait semblé renaître. Depuis lors, entre ces deux extrémités, les congrégations ont oscillé incertaines (1).

Ainsi le libre examen introduit au for intérieur par la réforme protestante, et la liberté des cultes garantie au for extérieur par la constitution américaine, ont amené chez un peuple naturellement religieux la multiplication indéfinie des dissidences religieuses. Et comment le spectacle confus et mobile de ces dissidences ne donnerait-il pas ouverture à l'incroyance, à l'indifférence, au dédain envers la révélation ? Certains déclarent la vérité religieuse inaccessible à l'homme et renoncent à la chercher : ils se nomment eux-mêmes « agnostiques ». D'autres se forgent une philosophie qu'ils appellent « transcendantale », l'estimant supérieure à toute religion. En 1832, un pasteur unitaire, Emerson, quitta sa chaire et son temple, et, devenu l'écrivain le plus habile et le plus

1. Baird, *Religion in America*, Book VII, ch. III.

renommé parmi ses compatriotes, il s'employa à inoculer à l'esprit américain le rationalisme allemand. D'abord il a exhorté l'homme à secouer le joug de toutes les traditions, de toutes les conventions sociales, et de l'homme ainsi affranchi il a fait un dieu ou plutôt une portion de la divinité; car l'idée de Dieu se confond, pour Emerson, avec l'idée de la nature et l'idée de l'humanité, être collectif dont tous les membres, petits ou grands, sont, qu'ils le veuillent ou non, solidaires. Au sein de cette divinité, toutes les contradictions, le oui et le non, la lumière et les ténèbres, l'agnosticisme et l'idéalisme, la vérité et l'erreur se résolvent dans une harmonie transcendante. Tous les cultes sont à la fois faux et vrais, faux dans leur forme extérieure, puisqu'ils prétendent enchaîner la pensée humaine, vrais dans leur sens intime, puisqu'ils répondent à un instinct de l'âme humaine qui les a enfantés ; car la révélation n'est pas autre chose que l'âme de l'homme manifestant ce qu'il y a de divin en elle (1). Cette doctrine, aussi vague, en définitive, qu'elle paraît haute à ses adeptes, s'efforçait de donner satisfaction à deux sentiments très puissants, l'un et l'autre, chez les Américains : celui de l'indépendance individuelle et celui de la fraternité humaine ; elle cherchait à accorder le besoin de croire avec la difficulté de choisir entre les croyances, et, s'adressant aux esprits cultivés, elle n'a pas manqué pour eux de séduction.

1. Voy. notamment parmi les œuvres d'Emerson, les essais suivants : *Self-reliance*. — *The Oversoul*. — *The Transcendantalist* — *Worship*.

Mais ce n'est pas seulement aux esprits cultivés que les divisions religieuses rendent la religion difficile. S'il faut en croire un observateur qui voit les choses de près, au berceau même de la foi puritaine, dans les campagnes de la Nouvelle-Angleterre, les classes agricoles, placées entre des ministres qui se contredisent, commencent à n'en plus écouter aucun, désertent les temples, les laissent tomber en ruine, et leur esprit grossier devient étranger à toute croyance chrétienne (1). Il n'y a pas lieu de s'en étonner; ce qui peut surprendre, au contraire, c'est qu'un tel mal déterminé par de telles causes ne se soit pas répandu davantage. c'est qu'il n'ait pas gagné les villes autant que les campagnes, c'est qu'il éclate seulement sur quelques points, et qu'en dépit de symptômes alarmants pour l'avenir, les statistiques dressées pour toute l'Union constatent aujourd'hui, nous l'avons vu, au sein de chaque Eglise, un progrès dans la fréquentation des temples et le nombre des « communiants ».

1. *The Forum*, june 1892, William de Witt Hyde. L'auteur de cet article est à la tête du collège de Boduin, dans l'Etat du Maine. Il a poussé un cri d'alarme. Mais, à côté de lui, le journal de la Société de l'Effort chrétien, *The Golden Rule* (Boston, July 14, 1892), signale également les inconvénients de la multiplication des Eglises; l'assemblée générale des presbytériens du Nord les reconnait et cherche à y porter remède. (*Minute of Général Assembly*, 1892, p. 92 et suiv.)

III

Pour expliquer ce phénomène, il faut d'abord, sans nier les divisions religieuses, les réduire à leurs proportions véritables. Sans doute les Eglises se multiplient de plus en plus, mais de plus en plus elles se ressemblent. Dans l'ordre religieux aussi bien que dans l'ordre social et politique propre à cette démocratie, l'indépendance, la lutte même, à la longue, n'empêchent pas l'uniformité.

En ce qui concerne le dogme, le protestantisme tout entier a pour fondement la Bible, à laquelle chacune des communions américaines ne cesse de se référer, tout en l'interprétant très diversement au moyen du libre examen. Cela ne suffit pas sans doute pour établir entre elles l'unité de doctrine, l'expérience ne le montre que trop. Mais, chez un peuple peu soucieux, d'ailleurs, des disputes abstraites et subtiles, cela suffit pour former une sorte d'entente extérieure et superficielle. Si tous ne gardent pas les mêmes pensées, tous parlent du moins la même langue.

En ce qui concerne l'organisation ecclésiastique, on peut dire que toutes les églises protestantes des Etats-Unis sont presbytériennes. Même dans celle où se rencontrent des évêques, ce n'est pas le diocèse, c'est la paroisse ou, selon le terme usité en ce pays, c'est la congrégation qui forme une corporation. Ainsi en est-il depuis l'origine : des causes opposées ont amené les deux communions les plus

anciennes des Etats-Unis à un résultat pareil. Quand les pèlerins débarquèrent à Plymouth, ils gardaient sans doute la foi de l'Eglise anglicane, mais ils étaient en révolte contre l'épiscopat anglican; ayant donc passé l'Océan pour se dégager du joug épiscopal, ils placèrent à leur tête de simples ministres. Quand, au contraire, les colons de Virginie transportèrent dans son intégrité l'anglicanisme au sein du nouveau monde, ils avaient à cœur de conserver le lien religieux qui les unissait à la mère-patrie. Les paroisses qu'ils fondèrent continuèrent donc de dépendre des évêques résidant en Angleterre, dépendance nominale sous laquelle elles durent se suffire à elles-mêmes, et ne connurent, en réalité, d'autre dignitaire ecclésiastique que leur pasteur. C'est seulement après la guerre de l'Indépendance que ce lien purement fictif avec l'Angleterre dut être coupé pour maintenir l'Eglise épiscopale et lui conserver son patrimoine, sans qu'elle parût étrangère et même ennemie à la nation nouvelle; c'est seulement alors que furent institués des évêques américains (1). Mais, au sein d'un clergé formé sans eux, il a été difficile d'assigner une place à ces évêques, de leur trouver des attributions, des ressources, une demeure même et une cathédrale où ils se sentent chez eux. Dans l'assemblée ecclésiastique de leur diocèse qu'ils président chaque année, dans les assemblées générales où ils siègent tous les trois ans, leur autorité ne prévaut pas sur celle des sim-

1. Baird, *Religion in America*, Book VI, ch. II. — Mac Master, *History of the People of United-States*, vol. I, p. 33.

ples ministres, ni même des laïques délégués par les paroisses. Ils ordonnent les prêtres, mais en réalité ne les choisissent ni ne les gouvernent (1).

Les Presbytériens proprement dits ne sont venus d'Ecosse que plus tard, en 1705, mais ils ont trouvé le terrain tout préparé pour leur communion. Leur clergé sans évêque, leurs prêtres qui s'ordonnent et se contrôlent entre eux, leurs congrégations leurs Eglises, qui choisissent leurs pasteurs et que gouverne un conseil composé de ces pasteurs et de l'élite des fidèles, ces Eglises qui, tout en demeurant autonomes, s'unissent entre elles par un lien fédéral et, dans les assemblées où elles sont représentées, traitent leurs affaires communes, ces assemblées représentatives, superposées les unes aux autres depuis la commune jusqu'à la nation et à tous les degrés mêlant ensemble prêtres et laïques (2), toutes ces institutions ne convenaient pas qu'aux seuls Ecossais. Le Huguenot français, l'Arminien ou le Gomariste de Hollande transplanté aux Etats-Unis les reconnaissait pour siennes, et surtout elles répondaient aux habitudes ecclésiastiques aussi bien qu'aux instincts politiques du peuple qui naissait alors; elles garantissaient à chaque congrégation le gouvernement d'elles-mêmes, et lui procuraient en outre la force qui découle de l'association; elles inauguraient

1. Sur la constitution de l'Eglise épiscopale aux Etats-Unis, voy. le *Digest of the Canons for the government of the protestant épiscopal Church in the United-States of America, passed and adopted in the generaly Conventions of America*, 1839, 1862, 1865, 1868, 1871, 1874, 1880, 1883, *and* 1886.

2. *The Constitution of the Presbyterian Church in the United-States of America*, IV, *The Form of government.*

dans l'Eglise le régime républicain tel qu'il devait bientôt prévaloir dans l'Etat. De là le crédit des ministres presbytériens.

Telles sont les plus anciennes organisations religieuses aux Etats-Unis. Si différentes que soient leurs origines, on voit qu'elles ont beaucoup de traits communs. Plus tard, des communions nouvelles ont pu s'élever, elles ont pu professer d'autres cultes ; mais elles ont conformé leurs institutions aux modèles qu'elles avaient sous les yeux, elles les ont coulées dans quelqu'un des moules façonnés à l'usage de la démocratie américaine.

Les premiers Baptistes survenus quand florissaient les Eglises puritaines se sont organisés sur leur modèle; chez eux, chaque congrégation reste isolée dans son indépendance.

Les Méthodistes, issus de l'Eglise épiscopale, mais introduits aux Etats-Unis durant le progrès de l'Eglise presbytérienne, ont, au contraire, imité l'organisation de ces deux Eglises. Leur réseau s'étend sur un vaste territoire. Ce qui distingue les Méthodistes, ce qui plus encore que les rites, distingue également les Baptistes, ce sont les allures populaires de leurs prédicants. Ces deux communions se sont établies pour éveiller parmi les laïques le zèle apostolique, pour susciter dans toute condition et dans toute profession des apôtres; elles effacent entre les ministres et les fidèles la ligne de démarcation (1).

Enfin, parmi ces divisions plus ou moins superficielles, qu'il éclate une dissidence tout autrement

1. Baird, *Religion in America,* Boock VI, ch. IV et VI, — Mac Master, *History of the People of United-States,* vol. I, p. 56.

radicale, qu'il se rencontre des hommes pour nier la divinité de Jésus-Christ, pour contester toute doctrine révélée : ailleurs, ils se déclareront libres penseurs; ils mettront leur orgueil à s'affranchir de tout lien et de tout frein religieux; aux Etats-Unis ils formeront, à l'imitation des premiers puritains, une congrégation, ils se diront Unitaires, Universalistes, ils fonderont une Eglise, ils inaugureront un culte, tant est puissant en ce pays le besoin d'association et, malgré l'ébranlement et la confusion des croyances, le besoin de religion. D'ordinaire, les novateurs ont pour chef un ministre sorti de quelque autre communion; de même qu'au moyen âge les hérésies partaient des cloîtres, de même, dans cette société encore neuve et vouée aux rudes labeurs, les membres du clergé ont presque seuls le loisir d'agiter les problèmes religieux; c'est dans leur âme que le doute germe et peut être cultivé. Mais, en changeant de foi, ils ne changent pas de profession; ils sont rares les pasteurs qui, comme Emerson, se démettent de leur office pour être plus libres. La plupart prêchent d'abord leur nouvelle doctrine à leur ancien troupeau. S'ils ne parviennent pas à l'entraîner à leur suite, ils cherchent un autre troupeau, une autre chaire un autre temple, et, d'ordinaire, ils les trouvent : des congrégations se forment, des institutions religieuses s'élèvent encore, là où la substance de la religion a disparu.

En ce qui concerne le culte, ses rites et ses pratiques, les variétés qu'on y remarque perdent par l'effet du temps et de la liberté leur signification. Quand les premiers ministres puritains étaient per-

sécutés pour la longueur de leur surplis, ils bravaient tout, ils passaient la mer, plutôt que de les quitter : depuis que leurs successeurs les portent comme il leur plaît, ils n'y attachent plus d'importance. Il y a longtemps qu'entre les diverses communions évangéliques les barrières s'abaissent pour les fidèles ; durant la guerre de l'indépendance, Washington, passant à Moristown, dans le New-Jersey, désira participer à la cène, et comme, en cet endroit, le pasteur et le peuple étaient presbytériens, il demanda s'il pourrait y être admis, appartenant lui-même à l'Eglise épiscopale. « Cette table ,» lui répondit le pasteur, « n'est ni presbytérienne ni épiscopale ; c'est la table du Seigneur, et vous, aussi bien que tout autre chrétien, vous y serez le bienvenu.(1)» Aujourd'hui, il n'est pas d'Eglises évangéliques où le plus humble fidèle, à quelque communion qu'il appartienne ne soit accueilli comme l'a été Washington. Et non seulement les fidèles, mais les ministres eux-mêmes se rapprochent et se mêlent ; ils échangent entre eux leurs chaires ; le pasteur épiscopal est invité à prêcher une congrégation presbytérienne, le pasteur méthodiste, une congrégation baptiste, et réciproquement ; ils s'associent, ils se concertent ensemble, tantôt pour des œuvres de charité tantôt même pour des œuvres de religion. Dans plusieurs sociétés qui entretiennent et propagent les missions, qui patronnent les écoles du dimanche, ils siègent à côté les uns des autres, et nombre de livres d'histoire ou de doctrine chrétienne composés pour ces missions ou ces écoles

1. Baird, *Religion in America*, p. 537.

sont acceptés d'un commun accord par des communions différentes (1).

Lorsqu'on observe avec quelque attention le protestantisme aux Etats-Unis, on y démêle donc une double tendance : un principe de division qui opère sans relâche depuis l'origine, une aspiration vers l'unité qui s'accroit à mesure que les divisions se multiplient. Plus d'une fois, un réformateur s'est levé, proposant une doctrine et un culte qu'il déclarait propres à concilier les dissidences ; mais les anciennes sectes ou, comme on dit en ce pays, les anciennes « dénominations » continuaient de subsister, et il y avait seulement une « dénomination » de plus. Récemment, une autre entreprise a été tentée. Elle a pour objet les génération snouvelles, elle travaille pour le siècle prochain. Elle consiste à relier ensemble les membres des diverses communions par des œuvres de prière et de zèle, sans les détacher de leurs communions respectives. Elle unit les Eglises sans les confondre et semble par là donner satisfaction à la double tendance que nous venons de signaler. C'est la « Société de la Jeunesse pour l'effort chrétien » *Young People's Society of Christian Endeavour* que nous avons déjà nommée, en indiquant comment elle concourt aux missions étrangères. Nous devons maintenant examiner ce qu'elle fait à l'intérieur du pays.

Il y a environ dix ans, dans l'état du Maine, à la suite d'un « réveil » prêché avec succès, le pasteur congrégationaliste de Wilmington, le docteur Clarke, voulant conserver les jeunes gens

1. Baird, liv. VI, ch. XVIII et XIX.

« qui avaient donné leur cœur à Dieu », et les préparer à devenir plus tard, ce qu'ils ne pouvaient être encore, des membres actifs de l'Eglise, leur proposa de former une association de prières. Ils promirent de prier et de lire la Bible en particulier chaque jour ; de se réunir chaque semaine pour prier ensemble, et plus solennellement chaque mois pour renouveler leur acte de consécration et s'entretenir de leurs progrès dans la vie chrétienne. En se livrant à ces pieux exercices, ils n'entendaient pas d'ailleurs s'exempter du culte public célébré par leur Eglise. Ils déclaraient au contraire leur résolution de participer à ce culte chaque dimanche et de servir cette Eglise de tout leur pouvoir. Cet engagement fut signé pour la première fois le 2 février 1882 dans le presbytère de Wilmington. La « Société de l'Effort chrétien » était fondée. Bientôt ce qui s'était fait à Wilmington fut connu et tenté ailleurs. Avertis par un journal religieux de Boston, des ministres qui appartenaient à diverses communions, ayant à cœur d'en ranimer la ferveur, demandèrent au docteur Clarke les statuts qu'il avait dressés : et comme ils n'y trouvèrent rien qui ne s'accordât avec la foi professée par eux, ils établirent l'œuvre dans leurs congrégations respectives. C'est ainsi que cette œuvre s'étendit à travers plusieurs Eglises, adoptée et favorisée d'un commun accord par des clergés différents ; qu'elle devint non plus une société, mais une « union de sociétés » ; et que chacune de ces sociétés inscrivit, en tête des obligations imposées à ses membres, la fidélité ou, comme on dit en ce pays, la « loyauté » envers leur Eglise

particulière, en même temps que la confraternité envers les autres Eglises évangéliques. Dans ces conditions, « l'Union de l'Effort chrétien » se propagea rapidement à travers toute la contrée. A sa première assemblée générale, tenue dans l'église de Wilmington, en 1882, cinq ou six sociétés étaient représentées, et les six sociétés comptaient en tout 481 membres. Dix ans plus tard, en 1891, à Minneapolis, quatorze mille délégués, venus de presque tous les Etats de l'Union et des provinces du Canada, représentaient plus de seize mille sociétés. Enfin, en 1892, New-York a vu arriver trente mille délégués représentant plus de vingt mille sociétés, lesquelles comprennent plus de 1.300.000 membres. Ces treize cent mille membres se partagent entre trente communions évangéliques. La plupart sont Presbytériens, Congrégationalistes, Baptistes ou Méthodistes.

Qu'a produit cependant cet effort? Ses résultats sont-ils proportionnés à son étendue? L'assemblée de New-York peut nous l'apprendre. Là, les œuvres accomplies ou entreprises par l'Association ont été exposées avec la confiance naïve et souvent présomptueuse, mais aussi avec la simplicité et la sincérité propres aux Américains. Pour répondre à l'objet de leur institution, les sociétés de « l'Effort chrétien » devaient d'abord développer la vie chrétienne à l'intérieur de chaque Eglise, et en effet elles ont accru dans ces diverses Eglises le nombre des vrais fidèles, de ceux qui participent au Sacrement. Durant l'année 1891, 82.000 de leurs membres se sont présentés à la cène pour la première fois. Au dehors, pour

étendre la foi chrétienne, nous savons déjà ce qu'elles font, dans quelle mesure et par quels procédés elles propagent et multiplient les Missions. Ce n'est pas tout : encore qu'elles soient principalement des sociétés de prière, elles provoquent et soutiennent la charité comme le prosélytisme. C'est dans leurs réunions qu'a été proposé, c'est parmi leurs membres qu'est maintenant souscrit l'engagement formel de consacrer à Dieu, aux œuvres de bienfaisance et de religion, la dixième partie du revenu annuel appartenant à chacun. Enfin, un danger public leur paraît-il menacer la foi on les mœurs de leur pays? Elles combattent le bon combat. Dans leurs rangs se recrutent les sociétés de tempérance, et en ce moment même elles font campagne pour que leur nation garde en face des autres peuples invités chez elle le respect du jour du Seigneur, pour que l'Exposition de Chicago soit fermée le dimanche (1).

Aussi, lorsqu'au mois de juillet 1892, les trente mille délégués de ces jeunes sociétés de « l'Effort chrétien », hommes et femmes, venus de tous les Etats de l'Union, du Canada, de l'Angleterre, de l'Australie, de tous les pays de missions, ont afflué dans New-York et que, débordant au delà du vaste jardin disposé pour les recevoir, ils ont dû se partager entre trois ou quatre lieux de réunion; lorsque, durant quatre jours, ils ont fait retentir la grande métropole de leurs discours, de leurs

1. Il ne s'agit pas ici de se prononcer sur cette question qui divise les meilleurs chrétiens. J'indique seulement à quel sentiment obéit en prenant parti comme elle le fait la « Société de l'effort chrétien. »

chants religieux, de leurs acclamations ferventes, le principal ministre du gouvernement national, le secrétaire d'Etat Forster, enrôlé dans leurs rangs et témoin de leurs œuvres, a pu dire : « Je voudrais que les prêcheurs de l'agnosticisme et de l'incrédulité vissent cette assemblée ; ils seraient amenés à penser que la foi dans la venue du Sauveur et dans la parole inspirée de Dieu n'est ni morte ni près de mourir sur cette terre (1). »

Si remarquable que soit cet « Effort chrétien », le plus récent et non le moins efficace que les protestants aient tenté, il ne faudrait pas en exagérer la portée jusqu'à le croire capable d'effacer les divisions inhérentes au protestantisme. D'abord il ne s'étend pas au delà des Eglises évangéliques. Les congrégations unitaires ou universalistes demeurent hors de son atteinte. Ensuite, même entre ces Eglises évangéliques, l'accord ne s'obtient qu'à la condition de laisser de côté les questions de dogme et de foi et de s'unir seulement par et pour la prière et les œuvres.

L'observateur qui regarde les diverses communions du dehors a beau ne pas saisir les dissidences qui les séparent. A l'intérieur même de chaque communion, on a beau atténuer ces dissidences, en interprétant et assouplissant la doc-

1. *The Christian Endeavour extra-issued by the New-York Times A complete Report of the Dayly Proceedinys of theConvention of the young People's Society of Christian Endeavour, hold in Madison square Garden* New-York City, July 7, 8, 9, 10, 1892. — *The Golden Rule* (Journal de la Société). Boston, July 14, 1892. — *Young People's Society what it is and how it works*, by Rev. F. E. Clarke. Boston.

trine (1). Bien plus, aujourd'hui, différents clergés évangéliques confèrent et négocient entre eux ; ils échangent des protocoles, afin de dresser, sinon une profession de foi commune, du moins un pacte et comme une sorte de concordat doctrinal (2). Ils aspirent à l'unité de croyances ; ils sentent que pour l'avenir de leur religion, ils en ont besoin, et néanmoins jusqu'à présent ils n'y parviennent pas.

Quels sont donc les sentiments qui les rapprochent et rapprochent surtout les fidèles? D'où provient la concorde là où fait défaut l'harmonie ? Sans doute il est permis de penser que des

1. Dans la communion épiscopale, Baird observe les différences suivantes et déjà anciennes entre l'église d'Angleterre et l'église d'Amérique. L'église d'Amérique retranche de ses prières publiques le symbole d'Athanase. Dans les cérémonies du baptême, elle permet qu'on supprime le signe de la croix. A la communion, elle autorise l'omission de la prière appelée « Oblation. (*Religion in America*, Book VI, chap. II.)

Dans les églises presbytériennes, en ce moment même, il est demandé une révision de la confession de foi. Cette revision devrait porter notamment sur la doctrine de la prédestination. « Un sentiment croissant, » est il dit au nom d'un certain nombre de ministres presbytériens, « répudie les décrets de réprobation comme contraires à l'Ecriture et incompatibles avec la justice et la bonté de Dieu. » (*Creed Revision in the Presbyterian Church*. by Philipp. Schaff. D. D. L. L. D. Professor of Churchs' history in the Union Theological Seminary of New-York 1890.)

Ces projets de révision ne sont pas encore admis. Mais la révision est à l'ordre du jour dans les assemblées presbytériennes, leurs procès-verbaux, le constatent. (*Minutes of the General Assembly of the Presbyterian Church in the United-States of America*, 1892, p. 128, 138), et le rapport sur la revision de la confession de foi a été envoyé à tous les ministres presbytériens.

2. On peut voir, dans les procès-verbaux de la dernière assemblée de l'église presbytérienne, un compte-rendu de ces négociations. (*Minutes of the General Assembly of the Presbyterian Church in the United-States of America*, 1892, 36-42.)

croyances plus fortes seraient plus exclusives, et la disposition que nous signalons doit être imputée, pour une part, soit à l'incertitude ordinaire chez tout esprit nourri dans le libre examen, soit à l'indifférence propre à l'esprit des Américains pour les questions abstraites, pour les débats purement spéculatifs. Mais cette disposition procède aussi d'une source meilleure. Il faut le reconnaître, l'usage prolongé de la liberté religieuse a enraciné non seulement dans les lois, mais au fond des âmes, la tolérance, c'est-à-dire le support des pensées d'autrui, fussent-elles tenues pour erronnées, a écarté les griefs que nourrissaient, les uns contre les autres, les divers cultes, éteint les rancunes et, par là, dissipé les préjugés et les haines. Malgré la rudesse de ce peuple encore neuf, malgré son âpreté au travail et au gain, les mœurs américaines sont empreintes de cordialité. Là, nul ne se sentant gêné, ni dominé, ni dépouillé par autrui, nul ne se souvenant de l'avoir été (1), ni ne redoutant de l'être à l'avenir, il règne entre les citoyens de la même patrie quelque bienveillance, et cette bienveillance, cette cordialité se retrouvent entre les chrétiens des différentes Eglises. Elles président avant tout aux relations qu'établissent entre elles les plus voisines, les Eglises évangéliques, mais elles s'étendent encore jusqu'aux plus éloignées, là où il semble que tout diffère : culte et doctrine. Nous verrons plus loin comment les Unitaires se rapprochent des Evan-

1. Il est bien entendu que ce que je dis ici ne s'applique qu'aux blancs et nullement aux relations des blancs et des noirs.

géliques, et de l'autre côté, malgré le mur de séparation qui s'élève entre l'Eglise catholique, inébranlable en sa doctrine, et toutes les communions qui varient et flottent autour d'elle, un ministre presbytérien me disait, à New-York : « Votre Eglise elle-même a ici un aspect plus engageant qu'en Europe (1). » En effet il est bien vrai que le clergé catholique en ce pays est exempt de toute prévention contre les protestants. Dans un vaste diocèse de l'Ouest, j'entendais un prélat rendre témoignage à la bonne foi de ceux qui l'environnent. « Sans être fort occupés des doctrines religieuses, sans trop approfondir ce qu'ils pensent de la divinité de Jésus-Christ, ils sont vraiment chrétiens, » m'assurait-il ; « ils ignorent la religion catholique, mais ils n'ont pas de préjugés contre elle. » Tels sont les sentiments réciproques qui se manifestent entre les communions opposées.

IV

Ainsi donc, que pour démêler l'état religieux de ce peuple, on tienne compte de ce qui rapproche et de ce qui sépare, des croyances et des mœurs ; qu'à travers la confusion des cultes et des doctrines et l'uniformité des institutions et des habitudes, on essaye de trouver des lignes de démarcation, voici quel spectacle s'offrira, si je ne me trompe, à un regard attentif.

1. « Your church itself has here a more inviting aspect than in Europa. »

Sur le premier plan et comme au centre du tableau, les Eglises évangéliques, en vieillissant, se sont rapprochées et présentent comme un seul faisceau. Assurément il n'y a pas entre elles l'unité que nous connaissons dans l'Eglise catholique, une telle unité ne s'aperçoit nulle part au sein de la Réforme; on ne la découvrirait pas plus parmi les membres de la même communion que nous ne l'avons rencontrée entre les communions diverses. Mais, autant qu'il est permis de comparer des choses dissemblables, les protestants appartenant aux différentes communions évangéliques ne se sentent guère plus éloignés les uns des autres que les catholiques appartenant à différents rites. Non seulement tous reconnaissent pour fondement de leur religion la Bible, mais tous, les Episcopaux comme les Congrégationalistes et les Presbytériens, les Méthodistes comme les Baptistes, ont reçu cette Bible de Calvin et de ses disciples, tous ont appris à la lire à cette école (1). Les Luthériens mêmes, venus successivement pour la plupart du Palatinat et de la Prusse, cherchent à accorder Luther avec Calvin. De là, parmi les fidèles de toutes ces Eglises, une ferme croyance en la révélation et la rédemption, en Jésus-Christ et sa grâce. Mais de là aussi, à la racine de leur religion, le mépris de la nature et de la liberté humaines et le sombre dogme de la prédestination, excluant du bénéfice de la rédemption la plupart des hommes; de là, à côté d'une foi rigoureuse, la séche-

1. Baird, *Religion in America*, Book VI, « *The Evangelical Churchs.* »

resse et la dureté des âmes : il y a même lieu de remarquer que parmi les disciples de Calvin, les plus rigides sont précisément ceux qui ont façonné le peuple américain à sa naissance. Les Puritains d'abord, les Presbytériens ensuite, ont eu sur lui, au début de son histoire, une toute autre prise que les Episcopaux. C'est pourquoi les apologistes du catholicisme n'ont pas manqué de signaler une contradiction singulière entre les doctrines religieuses et les doctrines politiques que professe la démocratie américaine (1) : en religion, le privilège, même au delà de ce monde ; en politique, l'égalité ; en religion, une méfiance sans mesure de la volonté humaine ; en politique, une confiance sans limites ; ici la négation du libre arbitre et là la souveraineté du peuple. Les écrivains catholiques ont eu raison de dénoncer ce contraste : il est flagrant et propre à détacher du calvinisme un peuple épris par-dessus tout de ses libertés. Mais, à tout prendre, si ce peuple était destiné à recevoir une éducation protestante, et si cette éducation devait pécher par quelque excès, mieux vaut encore qu'elle ait été trop rigoureuse que trop relâchée : la rude discipline à laquelle au sortir du berceau il a été plié lui a trempé le caractère ; la contrainte morale que lui ont imposée ses premiers instituteurs l'a préparé à se gouverner lui-même ; le frein religieux a remplacé les freins extérieurs, et il a ressemblé à ces enfants durement élevés qui se montrent ensuite plus

1. Voyez notamment sur ce point les *Essais* de Brownson, tirés de sa *Quaterly Review*, et le livre de Hecker, *Church and the Age*.

capables que d'autres de supporter l'indépendance et de se faire leur sort à leur gré.

Toutefois il était inévitable qu'en grandissant, il cherchat à secouer un joug trop étroit. Dès le début du siècle, des novateurs américains, inspirés par des novateurs anglais, ont brisé le cercle dans lequel s'enfermaient les Eglises évangéliques. En opposition aux docteurs qui déclaraient l'homme incapable d'aucun bien, ils ont soutenu que l'homme n'avait pas besoin d'un Dieu pour être racheté; ils ont donc nié la Rédemption, la divinité de Jésus-Christ, la Trinité, c'est-à-dire la plupart des mystères, continuant d'ailleurs de glorifier, comme le plus grand des prophètes, ce Jésus qu'ils refusaient d'adorer et faisant profession d'obéir à son Evangile comme au plus divin des livres (1). Puis derrière les Unitaires (ainsi nommés parce qu'ils se prétendent institués pour rétablir dans le monde chrétien la croyance à l'unité de Dieu), les Universalistes et d'autres encore se sont levés; après l'aimable et conciliant Channing a paru le hardi et belliqueux Parker (2). Ces nouveaux venus, non contents de rejeter l'intervention d'un Rédempteur pour sauver le monde, tantôt ont admis le salut universel des hommes et refusé de croire aux peines de l'autre vie, tantôt ont rejeté l'autorité des Ecritures, les miracles et, en définitive, tout ce qui restait encore aux pre-

1. Baird, *Religion in América*, Book VII, chap. III. — Voyez aussi les *Essais et discours* de Channing et Elis, *Half century of the Unitarian Controversy*.

2. Sur Parker, le lecteur français peut consulter sa biographie ou plutôt son éloge, par Albert Réville, *Théodore Parker. Sa vie et ses œuvres*. Paris, Reinwald et Cherbuliez, éditeurs. 1 vol., 1855.

miers Unitaires de débris de la révélation ; ils ont professé la philosophie transcendantale (1) et néanmoins ils ont voulu, comme nous l'avons indiqué plus haut, former encore des congrégations ou plutôt s'introduire dans les congrégations unitaires et s'y faire une place, alléguant que légitimement ils procédaient d'elles et appartenaient à leur communion. Cette allégation a donné lieu, il y a environ cinquante ans, à une longue et vive controverse. Mais comme il n'y a pas pour les congrégations unitaires de gouvernement central, la question n'a pas été tranchée.

Ainsi, à la gauche des Eglises évangéliques et de leur faisceau, s'élève le groupe confus des Eglises unitaires, dont il est difficile de dire parmi tout ce qu'elles rejettent du christianisme ce qu'elles en retiennent encore. De négation en négation, elles confinent, au pur déisme et s'égarent même parfois jusqu'au panthéisme. Mais en indiquant à quelle extrémité s'est emportée cette réaction contre l'étroitesse de la foi puritaine, il serait injuste de méconnaître son effort contre la sécheresse de la morale puritaine. Avec Channing, un souffle généreux a passé à travers le protestantisme ; en dépit des préjugés qu'il n'a jamais entièrement dépouillés, ce libre esprit n'a pas craint de contempler en face les belles âmes que le catholicisme a formées, et un reflet de leur charité a échauffé son âme. Lui et ses disciples se sont voués aux nobles causes. Notre Eglise leur a dû d'obtenir plus de tolérance et d'équité, et

1. Baird, *Religion in America*, Book VII, chap. IV et V.

les pauvres noirs ont rencontré dans leurs rangs les plus vaillants parfois les plus violents champions de leur affranchissement, témoin Parker.

De tels souvenirs recommandent les Unitaires. Pourtant, nous l'avons dit, ils ne sont point présentement en progrès. Aux hommes qui ont besoin d'une religion, et tel est toujours le grand nombre aux Etats-Unis, il en faut une qui ne soit pas la négation totale du surnaturel et du mystère. Un ministre presbytérien à qui je demandais, à Washington, si la croyance en la divinité de Jésus-Christ déclinait dans sa patrie m'a répondu en se donnant lui-même en exemple, il me disait : « J'avais étudié dans les universités allemandes, à Heidelberg et à Halle, et j'en étais revenu ayant entièrement perdu la foi; je l'ai retrouvée ici au contact de mes compatriotes. En Allemagne, j'étais hégélien et pire encore; en Amérique, je suis redevenu chrétien, et ce qui a le plus contribué à me rendre tel, c'est l'étude de l'histoire, c'est le spectacle des sociétés humaines. J'ai reconnu que la vie et l'œuvre du Christ ne peuvent être que divines. » Les congrégations unitaires décroissent donc, tandis que s'accroissent les Eglises évangéliques; et parmi ces Eglises, celle qui s'accroît davantage aujourd'hui, ce n'est pas une de celles qui ont tenu jadis la première place, c'est l'Eglise épiscopale dont l'Eglise méthodiste est un rameau, la plus solennelle en ses cérémonies, la plus traditionnelle en ses rites et ses formules, la plus voisine, tout au moins en apparence, de l'Eglise catholique. Il est vrai qu'elle semble singulièrement large et flexible en ses

croyances. Reste donc à savoir si les doctrines unitaires ne pénètrent pas plus ou moins secrètement dans les rangs pressés des ministres épiscopaux ou méthodistes, comme elles ont pénétré, au début du siècle, parmi les congrégations alors florissantes qu'avaient fondées les vieux Puritains, si la plupart des pasteurs évangéliques, qu'il soient Episcopaux ou Presbytériens, ne sont pas exposés aux mêmes tentations que mon interlocuteur de Washington, et si beaucoup, au lieu de les surmonter comme lui après y avoir cédé d'abord, n'y succombent pas sans retour.

Un roman récemment paru en Angleterre, *Robert Ellsmer*, et surtout l'étrange succès de ce roman en Amérique aussi bien qu'en Angleterre, donnerait lieu de le penser. Il est consacré à décrire les angoisses d'un pasteur de l'Eglise épiscopale, en qui l'étude solitaire des problèmes religieux mine peu à peu et détruit enfin la croyance qu'il est chargé d'enseigner, sa rupture intellectuelle et morale d'abord avec sa femme restée simple et ferme dans leur foi primitive et l'isolement intime auquel il est réduit dans son ménage jadis heureux, ensuite sa séparation douloureuse avec un troupeau qu'il aime et dont il est aimé; enfin, comme l'auteur est au fond d'accord avec son héros, il n'a garde de laisser croire que les dogmes que celui-ci a rejetés lui manquent : au terme de ce livre poignant, il le montre au contraire devenu meilleur que jamais et comblant par les œuvres de charité, par l'amour des délaissés et des misérables, le vide qu'a creusé dans sa vie et dans son âme la ruine de sa foi. Quand Robert Ellsmer a cessé de croire la doc-

trine professée par l'Eglise épiscopale, il a abandonné la chaire qu'il tenait de cette Eglise, il s'est démis de son office. Ce n'est point là peut-être ce qu'il y a de moins romanesque dans son histoire. Si l'on s'en rapporte à son historien, nombre de ses confrères, partagent ses sentiments sans imiter sa conduite, et pour avoir excité un intérêt aussi général, il faut bien en effet que l'état d'esprit qui lui est attribué ne paraisse point insolite. Rien de plus rare cependant dans l'Eglise Episcopale qu'une démission ou une destitution; on est amené de la sorte à soupçonner dans les rangs de son clergé des défections plus ou moins voilées; elles doivent même être plus fréquentes aux Etats-Unis qu'en Angleterre, l'autorité des évêques s'y trouvant plus faible, plus incapable de maintenir la discipline.

Si ce soupçon a quelque fondement, l'Eglise épiscopale abrite sous les plis complaisants de son manteau d'étranges contradictions; elle s'entr'ouvre à la fois aux négations unitaires et aux affirmations catholiques, car nous l'avons déjà observé: par sa liturgie, elle est plus proche de notre Eglise qu'aucune autre communion protestante, et parfois se manifeste chez elle une tendance à s'en rapprocher davantage encore : il y a trente ou quarante ans, le ritualisme, cet effort tenté pour confondre son culte avec le nôtre, s'est propagé d'Angleterre aux Etats-Unis. Chez elle aussi se découvrent le plus ordinairement les âmes préparées d'avance à embrasser pleinement notre foi. Elle passe pour avoir à elle seule fourni au catholicisme autant de recrues que les autres communions ensemble, et parmi ces convertis américains

s'est rencontré le premier évêque qui soit venu depuis la Réforme déposer son anneau aux pieds du Pontife romain (1). Ainsi comme l'épouse du patriarche, l'Eglise épiscopale porte ensemble en ses flancs les germes des discordes futures, l'enfant de la promesse et celui qui doit disputer l'héritage.

V

En attendant qu'au milieu des Eglises évangéliques encore en paix éclatent les combats destinés à les déchirer, on voit se développer à côté d'elles les deux puissances opposées entre lesquelles elles se partageront plus tard. Tandis que, à leur gauche, l'Unitarisme monte, descend et varie sans cesse, à leur droite le catholicisme sur sa base immuable grandit toujours.

Il y a soixante ans, Tocqueville admirait déjà quelle place il prenait dans cette société nouvelle. « L'Amérique, » disait-il, « est le pays le plus démocratique de la terre et c'est en même temps le pays où, suivant des rapports dignes de foi, la religion catholique fait le plus de progrès... Je suis porté à croire que nos neveux tendront de plus en plus à ne se diviser qu'en deux parts, les uns sortant entièrement du Christianisme, et les autres entrant dans l'Eglise romaine (2). »

1. Le docteur Ives, que j'ai déjà cité.
2. *De la Démocratie en Amérique*, t. II, 1re partie, chap. VI. — *Des Progrès du catholicisme aux États-Unis.*

Lorsque Tocqueville faisait cette observation et cette conjecture, il n'avait pas encore sous les yeux les multitudes que la vapeur devait bientôt amener de l'Irlande et de l'Allemagne aux Etats-Unis. Depuis cette époque l'émigration a singulièrement grossi la population catholique, et c'est à conserver parmi cette population la foi héréditaire bien plutôt qu'à la répandre parmi les dissidents, qu'un clergé trop peu nombreux a dû principalement se consacrer. Aujourd'hui les choses changent. D'une part, le clergé se multiplie ; l'Eglise des Etats-Unis qui tirait jadis ses prêtres du dehors les enfante désormais avec une fécondité chaque jour grandissante. D'autre part on peut dès à présent prévoir le moment où l'émigration se ralentira, où les Etats-Unis, voyant se peupler rapidement les terres désertes, se fatigueront de l'accueillir. Alors une tâche plus épineuse incombera au clergé catholique : après avoir conservé, il faudra qu'il acquierre. Sans perdre de vue les fidèles dont il a la garde, il se tournera plus fréquemment vers les dissidents qu'il lui importe de ramener.

Il sait d'ailleurs comment les aborder ; l'œuvre à entreprendre ne lui semblera pas nouvelle, seulement elle l'occupera davantage. Dès à présent, une expérience souvent heureuse lui enseigne quelle prise la doctrine chrétienne en son intégrité, telle qu'il la professe, peut avoir sur les deux catégories de protestants placés en face de lui. S'adresse-t-il à ceux qui conservent encore une portion considérable de cette doctrine et qu'on rencontre dans les Eglises évangéliques, à ceux qui retiennent plus de dogmes qu'ils n'en rejettent : il leur

montre, dans les négations qu'ils repoussent, la conséquence logique des négations qu'ils admettent, et plutôt que de descendre sur la pente glissante où ils se tiennent, plutôt que de rouler au fond de l'abîme, il les adjure de remonter tout proche d'eux, jusqu'à l'Eglise romaine.

S'adresse-t-il à ceux qui nient et qui doutent plus qu'ils ne croient, à ceux que la difficulté de croire a détachés des Eglises évangéliques : il n'a garde de se montrer surpris qu'ils n'aient pu s'accommoder des dogmes rétrécis et tronqués qui leur étaient présentés ; il s'accorde avec eux pour en signaler les contradictions et les lacunes, et si, néanmoins, le vide creusé en leur âme les trouble, si la faim et la soif du surnaturel les tourmentent, il leur offre une croyance plus complète et meilleure, une croyance qui dépasse la nature, mais ne la déprime pas.

Il y a donc vers le catholicisme des voies ouvertes pour les esprits placés aux points de départ les plus différents. Encore que ces voies ne soient point désertes, parfois les catholiques s'étonnent que leurs « frères séparés » ne s'y pressent pas davantage. Il est malaisé aux âmes fixées dans une foi tranquille et sûre de mesurer quel intervalle et quels obstacles en éloignent les âmes qui errent et cherchent encore. Aux yeux de qui regarde du sommet de la montagne, les distances et les abîmes à franchir pour y monter s'effacent. Mais interrogez les récents convertis, écoutez les hommes que le catholicisme attire, et qui, néanmoins, ne l'embrassent pas, et vous apercevrez les difficultés qu'un protestant éprouve à devenir ca-

tholique. Voici, du moins aux Etats-Unis, les deux principales, celles qui arrêtent le plus grand nombre. L'une est toute intérieure et touche à la racine même de l'âme, l'autre est toute extérieure et tient à l'état présent des sociétés humaines.

La religion protestante impose en matière de culte infiniment peu d'obligations précises. Le culte catholique, au contraire prescrit des pratiques qu'il tient pour nécessaires et qui sont autant d'actes de foi : l'assistance à la messe, la participation aux sacrements, sont exigées des fidèles à époques fixes et elles impliquent la croyance aux plus augustes et plus incompréhensibles mystères. Ainsi un catholique se rend nettement compte à lui-même et il doit compte aux ministres de son culte de l'accomplissement de ses devoirs religieux. Il peut les omettre et croire encore ; alors sa conscience l'accuse, il sait qu'il pêche. Il ne peut pas les observer quand il ne croit plus ; chez lui, la pratique atteste formellement la foi.

Toute autre est la condition du protestant. Dans l'incertitude à laquelle l'expose le libre examen, nul n'a droit de l'interroger avec autorité et rien ne l'oblige non plus à s'interroger lui-même avec précision ni sur ses croyances ni sur ses pratiques religieuses. Il peut, durant un temps indéterminé, se dispenser lui-même des observances de son culte et toutefois s'estimer fidèle à ce culte ; il peut au contraire y prendre part, et toutefois ne pas admettre tous les dogmes que professe son Eglise ; dans les Eglises presbytériennes notamment, les articles de foi ne sont obligatoires que pour les seuls ministres, ils ont cessé

de l'être pour les simples fidèles qui participent à la cène (1). Ainsi, il est loisible au protestant de vivre dans un état indéterminé entre l'incroyance et la foi, exempt tout ensemble du tourment de l'incroyance et de la contrainte de la foi : état commode à beaucoup d'âmes et duquel ont grand peine à sortir celles qui y sont accoutumées. Le plus célèbre des convertis américains, un homme qui avait traversé toutes les doctrines avant de s'établir dans la nôtre, Brownson, a dit : « Il ne m'a rien coûté de passer d'une secte protestante à une autre, il m'en a tout coûté de me faire catholique (2). » C'est qu'en effet à une telle démarche, le changement de l'esprit se suffit pas; il faut encore que la volonté cédant à un mystérieux attrait s'engage et se lie ; il faut que l'âme toute entière se décide à vivre d'une autre vie.

De la vient que la religion catholique inspire plus d'attachement que la religion protestante, mais excite aussi plus d'inimitiés. La religion protestante n'est plus assez gênante pour qu'il vaille la peine de rompre avec elle et de s'acharner à sa ruine. De là vient ce qu'on a souvent remarqué que l'impiété ne se déchaîne pas en notre âge dans les pays protestants comme dans les pays catholiques. Les françs-maçons, par exemple, sont nombreux aux Etats-Unis ; l'Eglise catholique prohibe leur société ; mais, dans l'opinion générale, ils ne passent point pour ennemis du christianisme; et quant aux libres penseurs, nous

1. Je tiens ce renseignement d'un pasteur presbytérien.
2. Brownson, *The Convert*, chap. VIII, » *A Step Forward.* »

l'avons déjà dit, ils se nomment « agnostiques », faisant profession d'ignorer plutôt que de combattre les dogmes ; ils ne sont ni turbulents ni agressifs.

Ce n'est donc pas seulement parce qu'il est naturellement religieux que le peuple américain respecte la religion dans laquelle il a été nourri, c'est aussi parce que cette religion ne lui impose que peu d'assujettissement. Il est vrai que, à côté d'elle, le catholicisme a grandi et, sauf quelques passagères explosions de colère, grandi sans entraves ; Il est vrai que notre culte a profité plus qu'aucun autre de la liberté commune à tous les cultes. Mais il est vrai aussi qu'il s'est étendu avec l'émigration, parmi des races jusqu'à nos jours éloignées du nouveau monde, et que ses progrès n'ont pas encore entamé la population née et élevée dans le protestantisme ; le jour où il menacera de la conquérir, il faut prévoir contre lui une toute autre hostilité.

Nous l'avons déjà dit : l'Eglise catholique, à ses débuts chez ce peuple, a paru une étrangère, et malgré l'égalité des droits que la constitution lui assure, malgré les gages de patriotisme que, depuis la guerre de l'Indépendance jusqu'à la guerre de Sécession, elle a donné toujours, malgré l'importance croissante du suffrage de ses enfants dans les élections qui décident du gouvernement et des lois, étrangère à certains égards elle paraît encore. C'est ici le second obstacle à ses progrès, l'obstacle extérieur et social comme nous l'avons appelé. Les publicistes américains ne manquent pas de proclamer que la république américaine a

été faite par les Puritains, et le peuple est dressé à croire que les héritiers des Puritains seuls sont capables de la maintenir. « Beaucoup de descendants d'émigrants ont apostasié » écrivait Brownson à M. de Montalembert « parce qu'on leur a persuadé qu'ils ne pouvaient pas s'*américaniser* sans se *protestantiser* (1). Les catholiques ont beau reprocher la négation du libre arbitre à Calvin et à ses premiers disciples, ces réformateurs n'en ont pas moins, par une étrange inconséquence, fondé leur religion sur le libre examen et donné à leur Eglise un gouvernement tout entier électif et représentatif. Ils ont indroduit le régime républicain dans la société religieuse longtemps avant qu'il fût adopté par la société politique ; il y a de la sorte, entre les deux sociétés, communauté de souvenirs et conformité d'institutions.

D'ailleurs, le citoyen des Etats-Unis regarde-t-il au dehors? Le protestantisme, en ses diverses branches, lui paraît l'apanage de la race anglo-saxonne et la race anglo-saxonne est, à ses yeux, sans rivale. Peu soucieux des choses passées, il oublie aisément que l'Eglise catholique a civilisé le monde; il ignore ce qu'a coûté au monde civilisé la Réforme protestante, et, dans le temps présent, la prééminence politique des nations protestantes, leur supériorité dans la vie publique lui paraît manifeste (2). Or, aux yeux de cette démo-

1. New York 25 décembre 1856. Papiers de M. de Montalembert.

2. Et non seulement leur prééminence politique, mais leur prééminence intellectuelle, littéraire, scientifique, leur prééminence en tous genres est communément affirmée en Amérique. En

cratie libre, la vie publique est ce qui importe davantage. Faut-il s'étonner si l'on continue d'y préférer la religion des peuples qui semblent monter à la religion des peuples qui semblent déchoir?

En exposant comme je viens de le faire, sans rien dissimuler ni atténuer les obstacles qui se dressent aux Etats-Unis, sur la route du catholicisme, loin de moi la pensée de les représenter comme insurmontables! Sans doute, la religion

exemple de cette étrange infatuation des « Yankees » pour la race dont ils sont issus, infatuation qui altère et voile souvent leurs bonnes qualités, on peut citer un des discours prononcés à l'Assemblée générale des sociétés de l'*Effort chrétien*. Dans cette assemblée, dont j'ai déjà parlé à de tout autres titres, un docteur Josiah Strong, a dit que la race anglo-saxonne était destinée à jouer dans l'avenir un rôle religieux égal à celui des Hébreux, des Grecs et des Romains à la fois dans l'antiquité. Il a bien voulu reconnaître que « les Allemands, les Français et d'autres races encore avaient rendu de précieux services aux lettres, à la philosophie, à la science. » Mais il a ajouté qu'en comparant ce qu'a produit l'esprit anglo-saxon et conservé la langue anglaise avec ce qu'ont produit les autres races, mieux vaudrait, sans aucun doute, pour le genre humain perdre tout ce qui a été écrit dans les autres langues modernes que ce qui a été écrit en anglais. Ainsi, tout le génie philosophique exprimé dans la langue de Descartes et dans celle de Leibnitz, tout le génie poétique manifesté dans la langue de Dante et de Gœthe, dans celle de nos grands tragiques du dix-septiéme siècle et de nos grands lyriques du dix-neuvième, tout le génie oratoire qui vibre dans la langue de Bossuet et de Lacordaire, de Mirabeau, de Guizot et de Berryer, tout le génie scientifique enfin déployé depuis Képler jusqu'à La Place, depuis Lavoisier jusqu'à Claude Bernard et Pasteur, tout cela ensemble ne peut pas entrer en comparaison avec les seuls ouvrages de la race anglo-saxonne, avec les seuls monuments de la langue anglaise. Voilà ce qu'à déclaré, aux applaudissements d'un auditoire américain, un orateur américain qui ne manque pourtant ni de talent ni de connaissances. (*The Christian Endavour*, *extra-issued by the New-York Times*, p. 7.)

protestante n'astreint pas ceux qui la professent, mais elle ne les soutient pas non plus comme la religion catholique. Suffira-t-elle longtemps à des âmes sincèrement chrétiennes? Dieu le sait. Que le besoin de la certitude et de la fixité dans la foi, que le désir d'un culte réglé et vivant s'emparent de ces âmes : ce ne sont pas des circonstances extérieures qui les écarteront de l'Eglise romaine. Elles reconnaîtront qu'il n'y a rien dans cette Eglise qui soit incompatible avec la démocratie, et la prétendue prééminence des nations protestantes leur paraîtra purement accidentelle et transitoire. Qui sait? Peut-être ce préjugé, redoutable dans le siècle présent, recevra-t-il dans le siècle prochain aux Etats-Unis même un démenti décisif!

Telle est, dès à présent, la pensée des deux races qui composent en ce pays le peuple catholique. « Ne voyez-vous pas, me disaient les Américains d'origine irlandaise, comme ici, dans une atmosphère libre et pure, notre race déprimée et déformée par l'oppression se redresse, comme son caractère s'améliore en même temps que sa condition, comme elle force à compter avec elle ceux qui la méprisaient jadis? Sans doute il lui reste beaucoup à acquérir encore. Mais il y a à peine cinquante ans qu'a commencé son exode. Qui peut dire où s'arrêteront ses progrès et avec elle les progrès de la religion qu'elle professe ? »

Quelques-uns, cherchant dans les plus lointains souvenirs du passé un point d'appui pour leurs présages d'avenir, ajoutaient avec l'ardeur d'imagination qui leur est propre : « Après tout il est dans la destinée de notre race de s'adapter aux ins-

titutions qu'elle n'a pas fondées, et d'en tirer parti. Dans l'antiquité, nous autres Celtes, nous avons résisté, en Gaule, plus longtemps qu'aucun autre peuple, à la conquête romaine et, mieux qu'aucun autre peuple, nous nous sommes ensuite approprié la civilisation romaine. Puis, le christianisme étant venu, il est sorti du milieu de nous des essaims de missionnaires. De l'Irlande sont partis les apôtres de la Grande-Bretagne et de la Germanie. N'avons-nous point encore quelque grande tâche à remplir? S'il est vrai que dans l'ordre politique les institutions anglo-saxonnes soient les plus parfaites du monde moderne, de même que les institutions romaines étaient les plus parfaites du monde ancien, pourquoi ne saurions-nous pas faire usage des unes comme des autres? Déjà, dans la mère-patrie, on a remarqué que l'Irlandais élevé et formé en Angleterre devient capable d'y jouer les premiers rôles. Pourquoi sur une terre plus propice, un plus grand nombre d'entre nous ne parviendraient-ils pas à un sort pareil? Mais notre mission sans doute est avant tout religieuse. Ce n'est pas en vain que la Providence nous a jetés au milieu des anglo-saxons, sans nous confondre jusqu'à ce jour avec eux, et puisque les Etats-Unis sont enfin destinés à mêler ensemble toutes les races humaines en les émancipant, le moment viendra où en échange des franchises qu'ils nous auront communiquées, nous, à notre tour, à l'exemple de nos ancêtres, nous leur communiquerons notre foi, la foi qu'ils ont perdue et dont nous avons gardé l'héritage. »

Les catholiques américains d'origine allemande

n'ont pas des visées moins hautes. L'un des plus éminents, un converti que j'ai déjà nommé, un philosophe, un mystique, un apôtre, le père Hecker (1) n'a pas craint d'avancer d'une part que la race anglo-saxonne a besoin de l'Eglise romaine et, d'autre part, qu'à l'heure où nous sommes, l'Eglise romaine a besoin de la race anglo-saxonne. Abandonnée sans barrière et sans direction depuis la Réforme à son sens propre, cette race chrétienne a vu chez elle le christianisme s'amoindrir et se décomposer. Le moment approche où ceux de ses enfants qui voudront croire encore chercheront dans l'Eglise romaine la substance et la plénitude de la foi. Alors commencera pour cette race et pour l'Eglise elle-même, une ère nouvelle. Jusqu'ici l'Eglise a principalement travaillé à s'organiser, à se régler. Elle a composé et imposé ses lois, édifié sa hiérarchie. La réformation ayant attaqué l'autorité religieuse en son principe, il a fallu tout subordonner depuis trois siècles à la défense du principe d'autorité. Cette œuvre nécessaire et qui ne s'est pas accomplie sans sacrifices touche maintenant à son terme. L'autorité ecclésiastique est affermie. L'édifice qui doit abriter les générations

1. Les vues du Père Hecker sont en partie consignées dans son dernier ouvrage, un choix d'articles parus à divers intervalles dans les revues américaines et qu'il a rassemblés sous ce titre : *Church and the age* : *L'Eglise et le Siècle.* Je retrouve les mêmes pensées plus vives encore et plus saisissantes dans les entretiens, qu'étant malade, et venu en Europe en 1873 pour y chercher du repos et refaire sa santé, il avait sur le bord du lac de Genève avec un jeune homme, se préparant alors au sacerdoce, M. l'abbé Dufresne. Celui-ci a bien voulu rédiger à mon intention ces entretiens qui lui ont laissé un souvenir ineffaçable.

fidèles est achevé; il a reçu son couronnement le jour où a été proclamée l'infaillibilité pontificale. Reste maintenant parmi ceux qui l'habitent, à développer la vie personnelle et surnaturelle. L'Eglise étant pourvue de tous ses organes extérieurs, l'action du Saint Esprit devra s'exercer plus puissante et plus féconde à l'intérieur des âmes, et ces âmes, plus tranquilles dans leur foi mieux définie, jouiront davantage de la liberté des enfants de Dieu. Au triomphe de l'autorité dans l'Eglise, doit succéder le progrès de la liberté. Or, tant qu'il s'agissait de confirmer et d'accroître l'autorité, l'œuvre incombait aux races latines, le premier rang devait leur appartenir. L'ère de la liberté étant ouverte, la mission de la race anglo-saxonne s'agrandit. On peut dire des inclinations religieuses des Anglo-Saxons ce que Tacite disait, il y a longtemps, de leur façon de se choisir une demeure : *Colunt discreti ac diversi* (1). Que cette disposition à se replier sur soi-même et à s'isoler des autres hommes en face de Dieu ne soit ni contenue ni réglée, elle aboutit aux divisions et aux variations infinies du protestantisme. Mais qu'elle soit renfermée dans des limites fixes et précises, dans le cercle tracé par l'autorité romaine et nul ne peut mesurer quel essor sera imprimé aux âmes, à quelle hauteur elles monteront. Voilà comment dans le siècle prochain, peut être rajeunie la vie de l'Eglise catholique sans qu'elle change rien ni à ses dogmes ni à sa morale, et ranimée la vie religieuse de la race anglo-

1. *De moribus Germanorum.*

saxonne, sans qu'elle perde rien de ses qualités natives.

Quoi qu'il en soit de ces conjecturès et si hasardées qu'elles paraissent, elles attestent du moins chez le peuple chrétien des Etats-Unis, une immense espérance et cette espérance est une force; elle le pousse et le soutient dans sa marche en avant. Sans doute on ne saurait dès aujourd'hui démêler avec netteté quelle destinée religieuse lui est réservée; mais il est permis d'augurer que cette destinée sera grande et d'attendre encore ici-bas pour le christianisme un avenir qui ne soit pas inférieur à son passé.

CHAPITRE VII

LA LÉGISLATION

I

Dans cette diversité des cultes répandus aux Etats-Unis, la liberté est le droit commun de tous; la liberté est le premier objet, le caractère distinctif de la législation en matière de religion. Chez aucun peuple, cette liberté religieuse n'existe à pareil degré; aux Etats-Unis même, elle n'a pas existé toujours; et pour apprécier ce que vaut un tel régime, il n'est pas inutile de savoir comment il s'est établi.

Ce n'est pas en affranchissant les consciences, c'est au contraire en livrant aux princes la foi des peuples que le protestantisme, à son avènement, a brisé l'unité religieuse de la chrétienté. Lorsque je considérais cette révolution à ses débuts, nul spectacle ne m'a paru plus triste que celui de l'Angleterre. Nulle part un despotisme aussi changeant n'a obtenu d'abord une obéissance aussi uniforme; nulle part l'indifférence des sujets

ne s'est pliée plus docilement aux caprices des maîtres (1).

Lorsqu'en poursuivant cette étude, je recherchais chez quelle nation, en quel temps, de quelle manière la liberté de conscience et de culte avec ses périls et ses bienfaits est sortie peu à peu du conflit des religions opposées, je n'ai pas trouvé d'abord plus de consolation à regarder l'Angleterre. J'y ai vu la révolution dans l'Eglise enfanter promptement la révolution dans l'Etat, puis la liberté politique s'établir, mais non pas la liberté religieuse. Vainement, au terme du seizième siècle et de ses orages, la France de Henri IV a donné à l'Angleterre d'Elisabeth le conseil et l'exemple de la tolérance: l'intolérance britannique a survécu jusqu'à notre siècle à tous les changements de régime et de dynastie. Dans cette longue et sombre histoire des vicissitudes de la foi chrétienne parmi la race anglo-saxonne, à travers les variations et les persécutions, un seul point lumineux m'est apparu : c'est la poignée de « pèlerins » en quête d'une patrie nouvelle pour y pratiquer librement leur foi (2).

Toutefois les premiers « pèlerins » qui traversèrent ainsi l'Océan n'ont apporté dans le nouveau monde ni l'antique foi que l'Angleterre venait de renier, ni la liberté de religion qu'elle repoussait encore. S'ils se séparaient de l'épiscopat anglican, c'était pour conserver dans sa pureté la doctrine de la Réformation; s'ils cherchaient jusque sur

1. *La Réforme et la Politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie*, liv. Ier, ch. I.
2. *Ibid.*, liv. IV, ch. II.

une terre déserte un asile à leur culte, ils n'entendaient pas l'ouvrir au culte d'autrui. Loin de là : dans ces colonies puritaines, l'Eglise et l'Etat se confondaient ensemble; nul n'avait droit de cité dans l'Etat s'il n'appartenait à l'Eglise; les plus pieux fidèles, se recrutant entre eux parmi toute la congrégation, « les saints », comme ils s'appelaient eux-mêmes, gouvernaient à la fois l'un et l'autre; la loi tirée de l'Ecriture devenait la loi civile, et toutes ses prescriptions, qu'elles fussent d'ordre temporel ou spirituel, étaient pareillement munies d'une sanction pénale. Survenait-il donc quelque mésaccord au sujet de la croyance ou de la discipline, pasteurs et fidèles dissidents étaient proscrits en même temps qu'excommuniés; ils cherchaient quelque autre plage inhabitée où s'établir; un nouvel essaim de bannis formait une colonie nouvelle, préparait un nouvel Etat.

Cependant à côté d'eux les colons puritains avaient trouvé leurs anciens ennemis : les épiscopaux. Ce n'était pas la persécution religieuse qui avait poussé ceux-ci hors de leur patrie; c'étaient parfois les proscriptions politiques, tels les « cavaliers » de Charles Ier, qui commencèrent, sous Cromwell, à défricher la Virginie. C'étaient aussi le désir et l'espoir de la fortune, l'attrait mystérieux d'une terre vierge encore à féconder par le travail, qui les entraînaient au loin. Mais en apportant dans le nouveau monde, avec les lois et les mœurs anglaises, le culte anglican, ils n'avaient pas manqué d'y porter l'intolérance anglicane; et les domaines des épiscopaux, la Virginie, la Caroline, restaient fermés aux puritains aussi bien que

les domaines des puritains, le Massachusets, le Connecticut, se fermaient aux épiscopaux. Pour inaugurer en Amérique la liberté de religion, il a fallu une autre émigration : l'émigration catholique (1).

Elle s'est accomplie sous le patronage d'une princesse française la reine Henriette-Marie, que son mariage avec le roi d'Angleterre, Charles Ier, destinait à protéger les catholiques anglais ; elle a été préparée par un ancien secrétaire du roi Jacques Ier, Georges Calvert, que ce prince avait créé lord Baltimore, et qui, par un privilège sans doute unique, avait pu devenir catholique sans perdre, ni sous Jacques ni sous Charles, la faveur royale, non plus que l'amitié alors puissante du premier ministre Strafford. Il avait exploré le rivage américain et tenté d'abord, mais sans succès, un établissement à Terre-Neuve. Ayant cherché une plage plus propice, il reçut, en 1632, en pleine propriété et seigneurie pour lui et sa postérité, le territoire compris entre le Potomac et le Chesapeake ; et comme à ce moment le roi Charles répugnait presque également à tolérer chez lui les catholiques et à les persécuter, lord Baltimore choisit deux cents familles destinées à implanter sous d'autres cieux le catholicisme ; il équipa pour les transporter deux vaisseaux qu'il nomma « l'Arche » et la « Colombe » puis lorsqu'elles allaient s'embarquer, il mourut. L'expédition partit néanmoins sous la conduite de son fils cadet Léonard, et la colonie se fonda sous

1. Bancroft, *History of the United States*, 21e édition, 1866, vol. Ier, ch. IV, VIII, IX, X. — Astiè, *Histoire de la République des Etats-Unis* 2 vol. Paris, 1865, t. Ier ch. IX. — Baird, *Religion in America Book*, II, ch. II, XXI.

l'autorité lointaine de son fils aîné Cecil, qui ayant succédé à ses titres et à ses domaines continuait de résider en Angleterre. Cette colonie reçut le nom de sa protectrice : *Maryland* et le port qui y donnait entrée le nom de son seigneur, *Baltimore*. Cependant parmi les émigrants que ce seigneur avait rassemblés et qu'accompagnaient deux Jésuites, un certain nombre étaient protestants ; ils devaient professer librement leur foi. Une plus longue habitude de la persécution avait rendu les catholiques anglais plus accommodants que les puritains ; sans doute, aussi, l'exemple et les conseils de la France avaient appris à la fille de Henri IV, qui les couvrait de son patronage, ce que valait en matière de religion la liberté et l'induisaient à ne pas réclamer pour ses coreligionnaires un autre régime. Qu'il n'en eût donc pas le pouvoir ou qu'il n'en eût pas la volonté, lord Baltimore n'exclut de son domaine ni les épiscopaux ni les puritains : les protestants divisés entre eux y trouvèrent un refuge à l'abri de l'intolérance protestante. En même temps, les colons vivaient en bon accord avec les tribus indiennes au milieu desquelles ils étaient venus s'installer, leur achetant les terres à demi défrichées qu'ils voulaient cultiver, les apprivoisant à la civilisation et leur envoyant des missionnaires pour leur annoncer l'Evangile. Enfin, ils jouissaient de la liberté politique aussi bien que de la liberté religieuse. Sous l'autorité de leur lointain seigneur, dont ils proclamaient « la sollicitude pour leurs personnes, leurs droits, leurs libertés », ils s'assemblaient régulièrement, ils se donnaient des lois à eux-mêmes. C'est pourquoi l'historien des Etats-Unis, Bancroft

a pu dire : « L'histoire du Maryland à son premier âge est l'histoire de la bienfaisance, de la reconnaissance et de la tolérance (1). »

Mais cet âge d'or dura peu : la colonie ressentit le contre-coup des révolutions de la métropole ; la paix ne se conserva pas entre les communions opposées. Les puritains s'armèrent et combattirent contre les catholiques dont ils avaient été les hôtes ; une fois les catholiques l'emportèrent, et tel était leur attachement à la liberté qu'ils ne la sacrifièrent pas dans leur victoire ; ils la laissèrent aux dissidents qui avaient entrepris de les opprimer. En 1649, une assemblée où ils dominaient inscrivit dans les lois du Maryland cet article mémorable : « Attendu que la violence en matière de religion a eu souvent de dangereuses conséquences pour les sociétés où elle a été exercée, afin d'assurer le tranquille et pacifique gouvernement de cette province, afin de garder le mutuel amour et l'unité parmi les habitants, aucune personne, quelle qu'elle soit, dans cette province ou dans les îles, ports, havres et baies qui lui appartiennent, faisant profession de croire en Jésus-Christ ne devra désormais en aucune manière être troublée, molestée, inquiétée à cause de sa religion ou dans le libre exercice de cette religion. » Ce texte est le plus ancien qui ait consacré sur le territoire des Etats-Unis la liberté des cultes, et il n'avait d'autre objet que de rendre inviolable une coutume antérieure (2).

1. Bancroft, t. Ier, ch. VIII.
2. Bancroft, t. Ier, p. 248 ; et Astié, t. Ier, p. 217. — Baird, p. 216.

Plus tard, sous Cromwell, les Puritains, puis, sous Guillaume III, les épiscopaux prévalurent dans le Maryland, et la liberté religieuse disparut, le culte catholique cessa d'être exercé publiquement ; tout emploi public fut interdit aux catholiques, leurs droits civiques leur furent retirés. En Angleterre, un héritier des Baltimore fut réduit, en 1713, à abjurer sa foi pour garder son héritage, et c'est au prix de cette apostasie qu'il conserva le domaine où ses ancêtres avait institué tout ensemble le culte qu'il répudiait et la liberté violée dans sa personne (1). Dans la colonie même, telles étaient les vexations dont étaient assaillis les hommes fidèles à l'antique Eglise, que tantôt ils en appelaient au gouvernement de la métropole, espérant y trouver plus de modération dans l'intolérance, et en effet, il arriva à la reine Anne de les protéger eux et leurs prêtres contre les résolutions violentes de l'assemblée coloniale (2), tantôt ils cherchaient asile ailleurs. En 1752, ils députèrent le principal d'entre eux, Charles Carroll, pour obtenir du roi de France un établissement en Louisiane ; mais l'insouciant cabinet de Versailles qui devait bientôt abandonner la Louisiane elle-même et le Canada et faire ainsi perdre pied à la France sur le continent américain, le cabinet de Versailles n'accueillit pas cette demande (3). Jusqu'à la guerre de l'Indépendance, le Maryland resta sous le régime anglais. Il y resta sans perdre entière-

1. Baird, *Book*, II, ch. XVIII et XX. — Gilmary Shea, *The Catholic Church in Colonial Days. Book*, I, ch. I, IV ; et *Book*, IV, ch. I.
2. Gilmary Shea, *ibid.*, p 360.
3. Gilmary Shea. Id. p. 416.

ment son ancien culte. Banni de tout lieu public ce culte s'exerça dans les domaines privés. L'inviolabilité du domicile, droit cher entre tous à la race anglaise, sauvegarda quelques restes de liberté religieuse. Les premiers prêtres qui avaient consacré leur ministère à la colonie, les Jésuites, n'y étaient pas venus à titre privilégié, ils avaient reçu des terres, ils s'étaient approprié des résidences aux mêmes conditions que les autres colons ; ils les gardèrent quand la colonie devint protestante. Les revenus qu'ils en tiraient, bien que surchargés de lourds impôts, pourvurent à leur subsistance. La messe put encore être entendue à l'intérieur de leurs maisons ; elle fut dite aussi dans l'habitation de quelques familles catholiques. Les Baltimore, en renonçant à la foi de leurs ancêtres, n'avaient pas perdu toute affection pour leurs anciens coreligionnaires ; de loin ils leur prêtaient assistance. En 1712, ils donnèrent commission de les représenter dans la colonie à une famille d'émigrants qui devaient, en effet, les remplacer à la tête des catholiques : nous l'avons déjà nommée, c'étaient les Carroll (1). Originaires d'Irlande, ils avaient été dépouillés de leurs biens parce qu'ils étaient catholiques. En Amérique, les catholiques pouvaient, du moins, posséder des terres ; un vaste domaine fut concédé aux Carroll, ils s'y établirent, ils espéraient y vivre libres. En Europe, ils avaient au cimier de leurs armes un faucon aux ailes repliées ; en de-

1. Gilmary Shea, *The Catholic Church in Colonial Days Book* IV, ch. I, II, V.

barquant dans le nouveau monde, il déployèrent les ailes de l'oiseau et l'entourèrent de cette devise : *Ubicumque cum libertate*. Le faucon et la devise se voient toujours sur la porte du manoir qu'ils ont bâti et qu'habite leur postérité. Pourtant cette liberté, qu'ils poursuivaient à travers l'Océan et qui était avant tout la liberté de leur religion, ils ne l'atteignirent pas d'abord à leur gré, puisque l'un d'eux, nous venons de le dire, voulut la chercher en Louisiane, sous l'autorité de la France, mais en vain : c'était par une autre voie qu'elle devait être obtenue. Nous verrons bientôt le fils du Carroll qui était venu à Versailles solliciter Louis XV, signer à la suite de Washington la déclaration d'indépendance et figurer parmi les fondateurs de la République américaine.

Cependant, avant qu'éclatât cette révolution, l'intolérance protestante avait soulevé quelques révoltes dans le sein même du protestantisme. Dès le début des puritains à la Nouvelle-Angleterre, un prédicant qui s'était enrôlé parmi eux après avoir été banni de l'Eglise épiscopale, Rogers William, se déchaîna avec une âpreté singulière contre le régime qu'ils venaient d'instituer. « Traîner un homme au temple malgré lui, » disait-il, « c'est lui imposer l'hypocrisie. Le taxer pour un culte qu'il ne pratique pas, c'est lui faire payer un salaire qui est dû par d'autres. Réserver les fonctions publiques aux seuls membres de l'Eglise, c'est choisir un médecin ou un pilote en vertu de sa science théologique. » Chassé par les puritains comme il l'avait été par les épiscopaux, Rogers William changea encore de culte, il se fit baptiste. Détesté

et redouté dans les colonies déjà organisées que troublait sa parole, il se réfugia chez les Indiens, dont il s'était fait aimer; il commença à bâtir au milieu d'eux, dans la retraite où il s'était enfin arrêté, une ville qu'il nomma Providence; et huit ou neuf ans après l'introduction des catholiques et de la liberté religieuse dans le Maryland, vers 1638, il fonda à Rhode-Island une colonie, ouverte non seulement, comme le Maryland, aux chrétiens de toute communion, mais à tous les hommes sans aucune distinction de croyances. De divers côtés on vit s'y réfugier les émigrants que fatiguait, à un titre quelconque, l'intolérance puritaine, ceux qui professaient une doctrine moins étroite, aussi bien que ceux qui pratiquaient une morale moins sévère; bientôt la nouvelle colonie présenta, aux regards étonnés et méfiants des colonies voisines, des mœurs aussi variées que ses croyances (1).

Quarante ans plus tard, et cent lieues plus bas, entre Providence et Baltimore, un autre asile s'ouvrait encore à la liberté religieuse. En 1681, William Penn, dont le père, un amiral anglais, avait avancé de l'argent au roi Charles II, reçut en payement de sa créance un territoire situé sur la rive gauche du Delaware, et qui fut nommé, à cause de son propriétaire et des bois épais qui le couvraient, Pennsylvanie, la forêt de Penn. Ce propriétaire appartenait à une nouvelle société religieuse, livrée jusqu'à lui tout ensemble au ridicule et à la persécution. L'Angleterre l'avait vue se former en

1. Baird, *Book*, II, ch. IV et XIX. — Astié, *Histoire de la République des Etats-Unis*, t. Ier, ch. X, XI, XII.

réaction contre le rigorisme étroit et dur qui prévalait dans les diverses Eglises protestantes et contre l'inégalité des rangs et des conditions qu'à la suite des guerres civiles et religieuses, la douceur chrétienne ne tempérait plus au sein de l'aristocratie britannique. Elle prétendait, en conséquence, instituer une religion sans prêtres et sans mystères, une cité sans hiérarchie; supprimait entre les hommes les formes extérieures du respect, entre l'homme et Dieu les rites et les observances du culte; et sans renier le Christ et l'Evangile, elle faisait, en définitive, consister le christianisme tout entier dans la justice et la charité fraternelles. Ses adversaires qualifiaient ses adeptes de « trembleurs » *Quakers*, à cause des mouvements bizarres auxquels ils s'abandonnaient quand ils se croyaient inspirés. Eux-mêmes s'intitulaient les « amis » *Friends*, à cause des sentiments dont ils faisaient profession, et William Penn appela la ville qu'il bâtissait pour eux : *Philadelphie*, « l'Amitié fraternelle. » Ils avaient grand besoin de cet asile ; car, en dépit de leur humeur pacifique et bienfaisante, comme ils ne ressemblaient pas aux autres hommes et qu'ils paraissaient une censure vivante des institutions établies autour d'eux, ils n'étaient supportés nulle part, pas plus en Amérique qu'en Angleterre. En 1669, quatre d'entre eux furent pendus pour avoir voulu rentrer dans le Massachusets, après en avoir été bannis. Ils se rassemblèrent donc avec empressement sous les lois de leur coreligionnaire. Cependant leur société n'était pas assez fortement constituée pour qu'elle pût beaucoup s'accroître ; elle n'aurait pas suffi à

remplir le territoire qui leur était destiné, si William Penn, en vertu de ses principes de fraternité et aussi dans l'intérêt bien entendu de la colonie, n'avait convié sur ce territoire, non pas comme Rogers William, les hommes de toute religion, mais, comme lord Baltimore, les chrétiens de toute communion. Ainsi se peupla la Pennsylvanie ; ainsi s'agrandit Philadelphie. A peine les Quakers y étaient-ils établis, qu'ils s'y trouvèrent en minorité. Les luthériens partis de Suède les y avaient précédés ; les presbytériens venus d'Ecosse les y suivirent ; les catholiques du Maryland, à qui leur propre domaine devenait inhospitalier, s'y réfugièrent ; tous y vécurent sans trouble et sans querelle (1). Dès l'année 1704, les Jésuites y acquirent une résidence ; en 1708, la messe fut ouvertement célébrée à Philadelphie. Néanmoins, malgré l'accroissement rapide qui plaça bientôt cette ville au premier rang des cités nouvelles, malgré la prospérité de la colonie, l'exemple de Penn ne fut pas plus contagieux durant le dix-huitième siècle que l'exemple de lord Baltimore et de Rogers William ne l'avait été au siècle précédent. Jusqu'à la rupture avec l'Angleterre, la liberté religieuse ne se propagea pas. Dans plusieurs colonies, il est vrai, les diverses communions protestantes en vinrent à se tolérer entre elles, mais ne se résignèrent pas à tolérer le catholicisme (2).

Cette odieuse exclusion n'empêcha pas les catho-

1. Baird, *Book*, II, ch. IX, XI ; et *Book*, IV, ch. XVI. — Astié, t. Ier, ch. IX.

2. Tyler's, *Ecclesiastical Law*, ch. VI. — Gilmary Shea, *The Catholic Church in Colonial Days*, p. 365.

liques de faire cause commune avec les patriotes dans la lutte pour l'Indépendance. Ils furent guidés dans cette voie par deux Carroll : Charles et Jean, un laïque, et un prêtre. Charles, le laïque, était l'aîné de sa race, l'héritier du manoir et de la terre qui avaient reçu de cette race le nom de *Carrollton*. Il représenta le Maryland dans le premier congrès des Etats insurgés ; il siégea, seul catholique, dans l'Assemblée qui dressa la Déclaration d'Indépendance. Au moment où, à la suite de Franklin, Adams, Jefferson et des autres « pères de la patrie », il allait apposer sa signature à cet acte mémorable, comme on lui observa qu'en cas de défaite il jouait sa tête et que le nom de Carroll étant très répandu dans la contrée, les Anglais pourraient bien pendre à sa place quelque obscur habitant ; afin de se distinguer de ses homonymes, il ajouta à son nom celui de son domaine ; *Carroll of Carrollton*. J'ai vu la tombe de ce patriote dans la chapelle de son manoir, où la paroisse du voisinage continue de s'assembler chaque dimanche comme au temps où il ne lui était pas permis d'avoir un autre abri. Sur une simple plaque de marbre blanc est gravée une croix, autour de laquelle les treize étoiles des Etats primitifs, de ceux qui s'affranchirent alors, forment comme une auréole. Au-dessus est figurée une plume, c'est le trophée du « signataire » (*signer*). Ainsi appelle-t-on encore les hommes qui ont signé la Déclaration.

L'autre Carroll, Jean, appartenait à la même famille, mais à une branche cadette et plus récemment transplantée d'Irlande. Son père était un riche marchand. Charles et Jean avaient fait leurs

études ensemble, d'abord dans une école que, sur la limite du Maryland et de la Pennsylvanie, les Jésuites tenaient en cachette (car l'enseignement leur était interdit), ensuite dans leur collège de Saint-Omer, où les catholiques anglais avaient coutume d'envoyer leurs enfants. Là les deux cousins, quoique leur parenté fût assez éloignée, s'étaient liés d'une amitié destinée à durer autant que leur vie.

Cependant, tandis que Charles retournait en Amérique et prenait possession de son héritage, Jean devenait Jésuite. Il ne devait retrouver sa patrie et sa famille qu'après la suppression de son ordre qui le rendit prêtre séculier ; c'était le moment où les colonies se brouillaient avec la métropole : le vaisseau qui l'emporta fut le dernier qui passa d'Angleterre en Amérique avant la guerre de l'Indépendance. Quand cette guerre eut éclaté, Jean Carroll ne balança pas ; il se rangea du côté des patriotes et sa résolution détermina le clergé auquel il appartenait : une poignée de missionnaires qu'il allait bientôt gouverner et sur laquelle il avait déjà grand crédit.

A considérer seulement l'intérêt de l'Eglise catholique, il semble pourtant qu'il y avait lieu d'hésiter. Tandis que les assemblées coloniales renchérissaient sur l'intolérance de la mère patrie, celle-ci paraissait s'en relâcher. En 1774, en exécution du traité par lequel la France avait cédé le Canada et en vertu d'un *bill* qui fut nommé le *Bill de Québec*, parce qu'il concernait principalement cette ville, le gouvernement anglais non seulement exempta les catholiques du Canada de toute loi pennale, leur accorda l'exercice public de leur

culte; mais, de plus, il assura à leur clergé les propriétés et privilèges dont il avait joui jusqu'alors : notamment le droit de percevoir les dîmes. Si justifié que fût un tel acte, puisqu'il résultait d'un engagement formel contracté envers la France, il ne manqua pas d'irriter le fanatisme protestant. Or, une portion du territoire auquel il s'appliquait, avait été englobée dans les anciennes colonies anglaises, dans ce qui devait former plus tard les Etats de l'Ohio, de l'Indiana, du Michigan de l'Illinois et du Wisconsin. Le Parlement anglais fut donc accusé parmi les insurgés, comme si lui-même introduisait le papisme en pays protestant. Dans un manifeste où le congrès de Philadelphie exposait les motifs de l'insurrection, le *Bill de Québec* fut allégué comme une sanglante injure infligée par la métropole à sa colonie. Il était difficile de tenir moins de compte des catholiques établis à l'intérieur de ces colonies mêmes, de les offenser davantage. Mais Jean Carroll se sentait citoyen en même temps qu'il était prêtre; sans s'arrêter aux griefs que pouvait lui donner sa patrie, il en poursuivait l'affranchissement, espérant sans doute que dans cette patrie libre son Eglise deviendrait libre à son tour.

Bientôt le congrès qui avait entrepris de tenir tête à l'Angleterre eut à se repentir de l'intolérance de son langage. Dans cette lutte alors inégale, il souhaita l'appui du Canada et, connaissant sa longue inimitié contre les Anglais, il sollicita son alliance ou tout au moins sa neutralité. Il lui députa, avec Franklin et Chase, Charles Carroll, que sa religion désignait, pour aborder les Cana-

diens. Celui-ci demanda à s'adjoindre son cousin le prêtre catholique, qui ne refusa pas cette mission. Malgré son concours, elle échoua : elle n'eut d'autre résultat que de rapprocher l'ancien Jésuite de Franklin, qui, l'ayant pris en gré, devait bientôt favoriser son élévation à l'épiscopat et par là l'établissement de la hiérarchie catholique au milieu du nouveau peuple. Le *Bill de Québec* avait alors satisfait les Canadiens et désarmé leur hostilité. Aux promesses de liberté religieuse que leur apportaient les deux Carroll, ils opposaient les attaques dirigées contre le *Bill de Québec* par le congrès de Philadelphie. L'évêque de Québec, Olivier Briand, qui n'était pourtant pas d'origine anglaise mais appartenait au vieux clergé canadien, se prononça pour l'Angleterre aussi nettement que le futur évêque de Baltimore se prononçait contre elle. Dans une querelle politique, chaque clergé se conformait à l'intérêt et au sentiment de son peuple. En respectant l'Eglise romaine et ses franchises, l'Angleterre avait empêché le Canada de lui échapper (1).

Dans l'autre camp, Washington ne tarda pas à sentir qu'il importait aussi de ménager les catholiques. Il en comptait parmi ses meilleures soldats; sans attendre que leur province se prononçât, deux régiments de Canadiens s'étaient enrôlés sous ses ordres. Il avait en outre trois régiments irlandais conduits par des officiers de leur race et de leur religion (2) : Vaine, son confident et son

1. Gilmary Shea, *The Life and Times of Archbishop Carroll. Book*, I, ch. I, II, III.
2. Hassard, *Life of Archbishop Hughes*, p. 346.

ami Irving et Shea qu'il fit également généraux, et c'est encore à cette religion et à cette race qu'appartenait Barry, le premier marin qui ait commandé un vaisseau de guerre sous le pavillon américain (1). Dès la première campagne, en 1774, ayant appris qu'on se préparait dans son armée à fêter « le jour du Pape », selon une coutume anglaise qui remontait à la découverte de la conspiration des poudres, c'est-à-dire à brûler le Pape en effigie, il réprouva par un ordre du jour sévère « ce ridicule et puéril usage, cette insulte à des frères d'armes », et depuis lors il n'en fut plus question. Les sentiments réciproques de Washington et des catholiques américains ne devaient plus varier. Lorsqu'il fut élu président, ils lui envoyèrent une adresse dans laquelle ils exprimaient l'espoir que, « pour prix du sang versé sous ses yeux, leur nation leur accorderait l'égalité des droits civiques ». En leur répondant il reconnut « la part patriotique qu'ils avaient prise à la révolution, » et, lorsque dix ans plus tard il mourut, l'évêque Carroll prononça dans sa cathédrale l'éloge funèbre du père de la patrie (2).

Mais ce n'étaient pas seulement quelques volontaires catholiques, c'étaient les principales puissances catholiques d'Europe, la France et à sa suite l'Espagne, qui aidaient les Américains à conquérir leur indépendance ; et malgré que ces États languissants et vieillis se montrassent alors chez eux tristement indifférents envers leur religion.

1. *Works of Archbishop Hughes*, vol. II, p. 108.
2. Gilmary Shea, *The life and Times of Archbishop Carroll*, *Book*, I, ch. IV, V, VI. — *Book*, II, ch. I.

leur intervention contribua, sur l'autre hémisphère, à l'accréditer et l'affranchir. Avec leurs ambassadeurs, avec leurs troupes, des aumôniers débarquèrent au milieu des colonies insurgées. Pour la première fois sur cette plage, la messe fut célébrée solennellement : après les pertes subies, après les victoires remportées en commun, les chefs de l'armée, les chefs de la république américaine furent conviés, par leurs alliés, tantôt à des services funèbres, tantôt à des *Te Deum* d'action de grâces; devant un auditoire étonné de l'entendre, la parole sacrée du prêtre se mêla à ces cérémonies. Le culte catholique parvenait de la sorte à la publicité (1).

Toutefois il n'y parvenait encore qu'à titre étranger, il n'était pas pleinement naturalisé. Il ne pouvait l'être qu'en vertu d'une résolution délibérée par la nation entière ou plutôt par les divers Etats qui la composaient, et cette résolution ne fut pas prise, comme on aurait pu le croire, aussitôt après l'affranchissement. La liberté religieuse fut plus longue et plus difficile à établir que la liberté politique. Cinq ans après la fin de la guerre, en 1788, lorsque, pour empêcher le peuple émancipé de se dissoudre, il devint nécessaire de le munir d'une constitution, lorsqu'à la confédération des Etats indépendants et mal liés ensemble dut être substituée leur union sous un gouvernement commun, il fallut déterminer à quelles conditions les citoyens participeraient à ce gouverne-

1. Gilmary Shea, *Life and Times of Archbishop Carroll*, Book I, ch. IV, p. 164 et suivantes.

ment, avec quelles garanties les Etats entreraient dans cette union. Pour la première fois alors, les hommes d'Etat américains eurent à s'occuper de la diversité des religions qui se partageaient le nouveau peuple, et ce fut pour déclarer que sous le régime qu'ils instituaient il n'en serait pas tenu compte. Sur la proposition de Charles Pinckney, de la Caroline du Sud, l'article 4 de la Constitution stipula « qu'aucune profession de foi (*no religious test*) ne serait jamais requise pour être admis à aucun emploi public relevant des Etats-Unis ». Ainsi fut écarté du congrès américain, dès le début, ce fameux serment du Test qui devait, durant cinquante ans encore, fermer les Chambres anglaises aux catholiques. En outre, un amendement introduit à la demande de certains Etats, notamment de la Virginie, suggéré par Jefferson, qui était alors en Europe, et présenté par Madison, ajouta que « le congrès ne pourrait faire aucune loi qui établisse une religion, qui tende à en empêcher le libre exercice ou à enfreindre les droits de la conscience (1). »

II

Voilà donc la conscience et le culte soustraits au contrôle du gouvernement national que la nou-

1 Gilmary Shea, *The Life and Times of Archbishop Carroll*, p. 346. — A. de Chambrun, *Droits et Libertés aux Etats-Unis*, p. 466.

velle constitution établissait. Par là leur liberté était-elle assurée? Pas encore. Elle continuait de dépendre du gouvernement de chacune des colonies émancipées, qui n'avaient pas prétendu, en s'unissant ensemble, renoncer en cette matière à leur autonomie. La législation religieuse restait abandonnée aux législatures d'Etat. De là, comme nous l'avons vu, la diversité des cultes, chaque Etat ayant le sien, mais non pas la liberté et surtout l'égalité entre eux; car chaque Etat avait d'abord exclu tous les cultes qu'il ne professait pas, en avait ensuite admis quelques-uns en repoussant quelques autres, notamment le catholicisme; et même, quand il supportait ces culte dissidents, il infligeait encore des entraves à leur exercice ou frappait de quelque incapacité ceux qui les pratiquaient (1). Sans doute un autre esprit avait animé les auteurs de la Constitution et planait sur les sommets de la nation nouvelle. Mais pour étendre cet esprit libéral à l'intérieur des Etats, pour le faire pénétrer dans leur régime particulier, il fallut beaucoup de temps et d'efforts. C'était comme autant de réduits fortifiés où se retranchait l'intolérance et qui devaient être emportés un à un, pas à pas, loi par loi.

Parmi les Etats primitifs le plus récalcitrant à la liberté religieuse fut d'abord l'Etat de New-York; le plus prompt à l'inaugurer, la Virginie. L'Etat de New-York était inspiré par John Jay, un descendant des huguenots français, encore tout

1. Baird, *Book*, III, ch. II et III. — Gilmary Shea, *Life and Times of Archbishop Carroll*, p. 155 et suiv.

plein de leur rancune contre l'Eglise romaine. Député au Congrès de Philadelphie, c'était lui qui avait dénoncé l'acte de Québec maintenant cette Eglise au Canada, comme une prévarication du gouvernement anglais. Rentré à New-York, il fit adopter un serment qui fermait à ses concitoyens catholiques l'entrée des emplois publics et une loi qui interdisait la naturalisation des catholiques étrangers. Cette incapacité, pour cause de religion, a duré jusqu'en 1806 (1). Qu'aurait dit John Jay, s'il avait prévu que la ville dont il forgeait alors les lois deviendrait, en moins d'un siècle, l'une des premières et des plus florissantes et que, dans cette ville agrandie, le suffrage des chrétiens à qui il refusait droit de cité, serait un jour prépondérant? Son patriotisme aurait-il fait taire son fanatisme? Se serait-il plus réjoui qu'affligé?

L'homme qui a changé le régime intérieur de la Virginie, Jefferson, n'était pas comme Jay d'origine française, et pourtant c'était aux novateurs français qu'il avait emprunté ses idées, mais aux novateurs du dix-huitième siècle et non du seizième. Bien qu'à l'époque qui nous occupe, il n'eût pas encore visité la France, il appartenait de loin à l'école de Voltaire et de l'*Encyclopédie*, et lorsque, peu de temps après, son gouvernement l'envoya à Paris, tout aussitôt, au milieu des libres penseurs qui préparaient la Révolution française, il se sentit à l'aise, son esprit avait trouvé la société

1. Mac Master, *History of the United States*, t. Ier, p. 377. — Gilmary Shea, *The life and Times of Archbishop Carroll*, p. 138, 156.

où il pouvait s'épanouir. Aussi, lorsqu'en Virginie il attaquait les substitutions, le droit d'aînesse, et tout ensemble les taxes ecclésiastiques qui entretenaient aux frais de l'Etat le culte anglican, lorsqu'il travaillait à abattre en même temps que l'aristocratie territoriale l'Eglise établie, ce qui le déterminait, c'était le dégoût de la tradition, c'était la haine de la religion au moins autant que l'amour de la liberté : « C'est toujours quelque chose, » écrivait-il alors dans ses lettres intimes, « que d'avoir mis dans le même sac protestants et papistes, chrétiens et idolâtres. » Mais tandis que tels étaient ses propres et secrets sentiments, par une étrange anomalie, le peuple qu'il prétendait conduire en nourrissait de tout contraires. Les presbytériens, qui s'étaient répandus et multipliés en Virginie, en dépit de l'intolérance légale, se sentaient animés d'une foi autrement ardente et fière que les épiscopaux. Si, à la suite de Jefferson, ils montaient à l'assaut de l'Eglise établie ou plutôt de ses privilèges temporels, c'était pour rendre au Dieu des chrétiens un culte plus sincère et plus pur; s'ils repoussaient les taxes ecclésiastiques, dussent-ils même en profiter, c'était afin de prévenir toute immixtion de la puissance civile dans les choses de la religion, et parce qu'ils étaient résolus à entretenir le clergé par des contributions volontaires. Pour ne point les aliéner, Jefferson était tenu, dans son langage public, de respecter le christianisme. Leur croyance, et non son incrédulité, est empreinte dans le préambule placé en tête des lois, qu'à son instigation venait, en 1786, de se donner son pays. « Considérant, »

y est-il dit, » que le Très-Haut a créé les âmes libres, considérant que prétendre peser sur elles par la crainte des châtiments temporels ou la privation des droits civils, c'est les pousser à l'hypocrisie et les habituer à la bassesse... considérant que ce système a pour effet de corrompre la religion même qu'il se propose de favoriser.., l'Assemblée déclare que nul homme ne sera astreint à fréquenter ni à soutenir un culte quelconque et ne pourra être, en aucun cas, molesté en son corps et en ses biens pour ses opinions religieuses (1). »

La déclaration de la Virginie méritait de servir d'exemple. Il s'est écoulé pourtant plus d'un demi-siècle avant qu'elle fût partout imitée (2). Dans les Etats primitifs, les lois qui interdisaient aux dissidents, notamment aux catholiques, l'exercice de leur culte sont promptement tombées en désuétude; mais celles qui frappaient leur personne d'incapacité politique sont restées longtemps en vigueur. Dans le Massachusets, elles ont subsisté jusqu'en 1821; dans la Caroline du Nord, jusqu'en 1825; dans le New-Jersey jusqu'en 1844 (3).

Quant aux Etats qui sont venus s'ajouter aux premiers postérieurement à la guerre de l'Indépendance, la liberté religieuse devait y rencontrer moins d'obstacle. Les uns avant d'entrer dans

1. G. de Chabrol, *la Législation religieuse aux Etats-Unis. Correspondant.* Nouvelle série, t. XL, p. 290 et suiv. — Cornelis de Witt, *Thomas Jefferson,* ch. v.

2. Courcy and Gilmary Shea, *History of the Catholic Church in the United States*, p. 45.

3. Tyler's, *American Ecclesiastical law*, § 74.

l'Union, appartenaient à des puissances étrangères, et comme ces puissances étaient catholiques, elles ont stipulé au nom du peuple qu'elles cédaient le maintien du culte inauguré sous leurs auspices. Ainsi a-t-il été de la Louisiane, possédée tour à tour par la France et par l'Espagne, et vendue enfin par la France en 1803 (1); de la Floride, vendue par l'Espagne en 1819. Là, l'Eglise catholique s'est trouvée garantie par un traité international, en attendant que le droit commun de la nation nouvelle suffît à la sauvegarder.

Les autres Etats ont été peuplés et constitués depuis que l'esprit public de l'Union américaine a, sans retour et sans équivoque, répudié l'intolérance. Cet esprit public, qui s'attache à la liberté sans se détacher de la religion, a inspiré tous les législateurs appelés à préparer une patrie nouvelle aux émigrants du vieux monde et à leur postérité. Tous, ceux de l'Indiana en 1816, comme ceux du Wisconsin en 1848, de l'Oregon en 1859, du Colorado en 1876, ont proclamé, par un accord unanime et dans un langage pareil, d'une part, que l'homme doit un hommage à son Créateur; et, d'autre part, qu'il n'appartient pas aux lois civiles, aux pouvoirs humains de déterminer en quelle forme sera rendu cet hommage (2).

La liberté des divers cultes étant ainsi assurée, restait encore à établir entre eux l'égalité. J'ai indiqué plus haut, en exposant les ressources financières de l'Église catholique, comment la suppres-

1. Baird, *Religion in America*, Boock VII, ch. III.
2. Tyler's, *Ecclesiastical law*, ch. III, IV, V.

sion des taxes ecclésiastiques a fait disparaître le principal privilège de certaines Eglises protestantes et placé sur le même pied, soumis au même régime toutes les communions chrétiennes.

Enfin, à ces cultes différents professés librement et sous des conditions égales par les citoyens, il fallait ouvrir la porte des établissements qui appartiennent à l'Etat, leur donner accès auprès des personnes dont, à divers titres, il a la garde et la tutelle. Ce dernier progrès n'a pas manqué d'être réclamé et non sans succès. En parlant de la charité catholique, j'ai dit que plusieurs gouvernements, plusieurs municipalités n'hésitaient pas à lui confier, à remettre aux mains des congrégations religieuses les enfants abandonnés qui doivent être élevés et entretenus aux frais du public. Dans les prisons, dans les asiles où l'on enferme les vagabonds et les mendiants, le prêtre catholique n'était pas reçu jadis; aujourd'hui son ministère est réclamé. Des Jésuites desservent la prison de Boston. A New-York, j'ai visité le pénitencier de Backwell, établi dans une île de l'*East River*, un aumônier y passe toutes les après-midi du samedi; le dimanche matin, les condamnés catholiques sont conduits à la messe dans une chapelle construite à leur usage, et le dimanche soir les condamnés protestants, à leur service religieux dans une autre chapelle. J'ai vu encore la prison des *Tombes*, ainsi nommée sans doute parce qu'elle est construite à la façon d'une nécropole égyptienne, et aussi parce qu'on y dépose les condamnés à mort; deux cellules sont disposées, l'une pour entendre leurs confessions, l'autre pour leur apporter

la communion; des sœurs de la Miséricorde les assistent.

L'armée fédérale avait eu des aumôniers pour les régiments canadiens et pour les régiments irlandais pendant la guerre de l'Indépendance (1). Elle avait ensuite cessé d'en avoir. Ils ont reparu en 1845, dans l'expédition contre le Mexique (2); et durant la guerre de Sécession, on n'a pas oublié quel bien ils ont fait, quel respect et quelle reconnaissance ils ont inspirés dans les deux camps.

Ainsi, qu'il s'agisse des pupilles qu'il élève, des misérables qu'il recueille, des criminels qu'il enferme ou des soldats qu'il enrôle, l'Etat prend soin de mettre leur culte à la portée des individus dont à des titres divers, il se sent responsable; il souhaite qu'ils le pratiquent et près de tous il donne accès à la religion catholique.

III

L'Eglise catholique aux Etats-Unis est donc libre dans son action extérieure, nous venons de le voir; elle l'est également dans son organisation intérieure. L'Etat ne contrôle pas le régime qu'elle se donne à elle-même. Elle est affranchie de toute contrainte, nous l'avons montré plus haut, soit lorsqu'elle institue et choisit ses évêques, recrute et forme ses prêtres, soit même lorsqu'elle pour-

1. Gilmary Shea, *Life and Times of Archbishop Carroll*, p. 144.
2. *Life of Archbishop Hughes*, p. 286. — *The Catholic Congress, Souvenir* volume, p. 76.

voit par des contributions volontaires à son propre entretien. Tandis qu'au dehors elle pratique et propage librement son culte, au dedans elle jouit d'une entière autonomie. D'où lui vient une telle autonomie et comment l'a-t-elle obtenue?

Si l'on se reporte au vieux monde et à son histoire, on s'aperçoit que cette seconde liberté, la liberté intérieure, comme nous l'avons appelée, est plus rare encore que la première. Sans doute jusqu'à notre siècle il a paru difficile aux gouvernements, de laisser établir chez eux des Eglises auxquelles ils n'appartenaient pas; mais ils ont estimé plus difficile encore de laisser libre l'Eglise à laquelle ils appartenaient. Plus jalousée et plus redoutée qu'aucune autre, l'Eglise catholique a vu, non seulement les Etats hérétiques et schismatiques lui refuser chez eux le droit de vivre, mais les Etats catholiques lui contester le droit de vivre indépendante. Pour acquérir dans la mesure nécessaire cette indépendance, il lui a fallu résister, négocier, transiger. En Europe, elle a traité de puissance à puissance avec les princes, elle a réclamé et consenti des engagements réciproques, elle a conclu des concordats.

Aux Etats-Unis, il a suffi du droit commun. De même que sa liberté extérieure est résultée de la liberté générale des cultes, de même sa liberté intérieure est résultée de la liberté générale des associations. Liberté chère entre toutes et nécessaire à la démocratie américaine. Sans elle, les hommes, égaux entre eux, manqueraient de vigueur et de consistance, et la société ne se composerait plus que d'une poussière humaine. Avec elle, il se

crée, en vertu de la communauté des idées, des sentiments ou des intérêts, des personnes morales, non moins vivantes au sein de l'Etat que les simples citoyens et plus durables, plus capables de vastes desseins et de grandes œuvres. Dans les vieilles monarchies, un proverbe politique avait eu cours : « Point de monarque sans noblesse, » disait-on jadis. Il semblait que l'hérédité du pouvoir souverain avait pour corollaire l'hérédité des autres charges publiques, que, placée au sommet de la nation, la maison royale devait être environnée, comme d'arcs-boutants, par d'autres maisons s'élevant au-dessous d'elle à des hauteurs inégales et participant à sa perpétuité. En considérant la république américaine, il serait permis de penser qu'il faut, aux républiques et plus généralement aux démocraties, des associations spontanées se développant dans le cercle de la grande association nationale, participant à sa liberté, et l'on pourrait dire : Point de république stable et libre, point de démocratie vivante et réglée sans corporations autonomes,

Ainsi en ont jugé les législateurs américains. Ils ne se sont pas contentés de répartir la puissance publique entre l'Union fédérale, les Etats, les communes et les cités, autant de cercles concentriques où se meut librement l'activité politique des citoyens. Ils ont traité les associations volontaires avec une toute autre faveur que ne l'avaient fait les législateurs européens. Ceux-ci, à toutes les époques et sous les régimes les plus divers, ont vu dans l'existence de ces sociétés spontanées un péril pour l'unité de la nation, dans leur indé-

pendance une atteinte à la puissance publique. Avec une inquiétude jalouse, ils ont empêché de naître ou de grandir ce qu'ils appelaient « un Etats dans l'Etat ». Les législateurs américains au contraire ont regardé les associations volontaires comme des points d'appui, comme des éléments de vie pour la société nationale. Ils en ont encouragé la formation, garanti l'autonomie, protégé la durée et, ces sociétés spontanées une fois constituées et vivantes, ils ont eu confiance en elles pour le bien général; ils leur ont abandonné des attributions que se réserve ailleurs la puissance publique. C'est ainsi que durant la guerre de Sécession, sur le point le plus menacé des Etats du Nord, à New-York, un club, nombreux et composé de patriotes considérables par le talent ou la fortune, a pris en main la cause nationale et sans exercer d'autorité légale, par les ressources qu'il a créées, par les mesures qu'il a suggérées, par les hommes qu'il a promus, en a préparé le triomphe. C'est ainsi encore, qu'après la guerre la magistrature de New-York, s'étant discréditée, l'association du barreau a entrepris de la réformer, a surveillé les juges, dénoncé les prévéricateurs et poursuivi leur destitution (1).

Comme la patrie, comme la justice, la religion a été servie par la liberté d'association. En Europe jusqu'à présent, en Amérique jusqu'à l'émancipation, l'Etat s'était occupé de pourvoir à l'exercice du culte. Désormais, l'Etat américain s'est déchargé de ce soin, non qu'il ait cessé d'estimer

1. A. de Chambrun, *Droits et libertés aux Etats-Unis*, ch. VII.

le culte un devoir et un besoin publics, mais parce qu'après avoir dégagé les sociétés religieuses de toute sujétion, il les a jugées plus capables que lui d'accomplir cette œuvre nécessaire. L'Eglise catholique, la plus fortement constituée des sociétés religieuses, celle qui aspire le plus à la liberté et à qui la liberté suffit davantage, a bénéficié d'un tel régime. Sous lui, nous l'avons vu, elle s'est développée plus qu'aucune autre communion chrétienne. Ce n'est pourtant point à sa considération qu'il s'est établi; ce n'est point elle qui a eu à débattre à quelles conditions d'après quelles règles les sociétés religieuses doivent vivre et se gouverner au sein de la démocratie américaine. Cette tâche a incombé à d'autres Eglises ayant reçu plus anciennement droit de cité et plus accréditées parmi les hommes publics des Etats-Unis. C'est à la suite des revendications des presbytériens ou des congrégationalistes que le droit commun, en cette matière, a été fixé; c'est du droit commun ainsi obtenu, que les catholiques ont tiré avantage; le bénéfice ne leur en a pas été dénié.

J'ai indiqué précédemment comment, sous ce régime, les diverses Eglises chrétiennes et l'Eglise catholique en particulier, pourvoient à leurs besoins temporels; avec quelle liberté sont recueillies, gérées, employées leurs ressources pécuniaires. Il me reste à montrer comment elles exercent leur autorité spirituelle; avec quelle indépendance est observée leur discipline et maintenue leur hiérarchie.

Il est rare en ce pays que les juges civils aient à

s'occuper des lois ecclésiastiques, qu'ils font profession de ne pas connaître. Parfois, cependant, une question relevant de ces lois se mêle à un procès porté devant eux, par exemple, lorsqu'à l'intérieur d'une congrégation, deux partis contraires et se prétendant l'un et l'autre orthodoxes se disputent la possession d'un temple : il faut voir alors avec quel scrupule les légistes américains respectent l'autonomie des sociétés religieuses.

Ouvrez les recueils de jurisprudence où se conservent les arrêts qui font autorité, ceux qui émanent de la Cour suprême de chaque Etat et surtout de la Cour suprême de l'Union, décisions supérieures quelquefois aux lois mêmes ; car le pouvoir judiciaire, aux Etats-Unis, annule les lois quand il les estime contraires à la Constitution. Consultez surtout les opinions exprimées par les juges suprêmes, les « justiciers » (*Justice*), comme on dit en ce pays, et qui sont publiées en tête des arrêts pour les motiver et les expliquer : vous y trouverez cette doctrine : que les cours de justice doivent examiner avec faveur les actes des corps ecclésiastiques, et que s'il y a un moyen quelconque de leur donner une interprétation conforme à la légalité, elles doivent admettre que cette légalité n'est pas enfreinte (1) ; vous y verrez encore que les règlements constitutifs des sociétés religieuses lient leurs membres aussi longtemps qu'ils en font partie et les engagent même en justice (2) ; que

1. *Mason, V. Muncaster* Wheat, 445.

2. *Harrison, V. Hayle*, 254. Ohio State's report, 1874. — Buck's, *Massachusett Ecclesiastical law*, ch. IX, § 7, 9. — Tyler's, *American Ecclesiastical law*, § 669, 773.

les juridictions instituées en vertu de ces règlements ont seules qualité pour déterminer la doctrine et fixer la discipline des Eglises (1); que les membres de ces Eglises peuvent se séparer d'elles et former à leur gré des congrégations nouvelles professant telle croyance et pratiquant tel culte qui leur convient, mais que l'Eglise ancienne subsiste, quel que soit le nombre des dissidents qui la quittent et garde son nom, son organisation. ses biens, aussi longtemps qu'elle demeure fidèle à la loi de son institution (2).

Au surplus, les principes et les procédés judiciaires applicables en matière ecclésiastique ont été débattus et mis en lumière dans un procès célèbre engagé à la suite de la guerre de Sécession. Pour les faire bien connaître, il ne sera pas hors de propos et il suffira, ce me semble, de le raconter ici (3). On sait que durant cette guerre l'Eglise presbytérienne s'est divisée comme le pays lui-même; qu'au Nord son assemblée générale a condamné la rébellion, et quand le président Lincoln a affranchi les esclaves, s'est prononcé pour l'émancipation : qu'au Sud, au contraire, les synodes ont déclaré l'esclavage d'institution divine et proclamé que leur Eglise avait pour mission de le maintenir. La guerre finie, le désaccord s'est prolongé; tandis qu'une nouvelle Eglise

1. Buck's *Massachusett Ecclesiastical law*, ch. XVII, § 9, 10; ch. XVII, § 6, 7. — A. de Chambrun, *Droits et Libertés aux Etats-Unis*, p. 477 et suiv.

2. Tyler's, *American Ecclesiastical law*, § 213, 250, 616, 791 et suiv.

3. Suprême Court, *Watson V. Jones*, 13, Wallace, 679-738.

presbytérienne se constituait dans le Sud, au Nord, l'Assemblée générale, réunie à Pittsburg en 1865, a décidé de n'admettre au ministère ecclésiastique que des personnes qui justifieraient de leur loyauté envers le gouvernement national et qui réprouveraient l'esclavage. S'il se présentait des ministres ayant tenu une autre conduite ou professé une autre opinion, elle leur a interdit leurs fonctions aussi longtemps qu'ils ne feraient pas amende honorable.

Cette décision n'a pas été acceptée sans conteste dans les Etats intermédiaires entre le Nord et le Sud (*boarder States.*) Le synode du Kentucky l'a attaquée comme un abus de pouvoir et a entrepris de lui résister, tout en prétendant appartenir toujours à l'ancienne Eglise. Dans la principale ville de cet Etat, à Louisville, une congrégation a été déchirée par cette dispute; elle s'est partagée entre le synode et l'assemblée générale, chaque parti revendiquant la possession du temple et voulant y introduire un ministre de son choix. C'est ainsi que la question a dû être portée devant les tribunaux civils et qu'après les longs délais d'une inextricable procédure, elle est enfin arrivée devant la Cour suprême : là elle est encore restée en suspens une année entière, non que tant de lenteur soit habituelle à cette Cour, mais parce qu'elle souhaitait n'avoir point à juger pareille cause.

Dans l'opinion qui a déterminé la sentence et qui l'explique, le juge Miller, un juriste éminent et renommé, exprime d'abord le regret qu'un différend s'élève à l'intérieur d'une association reli-

gieuse, et qu'au lieu d'être tranché par les autorités propres à cette association, il soit déféré aux juridictions séculières. Obligée toutefois de rendre la justice qui lui est demandée, la Cour suivra uniquement les principes généraux du droit commun, les règles applicables sans distinction de croyance et de culte, à toute société religieuse ou charitable. Cela dit, le juge observe, dans ces sortes d'associations volontaires, deux régimes différents, qu'elles se sont librement données. Tantôt les congrégations vivent isolées et indépendantes; tantôt elles sont reliées entre elles, et se rattachent à une organisation plus générale; dans les premières la majorité des fidèles fait la loi de chaque congrégation, et peut fixer, chez elle, ou changer à son gré la doctrine et la discipline; les secondes, au contraire, relèvent des règlements et des autorités instituées pour le corps entier dont elles sont les membres. Or, tel est le cas de l'Eglise presbytérienne. Là, le presbytère est subordonné au synode, et le synode à l'assemblée générale. C'est pourquoi le juge civil, sans entrer dans le fond du débat, a donné raison à l'assemblée générale contre le synode. Quelles que soient les doctrines professées, quel que soit le nombre ou la qualité des fidèles enrôlés dans chaque parti, il a décidé que c'est à ceux qui restent en communion avec l'assemblée générale que le temple doit appartenir. Toute autre aurait pu être la façon de procéder d'une Cour anglaise, le juge américain le reconnaît, et comme la « loi commune » d'Angleterre (*Common law*) est encore réputée en vigueur aux Etats-Unis, comme la jurisprudence anglaise y

fait autorité (1), il se croit obligé d'expliquer pourquoi il s'en écarte. Sans doute le chancelier présidant la Cour des lords, à qui sont déférés les procès de ce genre, n'aurait pas confirmé, sans les examiner, les résolutions de l'assemblée presbytérienne et peut-être les aurait-il repoussées. Mais pourquoi? Parce qu'en remontant à l'origine de sa fonction, il se tient pour juge ecclésiastique en même temps que juge civil, parce que, selon la tradition, son office le place à la tête de l'Eglise établie et l'appelle même à contrôler les Eglises dissidentes. En Amérique, où la religion, pleinement indépendante de l'Etat, est livrée sans réserve aux associations volontaires, aucun juge civil ne saurait prétendre à une compétence analogue. Les juridictions propres à chaque Eglise ont seules qualité pour connaître des litiges ecclésiastiques. Tel est, à ce sujet, le scrupule des juges américains, qu'il leur déplaît de voir comparaître devant eux, à un titre quelconque, des sociétés religieuses. Au terme de son opinion formulée avec des développements inaccoutumés, le juge Miller exprime encore le même regret qu'au début : « Si nous avons tardé jusqu'à présent de prononcer, » dit-il, « c'était avec l'espoir que, la guerre civile qui a donné lieu à cette dispute étant terminée, la dispute prendrait également fin, que la charité qui tient une si grande place dans la religion des deux parties en cause et qui est nommée par un apôtre de cette religion la plus grande des vertus chrétiennes, amènerait une réconciliation. Cet espoir a

1. Tyler's, *American Ecclesiastical law*, § 87.

été déçu et, sans examiner à qui doit être imputé le refus d'accommodement, nous avons dû appliquer la loi. »

On voit avec quels égards les juges civils aux Etats-Unis traitent les sociétés religieuses, et quelle répugnance ils éprouvent à intervenir dans leurs affaires. En ce cas, sans doute, il est permis de supposer que la Cour suprême était bien aise de donner raison aux partisans du gouvernement national. Néanmoins ce sentiment n'a point percé dans sa délibération ; les motifs sur lesquels se fonde son arrêt ont une portée plus générale ; ils fixent le droit pour l'avenir, et si demain l'Eglise catholique, ayant continué de s'étendre, était menacée d'un schisme, si pour conserver ce qu'elle possède ou perpétuer sa hiérarchie elle était réduite à recourir aux juges séculiers, elle invoquerait avec succès le précédent posé pour l'Eglise presbytérienne.

IV

De cette résolution de l'autorité civile de demeurer étrangère aux débats religieux, il ne faut pas inférer son indifférence en matière de religion. Le sentiment qui l'anime, on peut le reconnaître à son langage, est au contraire le respect de la conscience individuelle et le respect de la religion même qu'elle estime hors de son atteinte. Ayant trouvé plusieurs cultes institués parmi le peuple affranchi

qu'il avait à régir, le législateur américain s'est jugé incompétent à choisir entre eux; mais les vérités naturelles sur lesquelles tous reposent sont demeurées la base de la législation; et sans prétendre imposer ni régler l'hommage dû par la créature au Créateur, les fondateurs des nouveaux Etats ont attesté la légitimité et la nécessité de ce libre hommage. Il se peut que parmi eux plusieurs, comme Jefferson, participassent dans leur for intérieur à l'incrédulité de leur siècle; dans leurs paroles et dans leurs actes officiels ils ne se sont pas moins conformés à l'esprit religieux de leur nation, tant il avait de vigueur! C'est cet esprit religieux, non pas de tel ou tel homme, à tel ou tel moment, mais du peuple entier depuis sa naissance jusqu'à nos jours, qui, s'unissant à l'esprit de liberté, a formé les lois comme les mœurs. Partout en est marquée l'empreinte. Des jurisconsultes accrédités n'ont pas craint de soutenir que, la liberté de conscience et de culte ne pouvant pas plus qu'une autre liberté être sans limite, la foi et la morale communes à tous les chrétiens ont seules droit de cité aux Etats Unis. Encore que dans l'infinie variété des sectes, et à défaut d'arbitre reconnu entre elles, il soit difficile de déterminer avec précision en quoi consistent ces principes chrétiens, il est certain que ce qui s'en écarte trop sensiblement est réputé contraire à l'ordre public (1).

1. Tyler's, *American ecclesiastical law*, § 2, 4, 11, 12. — Baird, *Religion in America Book*, III, ch. v, vi, vii, viii. Voy. notamment l'opinion du grand jurisconsulte américain Story, p. 235 et suiv., et celle du chancelier Kent, p. 254. — Cardinal Gibbons, *Our Christian heritage*, ch. xxxiv.

C'est ainsi que les mormons ont vainement invoqué le culte qu'ils professent en justification de la polygamie qu'ils pratiquent. Quand cette polygamie a été déférée aux tribunaux, ils n'ont pas hésité à la considérer et la punir comme un crime. Pour devenir citoyens de quelque Etat de l'Union, les disciples de Joseph Smith ont dû renoncer aux engagements de leur secte : et maintenant pour que leur territoire devienne lui-même un Etat comme le sont devenus les territoires qui l'environnent, pour qu'il arrive à la plénitude des droits politiques, il efface de sa législation particulière l'offense faite aux mœurs chrétiennes.

Dans la plupart des cours de justice, il est permis de demander aux témoins s'ils croient en Dieu et aux peines éternelles ou, du moins, à des peines quelconques infligées par la justice divine. Répondent-ils négativement ou refusent-ils de répondre? Tantôt le juge ne les admet pas à déposer, tantôt il les laisse dire, mais il avertit le jury qu'il doit tenir compte de leur incroyance pour apprécier ce que vaut leur déposition (1).

Au surplus, les témoins cités en justice prêtent serment la main étendue sur la Bible qu'ils baisent avant de jurer. Dans la même forme est prêté, avant leur entrée en fonctions, le serment solennel des juges, celui du président des Etats-Unis et des divers officiers publics.

1. Tyler's *American Ecclesiastical law*, § 22, 23, 30, 39. — Cependant un grand nombre de constitutions nouvelles stipulent formellement que les opinions d'un citoyen en matière religieuse ne peuvent le priver de la faculté de témoigner. La loi et la jurisprudence à cet égard varient selon les Etats.

L'égalité garantie aux différents cultes n'est pas l'égalité sous un régime qui les asservit ou les gêne, mais sous un régime qui les affranchit, les favorise et les garantit de toute offense. En s'interdisant la faculté d'en subventionner aucun, l'Etat s'est réservé celle de les exonérer tous, et il en use : les édifices consacrés au culte sont exempts d'impôts. Ainsi cette immunité de taxe jadis revendiquée par l'Eglise romaine dans les monarchies du vieux monde, ce privilège aboli par les révolutions européennes, la démocratie américaine l'a spontanément conféré dans quelque mesure à toutes les Eglises chrétiennes.

J'ai dit qu'il était difficile de trouver un précepte positif qui soit commun à ces diverses Eglises. Il en est un pourtant, il est un rit sur lequel elles s'accordent, c'est la consécration au Seigneur d'un jour de la semaine qui, pour tous les chrétiens, est le même : le dimanche ; c'est le repos prescrit en ce jour consacré. Or cette loi rituelle est en même temps aux Etats-Unis une loi civile munie d'une sanction pénale (1). Les mœurs du peuple lui assurent un respect général et volontaire : mais si quelque transgresseur vient à l'enfreindre publiquement, il est frappé d'une peine temporelle. C'est ainsi qu'aussi bien que les boutiques, les débits de boissons demeurent fermés, non seulement quelques heures, mais durant la journée entière du dimanche. Le débitant qui ouvrirait sa taverne ou, comme on dit là-bas, son salon (*saloon*) perdrait l'autorisation assez chère-

1. Baird, *Religion in America*, p. 253.

ment payée, la « licence » dont il a besoin pour exercer son commerce. A plus forte raison est suspendu tout service relevant à un titre quelconque des pouvoirs publics, le service des postes par exemple.

La religion est associée aux actes politiques accomplis au service du peuple ou par lui. Dès son entrée dans la libre carrière qu'il avait résolu de se frayer, dans sa déclaration d'indépendance, ce peuple « a pris le Juge suprême de l'univers à témoin de la droiture de ses intentions ; » et pour le succès de son entreprise, « il s'est placé avec confiance sous la protection de la Providence divine (1). » Quatre-vingt-dix ans plus tard émancipé et grandi, mais menacé de se dissoudre, déchiré par la guerre civile, il a reconnu « dans le fléau qui le frappait un châtiment infligé par le Tout-Puissant au crime national de l'esclavage. » Les paroles de son chef élu Lincoln, lorsque, pour la seconde fois au plus fort de la lutte, il prit possession de la présidence, sont à jamais mémorables : « Avec ardeur nous espérons, avec ferveur nous demandons que cette effroyable calamité de la guerre s'éloigne de nous. Pourtant, s'il plaît à Dieu qu'elle continue jusqu'à ce que toute la richesse, amassée par deux cent cinquante années du labeur sans repos de l'esclave, soit détruite, jusqu'à ce que chaque goutte de sang qui a coulé sous le fouet soit payée par une autre goutte de sang qui coule sous l'épée, il faudra dire encore,

1. *The Déclaration of Indépendance, Adopted by Congress July* 4.1776.

comme il a été dit il y a trois mille ans : *Les jugements du Seigneur sont vrais et justes* (1). » L'épreuve ainsi acceptée touchait alors à son terme, et le peuple, débarrassé de la plaie de l'esclavage, allait reprendre le cours régulier de ses destinées. Mais ce n'est pas seulement aux heures de péril et de trouble qu'il se tourne vers Dieu : l'invoquer est sa constante coutume. Au Capitole, toutes les séances du congrès s'ouvrent par une prière : un ministre de l'Evangile la prononce, les députés l'écoutent en silence, debout, la tête découverte. Il en est de même dans les Chambres législatives de chaque Etat.

Comme il sait prier et se repentir, ce peuple sait aussi remercier. Chaque année, à l'anniversaire du débarquement des premiers pèlerins sur la côte du Massachusets, le Président ordonne qu'une journée soit consacrée à des actions de grâces solennelles. Il invite tous les citoyens à remercier Dieu , « pour les bienfaits de sa providence, pour la paix dans laquelle il leur a permis de les goûter, pour la conservation des libertés civiles et religieuses que sa sagesse a inspirées à leurs pères d'établir et qu'il leur a donné la force de préserver (2) ». A la différence des autres solennités du culte protestant, dont l'aspect est toujours resté sévère et sombre, cette fête nationale est mêlée de réjouissances. Dans la plupart des maisons, sur une table autour de laquelle s'assemblent les parents, est dressé un repas plus somptueux

1. Abraham Lincoln's, *Second inaugural adress*. March 4, 1865.
2. Président Harrisson, *Proclamation for Thanksgwing*, 1891.

que d'habitude, et devant les autels de toutes les communions, du haut des chaires de tous les temples, retentissent des accents de triomphe et de joie patriotique.

Enfin un nouveau Président prend-t-il au Capitole possession du pouvoir ? A quelque parti qu'il appartienne, républicain ou démocrate, il ne manque jamais de rendre à Dieu un hommage public. Le discours d'inauguration que le Président Cleveland vient de prononcer se termine par ces paroles : « Lorsque je considère combien la tâche que je dois remplir dépasse mes propres forces, ce qui m'empêche d'être découragé..., c'est par dessus tout, la certitude qu'il est un Etre suprême qui dirige les affaires des hommes, et dont la bonté et la miséricorde ont toujours accompagné le peuple américain. Il ne se détournera pas de nous maintenant, je le sais, si nous recherchons humblement et respectueusement sa puissante assistance (1). »

V

L'esprit religieux que les Américains ont hérité de leurs ancêtres, et l'esprit libéral qui s'est développé à travers les vicissitudes de leur histoire, ont donc passé l'un et l'autre dans leur législation.

1. Président Cleveland's *Inaugural adress* March 4, 1893. M. Cleveland, devant selon la coutume prêter serment en posant la main sur une Bible et en la baisant, s'est fait apporter et présenter au Capitole la Bible que sa mère lui avait donnée quarante et un ans auparavant (New-York Herald. March 5. 1893.)

Toutefois, cette législation n'a pas été faite en vue du catholicisme, et l'on peut appréhender qu'elle contienne des dispositions qui lui soient contraires, qui entravent ou menacent ses progrès. On peut demander au clergé catholique de quelles lois il estime avoir à se plaindre.

Ce n'est pas des lois qui assurent la liberté de penser ce qu'on veut et de professer ce qu'on pense dans un pays où désormais ont pénétré les doctrines les plus contraires. En 1889, tandis que le cardinal Gibbons se préparait à célébrer le centenaire de la hiérarchie catholique, il apprit par les journaux « qu'une école du dimanche antichrétienne avait été ouverte à Baltimore, dans une salle publique, qu'il s'y tenait des séances régulières, et que quelques membres du clergé protestant pressaient le maire de supprimer cette école infidèle ». Aussitôt, il crut devoir s'élever contre cette démarche : en tête d'un livre qu'il consacrait alors à revendiquer la foi chrétienne comme un héritage appartenant à sa patrie, il s'exprima dans les termes suivants : « Sans examiner quel droit les autorités civiles ont d'intervenir en semblable matière, je ne pense pas qu'aucune guérison radicale de cette disposition antireligieuse puisse être obtenue par des mesures répressives. Ce n'est pas la contrainte qui convertit l'homme ; il faut qu'il rende volontairement la citadelle de son âme. La contrainte ne fait que renfermer le poison dans l'intérieur du corps social, où il fermente en secret. Notre divin Sauveur n'a jamais invoqué l'épée pour soutenir sa doctrine. Il a repris son disciple quand, une fois, celui-ci tira

l'épée pour le défendre : il lui a commandé de la remettre au fourreau. *Les armes de notre guerre*, dit l'Apôtre, *ne sont pas charnelles, mais spirituelles.* Elles consistent dans le raisonnement, la persuasion et la charité. *L'épée de l'esprit, qui est la parole de Dieu*, voilà la seule épée que je voudrais voir tirée contre les enfants de l'incroyance; le seul feu que je voudrais allumer, c'est le feu du divin amour que Notre-Seigneur est venu apporter au cœur de l'homme. En un mot, je voudrais persuader à tous que le christianisme *est profitable pour toutes choses, ayant les promesses de la vie présente aussi bien que celles de la vie future* (1). »

Ayant ainsi écarté de « l'héritage chrétien » le dangereux appui du bras séculier, le cardinal recherche en quoi consiste en son pays cet héritage, quelle en est la valeur; et par les moyens qu'il juge efficaces, il s'applique à le préserver de toute atteinte. Estimant sans doute que son Eglise est appelée à le recueillir en son intégrité et à le faire fructifier, il signale avec le soin jaloux d'un héritier présomptif les fléaux capables de le ruiner. Il ne méconnaît à la surface de la société américaine, « ni l'excès de la richesse, ni l'excès de la pauvreté, ni l'extravagance des riches, ni le mécontentement des pauvres, ni l'impétueuse âpreté des uns et des autres à la poursuite des biens de la vie terrestre. » Mais ces plaies extérieures sont à ses yeux des symptômes, et ce qu'il dénonce comme un mal plus profond et plus funeste, c'est d'abord

1. *Our Christian heritage.* Baltimore, 1889. *Introduction*, p. 9 et 10.

le relâchement ou la rupture du lien conjugal, rendu partout fragile par la facilité des divorces, tandis qu'il a été ouvertement détruit par les Mormons; c'est ensuite le système d'éducation publique, la jeunesse élevée en dehors de la religion dans les écoles qui ne sont pas confessionnelles: c'est, en troisième lieu, un déclin dans l'observance du jour du Seigneur, la profanation du dimanche qui dénote et développe la tendance à oublier Dieu. Passant ensuite à l'ordre politique, le cardinal accuse la falsification du suffrage universel acheté au Nord au profit des monopoles industriels, intimidé et fraudé au Sud aux dépens des nègres, peu capables, il est vrai, de l'exercer, et des deux côtés la source de l'autorité publique infestée; enfin, l'insuffisance et surtout les lenteurs de la répression pénale, la trop fréquente impunité des crimes. Tels sont, d'après le cardinal, les cinq maladies principales de la nation américaine.

Parmi ces plaintes, il en est une qui étonnera tout Européen : celle qui porte sur l'observation du dimanche. A cet égard, les Américains nous sont encore tellement supérieurs, qu'il nous est vraiment difficile de nous associer aux appréhensions de leur pontife.

Quoi qu'il en soit, on remarquera qu'aucune des doléances du cardinal n'est spéciale à l'Eglise catholique. Les abus politiques qu'il signale et dont nous n'avons pas à nous occuper ici doivent trouver leurs remèdes dans un progrès moral de l'esprit public; et quant aux maladies d'une nature différente, elles menacent et atteignent pareillement la vertu chrétienne dans toutes les commu-

nions. Il est même permis de penser que, si l'Eglise catholique est exposée comme les autres Eglises à en souffrir, elle est plus que les autres capable de les guérir. S'agit-il, en effet, de la sanctification du dimanche? A la différence des congrégations puritaines ou presbytériennes, elle ne demande pas que le repos de ce jour soit triste et morne, elle veut qu'il délasse et réjouisse la créature en même temps qu'il honore le Créateur, et par là elle le rend plus facile à observer. S'agit-il du lien conjugal? Seule elle le déclare indissoluble; seule, elle interdit à qui prétend le rompre tout espoir d'en former un autre, et donne ainsi à la société domestique ébranlée par les uns, brisée par les autres, la plus ferme garantie de stabilité. S'agit-il de l'éducation de la jeunesse? Tandis que les congrégations puritaines et presbytériennes s'accommodent aujourd'hui de l'enseignement neutre donné par l'Etat, c'est l'Eglise catholique, nous l'avons vu, qui revendique l'entrée de la religion dans l'école. Elle la revendique, d'ailleurs, au profit de toutes les communions. Elle apparaît, au milieu d'elles, la suprême gardienne du culte, de la foi et de la morale chrétiennes, et si l'esprit religieux ne doit pas s'éteindre aux Etats-Unis, il semble que c'est à elle qu'il appartient désormais d'en entretenir et d'en perpétuer la flamme.

Entre elle et l'Etat, entre sa loi et la loi civile, cette question des écoles donne lieu à une difficulté, la seule qui s'élève présentement. Nous l'avons exposée plus haut: nous avons indiqué quels principes, quels droits, quels intérêts se trouvent engagés dans ce débat. Pour y mettre un terme,

pour garder prise sur la portion de la jeunesse qui échappe aux écoles paroissiales et va aux écoles publiques, l'épiscopat américain, sous l'inspiration du Saint-Siège, vient de manifester les dispositions les plus conciliantes. Ses avances seront-elles accueillies dans les divers Etats? En Minnesota, l'archevêque de Saint Paul a essayé un arrangement contesté par d'autres évêques, mais que le Pape a autorisé : cet essai réussira-t-il là où il a été tenté? S'étendra-t-il plus loin? Je l'ignore; mais j'incline de plus en plus à penser que tôt ou tard une transaction, celle du Minnesota ou toute autre, interviendra. Je suis porté à croire, que sans renoncer ni à promouvoir ni à contrôler l'enseignement, les Etats s'en remettront peu à peu aux sociétés libres et par conséquent aux Eglises du soin de le donner. C'est la tendance générale de la législation américaine de restreindre les attributions de l'Etat, d'abandonner volontiers des entreprises d'intérêt commun et ce qui est ailleurs réputé service public aux associations spontanées. Jusqu'ici, par une exception singulière, une autre coutume a prévalu dans le domaine de l'enseignement, non point que la liberté d'enseigner soit nulle part refusée, ou marchandée aux citoyens, mais partout sont entretenus aux frais des contribuables des écoles d'Etat. J'ai indiqué précédemment quels motifs ont déterminé et justifient cette anomalie. Il convient d'ajouter ici qu'à mesure que le temps s'écoule, ces motifs diminuent de valeur. Les différences d'origine s'effacent; les races se mêlent et se confondent; l'émigration ne risque plus d'altérer et de dissoudre un

peuple nombreux et désormais homogène. L'unité nationale s'affermit ; elle n'aura donc plus besoin à l'avenir des écoles d'Etat pour l'étayer. C'est pourquoi il est permis de prévoir que peu à peu les écoles libres prendront leur place, et là, comme en d'autres pays, la liberté d'enseignement profitera à la religion.

Elle profitera aussi à la famille. Il ne faut pas le dissimuler : aux Etats-Unis, les liens de famille sont étrangement relâchés; l'autorité domestique ne s'exerce guère; du côté du père, la sollicitude, et du côté des enfants, la déférence manquent pareillement. C'est peut-être là le plus grand vice de la société américaine. Les écoles libres et confessionnelles peuvent y porter remède. En fondant ces écoles, destinées à perpétuer ses croyances dans sa postérité, en les entretenant par ses contributions volontaires, en y envoyant ses enfants, le père fait un acte de sollicitude et d'autorité en même temps qu'un acte de foi. En les fréquentant, surtout si elles sont catholiques, les enfants apprendront, en même temps que la religion, ce qui manque le plus à la famille américaine : le respect. Telle est la portée de la réforme poursuivie présentement par le clergé catholique ; telles sont ses chances de succès.

Si nous remontons du présent dans le passé, nous y rencontrons un autre conflit que nous avons aussi précédemment exposé. Il était très grave, car il touchait à la constitution même de l'Eglise catholique. Dans la société américaine, tout pouvoir procède du peuple, est exercé par ses mandataires. Il en est de même en ce pays dans les

Eglises protestantes ; leur régime est conforme au régime civil et politique de la nation. Il en est autrement dans l'Eglise catholique : là, le pouvoir vient d'en haut et descend, à travers les divers degrés de la hiérarchie, jusque sur les simples fidèles qui l'acceptent sans y participer. De là cette question redoutable, agitée il y a trente ans : Les institutions catholiques sont-elles compatibles avec la démocratie américaine ? L'Etat doit-il reconnaître d'autres chefs et d'autres représentants de l'Eglise que les élus du peuple ? Et s'il n'a pas de prise sur l'autorité purement spirituelle, les ressources temporelles dont cette autorité a besoin pour entretenir le culte peuvent-elles échapper à son contrôle ? N'est-ce pas à lui de décider à qui il appartient de les gérer, et cette gestion à qui l'attribuera-t-il, sinon aux mandataires de la communauté ? Or, l'histoire entière le démontre : quiconque, dans le domaine religieux, est maître du temporel, ne tarde pas à empiéter sur le spirituel ; dès que l'Eglise catholique relève pour sa subsistance d'un pouvoir laïque disposant à son gré, soit d'un patrimoine séculaire, soit des libres dons des fidèles, elle perd son indépendance. Déjà ce danger la menaçait aux Etats-Unis ; déjà au milieu des autres Eglises, à travers les flots montants de la démocratie, elle risquait de voir s'effacer son caractère essentiel et distinct, quand un grand évêque se leva pour arrêter l'invasion des laïques dans le sanctuaire. Nous avons dit comment il y parvint, au prix de quel effort, en vertu de quels principes. Le respect de la liberté religieuse, sainement entendu, l'emporta dans l'esprit des législateurs amé-

ricains, sur le goût de l'uniformité. Il fut reconnu que chaque Eglise doit être gouvernée selon les lois qui lui sont propres, et désormais la hiérarchie catholique des Etats-Unis proclame qu'il n'est pas de pays au monde où son pouvoir divin soit pareillement affranchi de toute puissance humaine.

Cependant cette hiérarchie ne s'arrête pas aux frontières des Etats-Unis ; elle est romaine, elle a son centre et son sommet à Rome, au cœur du vieux monde. Or si, depuis son origine, il est dans la destinée du peuple américain d'attirer à lui les races européennes, de les rajeunir en les transformant, et d'en composer sa substance, c'est à la condition qu'elles rompent leurs liens avec l'Europe et ne dépendent plus d'aucune autorité étrangère. A cet égard, le gouvernement des Etats-Unis exerce sur ses nationaux une surveillance jalouse, au point de leur interdire toute décoration, tout titre honorifique conféré au dehors. Les catholiques américains avaient à craindre que leur soumission au Saint-Siège les rendît suspects, que leurs relations avec Rome fussent entravées, et plus ils s'accroissaient, plus ils devaient le redouter ; car, d'une part, ils soulevaient autour d'eux plus de méfiances et d'ombrages, et, d'autre part, ils éprouvaient eux-mêmes un plus impérieux besoin de se serrer autour de leur Chef suprême. Il était donc permis de prévoir que la subordination de l'Eglise catholique au pontife romain provoquerait entre elle et le pouvoir civil, dans le nouveau monde, un conflit comme il s'en est tant élevé dans l'ancien. Là pouvait être le péril de

l'avenir. A l'heure où j'écris il semble tout au moins s'éloigner.

Un grand spectacle se prépare aux Etats-Unis. Comme tous les peuples qui mûrissent, le peuple américain commence à se retourner vers le passé; il remonte à sa plus lointaine origine pour y découvrir le secret de sa destinée, et dans le moment même où il se propose d'exposer aux regards de l'univers les merveilles de son industrie, où il va passer en revue ses ressources et ses forces à venir, il veut, pour la première fois, célébrer l'anniversaire quatre fois séculaire de la découverte de l'Amérique par l'Europe ; il rend hommage à son grand ancêtre, Christophe Colomb. Cependant, en remontant ainsi en arrière, il doit rencontrer la religion catholique à son berceau. C'est pour la propager que Colomb a traversé l'Océan. C'est au nom de l'Eglise romaine qu'il a pris possession du nouveau monde. Le peuple des Etats-Unis ne le méconnaît pas ; l'archevêque de New-York a été appelé à inaugurer par un religieux discours le palais où l'Exposition de New-York va s'ouvrir, le pontife romain lui-même est convié à participer à la fête de la civilisation américaine.

Il y a quarante ans, un prélat, envoyé par Pie IX en ambassade, n'avait pu ni échapper aux insultes de la populace, ni être reçu à titre officiel par le gouvernement de l'Union (1). Aujourd'hui, dans le même pays, le délégué apostolique de Léon XIII

1. Gilmary Shea, *History of the Catholic Church in the United States*, vol. IV, p. 359 et suiv. — Hassard, *Life of Archbishop Hughes*, p. 358.

est accueilli de telle sorte qu'il y fixe sa demeure. Un représentant du Vatican résidera désormais aux Etats-Unis.

A quelle cause attribuer un changement si marqué? Sans doute, d'abord, au progrès de l'esprit public en matière de liberté religieuse; ensuite à l'accroissement des catholiques, dont il faut tenir plus de compte à mesure que leur nombre augmente et que leur condition s'élève; mais aussi, à l'attitude du pape Léon XIII qui fait tomber les vieux préjugés contre le Saint-Siège. Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier la politique pontificale en ce qui concerne l'Europe. Mais, en Amérique, méconnaître quels ombrages dissipe, quelle confiance inspire la main tendue par le Saint-Père à la démocratie républicaine, ce serait fermer les yeux à la lumière. Parmi les puissances du continent européen, la papauté, dépouillée et désarmée, attire, plus que toute autre, les regards de ce peuple qui grandit au delà des mers. Elle lui apparaît au milieu du vieux monde, le cardinal Gibbons le disait naguère, comme au milieu de la campagne romaine le dôme de Saint-Pierre, qui attire et retient encore le regard du voyageur, tandis que tout le reste s'efface.

L'Eglise catholique, aux Etats-Unis, surmonte donc les périls extérieurs que devait redouter sa croissance. Jadis l'autorité de sa hiérarchie sur les fidèles a été menacée; elle est désormais affermie. Présentement nombre d'enfants qui lui appartiennent par la naissance lui échappent encore par l'éducation; elle travaille à les regagner, soit en instituant des écoles paroissiales, soit en

essayant de pénétrer dans les écoles publiques. A l'avenir, ses relations avec son Chef suprême, à Rome, risquaient d'être rendues difficiles ; un nouveau lien les resserre aujourd'hui. Ainsi l'expérience du siècle qui s'achève justifie sa confiance en abordant le siècle qui s'approche. Autour d'elle ni le peuple ni le gouvernement ne portent atteinte à sa liberté. Qu'a-t-elle à craindre maintenant? Et puisqu'il est dans sa destinée de n'être jamais affranchie sur la terre des obstacles et des dangers, où se rencontreront-ils? Ne venant pas du dehors, ils peuvent s'élever au dedans : elle doit redouter qu'ils sortent d'elle-même. S'étant étendue, elle est exposée à se diviser.

Deux tendances se manifestent parmi ses pasteurs. Les uns pour conserver le troupeau fidèle voudraient le tenir à l'écart, et les autres, pour l'accroître, ne craignent pas de le mêler au reste du peuple. Lorsque j'ai visité les Etats-Unis, ces deux dispositions se balançaient sans se combattre encore et demeuraient en équilibre ; depuis lors, des controverses se sont élevées, d'abord au sujet des différences de race et de langage, que les uns veulent effacer et les autres perpétuer parmi les fidèles ; ensuite, au sujet de l'éducation de la jeunesse, entre ceux qui réprouvent les écoles d'Etat et ceux qui essayent de les améliorer en traitant avec l'Etat. Ce dernier débat dégénérait en dispute, lorsque le Saint-Siège l'a arrêté en autorisant les tentatives de transaction. Puisse maintenant, au sein de l'épiscopat jeune et résolu qui célébrait naguère avec une joie sans nuage le centenaire de son institution, l'harmonie se rétablir ! Si sa con-

fiance en l'avenir devait être trompée, c'est parce qu'il aurait cessé de marcher d'accord.

Déjà, il y a trois siècles, l'Eglise catholique, en Angleterre, s'est crue près de regagner la race anglo-saxonne qui venait de lui échapper : déçue de ce grand espoir, elle-même alors imputa son mécompte, avant tout, à ses divisions intestines. Aux Etats-Unis, elle a maintenant une toute autre vigueur qu'elle n'avait en Angleterre après la Réforme. Elle n'a pas été, cette Eglise du nouveau monde, souillée et désarmée par l'apostasie de son clergé; elle n'a pas été mutilée par la persécution et n'a guère subi que les épreuves fortifiantes de la liberté. Elle semble donc mieux préparée à la mission qui lui incombe, et lorsqu'on lui demande à elle-même quelle est cette mission, elle répond volontiers que sa tâche dans le siècle présent a consisté à conserver sous de nouveaux cieux et sur une terre nouvelle des âmes qui lui appartenaient par droit de naissance, et qu'au siècle prochain, au milieu du protestantisme ébranlé par ses contradictions, sa tâche consistera à regagner, à recueillir les âmes chrétiennes qui ne sont pas nées dans son sein. Or, en opposition avec les divisions croissantes et indéfinies des Eglises protestantes, ce qui doit attirer vers elle, c'est, avant tout, le majestueux spectacle de son unité hiérarchique et l'accord qui en résulte entre ses membres sur les grands problèmes de la vie. Fasse le Ciel que cet accord ne paraisse pas troublé, que ce spectacle ne soit point obscurci par des disputes sur des questions de conduite et de procédés! disputes éphémères, sans doute, nuages qui passent, mais

tant qu'ils durent, ils ne voilent pas moins le soleil. Qu'ils se dissipent donc : il y va de l'avenir religieux de la race anglo-saxonne.

Il y va de plus encore. A l'heure où nous sommes, l'Eglise des Etats-Unis est le grand espoir des catholiques qui ne consentent à désespérer ni de leur temps ni de leur cause ici-bas. Vers cette Eglise, vers sa croissance rapide et ses progrès encore inachevés se tournent les regards de ceux qui demandent à la liberté des ressources pour la religion et cherchent dans la religion et la liberté une sauvegarde pour la démocratie. Il ne faut pas que de telles visées soient découragées. Non pas que les conditions de la démocratie soient pareilles en Europe et en Amérique. Il y a cette différence, ainsi que Tocqueville l'a depuis longtemps remarqué, que la démocratie américaine ne se croit pas issue d'une révolution, et que s'il a fallu un soulèvement pour l'émanciper d'une domination extérieure, chez elle, sur le territoire qui lui est propre, elle n'a pas eu d'institutions enracinées à abattre, de traditions à abolir, et ne porte pas, en définitive, une empreinte révolutionnaire. De là vient que jusqu'à présent les mêmes lois et les mêmes mœurs ne parviennent pas à s'acclimater des deux côtés de l'Atlantique. Et, par exemple, il est évidemment plus malaisé, il peut devenir tout autrement funeste, de séparer l'Eglise catholique de l'Etat là où de siècle en siècle ils ont été liés ensemble que de les tenir séparés là où ils ne furent jamais unis. Mais c'est le propre de la liberté de se manifester sous des formes diverses, d'animer de son souffle, selon les temps et les pays,

des institutions qui ne sont pas uniformes. N'y a-t-il pas, au cœur de l'Europe, un vieux pays catholique, la monarchie belge, où la liberté religieuse n'est pas moindre qu'aux Etats-Unis et ne paraît pas moins profitable à la religion?

En décrivant, comme je l'ai vue, l'Eglise romaine au delà de l'Atlantique et le régime auquel elle est accoutumée, je n'ai pas recherché dans quelle mesure ce régime est imitable ailleurs et dans quelle mesure il ne l'est pas. Il suffisait à mon dessein de montrer que le pays où la religion catholique en nos jours se développe et grandit davantage est précisément celui où s'épanouit la démocratie la plus libre et la plus forte qui soit sur la terre. D'un tel spectacle on est sans doute autorisé à conclure que la religion et la démocratie peuvent s'accorder ensemble sans aliéner ni l'une ni l'autre l'indépendance qui leur convient, que ce libre accord est profitable au progrès des sociétés humaines et leur ouvre des perspectives vers lesquelles il importe de les orienter désormais.

APPENDICE

LA QUESTION ALLEMANDE

Tandis que j'essayais de décrire la croissance de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, cette Eglise américaine a été dénoncée au Saint-Siège pour avoir laissé perdre la vieille foi parmi les émigrés et les descendants d'émigrés. La dénonciation est partie d'une association instituée, en 1868, en Allemagne et qui s'est propagée depuis chez d'autres peuples du continent européen pour protéger l'émigration, *l'œuvre de l'Archange-Raphaël*. Dans une pétition présentée au Pape et dans un mémoire à l'appui adressé en 1891 au cardinal secrétaire d'État, les directeurs de l'œuvre ont prétendu mesurer l'étendue du mal, en indiquer les causes, en proposer les remèdes.

Quelle créance méritent ces deux documents ? Laissent-ils subsister mes informations antérieures ? Permettent-ils encore de partager la confiance des catholiques américains dans le progrès continu de leur foi? J'ai dû le rechercher, et, bien que le Pape ait repoussé les demandes présentées au nom de l'œuvre de l'Archange-Raphaël, il ne me paraît pas inutile d'examiner encore sur quels motifs elles se fondaient.

A vrai dire, les doléances allemandes au sujet de l'Eglise des Etats-Unis ne sont pas nouvelles. Depuis que l'Europe connaît l'Amérique du Nord, des émigrés européens viennent la peupler. Depuis que la vapeur a rapproché les deux hémisphères, elle reçoit les foules que la vieille Europe ne peut plus nourrir. C'est en notre âge la destinée de la grande république américaine de rapprocher les races diverses du vieux continent, en les rajeunissant dans un bain de vie et de liberté. C'est aussi dans tous les siècles et sous tous les cieux la destinée de l'Eglise catholique d'unir, dans le même culte et sous la même hiérarchie, des fidèles de toute origine, de former une société dans laquelle aucun homme, d'où qu'il vienne, ne se trouve étranger. Les catholiques américains, nous l'avons vu n'ont pas manqué de signaler cette analogie entre leur Eglise et leur patrie; ils en concluent qu'elles sont faites pour croître et prospérer ensemble. Toutefois, jusqu'au pied des autels, ce n'est pas sans quelque froissement que s'opère ce rapprochement rapide entre des races séparées, ce contact soudain entre des hommes jusqu'alors étrangers les uns aux autres.

Quand les catholiques allemands ont débarqué sur le rivage américain, ils ont trouvé les catholiques irlandais déjà établis et ils ont évité de se confondre avec eux; ils ont formé des paroisses distinctes; ils ont souhaité un clergé issu de leur nation; ils ont prétendu garder leur langue, et avec leur langue leurs traditions et leurs coutumes. Le droit d'aînesse de la pauvre émigration irlandaise n'a pas manqué d'offusquer une race fière de son rang et de sa force en Europe. Nous avons déjà indiqué cette disposition et les demandes auxquelles, à plusieurs reprises, elle a donné lieu ; tantôt pour obtenir, dans les contrées où les Allemands résident, des évêques ou, à défaut d'évêques, des grands vicaires de leur sang et de leur

langue; tantôt pour avoir à Rome, dans le Sacré Collège, un protecteur particulier.

Jusqu'ici et sauf quelques exceptions, l'épiscopat américain avait toujours combattu ces demandes et la cour de Rome les avait repoussées, estimant, comme l'a dit le pape Léon XIII, qu'il faut « tendre à l'assimilation ». Les Allemands les ont renouvelées et précisées récemment, avec l'appui des Autrichiens, des Belges et des Italiens, et, de plus, ils ont allégué des griefs propres à les justifier; ou plutôt les griefs sont exposés dans un *Mémoire* signé par un Allemand et un Italien qui déclarent en être seuls responsables. Il n'y a que la pétition qui ait été présentée au nom de l'œuvre de Saint-Raphaël tout entière et par les hommes considérables placés à la tête de cette œuvre dans les divers Etats où elle est instituée. Toutefois, comme les griefs ont motivé les demandes, il faut bien peser ceux-là avant d'apprécier celle-ci.

Selon le *Mémoire* de MM. Cahensly et Volpe-Landi, « les immigrants et les fils d'immigrants catholiques devraient former aujourd'hui une population catholique de 26 millions aux Etats-Unis, » tandis qu'en réalité « le nombre des catholiques ne dépasse guère 10 millions. C'est donc une perte nette de 16 millions que le catholicisme a faite jusqu'à ce jour dans la grande république américaine. » Encore que les auteurs du *Mémoire* prétendent que leurs calculs reposent sur les statistiques les plus autorisées, sans indiquer, d'ailleurs, quelles sont ces statistiques; il est permis de penser qu'ils ne se tiennent pas pour très sûrs de leurs chiffres, car dans la pétition que le Mémoire a inspirée, la perte n'est plus évaluée qu'à environ 10 millions. Mais, réduite même à ce dernier chiffre, elle serait encore énorme ; elle atteindrait, elle dépasserait ce qui reste présentement de catholiques aux Etats-Unis. L'Eglise aurait perdu plus

d'enfants qu'elle n'en a gardés. Une telle assertion a soulevé l'indignation des catholiques américains. Un de leurs prêtres, le Révérend Henry Brann, l'a combattue dans la principale revue qui leur sert d'organe, le *Catholic World*. L'historien qu'ils viennent de perdre, M. Gilmary Shea, emporté par son ardeur à réfuter ce qu'il appelle « une honteuse calomnie », a prétendu, dans le dernier écrit qui soit sorti de sa plume, que, depuis cent ans, l'Eglise romaine n'a rien perdu de son héritage. Selon lui, sous le régime colonial, les colonies appartenant aux puissances catholiques, la Louisiane, le Nouveau-Mexique, la Californie, ont souffert de l'abandon et de la ruine de la foi dans la mère-patrie ; mais depuis l'établissement de l'indépendance, le troupeau, recruté d'année en année parmi les émigrants et animé d'une vie nouvelle, a cessé de s'écarter du bercail ; l'Eglise d'Amérique a conservé les enfants que les Eglises d'Europe lui abandonnaient et les enfants de leurs enfants.

Lorsqu'il défendait ainsi l'épiscopat et le clergé de son pays, M. Gilmary Shea s'avançait au delà de l'opinion commune de ses coreligionnaires. La plupart, prêtres ou laïques, ne contestent pas, et j'ai moi-même reconnu qu'en tenant compte de la quantité de familles catholiques qui ont débarqué depuis un siècle, en évaluant leur postérité, le nombre de catholiques devrait être aujourd'hui plus considérable (1). Mais dans quelle proportion? Un journal catholique de Baltimore, le *Tablet*, évalue la perte actuelle à trois millions. Ce chiffre me paraît vraisemblable. Il est conforme à mes notes antérieures, lesquelles se réfèrent soit au recensement de 1880, soit aux registres de l'émigration entre 1880 et 1889. D'après ces notes, la population née catholique ou

1. P. 43.

issue de parents catholiques, devrait se composer aux Etats-Unis à peu près ainsi qu'il suit :

Canadiens ou créoles de la Louisiane d'origine française	1 500 000
Irlandais de naissance ou d'origine	6 950.000
Allemands de naissance ou d'origine	2 380.000
Italiens ou autres émigrants de provenances diverses .	200.000
	11 030.000

Ajoutez à ce chiffre la postérité des 45.000 catholiques trouvés dans le Maryland et la Pennsylvanie en 1784 et les convertis, vous arriverez à un total de 11 à 12 millions, et comme la population catholique se compose aujourd'hui de 8 à 9 millions de fidèles, la supposition du *Tablet* semble justifiée.

Trois millions d'Américains dont les ancêtres appartenaient à notre Eglise lui sont maintenant étrangers. Perte assurément considérable et qui ne saurait être trop déplorée. Il convient, toutefois, d'observer qu'aux Etats-Unis la plupart des catholiques pratiquent la foi qu'ils professent. Ceux qui ont cessé d'en observer les lois ont d'ordinaire passé à un autre culte. En tenant compte de cette différence dans les mœurs religieuses des deux continents, il est permis de se demander si la proportion des fidèles que l'Eglise conserve en réalité en Europe est plus grande que la proportion des fidèles conservés en Amérique. Quoi qu'il en soit, il y a loin de la perte de 3 millions à laquelle arrivent nos calculs, à la perte de 16 millions alléguée par MM. Cahensly et Volpe-Landi. Comme ils ont négligé d'indiquer sur quelles bases reposent leurs évaluations, nous ne saurions les discuter, nous ne pouvons ici que leur opposer les nôtres, et après avoir essayé de délimiter avec quelque précision, après avoir recherché l'étendue d'un mal que, pour notre part, nous n'avons jamais nié, il nous

reste à examiner les causes que les auteurs du *Mémoire* lui attribuent, et les remèdes qu'ils réclament.

Parmi ces causes du mal, il en est qui seraient imputables à l'Europe ; il en est d'autres dont l'Église américaine serait responsable. Quand des Allemands ou des Italiens accusent « le manque d'une protection suffisante pour les émigrés au moment du départ, » pendant la traversée et même « à l'arrivée en Amérique, » ce ne sont pas les Américains qui contesteront leurs plaintes. Pour leur part, ils ont souvent déploré l'abandon moral autant que matériel dans lequel leur parvenaient ces enfants du vieux monde que le vieux monde n'avait guère su élever et ne savait plus nourrir. Plus d'une fois le clergé américain s'est effrayé de leur indifférence et de leurs désordres. Les Italiens surtout, sortis pour la plupart du Piémont, des Abruzzes et de la Calabre, appartenant à une race qui avait paru jusqu'à nos jours à l'abri de la contradiction des doctrines, les ont surpris non seulement par leurs passions violentes et leurs mœurs légères, mais aussi par leur ignorance religieuse.

Néanmoins, l'œuvre de Saint-Raphaël serait injuste, elle se calomnierait elle-même, si elle laissait croire que rien n'a été tenté jusqu'à nos jours pour préserver la foi aussi bien que la santé de l'émigration.

Tandis que les divers États d'où elle part prenaient des mesures de police et des précautions sanitaires propres à en atténuer les dangers, assuraient à bord des navires de transport la séparation des sexes et la nourriture des passagers, tandis que de l'autre côté de l'Océan, le territoire américain se fermait aux malades, aux infirmes, aux criminels, que les autorités de New-York surveillaient le débarquement de ces cargaisons humaines et ne les acceptaient qu'après leur avoir demandé compte de leurs moyens d'existence, les diverses confessions chrétiennes pre-

naient soin de leurs coreligionnaires respectifs ; des asiles s'élevaient autour du port; un prêtre irlandais attendait sur la plage ses compatriotes, leur tendait une main amie, abritait, pendant qu'ils cherchaient du travail, leurs femmes et leurs filles dans les couvents du voisinage, et guidait leurs premiers pas. Depuis que l'œuvre de l'Archange-Raphaël est fondée, c'est-à-dire depuis 1868, un patronage pareil accompagne les Allemands quand ils partent et quand ils arrivent. J'ai déjà rendu hommage à cette œuvre qui, dans le seul port de Brême, de 1873 à 1887, a prêté son assistance à plus de 178.000 émigrants. Qu'elle se propage et s'étende partout où se forme un courant d'émigration, qu'elle multiplie ses foyers d'action en Europe et ses mandataires en Amérique, rien de mieux. Elle sollicite dans ce but l'appui du Saint-Siège auprès de l'épiscopat du vieux monde. Ce ne sont pas les évêques des Etats-Unis qui s'en plaindront. Quand même il serait vrai que les brebis qu'ils connaissent épuisent toute leur sollicitude et qu'ils se soucient trop peu de celles que chaque flot leur apporte, encore ne pourraient-ils manquer de souhaiter qu'il soit porté remède aux maladies européennes, avant que la contagion se répande autour de leur troupeau de prédilection.

Les mêmes observations s'appliquent, en partie du moins, à d'autres griefs allégués par les auteurs du *Mémoire* : « l'insuffisance de prêtres, de paroisses, d'écoles, d'associations de piété et de bienfaisance propres à chaque peuple. » Il n'est que trop vrai : c'est parce que le ministère ecclésiastique et par conséquent l'exercice du culte a manqué à l'émigration, qu'à ses débuts surtout elle n'a pas conservé la foi héréditaire. Mais à qui la faute, sinon à l'Europe, qui a laissé partir sans prêtres des familles qu'elle ne suffisait plus à nourrir? Une fois sur le territoire

américain, si les diverses races d'émigrants n'ont pas d'abord enfanté un clergé à leur usage, il faut en accuser sans doute le dénuement matériel dans lequel les avait laissés la mère patrie, mais aussi le dénuement moral. Il est besoin, on le sait, de plusieurs générations fidèles pour qu'un peuple produise enfin son propre sacerdoce. C'est l'honneur de l'Église américaine, c'est le signe manifeste de la sève vivace qui monte dans cette tige transplantée à mesure qu'elle s'enracine, que les prêtres et avec eux les ordres religieux d'hommes et de femmes s'y multiplient d'année en année. Après la déclaration d'indépendance, il y avait aux Etats-Unis vingt et un prêtres presque tous étrangers; il y en a près de 9.000 aujourd'hui presque tous indigènes. En 1866, après la guerre de Sécession, on ne comptait encore dans toute l'Union que 700 séminaristes; il y en a plus de 1.700 aujourd'hui, et, chose remarquable, ce n'est pas dans les anciennes colonies jadis catholiques que le clergé s'accroît de la sorte, c'est au nord et à l'ouest, dans les nouveaux Etats peuplés par l'émigration récente et libre. De même, les congrégations enseignantes et charitables ont tiré d'Europe leurs règles et les premiers membres qui les ont instituées, mais aujourd'hui presque toutes se développent chaque jour et se recrutent sur place (1). Que si, dans ce progrès ecclésiastique et religieux, la race allemande restait en arrière, elle ne devrait en accuser qu'elle-même. Mais non, sa foi n'est pas stérile. Sur les 8 à 9.000 prêtres qui composent le clergé des Etats-Unis, 2.800 sont Allemands de naissance ou d'origine, ou du moins parlent l'allemand, et peuvent exercer leur ministère en allemand; et parmi ces prêtres on en

1. Tout ce que j'avance ici, j'ai précédemment cherché à l'établir. Pages 121, 151, etc.

compte présentement 16 élevés à l'épiscopat, le nombre total des évêques de toute origine étant de 70 Comme la race germanique, l'une des dernières arrivées aux Etats-Unis, forme le quart de la population catholique, la proportion, on le voit, n'est point à son désavantage. Les Allemands ont même un privilège qui leur est propre : un ordre religieux, celui des Rédemptoristes, appelé en 1841 par un archevêque de Baltimore, est parti des bords du Danube tout exprès pour les assister et depuis cette époque se donne à eux sans partage. Pourquoi donc le ministère ecclésiastique leur ferait-il défaut plus qu'à tout autre race?

Que leur manque-t-il, non plus, pour mettre à profit, pour faire tourner au bénéfice de leur culte et de leur foi, la liberté d'association commune à tout habitant des Etats-Unis? La preuve qu'ils peuvent user de cette liberté, c'est qu'ils en usent en effet. Les sociétés de bienfaisance et de secours mutuels ont été établies parmi eux avant de l'être parmi les Irlandais. La *Catholic Benevolent legion* des Irlandais n'existait pas encore, quand, il y a quarante ans environ, le *German Roman catholic central Verein* s'est formé, et en 1888, du Maine à la Californie, du Minnesota au Texas, 446 sociétés locales lui étaient agrégées, ayant distribué, durant l'année précédente, plus de 120.000 dollars à leurs membres malades ou infirmes, plus de 140.000 aux familles de leurs membres décédés.

Aux Allemands revient encore l'honneur d'avoir fondé les premiers journaux catholiques et les premières écoles paroissiales des Etats-Unis, incités qu'ils étaient à l'une et l'autre œuvre par le désir de conserver leur langue en même temps que leur foi.

Enfin, pour tenir leurs écoles, ils ont tiré de leur patrie une congrégation d'hommes, les Frères de Saint-François-Xavier, et une congrégation de

femmes, les Sœurs de Notre-Dame, qui, comme les Pères Rédemptoristes, leur demeurent entièrement consacrés.

La condition des Allemands dans l'église américaine ne paraît donc pas inférieure à celle des autres races. On allègue encore en leur nom que le culte coûte trop cher, comme si les Allemands étaient ou plus pauvres ou taxés plus lourdement que les autres émigrants. Il y a quelque contradiction à se plaindre des charges qui pèsent sur les catholiques, à en poursuivre l'allègement et en même temps à dénoncer l'insuffisance des paroisses et des écoles, c'est-à-dire à réclamer des dépenses nouvelles. Quoi qu'il en soit, il est vrai que les contributions que le clergé perçoit et qui doivent pourvoir à la fois à son entretien, à tous les frais du culte paroissial et à l'enseignement confessionnel, les ressources fournies par le peuple à l'Eglise sont plus abondantes aux Etats-Unis que nulle part ailleurs. Mais comment sont-elles obtenues? La gratuité des sacrements, quels qu'ils soient, est rigoureusement prescrite par les conciles américains; des offrandes volontaires peuvent être acceptées; nulle rétribution ne doit être exigée pour les baptêmes et les mariages; et s'il était contrevenu à ces ordonnances, l'abus ne manquerait pas d'être réprimé, car il serait indubitablement dénoncé, surtout s'il pesait sur les Allemands, plus indépendants de leurs prêtres que les autres catholiques, même quand ils pratiquent exactement leur culte, et fort éloignés de la soumission aveugle des Irlandais. Il n'y a que sa place à l'Eglise que le fidèle soit d'ordinaire obligé de payer. Bien que, conformément aux instructions du Saint-Siège, des bancs gratuits soient partout réservés en vue de l'autel et que sans rien réclamer on les indique, par exemple, je l'ai éprouvé moi-même, aux étrangers, aux inconnus qui viennent assister

aux offices ; toutefois, chaque famille qui entend pratiquer son culte et n'est pas réduite à la misère se tient pour obligée d'avoir son banc à l'église, et ce banc, elle le loue annuellement à un prix qui varie beaucoup selon les paroisses, monte jusqu'à 16 dollars (80 francs) par place dans les quartiers riches des grandes villes et ne descend guère au-dessous de 4 ou 5 dans les quartiers d'ouvriers. Mais cette contribution semble-t-elle excessive aux paroissiens? Je ne puis le penser, ayant sous les yeux les comptes d'un assez grand nombre de paroisses et voyant d'autres recettes qui proviennent en abondance d'offrandes purement bénévoles et spontanées. Le revenu des bancs est d'ordinaire égalé ou même dépassé par les produits des quêtes hebdomadaires, par les souscriptions et les ventes de charité. Le fidèle ne se croit pas quitte envers son culte quand il a payé sa place à l'église ; il donne volontairement ce qu'on n'a aucun moyen d'exiger de lui ; il ne s'estime donc pas surchargé.

Serait-il vrai que le fardeau paraît plus lourd aux Allemands? Le supposer serait, il me semble, leur faire une injure et une injure imméritée, car leurs églises sont d'ordinaire les mieux tenues et les offices y sont célébrés avec pompe et dignité. Les Irlandais, habitués à un culte longtemps proscrit et toujours pauvre, ne connaissaient guère, en débarquant aux Etats-Unis, les cérémonies solennelles. Ce sont les Allemands qui les ont introduites sur ce rivage, et aujourd'hui encore, tandis que, ailleurs, il faut se procurer des chantres et des chanteuses spécialement destinés à cet emploi, eux, dans leurs églises, gardent la coutume de s'associer tous en chœur aux chants liturgiques.

Nous avons maintenant passé en revue et pesé tous les griefs présentés au nom des Allemands. Qu'en

faut-il conclure? Que pour perpétuer et propager le catholicisme aux Etats-Unis, il a été beaucoup fait et qu'il reste beaucoup à faire encore.

Mais convient-il de persévérer dans la ligne de conduite suivie jusqu'à ce jour ou faudrait-il en changer? Là était le vrai litige entre l'épiscopat américain et les organes de l'œuvre de Saint-Raphaël. Les doléances mises en avant par cette œuvre n'avaient d'autre objet que de motiver ses demandes, et ce qu'elle réclamait, en définitive, ce que le Saint-Siège a formellement refusé de lui accorder, c'est un clergé et une hiérarchie distincts, une organisation ecclésiastique propre à chaque race d'émigrants, ce sont des paroisses, des écoles, des prêtres, des évêques allemands pour les Allemands.

Sans doute, un tel état de choses convenait dans une certaine mesure au début de l'émigration. Les nouveaux venus, à leur arrivée sur la plage américaine, avaient besoin de retrouver leur langue et leurs coutumes dans l'église qu'ils fréquentaient. Pas plus dans la société religieuse que dans la société politique, l'assimilation ne s'opère en un jour. C'est ainsi que jadis le peuple qui a su façonner le vieux monde à son image et le marquer d'une empreinte uniforme, le peuple romain, commençait par respecter les lois, les idiomes, les traditions diverses des races qu'il soumettait. Mais il leur communiquait les siennes à mesure qu'ils en venaient à les désirer et à s'en montrer capables; grâce à cette politique dont l'Eglise romaine s'est plus d'une fois inspirée, il a rendu romain par un progrès continu tout ce qui relevait de Rome. Aujourd'hui la grande république américaine accueille sans distinction les Européens de toutes provenances, leur communique ses ressources et ses libertés; quelle que soit leur origine, la place qu'ils occupent peut grandir : mais c'est à la condi-

tion qu'ils parlent la langue, adoptent les mœurs et respirent à pleins poumons l'air répandu autour d'eux.

Voici, par exemple, une race qui aurait quelques titres à revendiquer la primauté aux États-Unis : les Hollandais; leurs colonies ont sur les points les plus importants de ce rivage précédé et surpassé d'abord celles des Anglo-Saxons, la métropole s'est appelée la Nouvelle-Amsterdam avant de s'appeler la Nouvelle-York. Dans cette ville de New-York, les descendants des vieux colons, des vieux « Van » (c'est ainsi qu'ils se désignent eux-mêmes d'après la particule qui précède leur nom et marque leur origine) se réunissaient il y a quelque temps dans un banquet pour fêter leurs communes traditions. Ils chantaient en chœur : « Je suis un van, de van, de van, un van de vieille lignée, sur chacun de mes rudes traits brille la gloire des ancêtres. » Leurs orateurs rappelaient ensuite le grand rôle que ces « van » ont joué dans la nouvelle république, les hommes de guerre, les hommes d'Etat, les hommes de finance et d'industrie qu'ils lui ont fournis tour à tour. Mais ils prenaient soin d'ajouter que ce rôle utile et glorieux, il n'auraient pu le remplir, s'ils étaient restés Hollandais au lieu de devenir Américains. « Nous souhaitons, ajoutaient-ils, la bienvenue sur nos côtes à tous les émigrants honnêtes, virils et loyaux, nous les admettons volontiers à la participation de nos droits et privilèges ; mais c'est à la condition qu'en retour il se fassent pleinement et sans réserve citoyens d'Amérique, qu'ils cessent d'être Irlandais, Allemands, Anglais ou Français, comme nous avons cessé nous-mêmes d'être Hollandais pour n'être plus autre chose que des Américains. » (1) Ainsi se forme, de l'Atlantique au Paci-

1. *New-York, Tribune*, 11 juin 1890.

fique, entre quarante-deux Etats, une seule nation. Il y a longtemps que ces quarante-deux Etats ne représentent plus des colonies distinctes. Depuis que la guerre de Sécession a porté un coup mortel au fédéralisme, ils ne sont autre chose que des circonscriptions territoriales, où des citoyens semblables font eux-mêmes leurs propres affaires, se pliant de plus en plus à des règles pareilles et de plus en plus animés de sentiments communs. L'unité a prévalu dans la société civile et politique. Il y aurait grand péril à ce qu'elle ne prévalût pas également parmi les catholiques dans la société religieuse.

Quand les Allemands prétendent garder leur nationalité au sein de l'Église d'Amérique, il semble qu'ils s'inspirent des traditions de leur Saint-Empire, aujourd'hui perpétuées ou renouvelées dans l'empire d'Autriche. Là, des peuples anciens vivent juxtaposés et distincts sous le même sceptre. Dans l'Union américaine au contraire, il n'y a guère jusqu'à présent que la Louisiane et la Floride, où un peuple déjà formé ait été rattaché à un autre peuple; partout ailleurs, ce sont des individus, des familles, qui arrivent, isolés et sans liens, pour se mêler ensemble et se fondre au sein d'institutions nouvelles: Tandis que la distinction des nationalités s'efface dans la société politique, l'établir et la perpétuer dans l'Eglise catholique, ce serait tenir cette Eglise à l'écart, ce serait susciter contre elle une irrémédiable défiance. Son histoire en ce pays depuis un siècle en témoigne : rien ne lui a été plus contraire, rien n'a soulevé contre elle plus d animadversion et de préjugés que l'accusation d'être une doctrine et une institution étrangères. Qu'elle justifie, qu'elle provoque de quelque manière cette accusation, et désormais elle s'interdit tout accroissement; bien plus, elle se condamne à décroître.

Que les Allemands, au contraire, se mêlent comme le Saint-Père les y pousse, avec le reste du peuple; ils ont, dès lors, une grande mission religieuse à remplir. Sans doute, une barrière les sépare, le langage; mais cette barrière tombe d'elle-même à mesure que les nouvelles générations s'élèvent. Avec les contemporains parmi lesquels ils doivent vivre, les fils des émigrés allemands prennent plaisir et trouvent profit à parler l'anglais; qu'ils le parlent, en effet, qu'ils adoptent l'idiome qui a définitivement prévalu sur la terre où ils doivent se perpétuer; à cette condition, les nouveaux venus n'auront pas de peine à s'entendre avec les vieux colons. Les uns et les autres sont du même sang; supprimez cette différence de langage, et il y a entre les Anglo-Saxons d'Amérique, les *Yankees*, et les Saxons de Germanie une conformité d'esprits, de sentiments et d'humeur tous autre qu'entre les Saxons et les Celtes, entre les Yankees et les Irlandais. Je l'ai déjà indiqué, l'émigration allemande, quand elle n'est pas catholique, risque d'entraîner la société américaine vers l'incrédulité, vers l'agnosticisme, selon l'expression usitée en ce pays et vers le socialisme. « Quand les émigrés allemands perdent la foi, » me disait, à New-York, un Jésuite irlandais, « ils ne devienennt pas des diables, comme les Français, ils deviennent des brutes. » Mais d'autre part, ajoutait-il, « quand ils professent notre religion, ils sont excellents. » Ils sont excellents et ils peuvent se rendre singulièrement utiles. Il appartient à la portion de l'émigration allemande qui est catholique de rapprocher de notre Eglise les descendants des colons d'Angleterre ou de Hollande, de leur tendre la main et, tandis que ceux-ci s'éloignent instinctivement des Irlandais, de servir entre eux et le catholicisme de trait d'union. Que nos coreligionnaires allemands ne méconnaissent donc point une telle mission, qu'ils se

gardent de la déserter. En se renfermant en eux-mêmes, ils ne feraient que s'amoindrir et se discréditer. En se mêlant au peuple qui les entoure, ils exerceront une action féconde et durable; ils contribueront à faire des brebis dispersées un seul troupeau dans un seul bercail.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages

CHAPITRE I. — Un Centenaire. — Premier coup d'œil 1

— II. — Le Peuple 36

— III. — Le Clergé 99

— IV. — Les Ecoles 169

— V. — Les Finances 239

— VI. — La Diversité des Cultes 296

— VII. — La Législation. 354

APPENDICE. — La Question allemande 411

IMP. NOIZETTE, 8, RUE CAMPAGNE-PREMIÈRE, PARIS

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Meaux BQX
AUTHOR 4326
L'église catholique et .M43
TITLE
la liberté aux Etats Unis

DATE	ISSUED TO

Meaux BQX
4326
L'église catholique et .M43
la liberté aux Etats Unis